DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13225 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — – JEUDI 6 AOUT 1987

Les islamistes tunisiens sur la sellette

La Tunisie est-elle à l'aube d'une ère de violence aux conséquences imprévisibles ? S'il est encore trop tôt pour répondre à cette question, les attentats qui ont eu lieu dans quatre hôtels de Sousse-Monastir à la veille du quatre-vingt-quatrième anniversaire du président Bourguiba marquent incontestablement une nouvelle dégradation de la situation dans un pays déjà en proie à de multiples difficultés.

Qualifiant, mardi, cet acte de « haute trahison contre les intérêts supérieurs de la nation », le président Bourguiba a appelé les Tunisiens à « se mobiliser pour mettre à nu les agissements de ce groupuscule criminel ». De qui s'agit-il ? Tous les regards, en l'absence de revendications précises, se tournent bien évidemment vers les islamistes, facilement dénoncés en Tunisie comme des « khomeinistes ».

Encore faudrait-il savoir lesquels. Le Mouvement de la tendance islamiste (MTI), cible des autorités, particulièrement depuis la rupture des relations diplomatiques avec l'Iran en mars dernier, a toujours, jusqu'à maintenant, dénoncé le recours à la violence. A-t-il franchi le pas pour répondre à la répression et aux tortures infligées à ses militants emprisonnés ? Rien ne permet, pour l'instant, de l'affirmer. Dans un communiqué parvenu à Paris, le MTI rejette d'ailleurs la responsabilité de ces attentats. Plus inquiétante serait pour les autorités l'émergence de groupes entièrement clandestins et beaucoup plus déterminés. Le fait même que les quatre explosions se soient produites pratiquement au même moment, à Monastir ou à proximité, c'est-à-dire là où est né le président Bourguiba et où il réside en été, prouve un certain degré d'organisation et de savoir-faire.

Ces engins « artisanaux » n'étaient certes pas faits pour tuer, mais l'avertissement peut d'autant moins être négligé que les cibles visées sont vitales pour la Tunisie. Le tourisme représente en effet, après le pétrole, la deuxième source de devises d'un pays soumis à une rigueur qui pèse principalement sur les masses défavorisées de la population. Celles qui n'ont que le loisir d'observer la richesse insolente d'une classe privilégiée, trop souvent corrompue.

Les mesures prises par le pouvoir contre la prévarication ont eu un caractère trop sélectif, touchant principalement les ennemis du moment de quelques barons du sérail, pour avoir un véritable effet. Personne, dans la rue, n'y a cru, et en a donc su gré au régime. Un régime dont la préoccupation première est de ne pas déplaire au président Bourguiba, qui, du fonds de son palais, n'en finit pas d'user ses successeurs. Les timides tentatives de libéralisation entreprises par M. Mzali ont fait long feu, et le risque, aujourd'hui, est que les islamistes représentent la seule opposition crédible.

Jusqu'à maintenant, certes, la population n'a pas suivi les manifestations sporadiques organisées par le Mouvement de la tendance islamiste. Mais jusqu'à quand acceptera-t-elle d'attendre dans des conditions de plus en plus difficiles un changement qui réponde peu ou prou à ses préoccupations ?

Le procès du « réseau khomeiniste », qui, selon le journal gouvernemental « la Presse », devrait s'ouvrir fin août, c'est-à-dire après la saison touristique et avant les rentrées scolaire et universitaire, constituera un double test : celui de la détermination du pouvoir face à un courant qui s'alimente d'une situation désastreuse ; celui de la capacité des islamistes — le chef du MTI risque la peine de mort — à mobiliser l'opinion.

(Lire nos informations page 4.)

Un rapport du Fonds monétaire international

La RFA supplante les Etats-Unis comme premier pays exportateur

L'Allemagne de l'Ouest est devenue le premier pays exportateur du monde en 1986, supplantant les Etats-Unis, qui sont suivis de très près par le Japon, selon un rapport du Fonds monétaire international, rendu public le mardi 4 août. Ce reclassement s'explique beaucoup — outre la qualité des produits allemands — par la baisse du dollar et l'appréciation du deutschemark, pour des raisons comptables.

La puissance industrielle des Etats-Unis reste très importante, appuyée par un réseau de « services » hautement performants. Les gains de productivité dans l'industrie américaine, après avoir été longtemps assez faibles, sont maintenant aussi importants qu'en Europe.

Les statistiques que vient de publier le Fonds monétaire international (FMI) risquent de nourrir la thèse du déclin américain. Elles montrent en effet que les Etats-Unis ont perdu, en 1986, leur place de premier exportateur mondial.

Selon les chiffres du FMI, les exportations de la RFA sont passées de 183,9 milliards de dollars en 1985 à 243,3 milliards en 1986, alors que celles des Etats-Unis augmentaient beaucoup plus faiblement, pour se situer à 217,2 milliards de dollars en 1986 (213,1 milliards en 1985).

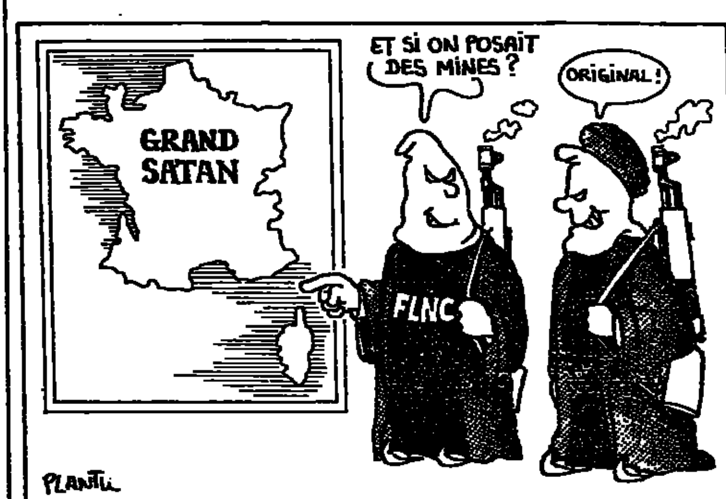
Le Japon est en troisième position, avec 210,8 milliards. Le FMI souligne que l'une des principales causes de cette croissance remarquable — particulièrement au vu de la population de la RFA, qui représente à peine un quart de celle des Etats-Unis — est la baisse du dollar. Celle-ci a d'ailleurs provoqué une augmentation de 10 % en valeur du total des échanges commerciaux dans le monde en 1986.

Ce déclin du billet vert n'a pas empêché les Etats-Unis de continuer à acheter massivement à l'étranger. Les Américains demeurent les principaux importateurs mondiaux, avec 387 milliards de dollars, suivis par la RFA et par la France.

Recrudescence de la violence en Corse

Près de Bastia, un gendarme a été tué dans une embuscade

Un gendarme mobile a été tué et trois autres blessés, dont un grièvement, le mardi 4 août, au cours d'une véritable embuscade, à 19 h 30, à Poretta, près de Bastia (Haute-Corse). Le fourgon de gendarmerie a été mitraillé à l'arme automatique par un commando réparti dans deux voitures. L'attentat, qui n'avait pas été revendiqué, mercredi matin, présente des analogies avec les mitraillages contre la gendarmerie, organisés par l'ex-FLNC.



Lire nos informations page 7

Elaboration de la Constitution, plan Cruzado, réforme agraire

Brésil : les affres de la transition

BRASILIA
de notre envoyé spécial

Dans son bureau du Congrès, Luis Inacio da Silva, dit Lula, s'est mis à l'aise. Visiblement, la cravate et la veste de rigueur dans cette enceinte conçue par Oscar Niemeyer, ultramoderne mais conventionnelle, ne lui siéent pas. Dans la chaleur de l'hiver austral, le président du Parti des travailleurs et puissant chef de file des ouvriers de l'Etat de Sao-Paulo se sent mieux col ouvert et en manche de chemise. La conversation a commencé sur son récent discours devant l'Ecole supérieure de la guerre : comment le président d'un parti d'extrême gauche s'y est-il pris pour se faire applaudir par des militaires ? Lula n'avait pas mis son drapeau dans sa poche : *« De nouvelles aventures antidémocratiques ne résoudraient rien »*, avait-il lancé à un parterre d'officiers que les tentations « progressistes » de certains confrères d'autres pays du tiers-monde ne taraudent pas. Il explique son succès par une dénonciation de la corruption, dénonciation très prisée par des militaires trop jeunes pour avoir participé au du pouvoir entre 1964 et 1985 et soucieux de l'image de l'institution.

La conversation est soudain interrompue par une délégation du grand patronat de Sao-Paulo. Poignées de mains devant les caméras de la télévision, et les négociations commencent autour d'une tasse de café; la présence de journalistes étrangers ne gêne ni les représentants des industriels ni les défenseurs de la classe ouvrière. *« Ici, c'est comme ça »*, murmure Lula, qui ne s'offusque pas outre mesure quand le porte-parole de l'association patronale s'étonne qu'il veuille prendre des notes, démenti à ceux qui prétendent qu'il ne sait ni lire ni écrire.

Le patronat s'inquiète de l'orientation des travaux de la Constituante. *« Peu importe le socialisme ou le communisme, pourvu que les affaires continuent »*, affirme en préambule son représentant, mais un certain nombre de dispositions de l'avant-projet de Constitution ne lui conviennent pas : la durée hebdomadaire du travail ramenée de quarante-huit à quarante heures, la garantie de l'emploi, le droit de grève illimité, l'étatisation du système de santé et celle de l'enseignement technique...

Lula répond. D'abord que l'avant-projet est très avancé socialement et très conservateur économiquement et qu'un compromis devra être trouvé, car ni la gauche ni la droite n'est en mesure d'imposer sa Constitution. Ensuite que les droits des travailleurs doivent être solennellement consacrés, mais que, en effet, le système actuel d'apprentissage dans les entreprises ne dément pas de si mauvais résultats...

Le même scène se répète dans tous les bureaux des partis politiques et dans les couloirs du Congrès, où l'on croise des groupes de pression de toutes sortes — des gauchos du Rio-Grande-do-Sul, des défenseurs des Noirs, des propriétaires terriens ou des organisations liées à l'Eglise, qui, dans cette phase d'élaboration de la nouvelle Constitution où tout paraît possible, veut être, comme sous le régime militaire, *« la voix des sans voix »*. Dans son archevêché de Sao-Paulo, le cardinal Paulo Evaristo Arns n'est pas le dernier à encourager les initiatives populaires.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 6.)

L'ENQUÊTE : La main-d'œuvre clandestine en France

Travailleurs sans papiers

L'enquête sur l'introduction illégale, dans le sud-est de la France, de travailleurs portugais (*le Monde* du 5 août) devrait durer plusieurs mois, une demi-douzaine d'entreprises de Fréjus et de Saint-Raphaël étant concernées, selon les premières constatations.

Imaginez trois chantiers particulièrement ouverts à la vue de très nombreux estivants : l'espace culturel du « Nouveau Port », un espace gagné sur la mer, le centre commercial de la gare SNCF, et le lotissement du Mail. Tout cela dans une station balnéaire réputée de la Côte d'Azur, Saint-Raphaël. Les amoureux du soleil et des bains de mer ne se doutaient pas qu'ils côtoyaient de si près des travailleurs clandestins. Les inspecteurs du travail du département du Var non plus.

Deux contrôleurs et un inspecteur de la direction départementale du travail et de l'emploi se rendent jeudi 30 juillet, accompagnés de policiers, sur les trois chantiers. *« Pouvez-vous me montrer votre titre de travail » ?* « Coup de filet » imprévisible : une quinzaine d'ouvriers portugais en étaient dépourvus. Après examen, il s'avère qu'il s'agit d'un « rabattage » organisé. Ces ouvriers portugais — dont une cinquantaine ont déjà été identifiés, — entrés en France comme touristes, sont en fait payés 20 F de l'heure par une société basée à Lisbonne : SEL-GOMEL. Et derrière, la classique chaîne : SEL-GOMEL est un sous-traitant de la SAG (Société André Gimenez), société marseillaise, elle-même sous-traitante de l'entreprise générale OCE de Puget-sur-Argens, à côté de Fréjus. Pour le lotissement, il y aurait même un maillon supplémentaire entre la SAG et OCE, avec qui la mairie de Saint-Raphaël avait passé contrat. Le 30 juillet, seul le gérant de la SAG, M. André Gimenez, était placé en garde à vue, inculpé par le magistrat instructeur, M. Robert Franceschi, puis incarcéré à la maison d'arrêt de Draguignan. Plusieurs Portugais, soupçonnés d'avoir participé à la mise en place de la filière, ont déjà disparu depuis cette arrestation.

Comparée à l'ensemble des découvertes de travail clandestin dans la région, cette affaire est à la fois originale et exemplaire. Tout d'abord, travail clandestin et sous-traitance en cascade sont deux réalités très souvent liées, les ouvriers clandestins se trouvant toujours en bout de chaîne. Cette pratique, qui s'est nettement développée depuis une dizaine d'années, revient à reporter sur le sous-traitant la gestion de la main-d'œuvre.

Lorsque se multiplient les échelons, les marges s'amenuisent, et le dernier sous-traitant est bien « obligé » de faire travailler des ouvriers clandestinement : il ne déclare qu'une partie des heures effectuées, ou une petite proportion des ouvriers, eux-mêmes d'autant plus sous-payés qu'ils sont « sans papiers ». Un bon moyen pour l'ensemble de la chaîne de sous-traitants d'échapper aux charges sociales, qui représentent environ 80 % du salaire dans le bâtiment, compte tenu du taux record d'accidents du travail.

FRANÇOIS KOCH.

(Lire la suite page 17.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 526 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Concordances des temps

Chroniques sur l'actualité du passé

Le député RPR, le Front populaire et la défaite de 1940

A quel camp politique appartient le nationalisme ? Apanage de la gauche au dix-neuvième siècle, il passa à droite à la faveur du boulangisme. Ce n'est pas une raison pour accuser le Front populaire d'avoir perdu la guerre.

par Jean-Noël Jeanneney

LE 28 janvier 1982, lors de la discussion d'une motion de censure déposée contre le gouvernement de Pierre Mauroy, M. Gabriel Kaspereit, député RPR de Paris, s'adressait en ces termes aux députés socialistes : « *Vous êtes des minables et des incapables, des irresponsables... Vous êtes des débiles mentaux, voilà ce que nous êtes ! Vous êtes incapables de diriger le pays...* » Et il asséna cette preuve destinée, dut-il croire, à écraser l'adversaire : « *Ce sont vos prédécesseurs de 1936 qui ont conduit à la défaite de 1940...* (1). »

La virulence élémentaire de l'attaque a sa vertu : elle porte tout droit, par cette référence spécifique, à une controverse durable. D'un mot, M. Kaspereit donne au procès de Riom, à titre personnel, son verdict suspendu depuis si longtemps. Le régime de Vichy avait traîné là en 1942, devant des juges dévoués, les principaux chefs du Front populaire, Léon Blum et Daladier en tête, au motif qu'ils avaient perdu la guerre. Hélas ! leur défense avait eu tant d'éclat que Pétain s'était résolu assez piteusement à suspendre les débats avant leur terme (tout en condamnant d'autre part à la détention de façon régalienne, au nom du pouvoir judiciaire qu'il s'était attribué à lui-même, les accusés ainsi soustraits à la cour). De telle sorte qu'on attendait le jugement depuis quarante ans. Eh bien ! voilà que M. Kaspereit le signifiait superbement, en 1982, devant la représentation nationale !

1. Production d'armements

	Chars de combat	Vaisseaux de guerre (tonnage en construction)	Avions de combat
1934	3	135 790	80
1935	50	152 058	423
1936	467	193 821	569
1937	482	175 711	423
1938	403	135 707	445
1939	1 059	180 339	2 125
1940 (premier semestre)	854	225 990	1 554

En matière d'armements, les apparences sont peu flatteuses pour le Front populaire : les chiffres de production stagnent ou déclinent à l'époque où Léon Blum et ses successeurs sont au pouvoir...

2. Budgets militaires (1)

	Crédits votés	Dépenses réelles
1933	12,5	13,4
1934	11,3	11,6
1935	12,9	12,8
1936	12,8	15,1
1937	18,8	21,6
1938	22,2	29,2
1939	38,9	93,7

... c'est pourtant le gouvernement du Front populaire qui relance financièrement le réarmement. Alors que Pierre Laval établit pour 1936 un budget militaire inférieur à celui de l'exercice précédent, mettant ainsi en péril l'exécution des premiers programmes, Léon Blum et son ministre des finances, Vincent Auriol, font voter, pour 1937, des crédits en forte augmentation (de 47 %).

(1) En milliards de francs courants.

Source : Robert Franck, l'Histoire, n° 58.

L'affirmation avait d'abord prétention pluriséculaire implicite, portant la certitude que la gauche était intrinsèquement inapte à assurer au pays une défense nationale, à s'installer sur des positions de patriotisme efficace.

« *Mémoire courte !* » — comme on disait en 1940. Car, depuis la Révolution française, celle de Valmy et des soldats de l'An II, et tout au long du dix-neuvième siècle, ce fut à gauche plutôt qu'à droite que, dans l'ensemble, se retrouva l'esprit de l'offensive conquérante — ou de la nostalgie chauvine. Il fut du côté des demi-soldes et des républicains, sous la monarchie censitaire, de 1815 à 1848, sans qu'ils échappent toujours aux vains moulinets de sabre et aux rodomontades de café. Après Sedan et la chute de l'Empire, en 1870, à nouveau, le nationalisme jusqu'au-boutiste fut à gauche avec Gambetta et la Commune de Paris, qui prit figure d'abord de sursaut patriotique. C'est le temps où, dans le camp d'en face, le duc de Persigny déclare sans ambages à l'ambassadeur prussien qu'il tient « *la situation de la France pour désespérée si la paix n'est pas conclue bientôt. Si elle ne l'est pas, la société — qu'il place plus haut que la nation et la dynastie — et tout ce qui demeure encore debout seront la proie des Rouges* » (2).

IL fallut attendre, comme nous l'enseignent nos manuels, la crise du boulangisme à la fin des années 1880 pour que le nationalisme passât à droite. Encore les radicaux restaient-ils jaloux de l'honneur du pays. Et même l'internationalisme socialiste, la Grande Guerre une fois venue, s'était incliné devant l'appel des armes. Marcel Sembat, l'un des leaders de la SFIO, le même homme qui avait publié en 1913 un livre fameux, *Faites un roi, sinon faites la paix*, fut l'un des ministres socialistes de l'Union sacrée, chargé des travaux publics, avec Léon Blum comme directeur de cabinet.

Il est vrai que dans les années 20 les partis de gauche, en face de l'Allemagne vaincue, défendirent l'idéal de la réconciliation et se firent porteurs d'un pacifisme nourri par les souvenirs des massacres de 1914-1918. Hitler, rétrospectivement, peut paraître figer ces gens de bonne volonté comme des coupables naïfs. Mais sans qu'on puisse jamais savoir ce qu'aurait donné leur politique si elle avait été pratiquée dès 1919, aux lieu et place des crispations de la Chambre dite bleu horizon, qui penchait fortement à droite.

Une diplomatie en zigzag

Ce qui échoua alors, ce ne fut pas en vérité — je parle à très grands traits — la politique de la gauche, qui ne fut pas durablement appliquée, mais l'incertitude d'une diplomatie qui fit alterner en zigzag, en face de l'Allemagne, la rigueur et la complaisance : cumulant par là les inconvénients de l'une et l'autre attitude, exacerbant outre-Rhin l'esprit de revanche, tout en s'étant, dans les périodes où l'on préférait à la coercition les chemins de la sécurité collective, privée des moyens d'en endiguer les élans.

Surviennent alors la montée des fascismes et le nouveau défi, au centre de la question posée par les propos de M. Kaspereit : rarement vit-on démontrer de façon aussi patente le long temps qu'il faut pour que les résultats de la recherche scientifique sereine accèdent à la conscience populaire, dont M. Kaspereit se voulait, en janvier 1982, le héraut. Car désormais, dans sa clarté nuancée, l'histoire est à peu près fixée, et elle ne ratifie pas son indignation.

Le Front populaire a-t-il perdu la guerre ? Plusieurs importants travaux ont récemment renouvelé le problème, ceux de Robert Frank en particulier, éclairés de probité distanciée. Que nous disent-ils donc ? Que ce sont les gouvernements de Front populaire, en 1936-1938, qui ont présidé au véritable « décollage » des dépenses militaires propres à armer le pays de façon moderne.

Certes l'évolution des esprits à gauche laisse sur les marges une minorité de jusqu'au-boutistes du pacifisme qui, crispés sur leur dogme des années 20, glissèrent de proche en proche jusqu'au défaitisme de 1940. Mais si leurs prises de position furent éclatantes — Alain et Giono, Déat et Doriot, — ce fut notamment parce qu'ils tranchaient sur la majorité des autres qui, sans joie, avec l'angoisse d'une saignée nouvelle mais la conviction de la nécessité, assumèrent progressivement la nouvelle donne internationale et acceptèrent l'idée que la liberté devait se résigner à prendre les armes contre l'horreur nazie.

Ce ne fut pas sans déchirement ni effort rémanent pour se persuader à soi-même que l'inévitable ne l'était pas. Léon Blum, tard, se berçait encore d'illusions, lui qui avait écrit dans *le Populaire* du 8 novembre 1932, prenant ses désirs pour des réalités, « *Hitler est désormais exclu du pouvoir ; il est même exclu, si je puis dire, de l'espérance du pouvoir* » et qui, un an avant de prendre la tête du gouvernement de Front populaire, disait encore à la Chambre en mars 1935 : « *Contre* [le péril hitlérien] *je défie* [quiconque] *de trouver d'autres parades sûres, d'autres moyens de garantie possibles que le désarmement de l'Allemagne (...) ou bien accepté volontairement par elle, ou qui lui serait imposé par l'accord unanime de toutes les autres puissances.* »

Mais, une fois parvenue aux affaires, que fit la gauche victorieuse ? Robert Frank, le premier, a su privilégier l'éclairage budgétaire : pour démontrer ce qui suit.

Le gouvernement de centre droit de Gaston Doumergue (issu de l'émeute du 6 février 1934), où le maréchal Pétain était ministre de la guerre, n'avait consenti, en dépit de rapports inquiétants sur le réarmement engagé en Allemagne, qu'un effort budgétaire limité pour répondre aux premières menaces de Hitler et à l'échec de la Conférence du désarmement : effort dérisoire dans le domaine terrestre et honorable seulement dans le domaine aéronautique, entraînant en 1935 une hausse sensible des productions d'avions de combat.

Au surplus le gouvernement de centre droit de Pierre Laval, en 1935, engagé dans une politique de déflation, avait arrêté net ce premier effort qui, tout étroit qu'il fût, avait le mérite d'exister. Et c'est en revanche le cabinet de Léon Blum qui, le 7 septembre 1936, six semaines après le déclenchement de la guerre d'Espagne, adopta sous l'impulsion de Daladier, ministre de la guerre, un plan quadriennal pour l'armement terrestre qui dépassait largement jusqu'aux demandes mêmes des états-majors, à la stupéfaction de ceux-ci (14 milliards de francs au lieu de 9 espérés). Le même jour, Pierre Cot, ministre de l'air, fit adopter en conseil le lancement d'un plan II de 1 500 avions de combat (2 851 appareils en tout avec les volants de réserve). Puis, quelques semaines plus tard, Gasnier-Duparc, ministre de la marine, fit décider un programme naval sur trois ans en hausse non moins spectaculaire.

Ainsi peut-on dire qu'à hauteur du financement public, pour reprendre une formule de Robert Frank, « *le Front populaire a plus fait pour les canons que pour le beurre* ».

A telle enseigne qu'il l'a payé très cher. A preuve, la fameuse « pause » dans les réformes annoncées par Léon Blum en février 1936, huit mois après son arrivée à l'hôtel Matignon. La pause est issue directement des choix budgétaires courageux de l'automne précédent. Non seulement parce que ceux-ci empêchent les redistributions sociales auxquelles aspiraient les électeurs du Front populaire, mais parce que le doute qui entoure, aux yeux des observateurs, les possibilités financières de l'Etat de répondre à ces ambitions aggrave l'incertitude des possédants sur l'avenir et la solidité des finances publiques, et favorise une vive spéculation contre le franc, avec une fuite de capitaux (à motif mi-politique, mi-économique) qui anticipe sur la dévaluation et, par là, contribue à la provoquer. Le courage des dirigeants, en l'occurrence, a été de donner consciemment des munitions contre eux à leurs adversaires.

Après un certain ralentissement, sous la présidence du radical Chautemps, le deuxième gouvernement de Léon Blum, en mars-avril 1938, relance l'effort de défense nationale puis passe le relais à la majorité de centre droit qui se dégage peu à peu, à mi-course de la législature, sous l'autorité de Daladier — l'homme qui incarne le mieux, par ses évolutions mêmes, pendant cette période la continuité de l'effort collectif. L'arrivée au ministère des finances de Paul Reynaud, ce non-conformiste de droite, en novembre 1938, provoque le retour des capitaux, consolide le budget et permet au gouvernement Daladier d'amplifier le réarmement. Certes l'industrie aéronautique française est grevée de beaucoup de lourdeurs structurelles et elle a souffert d'erreurs diverses, en termes techniques comme en termes de gestion (4). Mais enfin on peut conclure que, contrairement à la légende répandue au moment de la bataille décisive de mai-juin 1940, la France n'est pas si mal dotée par rapport à l'ennemi allemand, ni en avions ni surtout en chars : elle en a 3 000, une quantité équivalente à celle dont disposent les armées adverses.



– Et maintenant, que chacun réjoigne son poste !...
(« *Gringoire* » *1er avril 1938.*)

La responsabilité des lois sociales

On s'étonnera peut-être qu'il ait fallu si longtemps pour que soient clarifiées des données historiques aussi importantes. Ce n'est pas seulement l'effet des passions intéressées, mais surtout de la complexité des sources et de la lumière trompeuse que jette souvent sur ce grand problème historique le délai nécessaire pour que, de toute façon, l'appareil productif répondît aux décisions budgétaires de l'Etat : les deux tableaux ci-joints montrent assez combien ce décalage inévitable a pu se prêter aux polémiques intéressées de la droite.

IL est vrai que celles-ci se nourrissent d'un deuxième chef d'accusation : la responsabilité des lois sociales du Front populaire qui auraient affaibli la capacité de production du pays.

Nul doute qu'à cet égard la loi de quarante heures, sur laquelle Alfred Sauvy a souvent attiré l'attention avec sévérité, a créé un lourd handicap. Au lieu de diminuer le chômage comme elle y prétendait, elle a contribué, à cause des rigidités du marché du travail, à entraver les progrès de la production industrielle, notamment en matière d'armement. Cela compta, comme constituèrent, symétriquement, un cadre favorable les assouplissements apportés à la loi des quarante heures par le gouvernement Daladier en novembre 1938 : ces mesures, renforçant le ressort du profit, eurent une efficacité plus psychologique encore du côté des industriels que concrète dans leurs ateliers.

Oui, mais le facteur le plus grave de freinage fut lié à la nature même de l'outil industriel français. Dans le domaine de l'aviation, par exemple, le plan du général Denain, le ministre de l'air en 1934-1935, avait désorganisé l'industrie française d'aviation en mettant la charrue avant les bœufs, en passant des commandes en hausses trop brutales à des usines qui en étaient encore au stade d'une production semi-artisanale et qu'on n'aidait pas à investir (à Riom, ce fait mis en lumière jeta quelque trouble du côté de Vichy...). Il en résulta beaucoup d'inefficacité (5). Ce furent au contraire les gouvernements de Front populaire qui s'efforcèrent d'assainir la situation, en nationalisant une quarantaine d'entreprises regroupées en six sociétés nationales. Non pour répondre à un souci idéologique, mais, au service de la ernisation, pour substituer l'Etat à l'initiative privée défaillante. Le succès en fut inégal et le délai dont j'ai parlé en fut accru — mais le bénéfice d'ensemble en apparut au cours des derniers mois de la paix et des premiers de la guerre, même si le retard pris en 1934-1935 n'avait pas été complètement rattrapé du côté des avions.

Ainsi est-on renvoyé, pour finir, à la vraie racine du drame. On sait bien aujourd'hui, mieux que ne pouvaient l'apercevoir les analystes immédiats de l'« étrange défaite », que celle-ci fut d'abord la déroute de la stratégie française : contradiction éclatante entre une diplomatie d'alliances en Europe centrale et une stratégie défensive appuyée sur la fausse sécurité de la ligne Maginot, et, d'autre part, inachèvement de celle-ci, interrompue au Nord notamment parce qu'on n'avait pas su y inclure une Belgique réticente ni laisser celle-ci abandonnée aux pieds des remparts.

Or nul n'ignore que ces choix néfastes ne furent pas ceux d'un camp ou d'un autre : qu'ils furent nationaux, enracinés dans l'angoisse démographique issue de la Grande Guerre. D'où le soulagement plus ou moins explicite du pays à voir le principe trop confortable d'intégrité du territoire se substituer à celui, plus contraignant, de défense de la nation. Et en sens inverse, les quelques hommes politiques qui furent lucides apppartenaient tant à la gauche (Léo Lagrange ou Philippe Serre) qu'à la droite (Paul Reynaud). Et aux erreurs de Léon Blum, qui dira plus tard s'être fait d'« *amers reproches* » pour n'avoir pas su comprendre d'abord, appuyer ensuite assez les thèses du général de Gaulle, répond l'illusion du maréchal Pétain qui, devant la Commission de l'armée du Sénat, interrogé le 7 mars 1934 sur l'éventualité d'une invasion allemande à travers les Ardennes, eut le mot devenu rétrospectivement fameux, six ans avant la percée mortelle de Sedan : « *Les Ardennes sont impénétrables* » et même si, par malheur, l'ennemi parvenait à les franchir, « *on le repincerait à la sortie de la forêt* ».

(1) *JO, Débats de l'Assemblée nationale*, p. 655.

(2) Cité par Edmond Ruby et Jean Regnault, *Bazaine, coupable ou victime ?* Paris, Peyronnet, 1960, p. 2.

(3) Robert Frank, *le Prix du désarmement français 1935-1939*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1982, 384 p. et, pour un résumé concis de ses thèses : « Le Front populaire a-t-il perdu la guerre ? », *l'Histoire*, n° 56, juillet-août 1983, p. 58-66.

(4) Sévèrement analysées dans le livre tout récent d'Emmanuel Chadeau, *l'Industrie aéronautique en France, 1900-1950, de Blériot à Dassault*, Paris, Fayard, 1987, 554 p. Cet auteur ne rejoint pas Robert Frank dans son jugement positif sur l'effet des réalisations de l'industrie aéronautique.

(5) Ce point est fort bien étudié dans l'ouvrage précieux et méconnu de Ladislas Mysyrowicz, *Autopsie d'une défaite*, Lausanne, L'Age d'homme, 1973, p. 192 sq.

Demain : écrans français images américaines

Les menaces iraniennes et la tension dans le Golfe

● Le pèlerinage de La Mecque s'est achevé sans incident

Le pèlerinage annuel à La Mecque s'est achevé paisiblement mardi 4 août tandis que l'imam Khomeiny adressait un message aux pèlerins iraniens qui pouvait apparaître comme un appel au calme. *« Soyez patients face au martyre »*, leur a-t-il dit. Le rapatriement des pèlerins prendra cependant un certain temps, et d'autres incidents ne sont pas exclus. Un des responsables des pèlerins iraniens, Mohamed Atman, cité par le journal *Keyhan*, affirme en effet que plusieurs manifestations publiques sont encore prévues et que, si les autorités saoudiennes s'opposent à leur tenue, cela pourrait aboutir à une *« catastrophe »*, *« car rien ne pourrait alors contrôler les pèlerins »*.

Entre-temps, c'est le problème du rapatriement des cadavres des pèlerins iraniens qui préoccupe Ryad et Téhéran. L'Iran a accusé mardi l'Arabie saoudite de refuser de lui remettre les corps des pèlerins afin de dissimuler la vérité. Plusieurs avions iraniens ont atterri à Djeddah et l'un d'entre eux a déjà regagné Téhéran avec à son trente-cinq blessés et cinquante-huit corps. Le chef du gouvernement iranien, M. Mir Hussein Moussavi, a accusé les Saoudiens de faire *« traîner les choses en longueur »* afin de *« séparer les corps qui portent des traces de balles des autres »*. Il a affirmé que les autorités saoudiennes accumulaient *« les tracasseries et les retards, prétextant notamment ne pas avoir suffisamment de véhicules et d'effectifs »* pour transporter les morts et les blessés iraniens à l'aéroport de Djeddah. Les blessés qui ont regagné Téhéran ont affirmé que la police saoudienne avait bel et bien ouvert le feu sur les manifestants.

La presse saoudienne ne souffle mot de ces accusations, mais, renonçant à la réserve qu'elle observait depuis les affrontements de vendredi, s'en prend violemment aux manifestants iraniens impliqués dans ces événements en les présentant comme des *« alliés du diable »*. *« Les événements de La Mecque sont un crime qui a été prémédité et planifié à l'avance à Téhéran »*, affirme le quotidien *Al Ryad*, qui se montre particulièrement virulent à l'égard de l'Iran pour *« sa volonté de brûler tous ses voisins par le feu qui le consume »*. Abondant dans le même sens, le quotidien *Okaz* fait remarquer que *« ces incidents, loin de relever du hasard, obéissaient à un plan préétabli »*. *Al Jazira*, pour sa part, qualifie d'*« esprits sclérosés »* les dirigeants iraniens que le journal rend responsables du *« massacre du peuple iranien qui dépasse par son ampleur ceux commis par les plus sinistres des dictatures »*.

● Les manœuvres navales de Téhéran n'ont pas perturbé le trafic maritime

Les manœuvres navales iraniennes dans le Golfe et dans la mer d'Oman, qui en sont à leur deuxième journée, n'ont pas perturbé le trafic dans le détroit d'Ormuz. Radio-Téhéran a révélé, à ce propos, que des vedettes des pasdarans avaient mené des opérations de reconnaissance pendant que la marine américaine convoyait le méthanier *Gaz-Prince* et le pétrolier *Bridgeton* de la mer d'Oman au nord du Golfe en juillet.

« Ces opérations ont démontré les faiblesses considérables des navires américains », a affirmé la radion qui a ajouté : *« Les volontaires qui participent aux manœuvres actuelles sont devenus tout à fait capables d'approcher les bâtiments américains avec leurs vedettes rapides, de leur infliger un coup mortel et de repartir. »* Si les bateaux américains *« sont impliqués dans des activités militaires dans le Golfe »* ils auront à compter avec *« des mines ou des vedettes rapides bourrées d'explosifs »*. Le capitaine Malekzadegan a, pour sa part, affirmé que l'Iran était prêt à mettre en action tous les missiles dont il dispose et que ses unités navales étaient préparées à livrer une *« bataille cruciale »* dans le Golfe et à *« riposter de manière décisive à tout acte hostile des Etats-Unis »*.

Washington garde cependant son sang-froid devant ce flot de rhétorique, et on indique au Pentagone que les Etats-Unis n'entendent pas modifier leurs activités dans le Golfe pendant les manœuvres navales iraniennes, en dépit des avertissements de Téhéran. Des mesures de précaution supplémentaire ont cependant été prises, et aucune précision ni sur la date de départ du deuxième convoi de pétroliers koweïtiens passés sous pavillon américain ni sur celle du voyage retour du pétrolier *Bridgeton* n'a été fournie par les responsables du Pentagone. Il paraît fort probable que le deuxième convoi ne sera pas prêt à lever l'ancre jeudi, contrairement au calendrier présenté à la mi-juillet à des élus du Congrès.

Le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, a, de son côté, laissé entendre mardi que les Etats-Unis étaient prêts à détruire les moyens dont dispose l'Iran pour installer des mines dans le Golfe. Il a indiqué que l'Iran serait tenu responsable pour toute mine déposée dans les chenaux de navigation empruntés par les pétroliers koweïtiens et leurs navires d'escorte américains, si *« il y a suffisamment de preuves ou de fortes présomptions »* contre ce pays. M. Weinberger a refusé de s'étendre sur la question, mais des sources citées par le *Minneapolis Star and Tribune* ont évoqué la possibilité que les Etats-Unis détruisent des cibles iraniennes basées à terre. – *(Reuter, AFP.)*

Dissonances entre le commerce et la diplomatie...

L'Iran, premier fournisseur de brut de la France en juin

L'Iran a été, de loin, le premier fournisseur en pétrole brut de la France au mois de juin avec 719 000 tonnes sur un total d'importations de 5 millions de tonnes, selon des chiffres provisoires de la direction des hydrocarbures du ministère de l'industrie à Paris. L'Iran, avec qui la France a rompu les relations diplomatiques le 17 juillet dernier, a ainsi fourni 14 % des importations de brut de la France en juin.

Sur l'ensemble du premier semestre, l'Iran est devenu le troisième fournisseur de la France avec plus de 3 millions de tonnes derrière l'Arabie saoudite (4 millions) et la Grande-Bretagne (6,3 millions). En 1986, l'Iran était seulement huitième du classement des fournisseurs de la France. Cette évolution des importations pétrolières s'explique sans doute par un avantage de prix, en moyenne de 1 dollar par baril, du brut iranien. Mais elle reste surprenante dans le contexte actuel des relations entre Paris et Téhéran.

Les autorités françaises, qui ont signifié verbalement aux compagnies pétrolières leur désaccord, étudient les moyens possibles pour réduire les achats de brut iranien. Il pourrait être question d'un véritable embargo, mais pour être efficace et diminuer nettement les recettes en devises de Téhéran encore faudrait-il que les autres pays occidentaux fassent de même. Les conversations sur ce sujet envisagées avec les autres capitales ne semblent pas encore commencées.

Les marchés financiers dans l'expectative

Après avoir poussé, le mardi 3 août, les prix du pétrole et de l'or à la hausse, la situation dans le Golfe a provoqué mercredi une montée du dollar. Prenant le relais de l'or noir et du métal jaune en légère décrue, le billet vert avait, mardi, littéralement flambé, grimpant jusqu'à 6,29 F et 1,9020 DM en fin d'après-midi à Londres, pour continuer un peu plus tard à s'échanger au voisinage de ces niveaux à New-York.

En période de tension internationale, la hausse du dollar est classique, surtout quand le pétrole monte, puisqu'il en faut des quantités plus importantes pour régler les factures énergétiques.

Mais le phénomène se complique. L'accord dit du Louvre, en février dernier, assigne au dollar des limites de variations précises, qu'aucun des grands pays concernés n'a rendu publiques, mais que les professionnels évaluent entre 6,05 F et 6,23 F et entre 1,80 DM et 1,87 DM.

Dès lors la question se posait de savoir si les banques centrales allaient rester les bras croisés. La réponse n'a pas tardé à venir. Mercredi matin, peu après l'ouverture des marchés, la Bundesbank est intervenue, obligeant le dollar à reculer. Le billet vert, qui s'était d'abord échangé à 1,8850 DM, est revenu à 1,8755 DM, c'est-à-dire légèrement en dessous de son cours de la veille (1,8767 DM). Il s'est aussi replié vis-à-vis des autres monnaies et du franc en particulier, pour coter 6,2450 F (6,2445 F mardi).

Dans les milieux financiers, le sentiment demeure généralement haussier. *« Nul ne peut exclure une nouvelle aggravation de la situation dans le Golfe »*, nous confiait ce matin un cambiste. Après l'effet émotionnel, les spéculateurs, considérant à peu près impossible le danger de pénurie de pétrole, pourraient fort bien relâcher leurs pressions. Les conséquences d'une aggravation des relations entre Téhéran et Ryad ne seraient certes pas négligeables. Mais elles pourraient entraîner un éclatement de l'OPEP et provoquer une baisse brutale des prix du pétrole. Ce qui n'empêche pas les plus pessimistes de voir monter ce dernier à 30 dollars le baril.

Quelles en serait les conséquences sur le dollar ? Personne ne se hasarde à faire le moindre pronostic. Nul ne sait, en effet, comment va évoluer la situation du Proche-Orient ni jusqu'où les banques centrales sont décidées à aller pour stopper une éventuelle flambée du dollar. Pour l'instant, l'or se replie un peu, revenant de 476 dollars l'once aux alentours de 473 dollars. Les marchés pétroliers sont, eux, entrés dans une phase d'attentisme. Mardi, le brut west texas intermediate a perdu 19 cents à New-York pour coter 21,97 dollars livraison septembre. A Londres, le brent revenait à 20,55 dollars le baril livraison septembre en repli de 15 cents.

A. D.

Conseiller du président Reagan

M. Carlucci a été reçu par M. Raimond

Le ministre français des affaires étrangères, M. Jean-Bernard Raimond, a reçu, mardi 4 août, en fin d'après-midi, M. Frank Carlucci, conseiller du président Reagan pour les questions de sécurité nationale. L'entretien, qui a duré trois quarts d'heure, a porté essentiellement sur les problèmes de désarmement, et en particulier sur les négociations américano-soviétiques de Genève.

M. Carlucci, qui avait été reçu dans la matinée par le conseiller diplomatique du premier ministre, M. François Bujon de l'Estang, et qui avait déjeuné à l'Elysée avec M. Jacques Attali, a évoqué également avec M. Raimond des questions générales, dont les problèmes du Proche-Orient.

Dans les milieux informés français, on souligne que la visite de M. Carlucci à Paris était prévue depuis le sommet de Venise, au début du mois de juin, et qu'elle n'est pas directement liée aux événements du Golfe.

Le responsable américain, qui venait de Londres, où il avait rencontré, lundi, Mme Thatcher, doit se rendre à Bonn dans le cadre d'une tournée, qualifiée, du côté américain, de *« prise de contact »*.

● **Levée partielle du couvre-feu à Gaza.** – L'armée israélienne a partiellement levé, mardi soir 4 août, le couvre-feu imposé depuis deux jours dans un quartier de Gaza (territoire occupé par Israël), où un officier israélien avait été assassiné dimanche, et l'a maintenu dans la rue où l'attentat s'est produit. Les barrages aux entrées du territoire de Gaza (qui compte près d'un demi-million de personnes, dont les deux tiers sont des réfugiés palestiniens, vivant sur 373 kilomètres carrés) ont été levés ce mercredi à l'aube, et les pêcheurs sont autorisés à quitter le port. – *(AFP.)*

● **ERRATUM.** – Dans le premier paragraphe de notre article « L'ennemi irréductible des monarchies pétrolières » *(le Monde* du 4 août), une erreur d'impression nous a fait écrire : *« Les quelque quatre mille chiites habitant les provinces orientales du royaume wahabite »*. Il fallait lire : *« les quelque quatre cent mille... »*.

● **LIBAN : deux casques bleus norvégiens blessés par un obus israélien.** – Deux casques bleus norvégiens de la FINUL ont été blessés dans la nuit du lundi 3 au mardi 4 août, par un obus de char israélien, près du village de Kawkaba, dans le sud-est du Liban. Le ministre de la défense, M. Itzhak Rabin, a exprimé ses regrets à la suite de cet incident qu'il a attribué à une erreur et affirmé que l'armée israélienne faisait *« tout son possible pour éviter de tels incidents »*. *« Mais*, a-t-il ajouté, *elle ne peut toujours le faire, compte tenu de la situation sur le terrain. »* – *(AFP)*.

Diplomatie

Malgré les nombreuses candidatures de municipalités de RFA

Jumelages interallemands au compte-gouttes...

La fédération des municipalités ouest-allemandes a récemment lancé un appel au numéro un est-allemand, M. Erich Honecker, afin que plus de liberté soit laissée aux communes de RDA pour développer des contacts avec des communes de République fédérale. De très nombreuses villes occidentales sont, en effet, intéressées par des accords de jumelage, mais seules quelques-unes ont pu jusqu'à présent les concrétiser.

SCHWERIN
de notre envoyé spécial

A l'ombre de l'imposant château des ducs de Mecklembourg, qui y tenaient leur cour, Schwerin a conservé son allure de capitale provinciale. Transformée, par la grâce du huitième congrès du Parti communiste est-allemand, en nouveau pôle d'industrialisation, la ville a vu ces vingt dernières années pousser les usines, les cités-dortoirs et se multiplier les jardins ouvriers. Elle reste pourtant fondamentalement au fond d'elle-même ce qu'elle a toujours été : une ville de garnison et d'administration chargée de veiller sur les campagnes environnantes.

Les soldats soviétiques, en uniforme botté, ont remplacé, à l'heure de la promenade, les officiers de la Wehrmacht et des troupes ducales. Les fonctionnaires du Parti communiste ont pris la place, à l'hôtel deville des anciens notables. Mais on a pris soin de la ville historique. Le conservateur du musée local veille avec amour sur les anciennes collections privées des ducs, tandis que son voisin, le surintendant du théâtre, maintient une tradition d'avant-garde qui contribue à faire de Schwerin l'une des capitales culturelles de la RDA.

Tout autour, ce ne sont que lacs et forêts. Les grands domaines agricoles ont été remplacés par des fermes collectives, mais les villages ont conservé un je-ne-sais-quoi de vieillot qui les fait ressembler, avec leurs fermes en brique sombre, à des villages picards. Les touristes de l'Ouest aiment y retrouver, sur les routes bordées de tilleuls et de frênes centenaires, un parfum d'Allemagne authentique qui, de l'autre côté de la frontière, à 50 kilomètres de là, s'est perdu.

Comment Schwerin la paisible, avec ses deux hôtels incapables d'accueillir un nombre de touristes sans cesse croissant, s'est-elle retrouvée un jour jumelée avec Wuppertal, ville de la Ruhr industrielle ? C'est l'un des mystères des jumelages à l'allemande. On en a décidé ainsi quelque part, au comité central ou ailleurs, en tout cas à Berlin-Est, après que M. Johannes Rau, ministre-président de Rhénanie du Nord-Westphalie et citoyen de Wuppertal, se soit directement fait l'écho auprès de M. Honecker du souhait de ses concitoyens d'établir des contacts avec une ville de l'Est.

En pleine lune de miel entre le Parti social-démocrate (SPD) et le Parti socialiste unifié allemand (SED), il était difficile de refuser quelque chose au vice-président du SPD. D'autant que la pratique des jumelages entre villes des deux Allemagnes venait d'être lancée, quelques mois plus tôt, avec la signature d'un premier accord entre Eisenhüttenstadt, ex-Stalinstadt, l'une des villes symboles de la RDA, construite dans les années 50 autour du plus gros combinat sidérugique est-allemand, avec la grosse bourgade sarroise de Sarrelouis.

Eisenhüttenstadt n'était pes le premier choix non plus du conseil municipal à majorité SPD/verte de Sarrelouis, qui avait songé à Halberstadt, en Thuringe. En déposant les premières une demande de jumelage en 1984, les autorités de Sarrelouis savaient qu'elles avaient peu de chances d'être entendues, et elles se heurtèrent comme prévu dans un premier temps à un refus poli. C'est le ministre président de la Sarre, M. Oskar Lafontaine, qui entretient d'excellentes relations personnelles avec M. Erich Honecker, originaire de la région, qui a convaincu le numéro un est-allemand de franchir le pas.

La décision de M. Honecker s'inscrit dans une politique générale d'accroissement des contacts avec la RFA, qui touche non seulement les officiels mais aussi peu à peu le citoyen moyen. Décidée à rester prudente, la RDA a cependant limité pour le moment les jumelages. Huit ont été conclus et trois autres sont en cours de discussion alors que plus de trois cent cinquante villes ouest-allemandes en ont fait la demande.

Ambiguïtés

Si les jumelages franco-allemands ont eu après la guerre pour rôle de faciliter la réconciliation de deux nations distinctes, la situation est évidemment beaucoup plus ambiguë dans le cadre interallemand. Non seulement la RDA a officiellement pour politique d'obtenir la reconnaissance définitive de deux Etats allemands séparés, mais il existe en RFA, à ce sujet comme sur la politique de désarmement, des opinions variées. A plusieurs reprises le ministère des relations interallemandes à Bonn s'est ému de voir la RDA tenter d'utiliser les accords de jumelage pour faire passer ses propres conceptions politiques et a mis en garde les municipalités à ce sujet.

« La question n'est pas de faire tomber la frontière. La guerre froide a renforcé le mur. Si on veut assurer la paix en Europe, il faut rétablir la coopération et la confiance en son centre. C'est là que les communes peuvent jouer un rôle », estime M. Nospers, maire de Sarrelouis, en affirmant n'avoir aucunement l'intention d'empiéter sur les responsabilités du gouvernement fédéral. *« L'important est de faire tomber les préjugés, que les gens parlent ensemble »*, ajouté son collègue de Wuppertal, Mme Ursula Kraus, qui se défend de son coté de vouloir jouer un rôle de *« missionnaire »*.

La différence de système ne facilite toutefois pas la suppression de ces ambiguïtés. *« Nos interlocuteurs n'ont pas la même liberté de manœuvre que nous. Ils ne peuvent rien faire sans l'assentiment des autorités centrales »*, reconnait M. Nospers. Du coup, les contacts restent pour le moment extremement formels.

Ils se limitent à des échanges de délégations officielles, de groupes sportifs ou culturels, selon un programme négocié longtemps à l'avance. On espère bien sûr à l'Ouest que cela évoluera progressivement. *« Le premier contact est un peu décevant quand on va chez eux. Tout est très organisé. Les gens font attention. Mais quand on les revoit chez nous, c'est déjà différent. On parle plus »*, souligne M. Strauss, qui s'était rendu l'année dernière à la tête d'un groupe folklorique à Eisenhüttenstadt.

Le souhait des municipalistés de l'Ouest d'héberger les gens dans des familles ou de voir les contacts entre les populations se développer de manière informelle est à l'évidence un rêve. *« C'est encore trop tôt, il faut attendre de voir comment cela évolue »*, estime le maire de Wuppertal. Dans la ville sœur, à Schwerin, on n'évoque le sujet qu'avec prudence. *« Tout dépendra de la politique de la RDA »*, souligne l'adjoint au maire de Schwerin, M. Kamminski, en se gardent d'éveiller trop d'attente.

L'étroite dépendance à l'égard du gouvernement ne favorise pas les initiatives. La mairie de Schwerin n'a pas levé le petit doigt au printemps dernier pour accueillir un groupe de Wuppertal venu de son propre chef voir à quoi ressemblait la ville. Les municipalités est-allemandes ont leurs critères bien à elles pour choisir les membres des délégations qui peuvent se rendre à l'Ouest. Elles n'ont évidemment que des ennuis à attendre si, comme cela s'est produit une fois à Sarrelouis, un de ceux-ci décide de rester à l'Ouest.

HENRI DE BRESSON.

Afrique

AFRIQUE DU SUD

Il y a vingt-cinq ans, Nelson Mandela entrait en prison...

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Le 5 août a sans doute été un jour comme les autres pour Nelson Mandela. Le 9131e en détention, très exactement, pour le plus célèbre prisonnier du monde, soit vingt-cinq années de sa vie. C'est en effet le 5 août 1962 que Nelson Rolihlahla Mandela a été arrêté à proximité d'Howick, dans la province du Natal. Son arrestation par une douzaine de policiers avertis de son passage mettait fin à quinze mois de vie clandestine. Il était recherché, depuis son acquittement en mai 1961 dans un procès pour trahison, époque à laquelle il avait décidé d'entrer dans la clandestinité. « *Le temps est désormais venu,* avait-il constaté, *pour un homme à qui est dénié le droit de vivre une vie normale, de vivre la seule vie possible, celle d'un hors-la-loi parce que le gouvernement l'a décrété ainsi...* » Il quitta son épouse Winnie avec ces mots : « *Je m'en vais pour longtemps.* » Traqué par la police, il ne la reverra qu'à la sauvette, jusqu'à ce qu'il soit « donné » par un informateur.

Lorsqu'il fut appréhendé, les policiers semblaient ignorer de qui il s'agissait exactement, sachant seulement que c'était un important personnage. Celui qui avait été surnommé par la presse « *Black Pimpernel* » (le Mouron noir) utilisait les déguisements les plus divers et changeait constamment de planque pour échapper aux contrôles. Quittant clandestinement son pays en janvier 1962, il se rend dans plusieurs capitales africaines et à Londres. Pour la première fois de sa vie, il a enfin le sentiment d'être un homme libre. Il constate qu'ailleurs les Blancs et les Noirs peuvent vivre ensemble. Les Ethiopiens, les Algériens, lui enseignent les techniques de la lutte armée.

L'ANC (Congrès national africain), interdit en avril 1960, vient en effet d'adopter cette forme de résistance en créant un bras armé, Umkhonto We Sizwe (La lance de la nation). A la conférence de la liberté pan-africaine à Addis-Abeba, il a expliqué pourquoi son mouvement en était venu à cette extrémité. « *Pendant dix ans,* fait-il remarquer, *le peuple africain a mené de nombreuses batailles pour sa liberté (...). Au cours de toutes ces campagnes, nous avons continuellement mis l'accent sur l'importance de la discipline, de la lutte pacifique. Nous l'avons fait parce que nous pensions qu'il y avait toujours des possibilités de combat non violent, et nous avons sincèrement travaillé à des changements pacifiques (...). Mais la situation a changé radicalement... Toutes les occasions de contestation non violente nous ont été fermées.* » Le 21 mars 1960, la police avait ouvert le feu sur une manifestation pacifique à Sharpeville, tuant soixante-neuf Noirs.

Le 7 novembre 1962, celui qui est considéré comme le symbole de la lutte antiapartheid est condamné à cinq ans d'emprisonnement pour incitation à la grève et pour avoir quitté illégalement le territoire sud-africain. Au cours du procès, cet avocat de profession explique à la cour pourquoi il s'était engagé dans cette lutte pour la dignité, dans cette quête impossible d'une solution pacifique. « *Les hommes justes, les hommes résolus, les hommes d'honneur,* déclare-t-il, *doivent obéir à leur conscience sans se préoccuper des conséquences fâcheuses pour eux (...). S'il me fallait recommencer aujourd'hui, je recommencerais, et je ne doute pas que tout homme digne de ce nom en aurait fait autant.* »

Le 12 juin 1964, reconnu coupable de trahison, Nelson Mandela sera condamné à la prison à vie au terme de huit mois d'un autre procès connu sous le nom de « Rivonia ». Ce sera la dernière apparition en public de celui qui incarne désormais la lutte du peuple noir. Sa légende se forgera au fil des ans dans le pénitencier de Robben Island, une île au large du Cap. En avril 1982, il est transféré à la prison de haute sécurité de Pollsmoor, à la périphérie du Cap, où il est toujours détenu.

Ce descendant d'une famille royale du Transkeï, âgé aujourd'hui de soixante-neuf ans, a « *gardé une détermination intacte* », selon son avocat, Me Ismail Ayob. Ses rares visiteurs ne peuvent rapporter ses propos s'ils ont une résonance politique. Ses photos, qui remontent à vingt-trois ans pour les plus récentes, ne peuvent être publiées dans la presse. On ne sait pas à quoi désormais ressemble ce mythe vivant, héros d'une jeunesse noire qui n'était pas née quand la porte de la prison s'est refermée sur lui. Selon son avocat, il n'a pas de traitement préférentiel. Il a le droit à trente visites de quarante minutes chaque année, ainsi qu'à cinquante lettres soumises à la censure.

Périodiquement, des rumeurs font état de la possible libération d'un homme dont le chef de l'Etat, M. Pieter Botha, a admis lui-même qu'il avait payé sa dette, mais dont il a fixé une condition à l'élargissement : le renoncement à la violence. Nelson Mandela a refusé, rétorquant : « *La liberté ne se marchande pas. Seul un homme libre peut négocier. Les prisonniers ne signent pas de contrat.* » Le pouvoir a fait valoir que les dirigeants de l'ANC étaient opposés à sa libération.

Dans une lettre lue à Soweto en février 1985 par l'une de ses deux filles Zindzi, Nelson Mandela avait pourtant clairement fixé les termes du seul contrat qu'il estime honorable : « *Je ne peux pas et ne veux pas faire de promesse à un moment où moi-même et vous, le peuple, ne sommes pas libres. Votre liberté et la mienne sont inséparables.* »

Cet homme de caractère a juré de sacrifier sa vie à son idéal. Le régime de Pretoria le sait, comme il connaît cette phrase du philosophe Kierkegaard citée dans le rapport des membres de la mission de bons offices du Commonwealth : « *Le tyran meurt et son règne s'achève. Le martyr meurt et son règne commence.* »

MICHEL BOLE-RICHARD.

● **« L'Humanité » et Nelson Mandela.** — « L'insoumis. » Tel est le titre de « une » de *l'Humanité* du mercredi 5 août consacré au « *plus ancien prisonnier politique du monde* ». Le quotidien communiste publie une lettre de M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, à Mme Winnie Mandela.

TUNISIE

Les attentats n'ont pas provoqué de panique parmi les touristes

TUNIS
de notre correspondant

Le président Bourguiba a qualifié, mardi 4 août, d'actes « *de haute trahison contre les intérêts supérieurs de la nation* » les explosions qui se sont produites dimanche dans des hôtels de Sousse et de Monastir (*le Monde* du 4 août). Il a ajouté qu'il fallait « *mobiliser tous les Tunisiens afin qu'ils soient vigilants pour mettre à nu les agissements de ce groupuscule criminel* ».

Les propos du chef de l'Etat constituent jusqu'ici le seul commentaire officiel sur les attentats qui sont venus troubler la sérénité tunisienne. Mais si, depuis quarante-huit heures, les autorités s'efforcent de minimiser la portée de cette affaire, elles n'en sont pas moins, selon toutes les apparences, sérieusement préoccupées.

L'inquiétude enregistrée dans les sphères dirigeantes est surtout motivée, pour l'heure, par l'écho que les attentats ont eu à l'étranger et les répercussions négatives qu'ils pourraient avoir sur la saison touristique, particulièrement bonne cette année. A l'exception d'environ cent cinquante Britanniques, qui ont quitté la Tunisie mardi — mais certains d'entre eux arrivaient à la fin de leur séjour, — aucun autre touriste n'a, semble-t-il, précipité son départ et les milieux concernés affirment qu'aucune annulation de réservation n'a été enregistrée jusqu'ici. Dans les stations balnéaires du nord au sud du pays, y compris à Sousse et à Monastir, la même atmosphère de vacances règne sur les plages et autour des piscines des hôtels, qui affichent tous complet. Des mesures de sécurité renforcées ont toutefois été mises en place aux abords de tous les établissements.

Le ministre de l'intérieur a tenu mardi à en informer personnellement les ambassadeurs italien et britannique, dont les concitoyens avaient été blessés dimanche.

Prompte à réagir, la Ligue tunisienne des droits de l'homme a dénoncé « *avec vigueur et netteté ces actes terroristes sans précédent et qui ont eu pour cible des victimes innocentes, dont le seul tort aura été d'avoir choisi notre pays pour y passer leurs vacances* ». Le communiqué ajoute que, au nom des traditions d'hospitalité de la Tunisie et de son peuple, la Ligue condamne « *ces actes criminels qui ont, de surcroît, pour effet de compromettre gravement l'intérêt national* ».

MICHEL DEURÉ.

Europe

URSS

La libération des prisonniers politiques devrait précéder la tenue à Moscou d'une conférence sur les droits de l'homme

estime un groupe de dissidents

Moscou (*AFP*). — Dans un « appel » aux chefs de gouvernement des Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, un groupe d'anciens prisonniers de conscience soviétiques, le « Press-Club glasnost », estime qu'une éventuelle conférence sur les droits de l'homme à Moscou devrait être précédée de la libération de tous les détenus politiques en Union soviétique.

Les signataires du ducument, également adressé au numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, et au ministre des affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, considèrent que trois mesures doivent être prises en URSS avant la tenue d'une telle conférence, proposée par Moscou l'année dernière :

« *La libération sans conditions de tous les prisonniers politiques et leur complète réhabilitation ;*

» *Des changements dans le contenu et dans l'application de plusieurs articles du code pénal concernant les délits politiques* », afin de les rendre conformes au droit international ;

« *L'autorisation pour les organes d'information et les organisations sociales indépendantes de poursuivre leurs activités.* »

Les signataires souhaitent également assister en qualité d'« *observateurs* » aux travaux de la CSCE. Ils estiment par ailleurs que les camps de travail où sont encore enfermés des prisonniers politiques devraient être accessibles à des « *contrôles internationaux* ».

Parmi les signataires, figurent M. Sergueï Grigoriants, Mme Larissa Bogoraz, la veuve d'Anatoli Martchenko, M. Alexandre Ogorodnikov, un militant religieux.

● **Neuf mille départs au cours du premier semestre.** — Neuf mille Soviétiques ont émigré à l'étranger au cours des six premiers mois de cette année, chiffre deux fois supérieur au nombre des départs enregistrés durant toute l'année dernière, a indiqué mardi 4 août M. Youri Kachlev, chef de la délégation soviétique à la conférence de Vienne sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le comité intergouvernemental pour l'émigration avait annoncé vendredi à Genève que trois mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf juifs avaient pu quitter l'URSS depuis le début de l'année, chiffre le plus élevé depuis la fin de l'année 1980. — (*AFP.*)

BELGIQUE

Avocat à Liège et poseur de bombe...

Me Jean-Michel Systermans, un avocat liégeois de cinquante-sept ans, a reconnu lundi 3 août avoir été l'auteur de l'attentat à la bombe qui avait tué un étudiant en droit le 6 décembre 1985 dans les sous-sols du palais de justice de Liège, une demi-heure seulement avant l'arrivée au palais du ministre belge de la justice, M. Jean Gol.

Deux complices de l'avocat, un technicien en électricité de l'université de Liège et un conducteur d'autobus, ont aussi été arrêtés.

L'attentat, qui avait été commis à une période où la Belgique était secouée par une profonde vague de violences, avait tout d'abord été attribué aux Cellules communistes combattantes (CCC) mais celles-ci ne l'avaient pas revendiqué.

C'est plus dans la personnalité et l'histoire de l'avocat lui-même qu'il faut sans doute rechercher les raisons de cet acte. Dessaisi de plusieurs affaires, menacé de radiation du conseil de l'ordre, Jean-Michel Systermans avait été arrêté une première fois le 16 juin dernier pour détention d'explosifs.

Sa vie était particulièrement mouvementée : cambriolage et disparition de dossiers, coups de feu tirés par des inconnus dans sa direction, explosion devant son domicile, découverte d'une bombe près de son bureau.

La police le soupçonnait bien d'avoir organisé tout cela, mais n'avait jamais pu le prouver. Se répandant en propos incendiaires dénonçant de prétendus complots, annonçant des nouvelles fracassantes, il souffrait aussi, de l'avis unanime, d'une solide paranoïa.

Obsédé par la magistature, la justice, le pouvoir, M. Systermans, en mettant une bombe au sein même du palais de justice et le jour même de la venue du ministre de la justice, pensait ainsi régler ses comptes avec l'ensemble de ces institutions.

J.-A. F.

Asie

SRI-LANKA : l'application de l'accord de paix

« Nous déposons les armes parce que nous n'avons pas le choix... »

déclare le chef des Tigres tamouls

Les dirigeants de la rébellion tamoule ont accepté formellement de rendre leurs armes aux forces indiennes (de sept mille à neuf mille soldats indiens seraient actuellement stationnés dans le nord et l'est de Sri-Lanka). Par ailleurs, le ministre sri-lankais des finances a annoncé que son gouvernement allait demander à la communauté internationale 200 millions de dollars pour des programmes de reconstruction.

JAFFNA
de notre envoyé spécial

« *Nous déposons les armes* — hurlement de joie dans la foule — *parce que nous n'avons pas le choix...* » Silence pesant. Sur le podium dressé devant un grand temple hindou multicolore, à la lisière de Jaffna-Ville, le petit homme rondouillard lit son papier. Sans emphase, sans envolées lyriques, mais d'un ton ferme et triste. Un soleil doux inonde la scène. Trois mètres plus bas et à perte de vue, une marée humaine, peut-être cent mille personnes, dévore l'orateur des yeux.

Tout à l'heure, quand il est arrivé dans un crissement de pneus, entouré de ses principaux lieutenants et de sa garde prétorienne, ce fut du délire. Velupillai Prabhakaran, légendaire chef suprême des Tigres, l'homme qui fit trembler si longtemps l'Etat sri-lankais, se montrait enfin, mardi 4 août, en chair et en os à ce peuple tamoul au nom duquel il se bat depuis quinze ans. La ville entière de Jaffna, sauf les vieillards et les nourrissons, s'était déplacée pour l'occasion. Elle espérait fêter un héros botté, armé et sanglé dans sa célèbre tenue de combat comme sur ses affiches, qui ont forgé sa légende. Elle était prête à tout oublier, le sang, la sueur, les larmes, à pardonner tous les excès, pourvu que le triomphe du Tigre exalte son triomple.

Mais Thamby, le « *petit frère* », dont la personnalité et les idées ont déclenché tant de passions, n'a pas voulu jouer le jeu. Pour lui, l'heure est à la reddition, pas à la victoire. Chemisette civile et pantalon de coton neutre, le commandant suprême des fameux Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET), s'est présenté à son peuple comme un vaincu rongé d'amertume et de tristesse.

« *Je suis allé à New-Delhi à l'invitation de Rajiv Gandhi,* a-t-il rappelé. *J'ai découvert à mon arrivée qu'un accord avait déjà été négocié avec le gouvernement sri-lankais. J'ai rejeté ce compromis, je ne l'ai pas signé et je ne le signerai pas.* » Au pied de la tribune, dans l'enclos réservé aux personnalités et à la presse, un malaise parcourt brièvement les rangs clairsemés des officiers indiens invités pour l'occasion. L'un d'eux murmure quelques mots à l'oreille du blond colonel Cameron, attaché militaire de la mission britannique de Colombo, unique personnalité étrangère curieusement admise à la cérémonie.

Sur les tuiles rouges du temple, derrière le podium, quelques dizaines de sentinelles des Tigres, kalachnikov au poing, scrutent attentivement la foule. Plusieurs centaines de maquisards — la majorité n'a pas plus de quinze ou seize ans — ont été déployés autour des lieux et tout au long des voies d'accès au terre-plein du temple. Tous, sans exception, sont armés de pistolets-mitrailleurs ou de fusils d'assaut. « *Les Indiens nous prennent nos armes,* poursuit leur chef, *c'est à eux dorénavant d'assurer votre sécurité.* » Le public exulte. Le malentendu entre lui et l'orateur s'épaissit.

Lourd Magnum 357 américain sur la hanche, Rahim, porte-parole de l'organisation et numéro deux du district de Jaffna, traduit avec passion l'allocution plutôt terne de son chef. Pour la première fois depuis quatre ans, le jeune homme accepte de révéler sa véritable identité. Adieu « Rahim le guerrier », bonjour M. Srikumar Kanagaratnam ? « *Ne plaisante pas,* nous glisse-t-il dans l'oreille, *les Tigres ne sont pas morts. Tu entendras encore parler de nous...* »

« L'Inde est notre amie »

Sur le podium, au milieu de ses principaux lieutenants, digne et touchant, Velupillai Prabhakaran ne cherche pas à masquer sa déception. « *Cet accord hindo-sri-lankais, qui vise à mettre fin à une lutte au nom de laquelle tant d'entre nous ont sacrifié leur vie (...), ce compromis malheureusement imposé par une puissance extérieure pour ramener la paix dans l'île mais aussi pour des raisons géostratégiques étrangères à notre cause, ne nous assurera pas une paix durable. Nous ne l'acceptons pas.* » La foule retient son souffle. « *Cependant,* poursuit-il, *l'Inde est notre amie, nous avons confiance en la parole de Rajiv Gandhi, nous ne voulons pas d'une confrontation armée avec ses soldats. Nous allons donc leur remettre nos armes.* » Le public trépigne encore une fois d'allégresse. Il a écouté le « petit frère », il ne l'a apparemment pas entendu. « *Une seule chose compte* », nous dira un notable de Jaffna, « *la guerre est finie* ».

L'arsenal des Tigres — « *environ cinq mille armes* », selon Rahim — sera convoyé dans les camps militaires indiens par les cadres de l'organisation elle-même. Les rebelles n'ont pas voulu subir l'ultime humiliation d'une reddition individuelle en présence des photographes et des chars d'assaut indiens déployés autour de la ville. L'opération désarmement devait commencer mercredi matin et prendre fin dans la soirée. « *Toutes les armes ne nous seront pas remises, bien sûr* », admet un officier de la « force indienne de paix », mais « *l'essentiel est que les Tigres retournent doucement à leur vie civile* ».

Le feront-ils ? Conforme à sa réputation d'homme de principes, Velupillai Prabhakaran a dit qu'il restait, pour sa part, « *fidèle à la cause de l'Eelam Tamoul indépendant* », et continuait de penser que c'est « *la seule solution pour assurer l'avenir et la sécurité de notre nation* ». En conséquence, « *je n'accepte pas le poste de ministre en chef intérimaire du projet gouvernemental régional tamoul, je ferai pas campagne aux élections des conseils de province* », a-t-il ajouté. Un peu plus tard, cependant, Rahim indiquera aux journalistes que l'organisation, en tant que telle, dirigera le gouvernement local et participera à la future campagne électorale. « *La guerre est finie, la lutte continue* », résumera-t-il. Seul le chef suprême doit rester pur...

Le soleil s'est maintenant couché sur Jaffna. Thamby est reparti comme il était venu vers une destination inconnue. La foule en liesse déborde le service d'ordre et hurle sa joie. Des jeunes se bousculent par milliers pour serrer les mains des soldats indiens. « *Jay Hind ! Jay Hind ! Vive l'Inde !* » Les Tigres, mâchoires serrées et œil sombre, regagnent leurs camions dans une quasi-indifférence. Velupillai Prabhakaran et ses hommes ont découvert, mardi, la fameuse ingratitude des peuples. A moins qu'il ne s'agisse de leur non moins célèbre sagesse ? L'avenir le dira.

PATRICE CLAUDE.

● **CORÉE DU SUD : M. Roh Tae-Woo président du Parti de la justice et de la démocratie.** — M. Roh Tae-Woo, candidat à la future élection présidentielle, a été élu, le mercredi 5 août, à l'unanimité président du Parti de la justice et de la démocratie (PJD, au pouvoir). Les quelque mille six cents délégués participant à cette réunion du comité directeur du PJD ont élu comme président honoraire le chef de l'Etat, M. Chun Doo-Hwan, qui avait démissionné de ses fonctions de chef de parti en juillet. D'autre part, M. Kim Yu-Mu, procureur général, a annoncé qu'il n'y aura pas d'amnistie pour les prisonniers politiques à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance de la Corée du Sud, le 15 août. Il a déclaré à une commission sur les droits de l'homme que deux cent seize prisonniers politiques avaient été exclus de l'amnistie décrétée en juillet, parce qu'« *ils s'opposent à une démocratie libre* », terme désignant les communistes et les gauchistes, et ceux qui sont coupables de meurtre.

● **BANGLADESH : 207 victimes des inondations.** — Deux cent sept personnes ont péri en deux semaines d'inondations, d'après les bilans publiés, mardi 4 août, par la presse locale. Selon le *Bangladesh Times*, de nouvelles chutes de pluie, le week-end dernier, ont fait 61 morts dans 35 districts administratifs parmi les 64 touchés par les inondations, portant le bilan total à 207 morts. Les récentes inondations, les plus graves en une trentaine d'années, ont touché plus de huit millions de personnes sur 20 000 kilomètres carrés. Plus de 352 000 maisons ont été endommagées. 392 000 hectares de cultures détruits et plus de 200 000 sans-abris ont été accueillis dans des refuges établis dans dix districts. — (*AFP.*)

● **MALTE : des accords secrets avec la Corée du Nord en 1982.** — L'ancien gouvernement travailliste maltais avait signé en 1982 deux accords secrets avec la Corée du Nord prévoyant notamment la fourniture gratuite par cette dernière d'armes et de munitions, a *révélé* le lundi 3 août, le gouvernement démocrate-chrétien de M. Fenech Adami. Ces accords prévoyaient la fourniture, en 1983, d'armes automatiques, de mitrailleuses, de DCA et de pistolets, avec les munitions assorties, ainsi que l'envoi à Malte de quatre instructeurs militaires nord-coréens. — (*AFP*).

URSS

La libération des prisonniers politiq[…] devrait précéder la tenue à Mosc[…] d'une conférence sur les droits de l'ho[…]

estime un groupe de dissident[…]

BELGI[…]

le choix... »

Amériques

ÉTATS-UNIS : un nouveau plan de paix pour l'Amérique centrale

La Maison Blanche reprend l'initiative pour soutenir la Contra

A peine achevées les auditions publiques sur le scandale de l'« Irangate », le gouvernement américain a repris mardi 4 août l'initiative pour poursuivre sa politique d'aide aux « contras ». Le secrétaire d'Etat Georges Shultz s'est entretenu avec le nouveau « directoire » de la résistance nicaraguayenne, qui doit aussi rencontrer le président Ronald Reagan.

Washington propose un nouveau plan de paix pour le Nicaragua au moment même où les ministres des affaires étrangères centraméricains sont réunis au Guatemala pour préparer un sommet des cinq chefs d'Etat de l'isthme (Costa-Rica, Guatemala, El Salvador, Honduras et Nicaragua), qui sera consacré les 6 et 7 août prochains à la recherche d'une paix négociée dans la région.

WASHINGTON
Correspondance

Apparemment, la Maison Blanche a pris conscience que, malgré l'ardent plaidoyer du colonel North, le Congrès maintenait toutes ses réserves à l'égard du programme d'aide aux « contras ». Certes, des sondages indiquent que les partisans de l'aide aux rebelles du Nicaragua ont augmenté en nombre dans le pays, mais au Capitole il est douteux qu'une majorité se dégage pour approuver les 150 millions de dollars que le gouvernement Reagan se propose de demander pour les dix-huit prochains mois.

Dans ce contexte, le secrétaire d'Etat, M. Shultz, et M. Baker, chef d'état-major de la Maison Blanche, ont jugé nécessaire de changer de tactique en présentant un plan de nature à obtenir le soutien des deux partis. Après l'enquête sur l'Irangate, la Maison Blanche entend bien capitaliser le désir d'un grand nombre de parlementaires d'être associés plus étroitement à la définition et à l'exécution de la politique officielle. Dans l'immédiat cependant, l'initiative de la Maison Blanche a été accueillie avec beaucoup de scepticisme.

Contrecarrer les propositions du Costa-Rica

Au Capitole, les démocrates, adversaires de l'aide aux « contras » considèrent le nouveau plan de paix comme une manœuvre habile pour obtenir ultérieurement un vote favorable en faveur du programme d'aide. Si, d'ici un délai fixé au 30 septembre, le gouvernement sandiniste n'acceptait pas le cessez-le-feu et ne s'engageait pas sur la voie de réformes démocratiques, le gouvernement Reagan aurait en effet les meilleures chances d'obtenir un revirement du Congrès en faveur de l'aide aux « contras ». Les démocrates s'interrogent donc sur la sincérité de l'initiative Reagan et refusent d'être liés par la date-limite du 30 septembre.

De leur côté, un certain nombre de républicains conservateurs craignent que l'initiative n'aboutisse à retarder l'attribution des crédits aux « contras ». D'autre part, ils voudraient que les antisandinistes soient mieux assurés du soutien américain si l'exercice diplomatique échouait. Les républicains sont en effet convaincus que Managua n'acceptera jamais les termes du programme prévoyant la fin de l'aide militaire de l'Union soviétique et de Cuba.

A dire vrai, l'initiative de la Maison Blanche est destinée à contrecarrer les propositions faites antérieurement par le président Arias du Costa-Rica. Le projet américain vise à établir un cessez-le-feu qui soit acceptable par les contras, et il stipule que, dès son entrée en vigueur, des mesures de démocratisation significative seront prises au Nicaragua, comme le rétablissement des libertés civiles, la suppression de l'état d'urgence et la création d'une commission pour l'organisation d'élections vraiment libres. Les leaders politiques des contras, actuellement regroupés, ont accueilli favorablement l'initiative du président Reagan.

HENRI PIERRE.

HAITI

Appels au calme

Port-au-Prince. — L'un des principaux dirigeants politiques haïtiens, M. Leslie Manigat, a lancé lundi 3 août à la télévision un appel en faveur d'une *« trêve générale indéfinie »*. Le secrétaire général du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes (RNDP, centre gauche) s'est également prononcé pour la création d'un centre de médiation politique composé de deux évêques et d'un pasteur, et a préconisé un élargissement et une restructuration du Conseil national de gouvernement (CNG). De son côté, le ministre haïtien de l'éducation nationale, M. Patrice Dalencour, a adressé un appel solennel à la population pour que les examens du baccalauréat, prévus pour le 10 août, se déroulent sans incidents.

Ces appels au calme ont été lancés au moment où les forces de l'armée et de la police continuent de ratisser les collines de l'ouest d'Haïti afin de retrouver Bernard Sansaricq et sa poignée de partisans qui s'étaient opposés par les armes à un goupe de militaires (*le Monde* du 5 août). La police de Port-au-Prince a interdit depuis lundi toute manifestation dans le centre de la capitale.

Par ailleurs, les garde-côtes américains ont secouru, lundi, 339 haïtiens entassés dans un bateau de pêche de 22 mètres de long, qui était en train de couler. Désireux de rentrer illégalement aux Etats-Unis, les Haïtiens doivent être rapatriés très rapidement à Port-au-Prince. *(AFP, Reuter.)*

Le département d'Etat s'oppose à un projet de résolution du Congrès sur le génocide arménien

Washington *(AFP)*. — Le département d'Etat américain a exprimé son opposition à un projet de résolution actuellement débattu à la Chambre des représentants, qui doit faire prochainement l'objet d'un vote, et qui prévoit de faire du 24 avril 1988 aux Etats-Unis une *« journée du souvenir du génocide arménien »*.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Charles Redman, a déclaré mardi 4 août que le maintien de bonnes relations avec la Turquie, alliée de Washington et membre de l'OTAN, présente *« un intérêt majeur pour la sécurité nationale »*. L'adoption d'une telle résolution *« mettrait en danger ces relations »*.

« Personne ne nie les souffrances des Arméniens (...) pendant la première guerre mondiale », a précisé M. Redman, mais *« on peut douter que les Etats-Unis doivent inscrire dans une loi un jugement sur des événements qui se sont déroulés dans un autre pays et qui sont encore sujets à débat parmi les historiens »*.

A TRAVERS LE MONDE

● **CENTRAFRIQUE : expulsion de Libanais ?** — Une vingtaine de ressortissants libanais — qui auraient été « plus ou moins liés » à Mohamed Hariri, auteur du détournement, le 24 juillet dernier, du DC-10 d'Air Afrique sur Genève, — pourraient être expulsés de Centrafrique. Qualifiés par un responsable centrafricain de *« personnes nuisibles, en situation irrégulière sur le territoire »*, ces Libanais pourraient être reconduits vers *« leur pays d'origine »* — *(AFP.)*

● **CHINE : prochaine reprise des négociations frontalières avec Moscou.** — Le deuxième round des négociations frontalières entre la Chine et l'URSS va s'ouvrir, vendredi 7 août, à Pékin, dans un climat teinté d'optimisme à la suite d'ouvertures successives de Moscou en direction de Pékin comme le *« retrait partiel » de troupes en Afghanistan* et en Mongolie et l'offre de supprimer la centaine de SS-20 basés en Asie. Réunie en février à Moscou, la première série de négociations frontalières avait débouché sur un accord général en faveur du réexamen global du contentieux frontalier entre les deux pays. *(AFP.)*

● **ITALIE : Cicciolina à la commission de la défense.** — Cicciolina, la star italienne du porno élue député sur la liste du Parti radical lors des dernières élections législatives et ardente partisane du slogan *« faites l'amour, pas la guerre »*, a été désignée comme membre de la commission de la défense de la Chambre des députés. La présence d'Ilona Staller dans une telle commission n'a pas manqué de susciter étonnements et critiques dans les milieux politiques italiens. Le pacifisme avait en effet été — avec la libération sexuelle et la lutte contre le nucléaire — un des thèmes de sa tumultueuse campagne électorale. — *(AFP.)*

● **PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE : réélection du premier ministre.** — Le premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Paias Wingti, a été réélu, ce mercredi 5 août, par cinquante-quatre voix contre cinquante et une à son adversaire, M. Michael Somareby, lors d'un vote du Parlement élu le 4 juillet. M. Wingi, âgé de trente-cinq ans, dirige une coalition de cinq partis avec l'appui d'un groupe de députés indépendants. Trois des cent six sièges du Parlement sont vacants. Des élections partielles doivent avoir lieu pour les pourvoir. — *(AFP.)*

● **VIETNAM : échange de prisonniers avec la Chine.** — Le Vietnam et la Chine ont échangé, mardi 4 août, une trentaine de prisonniers à la « Porte de l'amitié », seul point de passage encore ouvert le long de la frontière entre les deux pays, depuis leur sanglant conflit de 1979. Le Vietnam a restitué dix-huit Chinois accusés de s'être *« infiltrés illégalement en territoire vietnamien pour y mener des activités d'espionnage et de sabotage »*, a-t-on appris de source vietnamienne. La Chine a, pour sa part, libéré quatorze Vietnamiens qui avaient, selon un porte-parole chinois, reconnu s'être livrés à l'espionnage et avoir mené des incursions armées. — (AFP.)

PÉROU : violents remous dans les milieux d'affaires et la classe politique

Le débat sur l'étatisation du système bancaire risque de gagner la rue

LIMA
de notre envoyé spécial

Le projet d'étatisation du système financier péruvien, annoncé le 28 juillet par le président Alan Garcia, et soumis cette semaine à l'approbation du Parlement, suscite de violents remous dans les milieux d'affaires (*le Monde* du 5 août) et la classe politique de Lima.

L'Etat contrôle déjà environ 80 % du système financier et environ 43 % du crédit. Dans la banque, le secteur privé est minoritaire. Mais il est actif, puissant et influent en raison de ses liens avec les industriels, les multinationales et les banques étrangères.

Les responsables des dix banques directement menacées ont pris la tête de la révolte, dénonçant le caractère *« illégal »* de la proposition, qualifiée par le gouvernement de *« parfaitement constitutionnelle »* ; les banquiers parlent de *« menace totalitaire »* et de *« course au socialisme »*. Ils ont fait appel à la justice, comme ils en ont le droit, et un juge leur a donné raison, condamnant la mise en place d'administrateurs provisoires désignés par le gouvernement en attendant la décision du Parlement.

Brandissant cette décision de justice, les banquiers se sont, le lundi 3 août, réinstallés dans leurs bureaux, comme si de rien n'était. Les administrateurs nommés par le gouvernement, un peu contrits, sont restés. Une cohabitation ambiguë.

Un autre juge, a, lui, décrété que le gouvernement était *« dans son bon droit »*. Conclusion : un tribunal spécial devrait se prononcer sur cette divergence d'appréciation. Les économistes s'en mêlent et le débat est maintenant politique. La droite, chassée du pouvoir en avril 1985 par la victoire raz de marée du parti apriste d'Alan Garcia, se mobilise, affirme que le projet d'étatisation de ce qui reste de banque privée *« n'est qu'un premier pas »* et que *« le régime totalitaire est au coin de la rue »*.

Manuel Ulloa, l'ancien premier ministre et ministre des finances du gouvernement Belaunde Terry, déclare que le projet est *« inefficace et surtout absurde »*. Son journal *Expreso* le qualifie *« de plus grande erreur politique du gouvernement depuis deux ans »*. Une revue d'opposition va plus loin, et redoute *« une étatisation des moyens d'information »* par le biais du contrôle total du crédit par le gouvernement.

Pour l'instant, la liberté de la presse est totale, et même surprenante. Les porte-parole du Sentier lumineux et du mouvement révolutionnaire Tupac Amaru commentent la situation politique dans des journaux « amis ». Ils sont naturellement contre l'étatisation de la banque, estimant que *« la révolution »* annoncée par le régime apriste est une *« mascarade »*, destinée à *« tromper les masses »*.

Des alliés du gouvernement se prononcent aussi contre le projet de manière catégorique. Comme M. Manuel Moreyra, ancien président de la banque centrale de réserve, et qui a fait état à la télévision de *« menaces contre sa personne »*. Plus étonnant : un député apriste, M. Alfredo Barnechea, a pris parti contre, ce qui permet à la presse de droite de suggérer que tous les parlementaires du parti gouvernemental ne sont pas convaincus de l'opportunité d'une mesure spectaculaire, et qui a d'abord permis au président Garcia de reprendre l'initiative politique, au sein de son parti et au plan national, après une période de flottement.

Aller vite

Le chef de l'Etat semble vouloir aller vite. Dimanche 2 août, à Trujillo, à l'occasion d'une cérémonie pour le huitième anniversaire de la mort de Haya de La Torre, fondateur de l'APRA, il a redit qu'il n'avait aucune ambition *« totalitaire »*.

« Si le régime démocratique ne fait pas la révolution, dit Alan Garcia, *qui la fera ? Cette révolution pour plus de justice est de toute façon inévitable. »* Il a ajouté que les *« démocraties ne devaient pas permettre que les régimes totalitaires fassent le travail à leur place »*, faisant allusion au régime militaire du général Velasco Alvarado, au pouvoir de 1968 à 1975. Le petit général de Piura, le *« Chinois »* comme on l'appelait familièrement, avait exproprié l'International Petroleum Company et décrété une réforme agraire jugée à l'époque très audacieuse. Il se proposait aussi de changer les structures du pays et de *« soulager la misère des masses paysannes de la sierra »*.

Des objectifs très imparfaitement atteints, mais qui ne sont pas tous différents de ceux de l'APRA, aujourd'hui au pouvoir, et de la gauche, qui réclame maintenant une accélération des *« réformes de structure »* après le projet d'étatisation de la banque privée.

Si la droite tempête, et si la rupture paraît, pour le moment du moins, consommée entre le gouvernement et le secteur privé, la gauche, en revanche, laisse paraître son trouble, sa perplexité et ses divisions. La Gauche unie préconisait en 1985 la nationalisation d'une seule banque privée, Le Banco de Credito, la plus importante. En allant plus loin, M. Alan Garcia la contraint à l'approbation ou à la surenchère.

Les secteurs les plus modérés de la gauche, dont le chef de file est l'ancien maire de Lima, M. Alfonso Barrantes, approuvent fermement le projet gouvernemental et ont même lancé une campagne d'appui de signatures. Les groupes ultras de la gauche sont plus réticents, ergotent, doutent de la *« bonne foi »* du chef de l'Etat, mais réclament la nationalisation du commerce extérieur, de certaines multinationales, de l'industrie alimentaire et de celle des produits pharmaceutiques. C'est aussi la position du Parti communiste péruvien, très favorable à l'étatisation du système financier mais partisan de la nationalisation d'une centaine d'entreprises industrielles liées à la banque privée.

Le régime d'Allende

Alan Garcia et le leader du Parti communiste, M. Del Prado, ont eu la semaine dernière un entretien en tête à tête : symbole d'une certaine réorientation politique déclenchée par le discours-programme du 28 juillet, et souhaitée depuis deux ans par le chef de l'Etat, qui sait ne pas pouvoir compter seulement sur son parti pour réaliser son plan de réformes économiques et sociales. Les dissonances, les rivalités ouvertes ou cachées, les ambitions personnelles en vue de l'élection présidentielle de 1990, la faiblesse des cadres moyens du parti gouvernemental : autant d'éléments qui contraignent M. Alan Garcia a chercher des soutiens complémentaires en dehors de la formation gouvernementale.

« Il n'y aura pas d'autres nationalisations, repète le jeune ministre de l'économie, Gustavo Saberbein, qui se bat avec courage. *Il s'agit seulement de démocratiser le crédit. »* Et de rappeler les exemples du Costa-Rica et du Mexique, qui ont également adopté des mesures d'étatisation de la banque *« sans causer de drames »*. Le chef de l'Etat, lui, brandit la Constitution. *« C'est,* dit-il, *ma seule arme, ma seule défense. Et tout est dans cette Constitution. »*

Ces assurances sont loin de convaincre les adversaires du gouvernement, qui parlent déjà des risques d'instauration au Pérou d'un régime semblable à celui *« d'Allende au Chili »*. Avec son cortège de troubles sociaux, de chaos économique, de tensions politiques et de chute dramatique.

Pour l'heure, l'APRA s'efforce de relancer l'enthousiasme des militants de base et organise un grand meeting de soutien vendredi 7 août. Après les controverses juridiques, le débat risque de gagner la rue.

MARCEL NIEDERGANG.

CHILI : lors de son congrès national

Le Parti démocrate-chrétien encourage la « mobilisation pacifique pour des élections libres »

SANTIAGO-DU-CHILI
de notre correspondant

Le Parti démocrate-chrétien s'est donné, au cours d'une sorte de congrès restreint tenu samedi 1er et dimanche 2 août, un nouveau comité directeur conservateur. Cet organisme est, en effet, désormais présidé par M. Patricio Aylwin, ancien sénateur, qui a déjà exercé cette fonction à plusieurs reprises, notamment en 1973, l'année du coup d'Etat. La démocratie chrétienne suivra donc la procédure de légalisation des partis imposée par les autorités, rejettera toute forme d'alliance avec les communistes tant que ceux-ci ne renonceront pas à la lutte armée et encouragera la *« mobilisation pacifique pour des élections libres »*.

La ligne « réaliste » incarnée par M. Aylwin l'a emporté sur l'aile « progressiste » de la démocratie chrétienne, dont le candidat à la présidence du parti, M. Ricardo Hormazabal, a recueilli 40% des suffrages. Les partisans de M. Hormazabal, dirigeant syndical des employés de banque, l'ont emporté en revanche aux élections du mouvement de la jeunesse démocrate-chrétienne. Pour l'aile « progressiste » du parti, la démocratie chrétienne ne devrait pas accepter les conditions imposées par le gouvernement pour la légalisation de partis, afin de ne pas se couper des différentes formations de la gauche, qui ont toutes décidé d'ignorer la procédure prévue par les autorités. Cette procédure exige notamment pour qu'un parti soit légalisé qu'il présente une pétition portant trente-trois mille signatures.

Le congrès du week-end dernier fut aussi celui du souvenir. C'est il y a trente ans, en effet, qu'a été fondé le Parti démocrate-chrétien. L'origine du mouvement est cependant plus ancienne, puisque ses racines remontent à l'organisation de jeunesse du Parti conservateur, qui s'était proclamée autonome en 1935 avant de se transformer en Phalange nationale. La Phalange avait à sa tête les chefs historiques du futur Parti démocrate-chrétien, notamment Bernardo Leighton, ancien vice-président de la République, et Radomiro Tomic, candidat malheureux contre Salvador Allende en 1970. Influencée par les idées de Jacques Maritain et Emmanuel Mounier, la Phalange luttait en faveur d'un christianisme social associant les citoyens au fonctionnement de l'Etat et les travailleurs à la gestion des entreprises.

La traversée du désert

Ce programme assez flou a rendu la démocratie chrétienne très perméable aux influences extérieures. Parfois attirée par la droite, comme en témoigne par exemple le départ après le coup d'Etat de la minorité conduite par M. Juan de Dios Carmona, ralliée au régime du général Pinochet, la démocratie chrétienne fut plus souvent séduite par la gauche, à tel point que par deux fois des militants rompant avec le PDC constitueront de nouvelles organisations de gauche : le MAPU (Mouvement d'action populaire unitaire) en 1969 et la Gauche chrétienne en 1971.

En 1964, le candidat démocrate-chrétien Eduardo Frei avait remporté l'élection présidentielle. S'appuyant sur une solide majorité parlementaire, il avait mis en œuvre la première réforme agraire et procédé à la « chilianisation » des mines de cuivre. Ce fut l'heure de la *« révolution dans la liberté »*, soutenue politiquement et financièrement par Washington, qui y voyait un modèle démocratique pour le continent et un contre-feu à l'incendie castriste.

Ces réformes servirent de prélude à une politique plus radicale. La gauche ayant remporté l'élection présidentielle de 1970, la majorité relative de Salvador Allende fut confirmée — comme l'exige la Constitution par — la majorité absolue au Parlement grâce au vote de la démocratie chrétienne. Aujourd'hui encore, les milieux conservateurs ne pardonnent pas au PDC d'avoir *« ouvert la voie au gouvernement marxiste »*.

Puis l'histoire s'accéléra ! Accusant l'Unité populaire de préparer la révolution violente, le PDC rejoignit l'opposition de droite. Au lendemain du coup d'Etat, il justifia l'action des forces armées, *« dont l'intervention était devenue indispensable au maintien des institutions démocratiques »*, comme l'écrivit alors Eduardo Frei à Mario Rumor, président de l'Internationale démocrate-chrétienne. Il est vrai que la DC, et d'autres avec elle, pensait alors que le gouvernement militaire serait de courte durée, et qu'une fois l'ordre restauré les partis politiques retourneraient aux affaires. Il en fut, comme on le sait, tout autrement.

Rejetée par le gouvernement, qui ne se privera pas d'emprisonner et d'exiler plusieurs de ses dirigeants, considérée avec méfiance par la gauche, la démocratie chrétienne commence sa traversée du désert, qui ne prend fin qu'en 1983, avec les premières journées de protestation massive et la formation, à son initiative, de l'Alliance démocratique, la première coalition de partis d'opposition. Les élections professionnelles libres, que le général Pinochet se voit dans l'obligation de concéder confirment ensuite que le PDC est bien à nouveau la première force du pays, dans le mouvement syndical comme chez les étudiants ou auprès des classes moyennes. Mais coincée entre l'extrême gauche, dont l'influence n'a cessé de croître au cours des dernières années, et un *régime qui entend se perpétuer* à l'infini, sa marge de manœuvre risque de se rétrécir rapidement.

GILLES BAUDIN.

Amériques

Brésil : les affres de la transition

(Suite de la première page.)

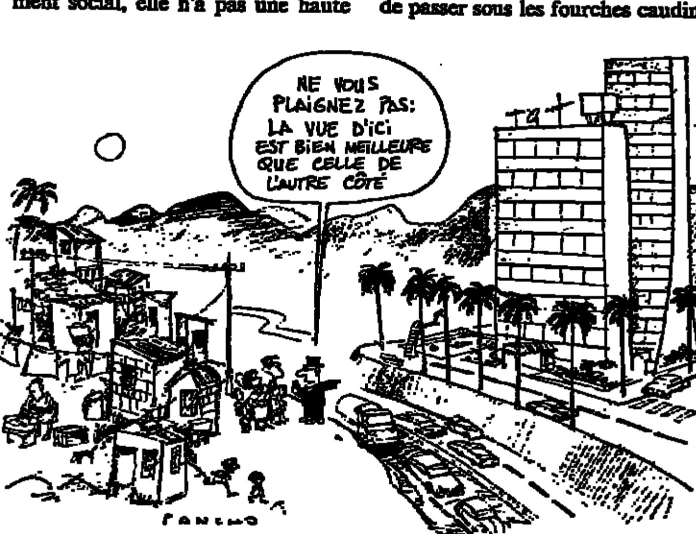
Des signatures sont ainsi recueillies dans tout le pays afin que les revendications des pauvres soient prises en considération par les constituants. La conférence des évêques du Brésil relaie le mouvement. Une quarantaine de « projets populaires » sont présentés à la signature, qui concernent aussi bien la réforme agraire – et ses différentes variantes – que le droit des femmes ou le droit constitutionnel. Ce que les initiateurs du mouvement appellent *« le processus d'accompagnement de la Constitution par le peuple »* ne doit pas s'arrêter en effet avec l'adoption prévue pour la fin de l'année de la loi fondamentale. Ils veulent introduire la possibilité permanente d'une initiative populaire pour les propositions de Loi (à partir de 350000 signatures provenant de cinq Etats) et même pour des réformes de la Constitution (700000 signatures).

Aux constituants de s'en débrouiller. Ils siègent pratiquement sans désemparer, aux prises avec ces groupes de pression qui manifestent parfois bruyamment presque sous leurs fenêtres – l'Union démocratique rurale, conglomérat de patrons de choc, a réuni plus de 30000 manifestants à Brasilia début juillet (*le Monde* du 15 juillet), – et avec leur propre clientèle électorale, ce qui les a poussés à s'inscrire dans l'une des vingt-quatre commissions correspondant le mieux à leurs intérêts, sous l'œil discret mais vigilant des militaires. L'avant-projet de Constitution ne comporte pas moins de cinq cents articles qui prétendent régler le moindre détail de la vie sociale. A charge pour la commission de « systématisation » de ramener à des propositions plus acceptables ce monstre constitutionnel qui ne devrait toutefois pas comporter moins de 250 articles. Tout cela alors que la nature même du régime – présidentiel, parlementaire ou semi-présidentiel (à la française) – n'est pas encore fixée et que la durée du mandat du président Sarney fait l'objet de vives polémiques au sein même du parti gouvernemental. L'opposition de gauche, quant à elle, réclame une élection présidentielle immédiate au suffrage universel.

Cette activité pouvait être le symptôme des ferments démocratiques agitant le Brésil, des affres salutaires de la transition entre le régime autoritaire des militaires et la nouvelle République, des difficultés d'élaboration d'un vaste projet politique capable d'arracher au sous-développement les deux tiers de la population de la huitième puissance industrielle du monde. Elle n'est sans doute qu'une agitation largement artificielle, sans rapport avec les réalités du pays. *« Brasilia, île de fantaisie »*, disent les Brésiliens. Capitale créée de toutes pièces sur des hauts plateaux jusqu'alors déserts, Brasilia incarne et matérialise l'isolement d'une classe politique accaparée par ses jeux. Tête coupée du corps, elle s'agite ou pense sans que les membre en soient, outre mesure, affectés. Les plus sceptiques considèrent que, derrière les joutes parlementaires, le système n'a pas fondamentalement changé : *« Sous le régime précédent, les militaires parlaient ; maintenant, Sarney parle pour eux ; c'est la différence. »* La transition du régime militaire à la démocratie devait se faire selon un compromis entre l'armée et l'opposition d'antan, dont Tan credo Neves, président mort avant d'avoir régné, avait seul la clé, qu'il a emportée dans la tombe.

Une agitation artificielle

Personne ne doute que M. José Sarney, vice-président de Tancredo Neves, soit arrivé légalement à la magistrature suprême. Mais la légitimité politique de cet ancien président du parti des militaires est contestée, et son manque de charisme, son absence de grand dessein, voire sa pusillanimité, raillés par tous les observateurs brésiliens et par une large fraction du parti censé le soutenir, n'accroissent pas son autorité. La classe politique, dans son ensemble, n'échappe pas à ce discrédit, à quelques brillantes exceptions près, souvent grandies dans l'exil. Mal préparée par vingt ans de régime militaire, issue de milieux peu cultivés (60 % des députés ont des parents qui n'ont pas terminé l'école primaire), fractionnée entre de petites formations rivales ou rassemblées au-delà de tout clivage politique dans le PMDB, grand parti attrape-tout sans idéologie ni projet, attirée par les modèles européens mais manquant de traditions et d'enracinement social, elle n'a pas une haute d'idée d'elle-même. Il n'est pas difficile de rencontrer à Brasilia des députés de tout bord qui avouent n'avoir aucune crédibilité.



Ces jeux laissent froid l'homme de la rue et provoquent les sarcasmes de la classe moyenne, qui oscille entre le pessimisme le plus noir – *« Jamais nous n'avons connu une crise aussi profonde »* – et un cynisme fataliste – *« Le Brésil en a vu d'autres et s'en est toujours sorti »*. Le scepticisme entrave en tout cas la capacité du gouvernement à sortir le pays des difficultés économiques actuelles comme la possibilité d'engager des réformes profondes. Sans doute le deuxième plan Cruzado, présenté le 12 juin dernier par le nouveau ministre des finances, M. Luis Carlos Bresser Pereira, bénéficie-t-il d'un préjugé plus favorable que celui de son prédécesseur, M. Dilson Funaro, qui s'est terminé dans une explosion des prix. Déjà quelques signes positifs apparaissent : l'inflation, qui caracolait au rythme de 1 000 % l'an au mois de juin, a été ramené à des proportions plus raisonnables ; la demande intérieure repart, et le solde positif du commerce extérieur a atteint 1,3 milliard de dollars en juin.

M. Bresser Pereira a certes refusé de passer sous les fourches caudines du FMI, ce qu'aucun homme politique brésilien ne saurait tenter sans risquer un suicide politique, mais son plan répond implicitement à plusieurs exigences de l'organisation internationale, facilitant un accord sur le rééchelonnement d'une dette dépassant 100 milliards de dollars : compression du pouvoir d'achat, dévaluation *de facto* du cruzado et augmentation des tarifs publics, au risque de provoquer des mouvements sociaux comme fin juin à Rio, où la foule a brûlé les autobus urbains pour protester contre le doublement des prix des transports publics qui représentent jusqu'à un quart des budgets familiaux.

Des divergences subsistent sur le rythme de la croissance économique – que les dirigeants brésiliens veulent hausser progressivement à son « taux historique » de 7 %, comme le rappelle M. Celso Furtado, économiste de renom et ministre de la culture – et sur la compression des dépenses publiques. Les grands projets financés par le budget de l'Etat, véritable gouffre dont l'utilité économique et sociale est pour le moins sujette à caution, ont été simplement repoussés, et les Etats fédéraux croulent sous les dettes. Exemple : l'Etat de Rio a des recettes de 38 milliards de cruzados et un déficit de 50 milliards. Il a fait un effort pour réduire le nombre de ses 250 000 fonctionnaires ; il en a licencié 28 000, mais un secrétaire d'Etat reconnaît que les victimes sont surtout des agents électoraux... embauchés par le gouverneur précédent, le populiste Lonel Brizola.

60 % des Brésiliens en dehors de la société

« Le plan Bresser Pereira ne me plaît pas, mais je n'en vois pas d'autre », avoue tristement un économiste de Brasilia. Les plus optimistes – mais ne prennent-ils pas leur désir pour la réalité ? – estiment que ce plan a créé un effet de choc permettant de stabiliser la situation avant un nouveau départ et la mise en route des réformes radicales.

La nécessité de ces réformes éclate dans la misère des paysans sans terre appâtés par les villes et entassés dans les favellas qui, comme à Rio, s'agrippent au flanc des collines, jetant leurs ramifications boueuses jusqu'à la limite des beaux quartiers. Elle éclate aussi dans les statistiques : un tiers de la population a un revenu – si ce terme à ce niveau a un sens – au-dessous du SMIC (45 dollars par mois actuellement, contre 59 dollars en mars 1985) et survit dans la misère ; un-quart reçoit entre un et deux fois le SMIC et vit dans la pauvreté. Cela veut dire, explique le sociologue Helio Jaguaribe, auquel le président Sarney a demandé une étude sur le Brésil de l'an 2000, que 60 % des 140 millions de Brésiliens sont en dehors de la société moderne. Descendants lointains des esclaves, ils sont les soutiers du Brésil industriel, les immigrés de l'intérieur. Comme si l'Angleterre du dix-neuvième siècle avait eu l'Inde aux portes de ses villes.

Helio Jaguaribe a prolongé les courbes : si l'emploi rural et l'emploi urbain augmentaient d'environ 3% par an, ce qui serait une belle performance, il y aurait tout de même de 20 millions à 30 millions de sans-emploi en l'an 2000. Seules une réforme agraire et une réforme urbaine peuvent entraver cette évolution. Des pas timides ont été accomplis en direction de la première, mais la moitié des terres reste entre les mains de 1,6 % de propriétaires. Les maximalistes s'opposent aux modérés : faut-il distribuer tous les grands domaines, même ceux qui sont cultivés de manière intensive, au risque de faire chuter brutalement la production agricole ? Ou faut-il attirer les paysans sur des terres en friche en leur accordant des subventions, des aides et une formation ? La Constitution fera peut-être un choix, mais les résistances seront telles que l'application risque d'être renvoyée aux calendes.

La réforme urbaine devrait englober un profond remaniement de la fiscalité, une augmentation des salaires ouvriers et une réforme foncière qui permette d'en finir avec une urbanisation sauvage et chaotique, entraînant sous-emploi, délinquance, malnutrition et sous-scolarisation... L'Eglise elle-même a placé ces deux réformes en tête de ses « revendications ».

Dans la société duale brésilienne, « ceux d'en haut » ont-ils conscience de l'urgence des problèmes qu'affrontent « ceux d'en bas » ? Pour la grande majorité, rien ne l'indique. Ils jouent entre eux le réapprentissage de la démocratie, confrontés à des échéances constitutionnelles, à une grave crise économique et au remboursement de la dette. D'ici à la fin de l'année, le Brésil devra se doter d'une loi fondamentale, sortir du blocage des prix et des salaires pour passer à la phase suivante du plan Bresser Pereira et trouver un accommodement avec ses créanciers. Une conjonction qui pourrait entraîner quelques turbulences.

DANIEL VERNET.

tion

60 % des Brésiliens en dehors de la société

ES TEM

sé



Morale et politique

La France différente

par Alfred Grosser

Nulle part, en Occident, il n'y a vraiment lieu de pavoiser, même si nos libertés et notre prospérité demeurent très enviables. Le mal terrible du chômage n'est nullement vaincu en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne. Chez nos voisins, on connaît également une nouvelle société, celle non à deux, mais à trois vitesses : une minorité prospère et dépensière, très présente dans les médias comme cible publicitaire ; une majorité d'employés, d'ouvriers, de petits fonctionnaires vivant fort honorablement ; enfin, une minorité sans cesse grandissante d'hommes, de femmes et d'enfants frappés par une vraie pauvreté ou glissant vers elle. Et les jours où nous sommes tentés, en France, d'être découragés ou carréments écœurés par la vision d'un milieu politique incapable de voir loin, de s'élever au-dessus de querelles médiocres, il nous suffit de regarder vers Bonn, Washington ou Rome pour constater que notre pays n'est pas particulièrement mal loti !

Il existe, hélas ! des domaines où nous sommes plus fragiles, plus malades que les autres. On peut évoquer au moins trois, dont deux sérieux, mais dont le troisième met tragiquement en cause l'éthique fondamentale de la communauté nationale : les grèves des puissants du service public, la destruction de la télévision de service public et la montée en force d'une idéologie de la haine et du mépris.

Le phénomène Le Pen

Au nom d'une conception aveugle de l'égalité, nous continuons à parler du droit de grève comme si un ouvrier du textile ou un instituteur détenait le même pouvoir de pression, de chantage, qu'un contrôleur aérien ou un technicien d'EDF. Les grèves célèbres de l'histoire sociale ont vu des ouvriers menacer la survie d'entreprises mais au prix de risques et de sacrifices énormes. Il a quelque démagogie à défendre, au nom du droit des faibles, la cause d'hommes et de femmes qui infligent de véritables souffrances à un vaste public, sans aucun risque et pratiquement sans sacrifice.

C'est là le type de problème qui n'a pratiquement aucune chance d'être sérieusement débattu à la télévision. Encore moins demain qu'hier et aujourd'hui : en quête d'audiences attirées par la facilité, les chaînes publiques survivantes et les nouvelles chaînes privées abandonnent rapidement ou renoncent à jamais d'éprouver le désir d'être au service des spectateurs en quête d'autre chose que de divertissements peu exigeants.

En Grande-Bretagne, l'exécution du cahier des charges de la télévision privée est contrôlée par une autorité spéciale et la chaîne publique la plus féconde est financée par prélèvement sur le secteur privé. En Allemagne, la naissance du secteur privé ne passe pas par une privatisation ni surtout par la présence gouvernementale occulte dans les luttes sans grandeur autour des chaînes nouvelles. Dans les deux pays, la destruction de ce qui devrait pouvoir faire notre fierté face aux pays de l'Est est nettement moins avancée que chez nous.

Mais il est clair que l'étonnement des observateurs étrangers les plus admirateurs des apports passés de la France à l'éthique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité est causé par le phénomène Le Pen. Voici vingt ans, notre partenaire allemand a connu la subite montée du NPD, parti de la droite extrême, comme on dit aujourd'hui. Or la grande formation de droite n'a pas cherché à retenir ses électeurs en gommant les différences. La CDU leur a dit : *« Eux c'est eux et nous c'est nous. Choisissez ! »* Et le NPD s'est effondré. Il est vrai qu'il avait échoué dans son désir d'entrer au Parlement. Mais il n'avait pas non plus profité, comme Jean-Marie Le Pen chez nous, de l'autre honorabilisation, celle que confèrent les médias, notamment les journaux ou groupes de journaux, comme ce fut le cas, dans l'Allemagne de 1930, de la presse d'Alfred Hugenberg amenant à Hitler les électeurs par millions.

Certes, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, le Parti social-démocrate est aussi embarrassé face aux Verts que le RPR et l'UDF à l'égard du Front national. Mais d'abord que devient la conviction tenace qu'en cas de crise l'Allemagne glisse à droite et la France à gauche ? Et, surtout, il y a un abîme de morale politique et de morale tout court entre la volonté, même outrée, de protéger l'environnement et de combattre le risque atomique, et l'appel à la discrimination, aux rejets ethniques.

En Grande-Bretagne aussi, il y a eu, il y a des luttes et des tragédies à base raciale. En Allemagne, il y a un phénomène xénophobe grave. Mais ni dans l'un ni dans l'autre pays, la constellation des partis ne s'en trouve bouleversée. Que la France soit différente sur ce point devrait nous faire souffrir et surtout agir, fût-ce seulement par la parole et la plume.

Attentat près de Bastia

Un gendarme a été tué et trois autres blessés dans une embuscade

BASTIA
correspondance

Un gendarme mobile a été tué et un autre grièvement blessé mardi soir 4 août en Corse dans une embuscade. Les deux autres gendarmes qui constituaient cette patrouille ont été plus légèrement atteints.

A 19 heures 30, la patrouille venait de quitter son cantonnement installé dans un ancien centre de vacances du cordon lagunaire de Biguglia (Haute-Corse). A une dizaine de kilomètres au sud de Bastia, les quatre gendarmes mobiles de l'escadron nº 11 de Mont-de-Marsan rejoignaient leur poste de surveillance de l'avion postal, à l'aéroport de Poretta, situé à quelques kilomètres. A la hauteur de l'église romane de la Canonica, sur la route de la Marana, une Peugeot 205 GTI rouge les a doublés. La petite voiture a bloqué le fourgon de gendarmerie dans une véritable queue de poisson. C'est à ce moment qu'un autre véhicule, une voiture blanche, s'est porté à la hauteur du véhicule de gendarmerie. Un passager de cette voiture blanche a alors ouvert le feu avec une arme automatique : la rafale a atteint le fourgon de l'arrière vers l'avant. Dix impacts ont été relevés dont deux dans le parebrise.

Le gendarme qui était assis à l'arrière droit a été tué sur le coup. Il s'agit de M. Guy Azenard, trente ans, père d'un enfant. Le chauffeur et les passagers ont tous été blessés : M. Philippe Alexis, vingt-cinq ans, marié, a été atteint au thorax et à la tête. Il a été transporté au centre hospitalier de Bastia par hélicoptère : les chirurgiens ont procédé à une délicate intervention qui devait durer toute la nuit. Mercredi matin encore, le blessé, dans un état très grave, luttait contre la mort. MM. Jean-Claude Santos, vingt-six ans, et Alain Cronier , trente ans, ont été plu légèrement atteints : l'un à la main, l'autre à l'épaule. Les quatre gendarmes qui étaient en Corse depuis deux mois devaient quitter l'île mercredi avec leur escadron.

Appel à témoins

Des automobilistes ont assisté à la scène, mais quelques minutes après la fusillade, les enquêteurs ont eu du mal à reconstituer précisément les faits, les témoignages étant rares . Arrivé sur place, le nouveau commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Corse a lancé un appel à témoins pour essayer d'en savoir plus. Rapidement, gendarmes et policiers ont identifié le premier véhicule des agresseurs, une Peugeot GTI rouge, déclarée volée à Borgo, une commune voisine, le matin même. Pour l'autre voiture, pas de précisions supplémentaires.

Quant aux auteurs présumés de l'attentat, les enquêteurs ont porté leurs soupçons vers l'ex-FLNC. Toutefois, ils ne négligent aucune hypothèse tant qu'une revendication, identifiée comme émanant réellement de l'organisation dissoute n'est pas intervenue. Mercredi, cette revendication n'était pas encore parvenue aux médias en fin de matinée. Il reste que ce scénario ressemble en tout point à celui de fusillades et de mitraillages déjà revendiqués par l'ex-FLNC. Le plus marquant d'entre eux a été le meurtre d'un CRS à Bastia, le 2 décembre 1984 ; Stéphane Swigon faisait partie d'une patrouille quand la Renault 5 où il se trouvait avait essuyé des coups de feu.

Plus près de nous, l'ex-FLNC avait durci sa stratégie contre les forces de l'ordre au mois de mai dernier. Une quinzaine de mitraillages de gendarmeries en quelques semaines, mais aussi, le 13 juin, une embuscade réalisée à quelques kilomètres de La Marana, à Furiani : un fourgon de CRS avait été la cible de tireurs qui se trouvaient à bord d'une voiture.

Le 29 mai, l'organisation dissoute avait d'ailleurs annoncé ce durcissement dans un communiqué, invitant même les membres des forces de l'ordre d'origine corse à refuser de participer à des patrouilles ou des gardes de nuit comme de jour. Ensuite, à partir du 17 Juin, date de l'assassinat du président de l'association des victimes du terrorisme, le docteur-vétérinaire Jean-Paul Lafay (un attentat formellement démenti par l'ex-FLNC), la Corse avait connu un répit dans la violence, entrecoupé de quelques attentats à la bombe qui n'avaient pas de motivation politique déclarée.

Un climat de violence

Dans ces circonstances, on craint en Corse une reprise de la violence alors que les incidents se sont multipliés ces derniers jours : un gendarme mobile a été blessé lors d'un hold-up sanglant qui a eu lieu à L'Ile-Rousse dans la nuit de dimanche à lundi. Deux jeunes gens, pour couvrir leur fuite, avaient échangé des coups de feu avec une patrouille, blessant grièvement le maréchal-des-logis Deleuse. Le même jour, un estivant italien a été grièvement blessé de deux coups de feu à la suite d'une banale querelle de stationnement à quelques kilomètres de là.

Dans les semaines qui ont précédé, un jeune touriste danois avait été tué à Porto-Vecchio après une altercation à propos de sièges empruntés ; un Allemand de dix-sept ans avait aussi été tué à la suite d'une dispute à Calvi.

Une violence, politique ou non, qui en tout cas inquiète la population insulaire. Sur la demande du président de la République, le conseil des ministres a rendu hommage à l'action et au courage des forces de l'ordre en Corse.

RENÉ SIACCI.

Violence irrationnelle

« L'ATMOSPHÈRE *de la Corse devient irrespirable.* » M. Edmond Simeoni avait formulé ce constat simple, dans un appel à la paix civile insulaire, quelques jours après l'assassinat, le 19 juin, du docteur Jean-Paul Lafay.

Sans doute le fondateur de l' (UPC), Union du peuple corse, retiré de la vie politique depuis plusieurs années, appréhendait-il ce qui survient en Corse : une nouvelle période d'escalade dans la violence politique, le retour d'une étroite psychologie de la vengeance par le meurtre dans une île qui ne sait plus trouver son apaisement.

Action, répression, action. Comme l'IRA, en Irlande du Nord, comme l'ETA basque espagnole, l'ex-FLNC applique à la lettre cette règle de base de la guérilla. Le docteur Lafay, figure symbolique des victimes d'attentats, avait été tué juste après les critiques adressées par le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, aux clandestins de l'ex-FLNC.

La mort du gendarme Guy Azenard, assassiné mardi soir, selon toute vraisemblance par un autre commando nationaliste, répond, elle, aux réactions de l'Etat après la mort du docteur Lafay, aux arrestations de plusieurs clandestins depuis juin, à l'appel officiel, et rémunéré, aux renseignements, à la pression accrue des enquêtes policières. Depuis plusieurs semaines, des gendarmeries isolées dans l'île avaient été mitraillées, des patrouilles attaquées, des maisons de continentaux plastiquées. Mais il ne s'agissait encore que de la routine, si l'on peut dire, du terrorisme que la Corse subit depuis dix ans.

La mort du gendarme, mardi, près de Bastia, témoigne d'une nouvelle explosion à répétition qu'aucun consensus politique, qu'aucun discours, même celui de M. Simeoni, ne peut plus retenir. Dans ces périodes de violence non maîtrisée, comme en 1984, l'ex-FLNC, même au prix de dissensions internes, laisse ses commandos frapper un peu partout. Dix opérations sont préparées. Il suffit que l'une d'entre elles réussisse. Les communiqués de revendication peuvent être contradictoires, la « trêve » officiellement maintenue, comme c'est encore le cas ces semaines-ci. La direction du mouvement clandestin peut même être débordée par sa base : la violence commande, irrationnelle, pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

La tempête calmée, les Corses se réveillent hébétés, effrayés de ces cascades d'attentats. Les camps, hier rivaux, retrouvent leur sens du dialogue, voire même leurs « particularismes » communs à l'égard du continent. Puis l'île s'apaise jusqu'à la flambée suivante. Depuis trois ans, toutefois, chaque nouvelle période apparaît plus meurtrière. Les Corses n'hésitent plus à se combattre entre eux, comme dans l'affaire Orsoni en 1984. Les clandestins tirent de plus en plus pour tuer, surtout des membres des forces de l'ordre.

Durant ces périodes, comme encore cet été, le nationalisme insulaire perd alors tout caractère folklorique. Il sécrète des haines et des règlements de comptes qui usent toute la population et compromettent un peu plus les chances d'un retour au calme durable.

PHILIPPE BOGGIO.

La «tournée des plages» du candidat du Front national

M. Le Pen dénonce les «malouineries» de MM. Mitterrand et Chirac

M. Jean-Marie Le Pen, qui poursuit sa *« tournée des plages »*, a déclaré le mardi 4 août à La Trinité-sur-Mer (Morbihan), à propos de la crise franco-iranienne, qu'il existe *« des tiraillements entre le président de la République et le premier ministre, et entre ce dernier et le ministre des affaires étrangères, qui peuvent conduire, j'en ai peur, à des tartarinades »*. Estimant que la *« situation peut prendre un tour grave »*, le président du FN a déclaré : *« Je suis étonné par l'attitude de la France. Je ne veux pas faire de procès d'intention mais je ne suis pas dupe. Les dirigeants de ce pays malouinent, c'est-à-dire qu'ils font semblant de faire comme aux Malouines, battent le tambour pour essayer de conquérir l'opinion publique à partir des idées d'orgueil national et de légitime défense. La France a des objectifs militaires trop ambitieux par rapport à ses moyens. Faire semblant c'est très dangereux quand on n'est pas décidé à appliquer les mesures que l'on profère. »*

M. Le Pen a également affirmé à propos des otages français qu'il ne faut pas *« tomber dans le piège »* en faisant d'eux *« la question essentielle et primordiale »*. Il a en outre considéré que — l'*« avertissement »* de M. Jacques Chirac aux dirigeants socialistes a été *« entendu »* et il y a *« peu de chance de voir sortir les scandales et punir les scandaleux »*. Le président du Front national faisait ainsi allusion aux propos du premier ministre qui, dimanche soir 2 août au « Forum RMC-FR 3 », avait menacé de rendre publiques certaines informations à propos du *Rainbow Warrior* et des « Irlandais de Vincennes », si le Parti socialiste tentait de lui *« chercher pouilles »* (selon l'expression de M. Le Pen) pour son attitude avant 1986 dans l'affaire des otages. Entre le PS et M. Chirac, c'est *« je te tiens par la barbichette, tu me tiens par la renifleste »*, a-t-il affirmé ; *« c'est ainsi que cahin-caha, plutôt cahin d'ailleurs, le peuple français s'en va vers sa décadence et sa disparition »*, a-t-il ajouté.

Enfin, M. Le Pen a affirmé, *« qu'on a fait moins de socialisme sous Mitterrand-Marchais-Mauroy que sous Giscard-Barre-Chirac »*. *« Jacques Chirac n'a jamais caché sa sympathie pour le centre, pourvu qu'il soit de gauche »*, a-t-il conclu.

● M. Chirac en vacances. — M. Jacques Chirac prend, à partir du mercredi 5 août, *« quelques jours de congé »*, ont indiqué les services du premier ministre. Aucune indication n'a pu être recueillie sur l'endroit où il passera ses vacances.

La préparation de la Fête de «l'Humanité»

La direction du PCF renvoie le PS et la majorité dos à dos

L'Humanité du mercredi 5 août publie une longue déclaration du bureau politique du PCF, réuni la veille, consacrée à la promotion de la Fête de *l'Humanité* des 12 et 13 septembre prochain à La Courneuve (Seine-Saint-Denis). Cette manifestation annuelle *« s'annonce comme un puissant rassemblement qui va stimuler les luttes »* et comme *« une grande rencontre autour d'André Lajoinie, le candidat des communistes, porteur d'une politique nouvelle, de l'espoir pour des millions de Françaises et de Français »*, souligne la déclaration.

Indiquant que la fête 1987 sera *« le grand meeting national de la campagne électorale »*, le bureau politique veut en faire *« un rassemblement d'ampleur exceptionnelle »*. Appelant *« l'engagement de tous »* les militants afin d'*« amplifier le rythme »* de vente des billets d'entrée (vignettes) et de *« corriger les inégalités existantes »* dans les résultats de cette campagne de vente, la direction du PCF affirme que, *« à la fin juillet, la diffusion est en progrès de 25 000 vignettes par rapport à 1986 »*. Souhaitant *« la venue à notre parti de milliers et de milliers d'adhérents nouveaux »*, le bureau politique se félicite d'*« un fort courant d'adhésion »* qui, selon lui, atteint *« trente mille depuis le début de l'année — avec un renfort important de jeunes »*.

Cette déclaration du « BP » renvoie dos à dos *« les partis de droite et le Parti socialiste* [qui] *tentent de nier »* que *« la politique d'austérité qu'ils ont mise en œuvre les uns et les autres et qu'ils sont d'accord pour poursuivre et accentuer conduit au déclin national »*. Le PCF affirme que *« le chômage continue de s'accroître »* et dénonce *« la manipulation des chiffres officiels »*.

« S'inquiétant de l'accroissement de la tension au Proche-Orient, le « BP » estime que *« la France ne doit s'aligner sur personne, elle ne doit pas être engagée dans un engrenage dont nul ne sait où il pourrait aboutir. Tout doit être fait pour que cesse l'escalade et que s'engagent les négociations »*. Affirmant que *« la France doit agir avec la volonté de faire libérer ses otages au Liban »*, la direction communiste considère que *« les mouvements des navires de guerre, les déclarations martiales des dirigeants de la droite et du PS suscitent une inquiétude légitime »*.

● Mme Mitterrand a regagné Rambouillet. — Mme Danielle Mitterrand a quitté l'hôpital militaire du Val-de-Grâce mardi 4 août, en fin d'après-midi, et a regagné le château de Rambouillet. L'épouse du président de la République avait été transportée par hélicoptère au Val-de-Grâce, vendredi, après avoir été prise dans la nuit précédente d'un violent accès de fièvre.

Rétablie, Mme Mitterrand a retrouvé au château de Rambouillet son fils Gilbert et ses deux petites-filles, Pascale et Justine, qui se remettent d'un grave accident de la route survenu le 21 juillet en Espagne.

Société

Au tribunal de Bordeaux

L'instruction de l'affaire Maurice Papon va reprendre

BORDEAUX
de notre correspondant

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Bordeaux a chargé, le mardi 4 août, M. François Braud, conseiller à la cour, de reprendre l'instruction de l'affaire Maurice Papon.

Entre 1981 et 1983, trente-sept plaintes avec constitution de parties civiles ont été déposées auprès du parquet de Bordeaux contre M. Papon, secrétaire général de la préfecture de la Gironde de 1942 à 1944. Les plaignants l'accusent d'avoir joué un rôle dans l'arrestation et la déportation de mille six cent quatre-vingt-dix juifs de la région bordelaise.

M. Jean-Claude Nicod, à l'époque doyen des juges d'instruction de Bordeaux, avait inculpé, le 19 janvier 1983 et le 8 mars 1984, M. Maurice Papon et, auparavant, M. Jean Leguay, ancien délégué en zone occupée du secrétaire général de la police du gouvernement de Vichy, pour *« crime contre l'humanité »*.

Au cours de cette instruction, M. Nicod avait entendu comme simple témoin M. Maurice Sabatier, préfet de la région Aquitaine entre 1942 et 1944, qu'il s'apprêtait à inculper fin 1986. Mais l'article 681 du code de procédure pénale précise que seule une chambre d'accusation peut instruire, sur décision de la Cour de cassation, une affaire dans laquelle est impliqué un préfet. Ainsi le dossier a-t-il été transmis à la Cour de cassation qui, le 11 février dernier, a annulé toute la procédure, dont les inculpations de MM. Papon et Leguay. Elle a retenu cependant les plaintes des victimes ainsi que le réquisitoire introductif et désigné la chambre d'accusation de Bordeaux pour une nouvelle instruction.

La Cour de cassation a fait remarquer que le dossier devait lui être transmis dès que le nom de M. Sabatier était apparu dans l'instruction, d'autant que le jury d'honneur réclamé en 1981 par M. Papon avait précisé : *« Maurice Sabatier, ancien préfet régional de Bordeaux, a déclaré assumer l'entière responsabilité de la répression anti-juive dans le ressort de sa préfecture »*. La désignation de M. François Braud a eu lieu à huis clos en présence de plusieurs plaignants et de leurs avocats, dont Mᵉ Serge Klarsfeld. Celui-ci a estimé que *« de bons résultats avaient déjà été obtenus »*, se félicitant de ce qu'un magistrat ait été totalement libéré pour instruire à nouveau le dossier.

(Intérim.)

[M. François Braud est né en 1941 à Mamers (Sarthe). Juge d'instruction au Havre, puis à Béthune en septembre 1967, il a été ensuite nommé juge pour enfants à Périgueux de mars 1969 à avril 1972, puis maître de conférences à l'Ecole de la magistrature d'avril 1972 à octobre 1976. Il reviendra à Périgueux comme président du tribunal de grandes instance de novembre 1976 à février 1983. Il est conseiller à la cour d'appel de Bordeaux depuis février 1983.

M. Braud est délégué régional de l'Union syndicale de la magistrature et membre du conseil national de ce syndicat.]

A Cannes

Le fils d'un industriel parisien est tué et son père blessé à coups de couteau

CANNES
de notre correspondant régional

Le fils d'un industriel parisien, Thierry Schärr, vingt-deux ans, a été découvert égorgé dans son lit mardi 4 août dans une luxueuse résidence de Cannes où il passait des vacances avec ses parents. Le père du jeune homme, M. Georges Schärr, soixante-trois ans, récupérateur de métaux, qui dormait dans le même appartement auprès de son épouse, a été lui-même grièvement blessé d'un coup de couteau à 'abdomen.

La bonne de la famille, Mˡˡᵉ Mauricette Lambert-Micho, vingt et un ans, d'origine martiniquaise, témoin numéro un de cette double agression, s'est enfuie par la fenêtre de sa chambre avant l'arrivée des policiers, en se servant de deux draps noués bout à bout. Dans sa chambre, les policiers ont trouvé une robe et un couteau tachés de sang, ainsi qu'une machette, un burin et un sac de sport renfermant des pièces d'argenterie de la maison. Dans la chambre de M. et Mᵐᵉ Schärr, un autre couteau de cuisine avec une lame de 30 centimètres de long devait être également découvert sous le lit.

La jeune Martiniquaise avait été engagée à Paris le 25 juin dernier par Mᵐᵉ Schärr, après avoir fait paraître une petite annonce. Elle avait auparavant travaillé pendant quatre ans au service d'autres employeurs dans la région parisienne.

M. Schärr, dont les jours ne sont pas en danger, n'a pu fournir le moindre renseignement aux policiers. Le meurtre du jeune Thierry et la tentative de meurtre commise contre son père semblent avoir été prémédités, comme en témoigne la découverte dans le lavabo de la chambre de Mˡˡᵉ Micho d'une pierre à fusil ayant servi à l'aiguisage des deux couteaux.

Le fait que deux couteaux aient été utilisés laisse penser aux enquêteurs que la bonne, si sa culpabilité est établie, a pu bénéficier de complicités.

G.P.

Les cent ans de la Maison de Nanterre

Un havre pour les clochards

Avec une nouvelle direction, bientôt un nouveau statut et de nouveaux financements, le « dépôt de mendicité » d'il y a cent ans, devenu la Maison de Nanterre, subit une cure de rajeunissement.

« La banlieue n'accepte plus d'être le dépotoir où Paris se débarrasse de ses déchets matériels et humains. Que Chirac garde donc ses clochards. Transformons la Maison de Nanterre en une série d'établissements de soins et de réinsertion sociale, à la fois dignes de ce nom et ouverts sur leur environnement. » Telle est en substance l'attaque en règle à laquelle s'étaient livrés, au mois d'avril dernier, les élus communistes des Hauts-de-Seine. Mais, si la municipalité de Nanterre a été la première, il y a cinquante ans déjà, à partir en guerre contre le dépôt de mendicité installé sur sa commune, d'autres élus du département qui appartiennent à la majorité grognent à leur tour.

Cette offensive n'est pas fortuite. Alors que la Maison va fêter le centième anniversaire de sa fondation, elle est secouée par une vague de petits séismes : changement de directeur, modification de financement, réforme de statut.

Imaginez une cité dont les hautes et sombres murailles enferment sur douze hectares une vingtaine d'immeubles en solides moellons et en pierre de taille. Centre d'hébergement, maison de retraite, hôpital, ateliers d'entretien, boulangerie, potager, lingerie, blanchisserie, centrale de chauffage, crèche pour les enfants du personnel, elle vit en autarcie quasi totale. L'ensemble appartient à la Ville de Paris. Les 1 300 personnes qui y travaillent sont des fonctionnaires de la préfecture de police dont ils portent encore l'écusson sur leur blouse.

Quant aux pensionnaires, au nombre de 2 500, ils viennent pour la plupart de la capitale. Ramassés dans le métro, sous les ponts, ils arrivent en car par fournée de 150 à 400, selon la saison, passent une nuit et, pour la plupart, repartent le lendemain, récurés à blanc. Bref, la Maison n'a de Nanterre que le nom. C'est un corps étranger, une sorte de météorite que l'histoire a laissé tomber là voici cent ans.

A l'époque, le département de la Seine ne savait plus que faire de ses vagabonds et de ses mendiants. Il fit construire cet immense dépôt de mendicité, loin de la Ville Lumière, au milieu des jardins maraîchers. On y entassa sous bonne garde jusqu'à 8 000 marginaux, dont plusieurs centaines étaient carrément enfermés dans des bâtiments pénitentiaires avec cellules et lucarnes à barreaux. Comme il fallait nourrir, nettoyer, occuper, soigner et, finalement, héberger jusqu'à leur mort les membres de cette cour des miracles, on ajouta les ateliers, l'infirmerie et l'hospice nécessaires. Et l'on ne demanda plus que deux choses à l'institution : ne pas créer d'ennuis et coûter le moins cher possible.

Elle aménagea donc son exil, avec ses rites et ses règles propres. Le personnel, par exemple, avait droit aux légumes et au pain gratuits. Les pensionnaires en uniforme bleu et casquette assuraient par équipes tous les travaux domestiques. Mais loin de les renvoyer en ville, on gardait les meilleurs ouvriers. A tous, on distribuait généreusement le pinard qui calmait les agités. Le dépôt de mendicité était devenu un dépotoir humain et même un mouroir où les exclus de Paris achevaient leur existence dans un silence honteux.

Un « socialiste utopiste »

Heureusement, les choses ont bien changé, notamment après la nomination, en 1981, à la tête de la Maison, d'un administrateur du ministère de l'intérieur, M. Gérard Leconte. Il se définissait lui-même comme un *« socialiste utopiste »*. Ce petit homme râblé, énergique et habile gestionnaire, avait la naïveté de croire encore que tout être humain, si misérable soit-il, peut vivre et mourir dans la dignité. *« C'est une sorte de saint laïc »*, avouent ceux qui l'ont vu à l'œuvre.

Gérard Leconte a fait démolir une partie du mur d'enceinte, planter des fleurs, supprimer les rations de vin, abolir l'uniforme et instituer la mixité. Mais, surtout, il a divisé l'immense maison en six unités distinctes, qui, chacune, traite une catégorie particulière de pensionnaires. Il y a d'abord les sans-abri nourris, nettoyés et hébergés pour une nuit dans un secteur à part. Mais tous ceux qui le désirent sont examinés par des médecins qui soignent leurs maladies de peau ou les font hospitaliser s'ils sont atteints de tuberculose ou de maladie vénérienne.

Le plus gros contingent des pensionnaires est constitué par les inadaptés sociaux, qui, las de vagabonder, demandent à rester à Nanterre. Des psychologues et des assistantes sociales du service d'accueil s'efforcent de faire le tri entre les handicapés physiques et mentaux, pour lesquels il y a peu d'espoir de réinsertion, et les valides, qu'on encourage à se remettre en selle. Ceux-là sont employés comme auxiliaires dans les divers services de la Maison et touchent une indemnité de 600 F par mois, en attendant qu'ils se décident à repartir dans la vie. Les plus courageux sont logés en chambre individuelle, non surveillés. *« Les réussites sont rares*, avouait Gérard Leconte. *La plupart ont dépassé la quarantaine et n'ont connu que des échecs dans leur vie familiale et professionnelle. Certes, ils repartent, mais ils reviennent au bout de quelques mois, à nouveau vaincus par le chômage, l'impossibilité de se loger et, bien entendu, imbibés de pinard. Il faut tout recommencer. »*

Passés soixante ans, les habitués de Nanterre sont admis à la maison de retraite, où ils vivent désormais à petit bruit. On ne les abandonne pas pour autant. Certains veulent-ils vivre en couple ? On leur donne des chambres pimpantes. Ceux qui sont atteints par les infirmités de la vieillesse sont suivis par un gériatre, soignés en conséquence et même rééduqués, s'il le faut.

Enfin, jeunes ou vieux, tous les malades ont droit à l'hôpital. Celui-ci, qui compte six cent quatre-vingts lits, est progressivement modernisé. Deux services de médecine refaits à neuf ont été inaugurés voici quelques semaines. Par son équipement et la qualité de ses soins, il rivalise avec les autres établissements de la région parisienne. Son « succès » en témoigne : 70 % des patients viennent des communes environnantes.

Qui doit financer ?

Paris n'a donc plus à rougir de la Maison de Nanterre. Le conseil municipal n'a pas non plus à s'en plaindre, puisque l'établissement assure son autofinancement et ne lui a pas demandé un centime de subvention cette année. Gérard Leconte a pris sa retraite, et il a été remplacé par Mᵐᵉ Anne-Marie Abecassis, administrateur au ministère de l'intérieur, qui déjà élabore maints projets de modernisation. Mais le financement de la Maison provoque un conflit. Depuis le 1ᵉʳ janvier, en vertu des lois de décentralisation, c'est au département des Hauts-de-Seine qu'il appartient de payer l'aide médicale gratuite et l'aide sociale (100 millions de francs par an) auxquelles ont droit les pensionnaires. Bien que ceux-ci viennent pour la plupart de Paris, ils sont considérés comme résidant à Nanterre. Le département refuse, évidemment. L'Etat a pris provisoirement le relais, mais n'entend pas que cette situation s'éternise. Le litige a été soumis au Conseil supérieur de l'aide sociale.

Autre problème : quel statut donner à cette maison et à son personnel ? Un projet de loi est à l'étude au ministère des affaires sociales. Un point au moins semble faire l'unanimité entre l'Etat, les départements, la préfecture de police et la Ville : malgré sa complexité, la Maison de Nanterre doit garder son unité. Elle sera donc un établissement public autonome à caractère sanitaire et social. Sous quelle tutelle ? Celle de l'Etat, des départements de Paris et de la petite couronne ou de la seule capitale ?

Par son existence même, la Maison de Nanterre restera un des points sensibles des rapports entre Paris et l'Ile-de-France. Moins que jamais, la capitale ne peut demeurer dans le superbe isolement où l'on place les réformes de ces vingt dernières années. Elle a autant besoin de ses banlieues que celles-ci ont besoin d'elle.

MARC AMBROISE-RENDU.

MÉDECINE

Après la décision prise à Amsterdam

Des préservatifs dans les prisons françaises pour lutter contre le SIDA ?

Les huit cent cinquante détenus des prisons d'Amsterdam pourront désormais disposer de préservatifs. La décision a été prise dans le cadre d'une campagne de prévention du SIDA, mais il n'a pas été précisé si les préservatifs seraient vendus ou distribués gratuitement sur simple demande. *« Les contacts intimes entre détenus sont un fait bien connu. Mieux vaut l'admettre et promouvoir la sexualité sans risques »*, a précisé M. Scheffelaar Klotz, un directeur de prison, ajoutant que cet exemple serait sans doute suivi par d'autres villes néerlandaises. Les Pays-Bas rejoignent ainsi la Suisse, où dans certaines prisons, notamment dans le canton de Genève, les détenus peuvent se procurer des préservatifs auprès du service médical.

En France, la question embarrasse l'administration pénitentiaire. M. Jean-Pierre Dinthillac, sous-directeur des peines privatives de liberté et de la réinsertion à la chancellerie, a répété, le 5 juin dernier à Strasbourg, qu'il n'était pas question d'envisager une telle mesure dans les prisons. Cette position a été récemment confirmée par le rapport d'un groupe de travail issu du comité interministériel de la santé effectué sous l'égide de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) en milieu carcéral (1). Les conclusions de ce document indiquent laconiquement : *« Cas particulier des préservatifs : l'administration pénitentiaire n'envisage pas leur distribution dans les établissements. »* Le compte rendu des réunions du groupe de travail se contente de signaler une intervention de M. Arsène Lux, directeur de l'administration pénitentiaire, indiquant : *« Le désencombrement des prisons, grâce au projet de prisons habilitées, et le respect de l'encellulement individuel permettront seuls de supprimer les risques inhérents à la promiscuité et aux conditions actuelles de la vie carcérale. »* Cette position est toutefois contraire aux recommandations du comité européen pour les problèmes criminels dépendant du Conseil de l'Europe, qui précisait en juin dernier que la meilleure stratégie consistait à *« mettre des préservatifs à la disposition de tous les détenus qui risquent d'avoir des relations sexuelles »*.

Distribuer des préservatifs reviendrait à reconnaître l'existence de relations sexuelles en prison. La chancellerie doit aussi tenir compte des réactions des personnels de surveillance : M. Jacques Vialettes, secrétaire général du syndicat (majoritaires) Force ouvrière rappelait récemment qu'il y était violemment opposé.

L'attitude du ministère de la justice est cependant susceptible d'évolution : le rapport animé par l'inspection générale des affaires sociales estime que l'on peut *« raisonnablement considérer que quatre mille à six mille détenus séropositifs séjournent en permanence dans les établissements pénitentiaires. »* Les risques de contamination, en particulier dans les grandes maisons d'arrêt de la région parisienne, paraissent donc très élevés.

Au ministère de la santé, on rappelle que Mᵐᵉ Michèle Barzach a toujours estimé que le préservatif était la meilleure prévention contre le SIDA. Et on ajoute que les médecins de l'administration pénitentiaire ne dépendent pas du ministère de la santé...

ANNE CHEMIN.

Décès du docteur Laudat ancien directeur général de l'INSERM

Le docteur Philippe Laudat, ancien directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), est mort le mercredi 29 juillet à l'âge de cinquante-sept ans.

[Docteur en médecine et en pharmacie, le docteur Laudat avait commencé sa carrière en 1954 comme chercheur à l'Institut national d'hygiène, préfiguration du futur INSERM. Il fut ensuite directeur de l'unité de recherche de l'INSERM sur le métabolisme des lipides. Ses travaux scientifiques ont principalement porté sur les hyperplasies surrénaliennes et les dyslipidémies (anomalies des graisses du sang).

Directeur scientifique de l'INSERM de 1974 à 1979, il fut ensuite directeur général de cet institut de 1979 à 1982. Depuis 1986, il était conseiller pour les affaires médicales auprès du directeur de la coopération scientifique, technique et du développement du ministère des affaires étrangères. Il siégeait par ailleurs, depuis 1985, au conseil exécutif de la Fondation européenne pour la science.]

« Baby M » se sépare de son mari. Mᵐᵉ Mary Whitehead vient de quitter son mari, a annoncé le mardi 4 août son avocat. Cette « mère porteuse » avait refusé, après la naissance de « Baby M », de rendre l'enfant à son père biologique, M. William Stern, et il y fut contraint par la justice. L'avocat de Mᵐᵉ Whitehead a attribué cette séparation à la déception causée au couple par la perte du procès (AP).

Le Comité national pour l'évaluation médicale est constitué

Le *Journal officiel* du 4 août publie un arrêté *« portant nomination au Comité national pour l'évaluation médicale »*. Outre les trois membres de droit – les présidents du Conseil national de l'ordre des médecins, de la Caisse nationale d'assurance-maladie et de la conférence des doyens, – ce comité, dont la création avait été annoncée le 5 juin (*le Monde* daté 7-8 juin), comprendra les docteurs Jean-François Armogathe (président de l'UNAFORMEC), Jacques Beaupère (président de la CSMF), Dominique Jolly (directeur du plan à l'Assistance publique de Paris), Jean Marchand (président de la FMF), Yves Rochet (président de la conférence des présidents de CME de CHU), Yves Roulleau (président de la conférence des CME des centres hospitalier généraux) et Claude Soulary.

RELIGIONS

Réunis au Japon

Les représentants des principales confessions publient une déclaration commune sur la paix

Les vingt-six représentants des principales religions qui participaient à la réunion du mont Hiei, l'ancien sanctuaire bouddhiste au cœur du Japon, ont signé, le mardi 4 août, à Kyoto, une déclaration solennelle en faveur de la paix et du désarmement, adressée aux croyants du monde entier. *« Nous devons œuvrer pour la solution des conflits, en faveur du désarmement et du développement, pour la protection de l'environnement, pour les droits humains, pour la transformation des systèmes sociaux injustes et en faveur des réfugiés,* affirme le document. *Nous devons faire une option préférentielle pour les pauvres. »*

Le texte ne fait référence à aucune situation précise. Seul le bouddhiste japonais Takeyasu Miyamoto a invité à prier pour la fin du conflit entre l'Iran et l'Irak.

Pendant une heure, les cent vingt invités japonais et étrangers (appartenant notamment au christianisme, au bouddhisme, à l'islam et au judaïsme) ont prié chacun selon son rite.

Le rabbin américain Joseph B. Glaser, ainsi qu'un responsable hindou, M. Karan Singh, ont proposé que tous les croyants représentés à ce « sommet » soient invités à prier ensemble pour la paix une heure par mois.

Les huit membres de la délégation chrétienne s'étaient réunis le matin pour prier ensemble et ont fait leur autocritique : *« Nous n'avons pas lutté suffisamment contre les structures injustes,* ont-ils déclaré, *et nous avons parfois même considéré des guerres comme des guerres saintes. »* – *(AFP.)*

Le recteur de la Mosquée de Paris s'inquiète de la multiplication des lieux de culte en France

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire *la Vie*, le cheikh Abbas Bencheikh Al Hoceine, recteur de la Mosquée de Paris, fait part de son inquiétude face à la montée de l'intégrisme et des tentatives qui sont faites *« pour tenter de briser les bonnes relations existant entre la France et le monde musulman »*.

Après avoir rappelé que plus de mille mosquées ou lieux de prière musulmans existent en France, et qu'il s'en construit de plus en plus, le recteur affirme : *« Il faut avouer que la multiplication des mosquées a un côté négatif ; nous ne maîtrisons pas comme il faut leur développement. Nous manquons de cadres pour inspecter ces mosquées nouvelles, transmettre les directives, orienter les fidèles. Nous manquons de gens capables d'éclairer les fidèles par leur rectitude, et l'exemple de leur vie. Nous sommes inquiets de ce qui se passe dans certaines mosquées. Les gens qui les animent ne sont pas à la hauteur. Ces gens-là, qui se donnent l'étiquette d'iman, n'ont qu'un souci, au-delà de l'intégrisme : se remplir les poches. Malheureusement, par manque de moyens, nous n'y pouvons rien. »*

SCIENCES

Le premier missile intercontinental américain Titan, transformé en lanceur de satellites

Le premier missile intercontinental américain Titan-2, recyclé et transformé en lanceur de satellites pour le compte de l'armée de l'air américaine, est sorti au début de cette semaine des ateliers de la firme Martin Marietta, installée à Littleton, près de Denver (Colorado). C'est une étape importante pour les Etats-Unis, qui, ayant tout misé sur la navette spatiale pour la mise en orbite de leurs satellites, se sont retrouvés sans lanceurs après la suspension des vols de navettes provoquée par l'explosion, le 28 janvier 1986, de Challenger.

Les Américains ont ensuite connu une série noire avec l'explosion en vol des rares lanceurs conventionnels qui leur restaient. Aussi, pour sortir de cette impasse marquée notamment par l'impossibilité de lancer des satellites d'écoute électronique, d'observation ou de navigation en remplacement des engins déjà en orbite (1), l'armée de l'air américaine a-t-elle décidé, l'an dernier, de reconvertir en lanceurs de satellites treize (2) de ses cinquante-six missiles Titan-2.

Ces ICBM de 31 mètres de long, déployés dans les silos souterrains du Kansas, de l'Arkansas et de l'Arizona, et conçus pour emporter des charges nucléaires de plusieurs mégatonnes, seraient en mesure, après transformation, de mettre sur orbite basse (quelques centaines de kilomètres d'altitude) des charges utiles d'un peu plus de 3 tonnes. Ainsi le Titan-2 pourrait-il devenir, au terme de ce programme de recyclage de 528 millions de dollars, l'un des chevaux de bataille du programme spatial américain.

A l'occasion de la présentation de ce Titan-2 transformé, dont le premier tir pourrait avoir lieu au printemps prochain, l'armée de l'air américaine précise que le programme de transformation pourrait *« aller au-delà des treize exemplaires commandés »*. Les Etats-Unis, cloués au sol depuis plusieurs mois et en butte aux succès de l'astronautique soviétique, retrouveraient ainsi leurs capacités de lancement, d'autant qu'ont été commandées vingt-trois fusées Titan-4 et vingt fusées Delta-2.

J.-F. A.

(1) En avril 1986, l'armée de l'air américaine avait connu un cuisant échec avec l'explosion en vol d'une fusée Titan-34 D, porteuse d'un satellite de reconnaissance photographique KH-11.

(2) Ce programme, qui porte sur la transformation de huit Titan-2 et de cinq autres en option, a été lancé en septembre-octobre 1986.

● **Démission du responsable britannique de l'espace.** – M. Roy Gibson, le directeur du Centre national spatial britannique (BNSC), a remis sa démission, le mardi 4 août, en raison, semble-t-il, du récent refus de Mᵐᵉ Thatcher de tripler le budget consacré à l'espace et de le faire passer – comme le recommandait le BNSC – à 300 millions de livres par an (près de 3 milliards de francs, soit environ la moitié du budget spatial français). Après avoir dirigé l'Agence spatiale européenne, M. Gibson avait été nommé à la tête du BNSC dès la création du centre, en 1985. Il sera remplacé par son adjoint, M. Jack Leeming.

Société

ÉDUCATION

Les lycées souffrent de plus en plus du manque d'enseignants scientifiques

Les lycées vont-ils manquer d'enseignants ? Après les écoles normales d'instituteurs, ce sont aujourd'hui les concours du second degré qui ne recrutent plus assez de professeurs par rapport au nombre de postes disponibles. Les résultats de l'agrégation, du CAPES, du CAPET (technique) et du CAPEPS (éducation physique et sportive) montrent, en effet, que le nombre de candidats reçus ne suffira pas à pourvoir tous les postes offerts par l'éducation nationale. Cette situation, variable selon les disciplines, est particulièrement préoccupante dans les matières scientifiques.

« *C'est le jeu de la chaise musicale, mais à l'envers* », constate un enseignant. En 1987, 27 % des postes destinés aux candidats du CAPES et du CAPEPS externes risquent de rester vacants, contre 17 % en 1986. Les certifiés du concours interne, ouvert pour la première fois aux enseignants en fonctions, ne pourvoiront quant à eux que 76 % des postes disponibles. L'agrégation, enfin, ne fait pas « le plein » puisqu'il manque 308 candidats pour occuper les 1 899 postes offerts cette année.

Ce déficit touche d'abord les matières scientifiques, où le recrutement se révèle difficile depuis plusieurs années. Seuls 56 % des postes trouveront preneur en sciences physiques, et les jurys ont décidé de réduire leurs exigences pour parvenir à un pourcentage satisfaisant en mathématiques. Le technique ne fait pas recette non plus, puisque un poste sur deux reste sans titulaire à l'issue du concours externe du CAPET. Le concours interne donne de meilleurs résultats, mais il s'adresse à un « vivier » d'enseignants forcément peu fourni.

Trop de postes offerts ?

« *Le nombre des postes, régulièrement accru en fonction de prévisions démographiques, est aujourd'hui supérieur de 25 % aux besoins réels. Cela explique une partie du décalage entre le nombre d'admis aux concours et les places disponibles* », souligne un responsable du ministère de l'éducation nationale. Selon lui, la situation actuelle correspondrait à une phase de transition entre l'accroissement du nombres des postes et celui, nécessairement décalé dans le temps, des candidatures.

Pourtant, la « crise des vocations » des enseignants de mathématiques et de sciences physiques est chaque année plus aiguë. Attirés par les conditions financières que leur offre le privé, les étudiants scientifiques dédaignent de plus en plus les concours de recrutement du second degré : les 8 000 francs de salaire mensuel que propose l'éducation nationale à un agrégé débutant ne font guère le poids devant les rémunérations offertes aux jeunes ingénieurs... Conséquence : à chaque rentrée, il manque des centaines d'enseignants scientifiques, et l'éducation nationale doit recruter de 2 000 à 3 000 maîtres auxiliaires pour faire face à la pénurie.

Les responsables de l'éducation nationale multiplient les informations sur les concours de recrutement et laissent parfois entendre que les enseignants des disciplines scientifiques, du fait même de leur rareté, peuvent étoffer leurs salaires, grâce à des heures supplémentaires. En outre, il est envisagé de susciter de nouvelles vocations grâce au rétablissement de systèmes de prérecrutement tels que les instituts de préparation à l'enseignement secondaire (IPES) : recrutés au niveau DEUG, les étudiants bénéficient de deux années de formation rémunérées débouchant, par exemple, sur le CAPET.

Ces ébauches de solutions ne satisfont pas le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) « *24 707 candidats étaient inscrits cette année au CAPES externe contre 28 600 en 1986 et 51 800 en 1974*, affirme M. Gérard Aschieri, son secrétaire national. *Dans certaines disciplines, le nombre des impétrants est à peine supérieur à celui des postes offerts. Cela prouve qu'il existe une réelle désaffection des étudiants pour l'enseignement.* » Le SNES réclame l'organisation de sessions supplémentaires à la rentrée et, surtout, la revalorisation financière et morale du métier d'enseignant.

RAPHAËLLE RÉROLLE.

SPORTS

Pour la première fois

Deux athlètes français suspendus pour dopage

A la suite de contrôles qui ont permis de déceler l'usage de produits anabolisants, la Fédération française d'athlétisme a décidé de suspendre pour dopage le lanceur de poids Jean-Louis Demarne (ASN Préfecture de police), cinquième performeur national en 1987 avec 17,04 m, et le lanceur de marteau Eric de Smedt (US Tourcoing). Les deux contrôles avaient été opérés respectivement lors de la journée de sélection du 20 juin à Colombes et aux championnats régionaux du Nord le 21 juin. Ces deux athlètes ne sont désormais plus qualifiables pour une quelconque compétition.

La Fédération précise que, depuis une quinzaine d'années, plus de mille deux cents contrôles ont déjà été effectués, dont cent soixante-deux en 1986. Jusqu'à ce jour, il n'y avait eu aucun cas positif.

● **FOOTBALL : RFA-France.** — Pour rencontrer l'équipe de la RFA en match amical, le mercredi 12 août à Berlin-Ouest, le sélectionneur national Henri Michel a fait appel à deux nouveaux joueurs, le milieu de terrain monégasque Jean-Philippe Rohr et l'avant-centre auxerrois Eric Cantona. Les seize joueurs retenus sont : Joël Bats, Bruno Martini, Manuel Amoros, William Ayache, Patrick Battiston, Basile Boli, Yvon Le Roux, Dominique Bijotat, Luis Fernandez, Gérald Passi, Fabrice Poullain, Jean-Philippe Rohr, José Touré, Eric Cantona, Philippe Fargeon et Jean-Pierre Papin.

Communication

Le sort du satellite de télévision directe

L'enjeu de TDF 1 est devenu essentiellement industriel

Un conseil interministériel s'est réuni très discrètement le mardi 4 août à Matignon sous la présidence de M. Jacques Chirac pour examiner le sort du satellite de télévision directe. Un satellite qui a du mal à trouver son équilibre économique entre financement public et investissement privé. Ainsi les chaînes de télévision, présélectionnées par la CNCL (TF1, la 5, Canal Plus et M 6) pour utiliser TDF 1, rechignent-elles à investir 50 millions de francs plus une avance remboursable de 130 millions pour financer la construction d'un satellite de secours (*le Monde* du 14 juillet). D'autant qu'on leur demande en outre 120 millions de francs par an pour la location d'un canal sur le satellite. Trouvant l'addition trop lourde, les opérateurs attendent un geste de l'Etat, que le ministère du budget ne semble pas disposé à faire.

Dans ces conditions, la société de commercialisation du satellite, Tévéspace, à laquelle participent déjà Télédiffusion de France et un groupement d'industriels, n'a pu être constituée. Un blocage qui semble donner raison à tous ceux qui, au sein du gouvernement, jugent que ce projet trop lourd ne correspond pas aux besoins du marché et préconisent son abandon partiel. Mais le conseil interministériel — le troisième en un an sur le même sujet — n'a pas tranché dans ce sens. M. Chirac a, semble-t-il, donné mandat à M. Xavier Gouyou-Beauchamps, président de TDF, de continuer les discussions avec les chaînes de télévision. L'Etat a-t-il fait quelques concessions financières ? Rien n'a filtré pour ne pas gêner les négociations à venir.

L'élément nouveau vient du ralliement à la défense du satellite de M. Alain Madelin, qui milite pourtant sous la bannière libérale. Le ministre de l'industrie voit dans TDF 1 le vecteur du nouveau standard de télévision, D2 MAC, qui doit remplacer le SECAM et le PAL. En incitant les téléspectateurs à s'équiper de récepteurs aux nouvelles normes, le satellite donnerait aux industriels européens de l'électronique l'occasion de reprendre l'avantage sur leurs concurrents japonais. Un enjeu qui déborde même le marché européen depuis que Thomson a repris le secteur grand public de RCA, pénétrant ainsi sur le marché américain du téléviseur.

La logique industrielle semble désormais l'emporter dans un dossier marqué depuis huit ans par les hésitations stratégiques, les rivalités administratives et l'absence d'arbitrage politique. Mais le satellite TDF 1 n'est pas à l'abri d'un ultime blocage. Certes, les constructeurs électroniques, notamment Thomson et Philips, accentuent leur pression. Ils auraient même avancé, le 14 juillet dernier, la somme de 60 millions de francs pour réserver le vol d'Ariane, en lieu et place de Tévéspace. Et pour la présidence de cette société, ils proposent aujourd'hui le nom de Jacques Fayard, patron de Thomson grand public. Mais leurs indispensables partenaires, les chaînes de télévision, peuvent encore tirer parti de cet intérêt accru pour refuser de payer l'addition.

La partie de bras de fer ne saurait se prolonger éternellement. En accumulant les retards, TDF 1 risque de se voir concurrencer par des satellites de télécommunications moins coûteux et de perdre son pari technologique. Faute d'un compromis rapide, le satellite de télévision directe, qui a déjà coûté 1,8 milliard de francs au contribuable, rejoindra la catégorie peu enviable des grands fiascos.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

Pour éviter l'imbroglio parisien

Les radios privées du Nord présentent un plan de fréquences à la CNCL

La panique sur la FM parisienne a fait place à la détermination. « *A décision injuste, riposte appropriée* », expliquent les radios insurgées, exclues de la liste des stations autorisées par la CNCL mais qui refusent de se saborder. La révolte est perceptible sur les ondes, violente la nuit, lors des débats organisés sur le réseau Liberté ; plus maladroite et désorganisée le jour, dans des manifestations variées où chaque radio essaie de s'attacher de nombreux soutiens. Chacun ne cultive-t-il pas le secret espoir de voir la CNCL revenir sur certains choix et amender la liste ?

La publication au *Journal officiel* de leur site d'émission et de leur fréquence sonnera pourtant l'heure du réalisme. Une date sera fixée, à laquelle toutes les radios autorisées devront avoir pris position sur leur nouvelle fréquence. Une date ultérieure (en octobre) à laquelle les stations devront avoir rejoint leur site homologué servira de butoir. En cas de problème — il suffit que deux ou trois radios exclues refusent de disparaître pour bloquer l'ensemble du plan, — la CNCL compte sur la diligence des radios autorisées pour couvrir puis attaquer en référé les radios récalcitrantes. Faute de quoi... celles-ci pourraient être saisies. Encore le discours de M. de Broglie s'est-il considérablement adouci ces derniers jours.

En attendant, les rebelles nourrissent trois types d'espoir : les quatre à cinq fréquences — « trésor de guerre » de la CNCL — que l'armée devrait libérer avant l'heure ; les recours formulés, ou en passe de l'être auprès du Conseil d'Etat ; enfin la plainte pour « corruption » et « trafic d'influence » à l'égard de la CNCL, déposée par l'une des stations à l'encontre d'une radio privée. Une affaire dont l'instruction a été confiée lundi au juge Claude Grellier.

Suivi avec intérêt et inquiétude par l'ensemble des radios de province, qui sentent la précarité de leur situation, le dossier parisien sert de contre-exemple. La « délégation Nord-Pas-de-Calais-Picardie des radios locales privées » a pris les devants : à la pagaille et à l'individualisme parisien, elle oppose l'organisation, la discipline et la solidarité des radios du Nord, en rangs serrés devant le grand oral de la CNCL. Contraintes de déposer, mardi 4 août, leur dossier de demande d'autorisation, les deux tiers des radios du Nord ont présenté un véritable plan de fréquences « clés en main » à la CNCL.

Ce plan est le résultat de longues négociations entre les radios adhérant à la délégation (des réseaux régionaux, comme Métropolys, Viva ou RVN, aux radios commerciales indépendantes ou aux associatives) et porte l'espoir de ne pas déchirer une région historiquement hospitalière pour les radios locales. Il veut aussi prouver la bonne coexistence de tous les types de radios. « *Il ne s'agit nullement de nous substituer à la CNCL*, déclare M. Pascal Defrance, secrétaire général de la délégation. *Nous sommes simplement les mieux placés pour connaître le terrain, respecter l'histoire de la FM dans le Nord et veiller au plus large pluralisme.* »

L'initiative a sans doute des limites et risque même de contrarier certains membres de la CNCL si jaloux de leur pouvoir. L'imbroglio parisien et les deux cents emplois en jeu dans le Nord devraient cependant inciter les sages à ne pas la négliger.

A. Co.

Les « clips culturels » de M. Gonzague Saint-Bris

« *Pourquoi faire long et ennuyeux quand on peut faire bref, efficace et brillant ?* » Tel est le slogan de M. Gonzague Saint-Bris, grand-prêtre d'une nouvelle forme de promotion du patrimoine français : le « *clip culturel* ».

Cinq minutes sur Cocteau, poète et dessinateur, revisité à coup de palette graphique ; Léonard de Vinci a quatre minutes pour « faire passer » en images de synthèse ses visions très futuristes ; Monet évolue quelques instants dans son jardin à Giverny, le temps d'expliquer sa technique.

Gonzague Saint-Bris se charge d'orchestrer le mariage entre les techniques de pointe en matière de vidéo et le patrimoine culturel français. Un mariage qui coûte cher : le prix est en moyenne de 500 000 F pour un clip de quatre à cinq minutes. M. Saint-Bris a donc également décidé de « *faire revivre la tradition du mécénat* » : le Club Méditerranée a ainsi financé intégralement le clip *Vinci vingt et unième siècle*. En contrepartie, le mécène voit apparaître son nom ou son logo dix secondes au début et cinq secondes à la fin du clip.

La diffusion est gratuite. Pour le moment Gonzague Saint-Bris a surtout mené des opérations de prestige aux Etats-Unis et au Japon... Le clip Cocteau a été diffusé en guise de test dans le réseau Tube de la RATP. Mais TF 1, A 2, FR 3, Canal Plus et M 6 ont déjà accepté de programmer régulièrement ces produits. A plus long terme, le clip culturel doit, selon son promoteur, être diffusé partout : salles d'attente, hôpitaux, établissements scolaires, etc.

Le chargé de mission du ministère de la culture a pris la précaution de déposer le label « clip culturel ». Tout projet aspirant à cette qualification devra être conforme aux critères d'un cahier des charges élaboré par Gonzague Saint-Bris lui-même et agréé par le ministère de la culture et de la communication.

S. W.

● **CORSE : la direction nationale de FR 3 fait appel.** — Suite à la demande en référé des journalistes Jean-Marc Leccia et Danièle Jeammet pour contrer les décisions de la direction de FR 3-Corse, le tribual des prud'hommes avait, le lundi 3 août, annulé les mutations qui touchaient ces deux journalistes (*le Monde* du 5 août). Mais l'affaire n'en est pas restée là. Du côté du Syndicat des travailleurs corses (STC) — de tendance nationaliste, — en effet, on pense que le problème de fond demeure et le syndicat exige le départ de Michel Satti, chef de service de FR 3-Corse, et d'Yves Rambaut, rédacteur en chef. 13 délégués du Syndicat national des journalistes des différentes régions ont, de plus, envoyé mardi 4 août une lettre au PDG de FR3 René Han pour exprimer leur solidarité aux deux journalistes menacés. D'autre part, la direction nationale de FR 3 a fait appel pour tenter d'annuler le verdict du tribunal des prud'hommes.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Patrice NEVEUX,
Véronique NEVEUX-LE MEN,
et Hélène
ont la joie d'annoncer la naissance de

Pierre

le 2 août 1987.

28, rue de Verdun,
76130 Mont-Saint-Aignan.

Décès

— Yves et Monique Triller,
Antoine et Odile Triller,
Raoul, Marie et Jules Triller,
Corinne Triller,
ont la douleur de faire part du décès de

Marguerite BACH,
née Zouckerman,

le 1er août 1987.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Mme Maurice Bourgine,
M. et Mme Jean Bourgine,
M. et Mme Michel Bourgine
et leurs enfants,
M. Charles Roux et Mme, née Marie-Françoise Bourgine
et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice BOURGINE,
administrateur en chef
des affaires d'outre-mer,

survenue le 25 juillet 1987.

Les obsèques religieuses et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, rue Jean-Gauthier,
09100 Pamiers.

— On nous prie d'annoncer le décès du

Père Joseph BUSSARD,
dominicain,

survenu le 3 août 1987, à l'âge de soixante et onze ans.

Ses funérailles seront célébrées le vendredi 7 août 1987, à 14 heures, en l'église conventuelle de Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13e.

De la part
Du Père provincial des dominicains de la Province de France,
De sa famille,
Des dominicains du couvent Saint-Jacques.

— M. Guy Girardon,
M. Emmanuel de Brye,
Mme Virginia de Cavaignac,
Et M. Patrick de Cavaignac
ont la très grande tristesse de faire part du décès de

Mme Paula GIRARDON,
née Donnelly,

survenu à Paris le 1er août 1987.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse, le jeudi 6 août 1987.

On se réunira à 16 h 45 précises, à l'entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ni gerbes, ni couronnes, de simples fleurs.

9, rue des Beaux-Arts,
75006 Paris.

— M. Jean Louis Godchau,
M. et Mme Roger Richardin
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jean Louis GODCHAU,
née Lise Greilsammer,

survenu le 23 juillet 1987.

Les obsèques ont eu lieu au columbarium du Père-Lachaise le 31 juillet.

— M. et Mme Stepanian,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Hekimian
et leurs enfants,
M. et Mme Dikran Hekimian
et leur fille
font part du décès à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, de

M. Ovaguin HEKIMIAN,
né à Tchenguiler (Asie mineure),
rescapé du génocide arménien de 1915.

Les obsèques ont eu lieu le lundi 3 août 1987.

— M. et Mme Paul Paviot,
ses enfants,
Bénédicte, Charles et Sophie,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Charles PAVIOT,
née Germaine Jaillardon,

survenu à Paris le 26 juillet 1987.

Les obsèques ont eu lieu le 31 juillet dans l'intimité familiale selon les volontés de la défunte, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, Grande-Rue,
89620 La Chapelle-sur-Oreuse.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire de la disparition de

Panaoyotis CONSTAS,

une pensée est demandée de la part de

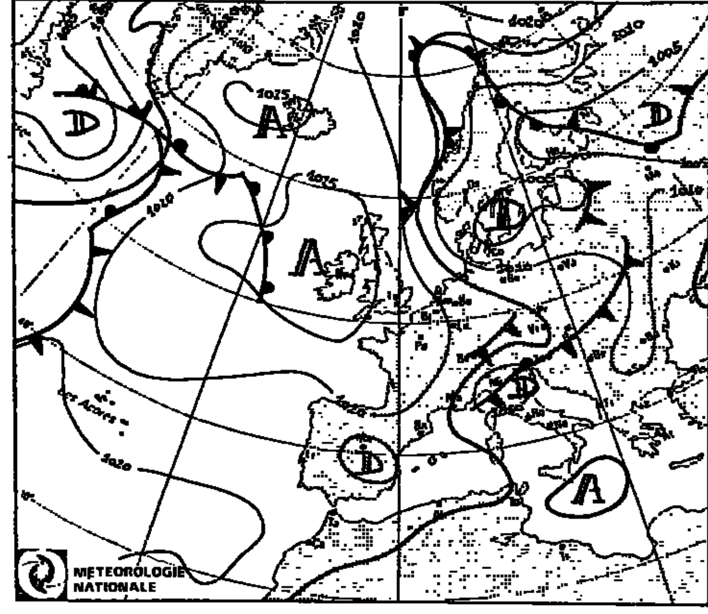
Stella Kalogreas,
Jean Kalogreas,
Famille S. Kalogreas.

06800 Cagnes-sur-Mer.

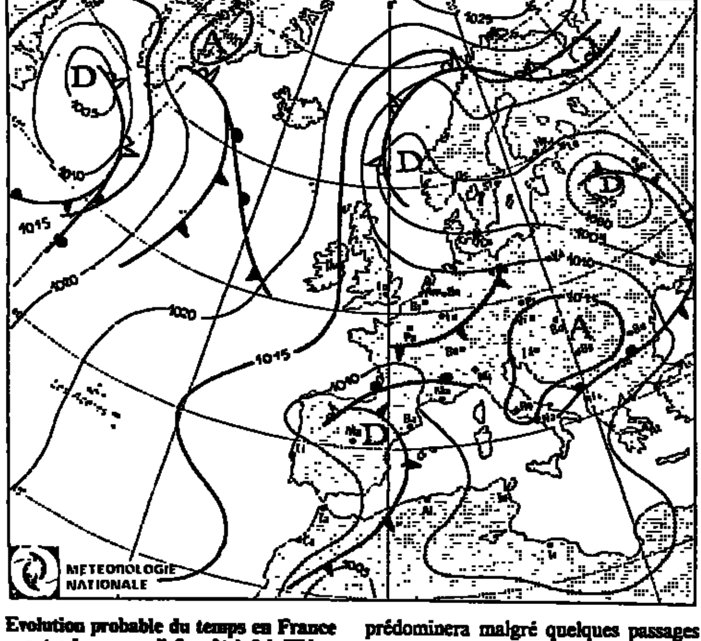
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 5 AOUT 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 7 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 5 août à 0 h TU et le jeudi 6 août à 24 h TU.

Un temps frais mais généralement ensoleillé prédominera sur la France ; toutefois une dépression se creuse sur la péninsule Ibérique, et de l'air humide et instable gagnera progressivement les régions du sud de la France.

Jeudi : il fera encore très frais au lever du jour avec des températures inférieures à 10 degrés, excepté sur les régions méridionales.

Le temps sera souvent dégagé, mais attention aux bancs de brouillard locaux, plus fréquents de l'Aquitaine au Nord-Est.

Au cours de la matinée, les brumes et nuages bas se dissiperont, et le soleil prédominera malgré quelques passages nuageux plus conséquents près de la Manche.

L'après-midi, le soleil brillera souvent ; des nuages plus développés pourront donner de petites averses sur le Nord-Est ; le soleil se voilera des Pyrénées au sud du Massif Central et des Alpes, et quelques ondées à caractère orageux seront même probables par place en fin de journée.

Le vent faiblira près de la Méditerranée ; ailleurs, il sera faible de secteur nord dominant.

Les températures maximales avoisineront 18 à 23 degrés sur la moitié nord, 24 à 27 degrés plus au sud et jusqu'à 30 degrés près de la Méditerranée.

LEGENDE

ENSOLEILLE

ECLAIRCIES PEU NUAGEUX

NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES

TRES NUAGEUX OU COUVERT

PLUIE OU BRUINE

NEIGE

AVERSES

ORAGES

BRUMES ET BROUILLARDS

SENS DE DEPLACEMENT

METEOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE Jeudi 6 août 1987 — DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 04-8 à 6 heures TU et le 05-8-1987 à 6 heures TU — le 05-8-1987

FRANCE			
AJACCIO	27	16	D
BIARRITZ	23	17	D
BORDEAUX	26	19	D
BOURGES	21	6	D
BREST	19	9	D
CAEN	18	7	D
CHERBOURG	16	10	D
CLERMONT-FERR.	24	8	D
DIJON	21	9	D
GRENOBLE St-M-H	26	12	D
LILLE	19	8	D
LIMOGES	21	10	D
LYON	24	12	D
MARSEILLE-MAR.	31	18	D
NANCY	21	9	D
NANTES	22	10	D
NICE	26	19	D
PARIS-MONTS.	21	10	D
PAU	22	16	C
PERPIGNAN	30	21	N
RENNES	21	9	D
ST-ÉTIENNE	24	8	D
STRASBOURG	21	10	D
TOURS	21	7	D
TOULOUSE	24	15	N
POINTE-A-P.	32	24	A

ÉTRANGER			
ALGER	30	19	B
AMSTERDAM	18	11	A
ATHÈNES	33	23	D
BANGKOK	35	26	N
BARCELONE	29	21	N
BELGRADE	33	14	C
BERLIN	17	10	C
BRUXELLES	18	9	P
LE CAIRE	30	11	D
COPENHAGUE	15	11	D
DAKAR	30	27	C
DELHI	35	28	D
DJERBA	29	23	D
GENÈVE	25	10	D
HONGKONG	32	28	D
ISTANBUL	32	19	D
JÉRUSALEM	30	29	D
LISBONNE	26	20	C
LONDRES	19	9	D
LOS ANGELES	24	18	D
LUXEMBOURG	16	6	C
MADRID	40	19	D
MARRAKECH	30	24	D
MEXICO	27	13	O
MILAN	29	17	D
MONTRÉAL	27	15	D
MOSCOU	22	12	D
NAIROBI	22	11	D
NEW-YORK	33	21	D
OSLO	19	11	P
PALMA-DE-MAL.	31	17	D
PÉKIN	36	22	C
RIO-DE-JANEIRO	24	18	D
ROME	29	22	N
SINGAPOUR	31	25	N
STOCKHOLM	19	7	B
SYDNEY	16	7	D
TOKYO	28	25	C
TUNIS	33	19	D
VARSOVIE	18	8	D
VENISE	30	16	C
VIENNE	22	14	C

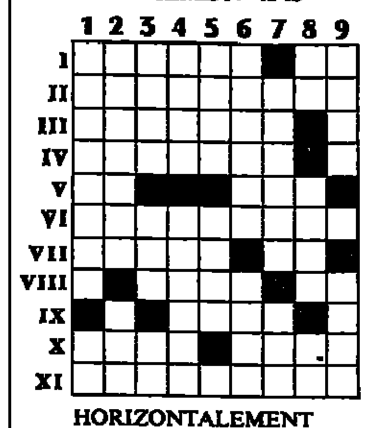
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4543



HORIZONTALEMENT

I. On le donne généralement dans l'espoir qu'on vous le rendra. Nappe. – II. Germaine et peut-être Gertrude. – III. Pour un moine ou un sujet pas catholique. – IV. Plante. – V. Forme d'avoir. Panier à œufs. – VI. Chez lui, ça chauffe et ça barde. – VII. Donne signe de vie. Personnel. – VIII. Coin humide. Possessif. – IX. Pots des potaches en fac de sciences. – X. Abri pour lapins. Les rayons de la mort, jadis. – XI. Mouvement habituel des créatures qui rampent.

VERTICALEMENT

1. La valeur d'un bon verre. Parler du temps jadis. – 2. Figure d'écu. A tout prendre, il préfère l'argent à la médaille d'or. – 3. Le Breton et le Catalan la voient sous un aspect différent. Même roulant, il ne prête pas à rire. Participe passé. – 4. Redresseurs des consciences égarées. Agir en feignant. – 5. Etreints par un embarras. Poussée printanière s'élevant dans les cœurs. – 6. Grognons. Auxiliaire de mode. 7. Chœurs tristes. Homonyme d'un récipient ou carrément cruche. – 8. Extrait de sodium. Comme des sommes pouvant provoquer des insomnies. Note. – 9. S'abîme dans une cataracte. Un « domestique » en est chargé.

Solution du problème n° 4542

Horizontalement

I. Chaleur. – II. Oiseleurs. – III. Mec. Iléus. – IV. Ente. Mi. – V. Aînée. Pie. – VI. Tosa. Vent. – VII. Lent. Rat. VIII. Meute. Eté. – IX. Rani. – X. Lu. Prénom. – XI. Ortie. ENA.

Verticalement

1. Combat. Mélo. – 2. Hie. Iole. Ur. – 3. Ascenseur. – 4. Lé. Néant. Pi. – 5. Elite. Terre. – 6. Uélé. Ae. – 7. Rue. Pérenne. – 8. Rumination. – 9. Assiette. Ma.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 6 AOUT

« La Sorbonne, histoire de l'Université et du quartier Latin », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Au fil des quais et des ponts, du pont Neuf au pont Alexandre III, 14 h 30, métro Pont-Neuf, statue d'Henri IV (Monuments historiques).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Les homosexuels du Père-Lachaise », 14 h 45, boulevard Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« La civilisation pharaonique à travers les richesses du Louvre », 15 heures, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Christine Merle).

« La Sainte-Chapelle et ses vitraux », 14 h 30, boulevard du Palais, devant les grilles (ARCUS).

« Les salons de l'hôtel de Lauzun », 14 h 30, 17, quai d'Anjou (Pygma).

« La manufacture des Gobelins au travail. Magie du vocabulaire de la haute lisse. Visite complète des ateliers », 14 h 45, 42, avenue des Gobelins (I. Hauller).

« Les hôtels et l'Eglise de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie, sortie (Présence du passé).

« Piscine olympique et jardin tropical, trompe-l'œil aux Halles », 15 heures, parvis de Saint-Eustache (Tourisme culturel).

« Promenade dans l'île Saint-Louis, les magnifiques demeures des quais d'Anjou, Bourbon, d'Orléans et de Béthune », 15 h 15, 4, quai des Célestins (Simone Barbier).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul, sortie (Résurrection du passé).

« Huits hôtels prestigieux du Marais », 14 h 30, métro Pont-Marie (Flâneries).

« Dans le cadre du millénaire capétien, le sacre des rois de France à l'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Décorateurs et ornemanistes », 13 h 50, Louvre, entrée sur le quai (L'Art pour tous).

« Le Marais nord, de l'hôtel Lamoignon à la place des Vosges », 21 heures, métro Saint-Paul le Marais (Lutèce visites).

« Le Louvre et le Palais royal », 15 heures, métro Tuileries (C.A. Messer).

« Le Marais, de l'hôtel de Beauvais au fabuleux hôtel de Sully », 11 heures, 15 heures, métro Saint-Paul (P.-Y. Jaslet).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 5 août

TF 1

20.40 Feuilleton : Dallas. Bonjour... au-revoir ...bonjour. **21.30 Feuilleton : Le gerfaut.** De Marion Sarraut, d'après le roman de Juliette Benzoni. Avec Laurent Le Doyen, Marianne Anska. (5e épisode.) *Un jeune chapelier part à la recherche de sa belle dans la France du dix-huitième siècle. Cape et épée.* **22.45 Journal. 23.05 Série : Les envahisseurs.** Les spores. **23.55 Court métrage.** La femme fidèle, de Dominique Maillet.

A 2

20.30 Téléfilm : Le passager du « Tassili ». De Sarah Maldoror, d'après le roman d'Akli Tadjer, avec Lounès Tazaïrt, Anne Caudry, Souad Amidou. **▶ 21.55 Profession comique.** Emission d'André Halimi. Jean Poiret. **22.55 Documentaire : La Santé, une prison dans la ville.** *Prévue initialement le 8 juillet, cette excellente enquête sur la prison de la Santé – regard par l'extérieur, les proches, les femmes de détenus – avait été déprogrammée en raison d'un match de foot. Lire notre article dans le supplément daté 5-6 juillet.* **23.20 Journal.**

FR 3

20.30 Variétés : Discos d'or, sous le soleil de la Réunion. Avec Sacha Distel, Buzy, David Koven, Julie Pietri, Caroline Loeb, Gold, Hong Kong Syndicat, Zaak, Christine Roques, Ti Fok. **21.45 Magazine : Thalassa.** *Le courage des pêcheurs sur la côte sud de l'Australie face aux requins.* **22.35 Journal. 23.00 Téléfilm : N. a pris les dés.** D'Alain Robbe-Grillet, avec Catherine Jourdan, Richard Leduc, Sylvain Barthay (rediff.). *Un héros-narrateur, un seul tournage pour deux films différents, l'un destiné au grand écran, l'autre au petit. Une aventure collective. Champs et contrechamps.*

CANAL PLUS

20.55 Cinéma : Rock and Terah. Film français de Marc-André Grynbaum (1983). Avec Christian Clavier, Charles Denner, Rosy Varte, Michel Boujenah. *Un jeune juif du Sentier délaisse la boutique paternelle pour monter un opéra-rock biblique. Dieu, par l'entremise de l'ange Gabriel, va le rappeler à l'ordre. Un style comique basé sur le décalage temporel et les anachronismes. Sympathique mais laborieux.* **22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Splash ■** Film américain de Ron Howard (1984). Avec Tom Hanks... **0.25 Cinéma : Tu ne m'oublieras pas ■■** Film américain d'Alan Rudolph (1978). Avec Géraldine Chaplin, Anthony Perkins, Moses Gunn, Berry Berenson. **1.55 Concert : Ricky Nelson et Fats Domino Live, à l'Universal Amphitheatre de Los Angeles.**

LA 5

20.25 Téléfilm : La nuit qui terrifia l'Amérique. *1938. Une émission de radio provoque la panique. On parle d'une invasion de Martiens.* **21.55 Série : Mission impossible. 22.50 Les cinq dernières minutes. 0.05 Série : Serpico. 0.55 Série : Flics à Hollywood. 1.40 Série : Mission impossible. 2.30 Supercopter.**

M 6

20.30 Série : Les routes du paradis. Les bons sentiments. **21.20 Série : Falcon Crest.** Le défi. **22.10 Journal. 22.25 Téléfilm : Karateka connection.** *Les membres d'un important réseau de trafic de drogue sont exécutés les uns après les autres.* **0.00 Série : Les espions.** Lori. **0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. Madeleine Milhaud. **21.15 Festival international de Radio-France et de Montpellier.** Les rencontres de Pétrarque 3. Les « happy few » et tous les autres. **22.15 Soirées catalanes au Studium de musique contemporaine de Toulouse.** 1. Les instruments traditionnels occitans et la musique d'aujourd'hui. **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (8). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 3 juin à Vienne) : Symphonie n° 7 en mi mineur, de G. Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio autrichienne, dir. Eliahu Inbal. **23.05 Programme proposé par Pierre-Antoine Huré. 0.00 Le Club du jazz :** Sur la côte ouest.

Jeudi 6 août

TF 1

13.50 Série : La croisière s'amuse. 14.45 Croque-vacances. Calimero ; Bricolage ; Tintin et le secret de la licorne ; Info-magazine ; Alice au pays des merveilles ; Le vagabond. **15.15 Quarté à Enghien. 15.30 Croque-vacances** (suite). **16.30 Variétés : Des clips dans mon 4 heures.** Julien Clerc, Murray Head, Mel et Kim, Eurythmics, Annabelle. **17.05 Série : L'homme de Suez.** L'attentat du Caire. **18.00 Mini-journal,** pour les jeunes. De Patrice Drevet. **18.15 Série : Mannix.** Bouc émissaire. **19.10 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.35 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.35 Feuilleton : Le souffle de la guerre.** De Dan Curtis, d'après le roman d'Herman Wouk (5e épisode). Avec Robert Mitchum, Ali Mac Graw, Jan Michael Vincent. *Pug participe à un bombardement sur Berlin. Epopée autour de la seconde guerre mondiale.* **22.10 Variétés : Malavoi au Zénith.** Au programme : Amelia, La Filo, Caressez moins, Sport national, Jou ouve, La case à Lucie, A ba ba, Bona. *Vertiges des violons créoles.* **0.10 Journal. 0.30 Série : Les envahisseurs.** Le curieux voyage.

A 2

13.45 Téléfilm : Le Quatuor Basileus (rediff.). De Fabio Carpi. Avec Hector Alterio, Omero Antonutti, Pierre Mallet, Michel Vitold (1re partie). **15.10 Feuilleton : Rue Carnot. 15.35 Sports été.** Basket : Championnat d'Europe (Grèce-URSS). Finale à Athènes. **18.05 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Récré A 2 été.** Devinettes d'Epinal ; Ty et Uan ; Téléchat. **18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : Je vais craquer ■** Film français de François Leterrier (1980). Avec Christian Clavier, Nathalie Baye, Maureen Kerwin, Anémone, Marc Porel. *Un jeune cadre bien tranquille est entraîné dans la vie parisienne nocturne et croit à la liberté sexuelle. Adaptation fidèle d'une bande dessinée de Lauzier, avec des acteurs ressemblant bien aux personnages.* **21.55 Documentaire : Le corps vivant.** L'agresseur agressé : la maladie. *Comment le corps développe un système de défense.* **22.25 Journal. ▶ 22.35 Opéra : Tristan et Isolde.** Drame musical en 3 actes de Wagner, par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Paris, dir. Marek Janowski. (en simultané et en stéréo sur France-Musique).

FR 3

13.25 Feuilleton : Thierry la Fronde. 14.00 Agenda des vacances. 14.25 Les livres de l'été. 14.45 Look. 14.50 Top melody. 14.55 Carte postale. 15.10 Les papies, les mamies de la 3. 15.20 Pense-bêtes. 15.30 Documentaire : Splendeur sauvage. 16.00 Gastronomie. 16.05 Variétés. 16.15 Le tube de l'été. 16.25 Sélection Miss France. 17.00 Feuilleton : Vive la vie ! 17.30 Le manège enchanté. 17.35 Les après-midi du Disney Channel. 18.30 Série : Les papas. 18.35 Série : Corsaires et flibustiers. 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 20.04 Jeux : La classe. 20.30 Téléfilm : Le cinquième missile.** *L'équipage du sous-marin nucléaire l'*US Montana *est informé que la troisième guerre mondiale est commencée.* **23.15 Journal. 23.40 Magazine : Décibels.** Avec Berurier Noir, Les Endimanchés, Los Carayos-Pigalle-Garçons bouchers, Washington Dead Cats, The Cramp, Blurt, Ubik et Charles de Goal, 3 Mustapha 3.

CANAL PLUS

13.30 Série : Soap. 14.00 Cinéma : Xanadu □ Film américain de Robert Greenwald (1980). **15.45 Cinéma : le Prince de New-York ■** Film américain de Sidney Lumet (1981). Avec Treat Williams, Jerry Orbach, Richard Foronyi, Don Billett. **18.30 Flash d'informations. 18.32 Top 50. 19.00 Série : Larry et Balki. 19.25 Jeu : La gueule de l'emploi. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Série : Stalag 13. 20.30 Cinéma : Opera do malandro ■■** Film franco-brésilien de Ruy Guerra (1985). Avec Edson Celulari, Claudio Ohana, Elba Ramalho. *A Rio-de-Janeiro, en 1941, un voyou et souteneur s'oppose à un Allemand, roi des bas-fonds, et, pour se venger de lui, essaie de compromettre sa fille. Transposition brésilienne de* l'Opéra de quat'sous, *de Brecht et Kurt Weill. Une musique endiablée de Chico Buarque, une mise en scène et des interprètes inspirés.* **22.15 Flash d'informations. 22.25 Cinéma : l'Empire de la passion ■■** Film franco-japonais de Nagisa Oshima (1978, vo). Avec Kazuko Yoshiyuki, Tatsuya Fuji, Takahiro Tamura. **0.05 Cinéma : l'Unique ■** Film français de Jérôme Diamant-Berger (1985). Avec Julia Migenes-Johnson, Tcheky Karyo, Sami Frey, Charles Denner. **1.25 Cinéma : l'Au-delà □** Film italien de Lucio Fulci (1981). Avec Katherine Mac Coll.

LA 5

13.15 Série : Flics à Hollywood. 14.05 Série : Serpico. 14.55 Série : Les cinq dernières minutes. 16.30 Série : Les globe-trotters. 16.55 Série : Salut champion. 17.50 Feuilleton : Le temps des copains. 18.15 Série : Happy days. 18.45 Série : Arnold et Willy. 19.10 Série : Drôle de vie. 20.05 Série : Supercopter. 20.25 Série : Maigret. *Rediffusion de la série policière de Claude Barma, avec Jean Richard dans le rôle du commissaire.* **22.05 Série : Mission impossible. 22.55 Série : Les cinq dernières minutes. 0.30 Série : Serpico. 1.20 Série : Flics à Hollywood. 2.10 Série : Mission impossible.**

M 6

13.30 Jeu : Atoukado. 14.20 Musique : Clip fréquence FM. Les animateurs de la FM à visage découvert. **15.20 Hit, hit, hit, hourra !** (suite.) **15.30 Jeu : Mégaventure.** Israël. **16.15 Jeu : Clip combat.** Deux vedettes du sport, du cinéma, de la chanson, s'affrontent en un combat musical. **17.05 Série : Les espions** (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 Série : La petite maison dans la prairie.** Promesses (1re partie). **19.05 Série : Chacun chez soi. 19.30 Série : Starsky et Hutch. 20.25 Jeu : Six'appel. 20.30 Série : Marcus Welby. 21.20 Série : Falcon Crest. 22.10 Journal. 22.25 Cinéma : le Visiteur ■** Film américain de Jack Gold (1973). Avec Trevor Howard, Martin Sheen, Cyril Cusack, Raf Vallone. *A la fin du vingtième siècle, le Vatican envoie un jeune prêtre, chargé de faire appliquer les décisions du Concile, dans une île d'Irlande où des moines s'obstinent à dire la messe en latin. Film ennuyeux qui s'efforce, en vain, de soulever les grands problèmes posés par les changements de liturgie dans l'Eglise catholique. Bien dépassé, de toute façon.* **0.00 Série : Marcus Welby** (rediff.). **0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. Georges Hourdin. **21.15 Festival international de Radio-France et de Montpellier.** Les rencontres de Pétrarque. 4. Les vrais dangers pour la culture. **22.15 Soirées catalanes au Studium de musique contemporaine de Toulouse.** 2. Les Percussions de Strasbourg. **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (9). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 31 juillet à Salzbourg) : Symphonie n° 87 en la majeur, de Haydn ; Concerto pour violon et orchestre n° 3 en sol majeur, K 216, de Mozart ; danses et airs anciens, suite n° 3, de Respighi ; Concerto pour violon et orchestre n° 5 en la majeur, K 219, de Mozart. **22.35 Concert** (donné le 23 février 1985 à l'Opéra de Paris : Tristan et Isolde, de Wagner, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Marek Janowski, chef des chœurs : Jean Laforge (en simultané avec Antenne 2).

Audience TV du 4 août 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	22.8	Santa Barbara 8.6	Actual. région. 7.6	Actual. région. 1.5	Larry et Balki 1.5	Drôle de vie 2.5	Chez soi 1.0
19 h 45	24.4	Roue fortune 11.2	Bouvard 6.1	Actual. région. 2.5	Gueule emploi 1.0	Supercopter 2.0	Starsky Hutch 1.5
20 h 16	33.0	Journal 13.2	Journal 11.7	La Classe 1.0	Stalag 13 2.0	Supercopter 3.0	Starsky Hutch 2.0
20 h 55	35.0	Le Diable 10.2	Tournant vie 9.6	Rio Conchos 9.1	Le Pull rouge 1.0	Chicanos 5.1	Les Pionniers 1.0
22 h 08	32.5	Histoires natur. 3.0	Tournant vie 11.7	Rio Conchos 14.7	Le Pull rouge 2.0	Mission imp. 2.5	Maîtres et valets 0.5
22 h 44	25.4	Histoires nat. 2.5	Débat 9.6	Pub 8.6	Cage poules 1.5	Mission imp. 2.5	Maîtres et valets 1.0

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153 reçoivent la 5 et 115 reçoivent M 6 dans de bonnes conditions.

ARTS

La Belle

La Fondation Beau

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Avignon

C'EST le 6 août que s'achève le 41e Festival d'Avignon, qui, malgré les orages, les annulations de spectacles dues à la pluie, n'est pas naufragé.
Cent vingt mille billets environ
ont été vendus. Alain Crombecque a remercié le public et la presse,
et a annoncé ses prévisions pour l'an prochain.
D'abord, le Théâtre des Amandiers à la Cour d'honneur
avec une création : Gérard Desarthe et Michel Piccoli dans *Hamlet*,
mis en scène par Patrice Chéreau, et une reprise du *Conte d'hiver*
par Luc Bondy.
Le projet initial de *la Ville s'éveille*, la dernière pièce
de Bernard-Marie Koltès, abandonné pour Avignon,
est toujours prévu pour Nanterre, qui présentera également
dans un petit lieu *le Duel* de Tchékhov, par Pierre Romans.
Maurice Béjart doit revenir, mais au cloître des Carmes et avec
un spectacle de théâtre, *Macaire le copte*, de François Weyergans.
Théâtre ouvert revient également. André du Bouchet sera
le poète célébré, et après Nathalie Sarraute et Robert Pinget
l'auteur 1988 pourrait bien être Georges Perec.
A la Chartreuse, il est question que les élèves du Conservatoire
succèdent à ceux de Nanterre. Pierre Boulez dirigera
les stages du centre Acanthe, plus sept concerts,
et *Repons*, dans la carrière découverte par Peter Brook,
our son *Mahabharata* — qui d'ailleurs est susceptible
d'achever là sa tournée en version anglaise. Pour le théâtre
musical, Jean Dautremay montera *Micromégas*, d'après Voltaire,
musique de Paul Mefano (coproduction Opéra de Karlsruhe).
Et le Pakistan représentera les traditions extra-européennes.
Les amateurs de danse ont été déçus par le calendrier
de cette année, qui a groupé les spectacles chorégraphiques
tout à fait en fin de festival, alors que
les autres manifestations étaient terminées.
En fait d'autres programmes avaient été prévus et n'ont pu
se réaliser. L'an prochain, en plus d'une création
mondiale de Merce Cunningham dans la Cour (coproduction
Festival d'automne), Alain Crombecque promet
des troupes européennes. Et au cinéma un programme
ciblé sur la charnière entre le muet et le parlant.
Il est possible qu'en 1989 *le Soulier de satin*
retrouve la Cour d'honneur. Il faudrait alors que
le Théâtre national de Chaillot présente également une création.

C. G.

La saga de Martha Graham

Chaque soir,
dans la cour d'honneur,
le public fait un triomphe
à Martha Graham.
Revanche tardive.
Pendant des années,
elle fut contestée
aux Etats-Unis.
Et méconnue en Europe
jusque dans les années 50.

MARTHA GRAHAM le dit, le répète : *« J'étais une révoltée, une scandaleuse. »* Etudiante, elle refuse la danse classique mais aussi l'exotisme de son professeur, Ruth Saint-Denis.

Elle cherche ses sources dans les civilisations indiennes, célèbre l'esprit pionnier et les grands espaces. En même temps, elle dénonce le puritanisme anglo-saxon des années 30. Sa religion du corps la rend suspecte.

En pleine possession de ses moyens, elle entame en 1940 son « cycle grec » : une relecture freudienne et féminine des grands drames mythologiques. Elle commence à être considérée comme une star. Elle lance de jeunes partenaires : Paul Taylor, Merce Cunningham... Sa première apparition à Londres et Paris, en 1954, est un échec. Incompréhension totale. En 1967, elle doit renoncer à danser. Elle a soixante-douze ans. Déprimée, elle songe au suicide. Puis elle accepte de confier ses rôles à d'autres et recommence à créer avec ardeur. Cette vie, menée avec intelligence et lucidité, s'inscrit en filigrane dans les ouvrages présentés devant le mur de la cour d'honneur, endeuillée d'un grand tulle.

Dans *Errand into the Maze* (1947), c'est Martha elle-même qui lutte contre les forces obscures, le doute, l'angoisse de la création. Petite silhouette frêle, moulée dans une robe entravée, la danseuse, haletante comme un oiseau, hésite à l'entrée du labyrinthe dessiné par Noguchi. *Diversion of Angels*, qui date de la même époque, est un hymne à la jeunesse, à la beauté, où le mouvement explose comme un feu d'artifice. C'est la danse d'un autre continent. *Clytemnestre* (1985), ballet-fleuve, utilise les procédés cinématographiques du flash back. Dans *Judith* (1980), la séduction, puis le meurtre d'Holopherne, se jouent dans un climat barbare, coloré, archaïque. La gestuelle est heurtée, naïve comme dans un théâtre de marionnettes.

Par peur d'un éventuel mistral, préjudiciable aux décors, la direction de la compagnie a refusé de donner *Canticle for Innocent Comedians*, poétique ballet de 1952, où s'exprimait une vision panthéiste du monde. En fait, Martha Graham avait manifesté peu d'empressement à le remonter. Obsédée par son désir de créer encore, jusqu'au bout, elle répugne en général à ces retours au passé.

Acts of Lights (1981) est une apothéose de la compagnie. *Temptation of the Moon*, conçu en 1986, n'apportera rien à la gloire de la chorégraphie. Mais *The Rite of the Spring* (1984), est une œuvre majeure, un « sacre » américain, inspiré d'un rituel de pluie indien, bien accordé aux rythmes de Stravinski. C'est le retour au primitivisme des années 30. La boucle est bouclée.

MARCELLE MICHEL.

★ *Diversion of Angels, Errand into the Maze, Temptation of the moon, The rite of the Spring.* 6 août, 21 h 30.

Texte lu

La Belle et le Boxeur

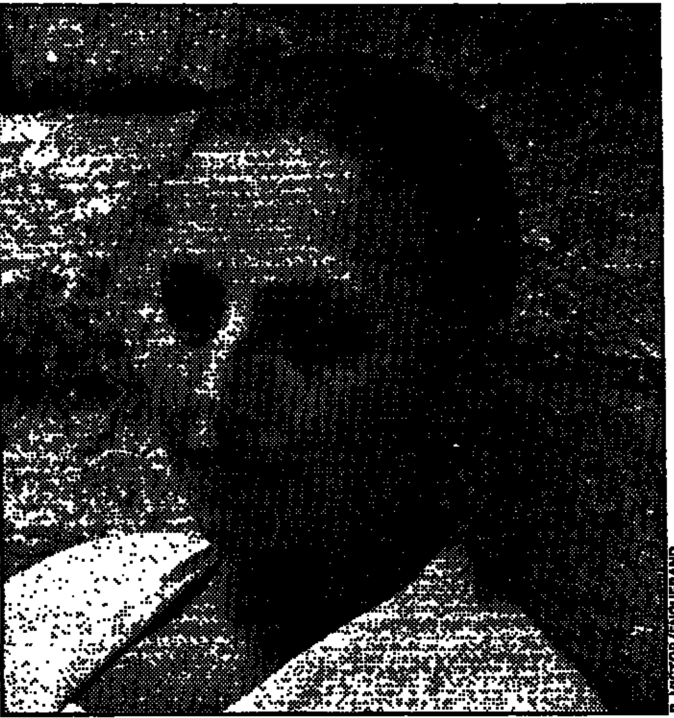
Les vedettes sont venues lire des « textes nus ».
Hanna Schygulla a charmé,
Alain Cuny a proféré,
Gérard Desarthe a frappé...

NI la pluie insidieuse ni les cloches déchaînées de Notre-Dame-des-Doms n'ont eu raison du sourire d'Hanna Schygulla venue dire des « textes nus » dans sa langue au Festival d'Avignon. Invitée à faire entendre la musique d'une littérature étrangère, l'actrice s'était prêtée avec simplicité et humour à l'expérience. En cinquante minutes, elle a offert au public subjugué les émois amoureux de Marguerite dans le *Faust*, de Goethe, la folie cannibale de Penthésilée vue par Kleist, les vertiges au bord d'un lac de Hölderlin et de Nietzsche, avant d'effectuer un fulgurant parcours Schiller-Brecht-Fassbinder... Au programme : approches stylistiques éclair (mais éclairantes) de la noblesse tragique, de sa dérision parodique et du mélange des deux registres par un cinéaste-écrivain qui n'avait pas peur des monstres langagiers !

Partie, comme pour chauffer la machine littéraire, d'une traduction élégiaque, signée Rilke, des sonnets de Louise Labé, elle allait fredonner du Kurt Weil avec une langueur négligente et terminer par une déclaration de plaisir homosexuel en dialecte bavarois, hommage subtil à celui qui la révéla dans *les Larmes amères de Petra von Kant*. Accessoirement, elle démontrait que le respect de la langue n'interdit pas de jouer avec les mots et que l'amour des textes n'implique pas forcément leur sacralisation. Raymond Hermantier, qui la précédait dans une scène-échantillon de la *Tragédie des Albigeois*, de Maurice Clavel, avait manifesté une conception un peu différente de la littérature...

Avant même la petite heure tonique passée en compagnie d'Hanna Schygulla, l'opération « Texte nu », proposée par Jean-Claude Carrière sous les auspices de la Société des auteurs, a séduit le public d'Avignon. Ce rapide engouement ne saurait s'expliquer seulement par le créneau horaire choisi, 19 heures à 20 heures, le charme du cloître du Palais-Vieux ou l'envie d'approcher des stars comme Schygulla, Piccoli ou Marie-Christine Barrault. Les spectateurs semblent avoir cherché le bonheur de rencontres entre des acteurs, des actrices et les textes qui les inspirent, les font rêver et, dans une certaine mesure, les révèlent.

Alain Cuny, qui ne respire bien que sur les sommets de l'esprit, altitude propice à l'incantation, éventuellement l'imprécation, commençait par une méditation de Pierre Reverdy sur la mission humaine de l'artiste, pour lui plus importante que ses performances esthétiques, et finissait par le *Van Gogh, suicidé de la société*, d'Antonin Artaud : une double leçon de morale, à l'individu et à la collectivité, et l'affirmation nécessaire du devoir de vigilance des créateurs et des récepteurs de l'art.



P. VICTOR/ENGUERAND

Hanna Schygulla.

Michel Piccoli, après la récréation poétique d'un récit de la duchesse de Duras par Dominique Blanc, proposait des textes plus intimes, s'efforçant seulement de communiquer la grâce immédiate de moments de lecture. Avec un zeste de morale encore, à travers une réflexion de Pierre Boulez sur le sens de sa recherche et l'écart entre l'être et l'image d'un créateur. Et plus encore, le plaisir d'explorer la fantaisie tendre d'une nouvelle de René Crevel ou de s'abandonner aux dérives fantastiques de Bernard-Marie Koltès dans les sous-sols de Barbès.

La révélation littéraire, au sens fort du terme, était réservée à Gérard Desarthe venu lire, un gant de boxe à la main gauche — la droite libérée pour tourner les pages... — deux œuvres percutantes de Fabius Avenarius Lloyd, dit Arthur Cravan, *« le seul auteur*, avait-il prévenu, *capable de mettre KO Claudel » !* Après le ton courtoisement confidentiel de Michel Piccoli, Gérard Desarthe suggérait une autre échelle de valeurs littéraires. Un grand texte, pour lui, ça cogne. Et Cravan a cogné.

Par sa vie, d'abord, évoquée en préambule, de poète-pugiliste cosmopolite, catalyseur et contempteur tour à tour des avant-gardes de l'époque cubiste, rimbaldien dans le cabotinage blasphématoire, masque de ses angoisses, transgresseur de toutes les frontières politiques et sociales, qui finit abattu, suppose-t-on, près de celle du Mexique, au bord du rio Grande, faute d'avoir pu se payer un dernier billet de bateau pour Buenos-Aires.

Ensuite par son œuvre, insolente, provocatrice, inspirée, où Desarthe avait choisi un morceau de critique d'art de la plus jubilante impertinence, assassin pour Maurice Denis et ses émules, superbement insultant aux dépens d'Apollinaire, de Marie Laurencin et de Sonia Delaunay, et surtout un admirable poème autobiographique, *Notes*, chant désespéré d'un Whitman de l'asphalte, affamé du monde comme le Baal de Brecht et qui, comme lui, n'a que des nuages à dévorer (1).

D'autres auteurs, après Cravan, ont sans doute fait passer d'autres sortes de frissons dans le cloître du Palais-Vieux où Marie-Christine Barrault a lu Colette, Giono, Cohen ; où Jean Carmet a incarné Bouvard et même Pécuchet pour « essayer » l'adaptation qu'a faite Jean-Claude Carrière du roman de Flaubert. Mais le souvenir choc sera cette rencontre avec le poète au *« cerveau musclé comme un bœuf »*, dont Gérard Desarthe brandissait, entre ces vieux murs si paisibles, le poing de boxeur.

BERNADETTE BOST.

(1) Lire *Œuvres* d'Arthur Cravan, aux Éditions Gérard Lebovici (1987).

La Fondation Beaumarchais

LA Société des auteurs — SACD — se veut vigilante sur tous les fronts. A Avignon, son président, Claude Santelli, a déclaré : *« Depuis un an et demi, aucun organisme n'a été comme la Société des auteurs aussi bien renseigné ni aussi vigilant sur ce qui se passait dans le monde du spectacle et de l'audiovisuel. Fini le temps de l'existence symbolique, mythologique presque, de la SACD. La Société est aujourd'hui animée par les « grandes gueules » de la profession, qui ne craignent pas d'affronter avec quelque âpreté les problèmes les plus épineux. »*

Le résultat : *« La loi Lang, en 1985, la loi Léotard, en 1986, ne se sont pas faites sans nous. C'est nous qui avons fait imposer aux télévisions des quotas — 50 % d'œuvres francophones, trois cents heures de premières diffusions mondiales, 15 % du budget général consacré à la production... C'est nous qui avons fait retirer de l'écran les logos de certaines chaînes. Qui sommes intervenus pour que les œuvres télévisuelles, tout comme les films, ne soient pas coupées plus d'une fois par les publicités. »*

Il reste à la SACD à négocier, maintenant, de nouveaux taux de rétribution des auteurs pour les travaux utilisés par les télévisions. *« Jusqu'ici, l'audiovisuel en général fournissait 60 % de nos recettes, avec un pourcentage pris sur la redevance, déterminé depuis vingt ans. »* Aujourd'hui, de nouveaux contrats doivent être élaborés, tant avec les chaînes privées qu'avec le service public, qui évalue mal ses ressources à venir.

Quelles que soient les difficultés prévisibles, la SACD est prête à démontrer que *« propriété artistique et indépendance dans la création ne sont pas des mots d'une autre époque »*, comme le rappelle le délégué général Hubert Astier.

Sur ces fronts, le combat est resté le même qu'au temps du « père » de la SACD, Beaumarchais. C'est sans doute la raison pour laquelle la société a donné son nom à la fondation qu'elle vient de créer. La Fondation Beaumarchais aura mission d'aider à la promotion des œuvres, en complément des autres tâches d'action culturelle de la SACD. Cette *« vocation culturelle »*, qui s'inscrit dans une tendance internationale, n'a pas toujours été affirmée. Longtemps ont prévalu les fonctions économique, sociale, déontologique de la société. Mais il s'agit maintenant d'exploiter culturellement les ressources provenant de la redevance sur les copies privées. La SACD en retire des sommes dont le quart — huit millions de francs — doit profiter à la création et à la diffusion du spectacle vivant. La moitié de cette manne sera gérée par la Fondation Beaumarchais, qui, grâce à sa souplesse de structure, pourra intéresser des partenaires publics et privés. Jean Matthyssen, qui travaille sur ses orientations, envisage de faire appel aux mécènes.

Les idées ne manquent pas aux membres du « comité de lecture et de réflexion » qui réunit des représentants de tous les secteurs professionnels associés à la création, de Pierre Dux à Alain Crombecque, en passant par Alain Trutat de France-Culture. Jean-Claude Carrière, pour sa part, aimerait voir surgir des « animateurs » d'ateliers où des équipes artistiques se confronteraient à des textes dans des conditions expérimentales semblables à celles qu'il avait mises en place chez Peter Brook.

Il a préfiguré ce travail, dans une certaine mesure, avec l'opération « Texte nu » : aboutissement de deux ou trois ans d'approche de l'événement avignonnais par la SACD.

B. B.

Le quinzième

Le cinéma soviétique

Fellini fêté, De Niro enchanté, des films « retenus » depuis plus de vingt ans projetés, les créateurs encouragés... Le quinzième Festival de Moscou, qui vient de s'achever, a prouvé que, pour les nouveaux dirigeants du cinéma soviétique, la « glasnost » (transparence) n'était plus lettre morte. Les images suivront-elles ?



« Le Bonheur d'Assia », d'Andreï Kontchalovski.

LE Festival du cinéma de Moscou, qui se tient tous les deux ans, est apparu très vite pour sa quinzième édition comme le deuxième volet de la politique de la main tendue aux artistes et aux intellectuels, que Mikhaïl Gorbatchev avait inaugurée avec sa grande rencontre sur le désarmement en février dernier où s'étaient réunies, reconnaissantes, quelques-unes des célébrités du Gotha occidental. Le slogan du Festival *« pour l'humanisme du cinéma, pour la paix et l'amitié entre les peuples »* ne tranchait guère sur l'habituelle langue de bois.

En apparence, rien n'a changé : même bureaucratie envahissante, même perte de temps due à l'absence d'information, même pléthore de programmes (films pour enfants, courts métrages) dispersés dans toute la ville. Et partout, dans les déclarations officielles comme dans les brochures distribuées dans les hôtels et les aéroports à l'usage des touristes, même éloge inconditionel du nouveau chef de l'URSS, dont chaque discours officiel est aussitôt diffusé massivement. Nulle part la moindre réserve, le moindre doute. Comme dans le passé, le pays est dirigé par un homme sans peur et sans reproche.

Pourtant, le milieu du cinéma s'agite. Elem Klimov, élu il y a un an à la tête de l'Union des cinéastes et proche du nouveau pouvoir, est décidé à aller vite. Inaugurant le Festival devant six mille spectateurs qui remplissaient la grande salle de projection de l'hôtel Rossia, il présenta en un discours d'une brièveté réconfortante le président du jury, Robert De Niro, en soulignant la valeur exceptionnelle de l'acteur, dont, ajouta-t-il, *« nous n'avons vu aucun film en URSS, mais cela va changer »*. Un seul président donc, cette fois, et étranger de surcroît. Et de plus un seul Grand Prix. Auparavant, trois Grands Prix étaient attribués, ce qui permettait sans coup férir d'en offrir un à la cinématographie soviétique, qui triomphait ainsi régulièrement.

Cette année, c'est le superbe *Intervista* de Fellini (que Cannes accueillit hors compétition) qui l'emporta, sans concurrence réelle il est vrai. Il y a fort à parier, les

Les films gelés en partie libérés

temps ayant changé, que le film sera distribué en URSS malgré un accueil tiède du public, dépassé par les clins d'œil cinéphiliques et la modernité du récit et qu'il ne subira pas le sort de *8 1/2*, couronné à Moscou il y a un quart de siècle et toujours inédit dans le pays !

Autre changement : la sélection. Contrairement à Cannes, Moscou s'est toujours voulu plus quantitatif et diplomatique. Aucune cinématographie étrangère ne se sentait exclue, et la direction jouait toujours la carte de l'invitation généreuse et de la séduction internationaliste. Cette année, vingt-sept films au lieu de quarante-cinq étaient en compétition, et l'Union des cinéastes a souhaité qu'une plus grande rigueur encore se manifeste dans le futur. Certains films avaient déjà été vus, sur la Croisette, en particulier dans la sélection « Un certain regard », mais il y eut des curiosités. Ainsi cet *Oiseaux de passage*, film afghan qui montre les dissensions internes chez les adversaires du pouvoir en place et la lutte contre les rebelles.

On a pu vérifier une fois de plus à quel point la bonne conscience est sélective. Si en pleine guerre du Vietnam le Festival de New-York avait présenté devant un aréopage international une œuvre sud-vietnamienne montrant les malversations du Vietcong, quel tollé et quelle indignation n'aurait-il pas provoqués ! En 1978, les délégations des pays de l'Est avaient quitté le Festival de Berlin pour protester contre la projection de *Voyage au bout de l'enfer*.

Mais à Moscou l'intérêt était ailleurs. Et si la délégation américaine comprenait cent vingt invités (contre dix en 1985), si les journalistes du monde entier étaient accourus, c'était bien sûr à cause de l'ouverture, de la possibilité de voir les anciens films soviétiques, en partie libérés, et les nouveaux. Depuis un an, ces œuvres ne cessent de rafler les récompenses. Grand Prix du jury à Venise pour *la Colombe sauvage* de Sergueï Soloviev. Ours d'or à Berlin pour *le Thème* de Gleb Panfilov. Grand Prix du jury à Cannes pour *Repentir* de Tenguiz Abouladze. Caméra d'or pour *Robinsonnade* de Nana Djordjadze, tandis que les Festivals de Quimper, de La Rochelle et de Pesaro organisaient cette année hommages et rétrospectives.

Rien ne témoignait mieux de cette nouvelle ambiance que le Domkino, la maison des cinéastes qui, tard dans la nuit, toutes lumières allumées, contrastait singulièrement avec le paysage assez glauque de Moscou *by night*. Une atmosphère de maison de la culture dans la foulée de Mai 68.



« Repentir », de Tenguiz Abouladze.

Des tableaux abstraits sur les murs, des étoffes décorant les portes et les fenêtres, des vidéo-clips américains passant en boucle sur une série de monitors, le soir des concerts de jazz, des chanteurs rock et, en bande son, lancinant, le tube de *West Side Story*, « I want to be in America » (tout un programme). Bref du jamais vu, jamais entendu.

Et puis des débats, des tables rondes à satiété. Une journée des femmes avec la création de l'Association internationale des femmes cinéastes. Un symposium (inévitable) sur le rôle du cinéma pour prévenir le danger nucléaire. Une rencontre sur le nouveau cinéma soviétique où tel étudiant prend le micro pour dire sa volonté de s'exprimer par la caméra et les entraves qu'il craint de rencontrer. On apprend que sur cent trente ou cent cinquante films « retenus » depuis vingt-cinq ans, il en reste une centaine à libérer, mais que la commission des litiges, parcourant l'URSS, s'en occupe activement. Partout,

Partout, une évidente sincérité, une liberté de ton inhabituelle.

Même climat lors de la rencontre avec la direction de l'Union des cinéastes. Derrière une table rectangulaire, Elem Klimov, la cinquantaine, bel homme mince et élancé, au visage grave, qui sait répondre avec humour et a connu dans le passé son lot de déconvenues et de films mis à l'écart, d'*Agonia* aux *Adieux à Matiora*. A ses côtés, douze apôtres. La situation est savoureuse. La langue de bois a changé de camp ou plutôt ne se trouve plus que dans un seul camp. Klimov et ses camarades parlent avec pragmatisme, mesurent le chemin à parcourir, les défauts de leur système, reconnaissent tout ce que l'étranger peut leur apporter. Face à eux, une assistance composée en partie de compagnons de route, de sympathisants, de nostalgiques de la révolution.

Un Australien lit un texte qui stigmatise la pourriture hollywoodienne qui souille les écrans des antipodes heureusement éclairés par les joyaux cinématographiques venus de Moscou. Une pasionaria sud-américaine réclame aux « companeros » des films de propagande, d'agitation. Klimov lui répond en évoquant le vieux débat où Lénine défendit l'œuvre de Tchékhov, utile à la révolution, contre les attaques de Gorki, qui la jugeait réactionnaire. Vanessa Redgrave souhaite pour le soixante-dixième anniversaire de la révolution des biographies filmées des héros de 1917, Lénine et, bien sûr, Trotski. L'acteur et réalisateur Roland Bykov commente plaisamment qu'on lui a proposé le rôle de Staline et qu'il l'interprétera éventuellement si ses tâches administratives lui en laissent le temps. Une journaliste de San-Francisco demande si l'on envisage de tourner un film sur le problème du SIDA. Klimov, avec un sourire, passe la parole au spécialiste du cinéma... scientifique ! Un critique hollandais s'interroge pour savoir si l'on n'assiste pas à la naissance du culte de Klimov. *« Les ministères de l'intérieur et de la sécurité d'Etat ne sont pas encore de son ressort »*, répond l'un des cinéastes présents.

Mais la boutade ne parvient pas à faire oublier que certains regrettent l'omniprésence de Klimov sur le front international, son vrai don d'ubiquité. Le cinéaste ne cache d'ailleurs pas ses sentiments, comme on l'a vu au dernier Festival de Cannes où, membre du jury, il n'était pas un admirateur fervent des *Yeux noirs* de son compatriote Nikita Mikhalkov. A Moscou, il avouait ne pas avoir la même conception que lui des productions avec l'étranger. Mikhalkov, de son côté, déclarait lors de sa conférence de presse : *« Il existe des gens qui n'ont pas à changer et je me considère comme l'un d'eux. Je ne veux ni faire du sur-place ni mettre les bouchées doubles. Je veux marcher à mon propre rythme. Ce n'est pas parce que soudain tout le monde dit ce qu'il taisait jusqu'alors que l'on voit plus clair. Ce n'est pas parce que la conjoncture est différente qu'il faut tomber dans les règlements de comptes personnels. »*

La franchise de ces échanges conduisait les Soviétiques à se plaindre de la timidité de leurs hôtes occidentaux, de l'absence de critiques, de leur passivité même. Klimov évoquait en guise d'exemple les débats passionnés, houleux, qui animent d'habitude les réunions de leur association dans cette même salle où se trouvaient réunis leurs invités étrangers, vraiment trop polis !

Au Domkino, le lieu privilégié était bien sûr la salle de cinéma avec ses tables où l'on consomme – mais pas d'alcool ! – en regardant les films, ces films interdits depuis si longtemps et dont cer-

La timidité des hôtes occidentaux

tains titres étaient même inconnus des professionnels soviétiques pour ne pas parler des spécialistes étrangers. Des projections quasi non-stop pendant dix jours. Deux maladies courantes guettent alors le festivalier.

La première est la chasse fiévreuse au chef-d'œuvre inconnu, caché depuis toujours. Mais si beaucoup d'œuvres sont intéressantes, parfois même passionnantes, il ne se révèle pas un nouveau Tarkovski, un nouveau Iosseliani. L'interdiction ne donne pas automatiquement du génie et il ne faudrait pas en retour minimiser les films sortis, sans problèmes. D'ailleurs, la plus belle de ces œuvres retenues reste *le Bonheur d'Assia* (1966), le deuxième film d'Andreï Kontchalovski, qui travaille aujourd'hui en Amérique. *Assia* est toujours invisible, même si nous avons pu admirer lors d'un autre voyage il y a dix ans la force lyrique, le réalisme cru, l'inspiration constante de ce mélodrame amoureux tourné dans un kolkhoze et digne d'un Dovjenko.

La deuxième affection qui se manifeste par des maux de tête réguliers est causée par le déchiffrement de ces œuvres enfin projetées. Pour quelles raisons furent-elles si longtemps rangées dans un placard, quelles lectures allégoriques permettent-elles ? Tant de films paraissent si peu provocateurs dans leur contenu qu'on se perd en conjectures : jalousie d'un collègue, plaisir d'un bureaucrate de simplement pouvoir interdire, refus d'une quelconque innovation formelle ou méfiance devant toute peinture un tant soit peu fidèle de la réalité ?

Est-ce seulement la satire de la bureaucratie qui a valu par exemple à *Une anecdote stupide*, d'Alov et Naoumov et inspiré d'une nouvelle de Dostoïevski d'avoir été interdit depuis vingt et un ans ? Le ton rappelle davantage Gogol, les portraits font penser à du Daumier, mais ne faut-il pas y voir un regard porté sur l'exercice du pouvoir ?

Andreï Smirnov, un destin exemplaire

LA carrière d'Andreï Smirnov est à la fois exemplaire et banale. En France, il aurait pu voir ses projets refusés par la commission d'avances sur recettes et les producteurs lui tourner le dos. Il ferait alors aujourd'hui autre chose, des livres ou des films publicitaires. A Moscou, Andreï Smirnov ne tourne plus depuis huit ans. Il écrit des scénarios et des pièces de théâtre. Après le changement à la tête de l'Union des cinéastes, ses camarades ont fait appel à lui pour s'occuper de la commission des conflits chargée de « ressusciter » les films mis sous le boisseau.

Smirnov fait en effet partie de la plus brillante génération du cinéma soviétique d'après-guerre, celle qui apparut au moment de la chute de Khrouchtchev, mais dont la formation doit tout au dégel provoqué par le dirigeant soviétique. Ses compagnons s'appelaient Andreï Tarkovski, Gleb Panfilov, Otar Iosseliani, Andreï Kontchalovski, Elem Klimov et sa femme Larissa Chepitko aujourd'hui décédée.

Le Domkino a présenté en un double programme deux moyens métrages, l'un de Chepitko, *le Village électricité*, l'autre de Smirnov, *l'Ange*, deux belles œuvres au superbe noir et blanc qui évoquent le lyrisme de la nature des classiques du muet et aussi les recherches formelles des années 60. On ne les avait jamais vues depuis leur réalisation il y a plus de vingt ans.

A ma question : *« Pourquoi* l'Ange *n'est jamais sorti ? »*, Smirnov m'avoue qu'il a du mal à répondre : *« A l'époque, j'étais jeune et je croyais que c'était pour des raisons idéologiques et politiques. Je crois aujourd'hui que ce sont surtout des motifs esthétiques. Il me semble que l'on n'avait jamais fait de films sur la Révolution de cette façon-là. J'étais influencé par* Andreï Roublev, *de Tarkovski, et* le Bonheur d'Assia, *de Kontchalovski. C'était assez explosif et cela aide à comprendre le rejet brutal. Je n'ai pas travaillé pendant quelques années. Mon film suivant, en 1970,* la Gare de Biélorussie, *sur les retrouvailles trente ans après de quatre anciens combattants, a eu du succès et a changé ma situation. Alors pendant deux ans j'ai préparé le scénario d'un autre film. Il s'appelait* Un automne, *et je l'ai réalisé en 1973.*

» Il a eu aussi un destin difficile, on a même dit que c'était le premier film pornographique soviétique ! En réalité, c'était l'une des rares œuvres de notre production à évoquer les problèmes intimes d'un homme et d'une femme. Il n'est jamais sorti à Moscou ni en Ukraine, n'a pas eu de publicité. Quant aux critiques, elles furent rares... Il a réapparu l'an dernier à cause des changements actuels. Mais ma situation professionnelle a souffert de ces réactions hostiles.

» Mon film suivant, De la foi et de la fidélité, *fut tourné cinq ans plus tard. Il racontait le destin de plusieurs personnages pendant trente ans sous Staline, Khrouchtchev et Brejnev. Le héros principal était un architecte conformiste qui marchait toujours au pas. A l'époque de Staline, il construisait des gratte-ciel à Moscou. Il pensait que nous n'avions rien à manger ni d'appartements où loger, mais qu'il fallait ériger des bâtiments imposants pour que les gens aient des émotions positives. Sous Khrouchtchev, on a critiqué les gratte-ciel, alors il s'est mis à construire des HLM avec leurs appartements trop petits, difficiles à habiter. La sortie de ce film en 1979 a coïncidé avec le point culminant de cette époque que nous avons vécue et qui est heureusement terminée. Je ne reproche rien à personne : c'est moi qui ai fait les coupes et changé certains dialogues. Ainsi* De la foi et de la fidélité *a été montré, mais pour moi il n'existait pas. J'en ai eu marre et j'ai arrêté de mettre en scène. »*

Et le futur ? *« Que l'on ne nous empêche plus de tourner et qu'on nous donne de l'argent. Nous avons tout ! les techniciens, les réalisateurs, les comédiens. Mais le VGIK, par exemple, notre institut du cinéma, qui fut un endroit remarquable en des temps pourtant moins libéraux, est aujourd'hui une école très mal en point. Il nous faut du temps, la tâche est immense. Nous essayons de changer les choses, mais c'est très difficile, nous n'en sommes qu'aux premiers pas et je ne sais pas si nous réussirons. »*

M. Cl.

هكذا من الأصل

Le quinzi...

néma soviétiqu...





Festival de Moscou

n'a plus peur des mots

Le cas d'*Intervention*, de Genadij Palocka, est plus clair. Réalisé pour célébrer le cinquantième anniversaire de la révolution d'Octobre, il ne sortira (peut-être) que pour son soixante-dixième. C'est un manifeste d'avant-garde contre la canonisation de l'événement. *« J'ai regardé*, nous a déclaré le cinéaste, *les films révolutionnaires classiques. Tous me faisaient penser à de la littérature, étaient conformes à un langage universellement accepté. On considère généralement qu'un acteur joue bien quand on ne voit pas comment il travaille. Je décidai au contraire de montrer le mécanisme de son interprétation. De même, je me refusai à représenter la texture des choses. »*

De fait, le film s'inspire de la tradition théâtrale à la Maïakovski, du cabaret d'avant-garde des années 20. Décors et costumes stylisés, girls à la Busby Berkeley, argot des faubourgs. Ainsi les célèbres marches de *Potemkine* jouent le rôle d'un grand escalier de music-hall. Tout en exaltant la révolution, *Intervention* refuse les canons du réalisme. D'où son caractère irrévérencieux. Des acteurs excentriques comme le chanteur et poète Vladimir Vissotski (mort en 1980) donnent au film son rythme saccadé, son charme insolite et narquois. Le public est pris à partie : *« Vous pouvez rire, vous pouvez pleurer mais si vous ne faites ni l'un ni l'autre votre argent est perdu. »*

Autre carrière brisée : celle de Kira Muratova (née en 1934), de qui on a pu voir *Brèves rencontres* (1967) et *les Longs Adieux* (1971) et dont on chuchotait jusqu'à ce jour les mérites. Inspirés par les œuvres de la nouvelle vague française à ses débuts, ces films se signalent par des ruptures de ton, des parenthèses, une attention prêtée aux détails qui rompent la ligne narrative, un sens poétique des rapports privés. *Parmi les pierres grises*, qu'elle a dû signer d'un pseudonyme, demeure invisible. Muratova, à qui le prochain Festival de Locarno va rendre hommage, vient de terminer à Odessa (où elle a toujours travaillé) un nouveau film. C'est une « jeune » cinéaste soudain découverte à cinquante-trois ans !

Et que dire du destin d'Alexandre Askoldov, auteur d'un unique film, *la Commissaire*, réalisé en 1967 et qui, depuis vingt ans, ne fut évoqué dans aucune conversation, même privée, sur le cinéma soviétique ? La projection de son film après deux décennies, en présence des comédiens encore vivants, eut lieu au Domkino dans une atmosphère surchauffée, le public interrompant souvent la représentation par des applaudissements nourris.

Askoldov vient de la littérature. Il a fait sa thèse sur Boulgakov, a tenu entre les mains le manuscrit du *Maître et Marguerite*. Son film évoque la vie d'une famille juive en 1920 pendant la guerre civile et celle d'une commissaire du peuple qu'elle héberge. Enceinte d'un homme tué à la guerre, elle accouche puis repart au combat. Est-ce la crudité de certaines scènes ou la recréation des danses hassidiques qui ont valu tant d'opprobre à ce film ? Ce n'est pas un chef-d'œuvre, loin de là : cadrages penchés, montages parallèles insistants, lyrisme souvent ampoulé. Mais l'œuvre émeut, ne serait-ce que par l'interprétation de la comédienne Nonna Mordioukova et aussi par la conviction de l'auteur, réduit au silence depuis vingt ans. Peut-être avait-il eu tout simplement tort de demander à Vassili Grossman de collaborer au scénario ?

Le Vol des moineaux (1979), du Géorgien Temouraz Barbouani, qui vient d'achever *Le soleil de ceux qui ne dorment pas*, est peut-être le film le plus accompli parmi tous ceux qui furent retenus. Sa crudité, la violence physique de l'affrontement final entre deux hommes dans un espace désert, ont dû en offusquer plus d'un. Auparavant, une caméra particulièrement agile filme les conversations animées d'un groupe de passagers dans un compartiment de chemin de fer, qui font penser au Ford de *la Chevauchée fantastique*, lui-même inspiré par le *Boule de suif* de Maupassant.

Des œuvres mises au secret

Ce qui surprend le plus, c'est qu'un secret absolu ait pu entourer aussi longtemps des œuvres qui, à la différence d'un tableau ou d'un roman, sont le produit d'un travail collectif où furent impliqués des dizaines d'artistes et de techniciens. Une chape de plomb s'est ainsi abattue sur toute une zone de la création, nous obligeant à une acrobatie temporelle pour remettre de l'ordre dans l'histoire du cinéma soviétique.



« Est-il possible d'être jeune ? » de Juris Podnieks.

Bien décidé à ce que ces drames ne se reproduisent plus, l'Union des cinéastes se veut partie prenante dans toutes les décisions. Symboliquement, elle a voulu rendre hommage à Andreï Tarkovski, qui ne reçut jamais aucune récompense dans son pays, dont les deux films réalisés à l'étranger, *Nostalghia* et *le Sacrifice*, sont restés inédits en URSS et qui fut souvent brimé par les officiels. Une rétrospective complète de son œuvre se déroula au cinéma « Octobre » avec, en clôture, la première mondiale de la version intégrale d'*Andreï Roublev* (trois heures quarante). Son nom a réapparu dans l'*Encyclopédie du cinéma* et le livre que la critique russe Maya Turaskaya lui a consacré est enfin publié à Moscou dix ans après avoir été écrit !

Dorénavant l'Union des cinéastes discute terme à terme avec Alexandre Kamchalov, un protégé de Gorbatchev, nommé en janvier dernier directeur du Goskino, le ministère du cinéma. Il a remplacé Filip Yermash, un apparatchik depuis toujours hostile aux cinéastes novateurs. Des frictions ne sont pas à exclure entre ces deux organismes jaloux de leurs prérogatives et aux intérêts parfois divergents. On aime à ce sujet citer à Moscou la phrase d'un producteur hollywoodien lorsque Chaplin, Fairbanks, Pickford et Griffith créèrent, en 1921, les Artistes associés : *« Les fous ont pris la direction de l'asile. »*

Les cinéastes veulent défendre leurs droits d'auteur, obtenir que chaque studio (il y en a trente-neuf répartis dans les quinze Républiques) ait son indépendance financière et son autonomie artistique. Ils devront communiquer les thèmes de leurs films pour éviter les « doublons », mais l'organisme central n'aura plus le droit de veto comme par le passé. Dans certains studios, les différents conseillers artistiques (pour la fiction, l'animation, le documentaire, etc.), dont le rôle est de choisir les scénarios, les acteurs, les réalisateurs, seront dorénavant élus par le personnel, ce qui ne sera pas sans poser quelques problèmes. Les projets seront ensuite envoyés au Goskino, qui organisera l'administration et le financement. Il s'agit donc d'un progrès décisif dans la décentralisation, d'un début d'autogestion et d'une défense des auteurs.

Or les possibilités cinématographiques de l'URSS sont immenses. Il y a 5 257 cinémas permanents, mais des dizaines de milliers de salles projettent selon les besoins. Le billet coûte 27 kopecks (salaire moyen : 120 à 150 roubles), et le Soviétique va environ quinze fois par an au cinéma (le Français, trois fois). Comme le nombre des films de fiction produits chaque année (156) est à peine supérieur à notre production nationale, que les films étrangers de qualité sont rares (six films américains, quinze films français distribués en 1986) et que 70 % des spectateurs vont voir les films soviétiques, ce sont des millions de billets qui sont vendus pour certaines œuvres, et un immense succès qui leur est réservé.

Ainsi celui, ambigu, d'un film étonnant, *Plumbum*, que découvrira le Festival de Venise. Réalisé par Vadim Abdrachitov, cinéaste de quarante ans qui aime s'attaquer aux problèmes de la société, comme dans *Un train s'est arrêté* ou *La parole est à la défense*, il aborde un sujet explosif, servi par une mise en scène efficace et fluide « à l'américaine ». Une jeune garçon de quinze ans, sosie en plus jeune du Malcolm McDowell d'*Orange mécanique*, lycéen modèle d'un milieu petit-bourgeois, veut exercer la justice socialiste et aide volontairement la milice d'Etat dans sa recherche des criminels. C'est un parfait citoyen, un « homme de plomb » (d'où son nom) épris de pureté, qui pratique la délation et va jusqu'à remplir une fiche sur son propre père. Une partie du public soviétique semble avoir adhéré à la conduite de ce justicier inflexible, qui fait froid dans le dos.



« Plumbum », de Vadim Abdrachitov.

Plus anodin, *Garçon de courses*, de Karen Shakhnazanov, présenté en compétition au Festival de Moscou, se penche, lui aussi, sur un jeune qui travaille dans une rédaction et sur ses rapports avec les adultes. Autrement plus direct, *Est-il possible d'être jeune ?* est un reportage de cinéma-vérité réalisé à Riga par Juris Podnieks (les pays Baltes sont une pépinière de bons films documentaires). Des jeunes gens sont interviewés dans une école de langues ou un pensionnat, à la campagne ou en banlieue, parlent de leur avenir , des difficultés du présent, des anciens combattants revenus d'Afghanistan. C'est une fenêtre ouverte sur la réalité, comme le fut le « free cinema » par rapport au cinéma anglais, amidonné des années 50.

Car il est frappant de voir à quel point le cinéma soviétique montre peu la vie quotidienne, le dénuement, les appartements surpeuplés, les queues interminables, les boutiques d'alimentation vides de tout produit. Un critique moscovite à qui je faisais cette remarque me déclarait : *« Le cinéma n'est pas la photographie de la réalité ! »* Pourtant le réalisme socialiste reste officiellement la référence ultime de l'art soviétique.

Ce « réalisme » n'est souvent qu'un maquillage de la réalité, qui n'a rien à envier à certains films hollywoodiens. Une blague célèbre circule à Moscou dans les milieux artistiques : *« L'expressionniste peint ce qu'il ressent, l'impressionniste ce qu'il voit, le réaliste socialiste ce qu'il entend. »*

La profusion de talents dans le cinéma soviétique, la richesse potentielle des thèmes à traiter, l'enthousiasme qui anime les artistes créent les conditions d'une renaissance de la création. On en est conscient en Arménie, en Géorgie, où nous avons entendu les cinéastes locaux se réjouir de l'autonomie plus grande dont ils devraient disposer.

Les conditions d'une renaissance

L'isolement culturel encore relatif de l'URSS fait qu'un talent exceptionnel, comme Pelechian, auteur d'essais documentaires admirables sur le peuple arménien *(Nous, Au début, les Saisons, Notre Epoque)*, est presque inconnu en dehors de ses frontières. Ses films sans commentaires, montages dynamiques de séquences fortes et inoubliables, associées par des rimes et des leitmotive visuels, sont dignes des plus grands noms du documentaire, Dziga Vertov ou Flaherty.

Quel sens donner à la politique culturelle en cours ? Incontestablement Mikhaïl Gorbatchev, orfèvre en relations publiques, a besoin des intellectuels et des artistes pour servir de courroies de transmission et insuffler au peuple une confiance et une énergie qui lui font depuis longtemps défaut. *Ces réformes sont également* une vitrine séduisante pour l'Occident, comme en témoigne l'adhésion enthousiaste des étrangers. De Fellini à De Niro, c'était à qui rivaliserait dans l'éloge de la politique proposée par la nouvelle direction. C'est un atout non négligeable dans la guerre psychologique auprès des opinions publiques sur la question du désarmement.

A Helsinki, en 1975, l'URSS s'était engagée à favoriser la libre circulation des hommes et des idées. Vaste programme, qui reste à entreprendre. C'est la tâche que s'assignent les gens de cinéma. Pour qu'ils réussissent, la société doit commencer elle aussi à bouger. C'est du moins cet espoir-là qui les anime.

MICHEL CIMENT.

Le temps des coproductions ?

A MOSCOU, l'ouverture se pratiquait aussi à l'égard de l'étranger. Le nouveau patron de la Columbia, David Puttnam *(Midnight Express, la Déchirure, la Mission)*, était venu négocier la coproduction de trois films en URSS. D'ores et déjà est mis en chantier un film sur la catastrophe de Tchernobyl dont sera responsable le vétéran Stanley Kramer, un spécialiste des films « à message ».

Jérôme Clément, directeur du Centre national de la cinématographie, est venu avec ses dossiers pour rencontrer le nouveau directeur du Goskino, Alexandre Kamchalov, ancien responsable de la culture au comité central. Jérôme Clément, entouré de ses conseillers, des réalisateurs Jean Dréville et Elie Chouraki et des producteurs Gilbert de Goldschmidt et Alexandre Mnouchkine, a rencontré un homme au langage très direct, parfois brutal, mais ouvert et désireux de travailler avec l'industrie française. Il ne cachait pas pour autant ses difficultés : manque d'argent, matériel vétuste, pénurie de pellicule. La réunion s'est révélée très concrète, selon Jérôme Clément, avec une volonté évidente d'aboutir sans recourir un seul instant à la langue de bois.

Les Français voudraient que les Soviétiques achètent davantage de films français et plus cher. Ils paient en effet des films au forfait pour 300 000 ou 400 000 francs et en tirent ensuite des centaines de copies. La France voudrait un pourcentage sur les recettes comme cela se passe chez nous pour les films soviétiques. Réponse de ses interlocuteurs : si nous vendions davantage de nos films à vos chaînes de télévision, nous pourrions utiliser ces recettes pour acheter des films français. L'argument ne manque pas de poids si l'on sait que pratiquement aucun film soviétique n'a été programmé sur le petit écran en 1986 !

La France aimerait aussi avoir une salle de cinéma à Moscou, comme le Cosmos à Paris pour les films soviétiques. De retour d'un voyage éclair à Odessa, Jérôme Clément a discuté de la création d'une société d'économie mixte France-Studio d'Odessa pour coproduire des films en Ukraine. Premier projet : tournage d'un film sur Napoléon d'après une pièce de George Bernard Shaw avec Elena Sofonova (l'héroïne des *Yeux noirs*) dans le rôle d'une intrigante de la cour d'Autriche. Les Soviétiques projettent une comédie rock sur Napoléon mise en scène par Sergueï Soloviev et *le Maître et Marguerite*, de Boulgakov, réalisé par Elem Klimov. Gérard Depardieu a donné son accord pour interpréter le rôle principal de *Vacances d'après-guerre*, réalisé par un cinéaste soviétique au bord de la mer Noire mais produit par la France.

Constantin Lopouchanski *(les Lettres d'un homme mort)*, réalisateur de Leningrad, voudrait concrétiser deux coproductions avec la France : une adaptation d'une nouvelle d'André Maurois et un récit sur la survie de l'humanité. Côté français, Alexandre Mnouchkhine souhaiterait impliquer les Soviétiques dans un film sur la Révolution française. Quant à Véra Belmont, elle leur demanderait des prestations de service pour *Cœur de chien*, coproduction franco-canadienne d'après Boulgakov. Commentaires du ministre devant cette débauche de projets : *« Vous pouvez nous proposer tous les sujets que vous voulez. Nos seuls problèmes sont liés à l'argent et à la technique. »*

M. Ci.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

L'ÉPOQUE, LA MODE, LA MORALE, LA PASSION. Musée, 3e étage ; Grande Galerie, 5e étage. Jusqu'au 17 août.

ANTONIN ARTAUD. Salle d'art graphique, 4e étage. Jusqu'au 11 octobre.

VOIES DIVERSES. Acquisitions récentes du Musée national d'art moderne. Galeries contemporaines, r.-de-ch., mezzanines. Jusqu'au 30 août.

NOUVELLES TENDANCES : Les avant-gardes de la fin du XXe siècle. La mutation des styles. Galerie du CCI. Jusqu'au 8 septembre.

ILES. Galerie de la BPI. Jusqu'au 21 septembre.

PAUL OUTERBRIDGE. Galerie du Forum, r.-de-ch. Jusqu'au 6 septembre.

HUGH FERRISS : METROPOLIS. Dessins d'architecture. CCI. Jusqu'au 14 septembre.

IL CORSO DEL COLTELLO. Claes Oldenburg ; Coosje Van Bruggen ; Franck O. Gehry. Forum. Galeries contemporaines. Jusqu'au 5 octobre.

L'AFRIQUE ET LA LETTRE. Panorama de cinquante systèmes d'écritures ou symbolismes graphiques. BPI. Jusqu'au 31 août.

LE JAGUAR DE DARTWOOD, de Gilles Ghez. Atelier des Enfants. Jusqu'au 12 août.

Musées

LE TROISIÈME ŒIL DE JACQUES-HENRI LARTIGUE, photographies en relief. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-56-37-11). Sauf mardi et mercredi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 3 janvier 1988.

CHARLES MATTON. Centre national de la photographie. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-30-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 45. Jusqu'au 14 septembre.

LES PRIMITIFS ITALIENS DU MUSÉE FRESCH D'AJACCIO. Jusqu'au 5 octobre. **ORNEMANISTES DU XVe AU XVIIe SIÈCLE,** gravures et dessins de la collection Edmond de Rothschild. Jusqu'au 21 septembre. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée provisoire quai des Tuileries, face au pont Royal (42-60-39-26). De 9 h 45 à 17 h.

PICASSO VU PAR BRASSAI. Musée Picasso (42-71-25-21). Sauf mardi, de 9 h 15 à 17 h 15, le mercredi jusqu'à 22 h. Jusqu'au 28 septembre.

PARIS 37. Cinquantenaire de l'exposition internationale des arts et des techniques dans la vie moderne. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf le lundi, de 10 h à 17 h 30 ; le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 30 août.

L'ART INDÉPENDANT. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 30 août.

KALTEX EN CHINE. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Musée des enfants (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

LUCIANO FABRO. Etat ; **JOHN ARMLEDER.** ARC. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 septembre.

LA MARINE DE 1937 ; OCÉANS DES HOMMES. Musée de la marine. Palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 25 F. Jusqu'au 13 septembre.

IMAGES DE JARDINS. Musée national des monuments français, place du Trocadéro. Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15 (ouvert le 15 août). Jusqu'au 1er octobre.

L'INVITATION AU VOYAGE. Autour de la donation Louis-Vuitton. Jusqu'au 30 août ; **GILBERT LESSER.** Affiches de théâtre. Jusqu'au 31 août. Musée des arts décoratifs, pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Du mercredi au samedi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 17 h. Entrée : 20 F.

RARES AFFICHES 1900 des collections du musée. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf le mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 14 septembre.

TRÉSORS DU TIBET, région autonome du Tibet-Chine. Muséum national d'histoire naturelle. Galerie de botanique, 57, rue Cuvier (43-36-19-09). Sauf mardi, de 11 h à 18 h 30 ; Samedi jusqu'à 20 h. Jusqu'au 31 octobre.

ANCIEN PÉROU : vie, pouvoir et mort. Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Jusqu'en janvier 1988.

HOMMAGE A CHRISTIAN DIOR, 1947-1957. Musée des arts de la mode. 109, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h ; le dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée : 25 F. Tarif réduit : 18 F. Jusqu'au 4 octobre.

PARIS. COUTURE ANNÉES 30. Palais Galliera, Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-23). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 20 septembre.

FABERGÉ, orfèvre à la cour des tsars. Musée Jacquemart-André, 158, bd Haussmann (45-62-39-94). Jusqu'au 31 août.

MARBRES DE RODIN. Collection du musée. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 45. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 août.

MERKADO. Centre bicentre. Jardin du musée. Jusqu'au 14 septembre.

LE SACRE : A PROPOS D'UN MILLÉNAIRE, 987-1987. Hôtel de Soubise, Musée de l'histoire de France, 60, rue des Francs-Bourgeois. Sauf mardi, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 12 octobre.

LES CHARTREUX. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 9 août.

LE FEUILLETON OU LES MYSTÈRES DU REZ-DE-CHAUSSÉE. Bibliothèque nationale. Galerie Mansart, 58, rue de Richelieu (47-03-81-10). Jusqu'au 31 juillet.

FIGURES D'UN TEMPS : LA IIIe RÉPUBLIQUE. Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (42-22-23-82). Sauf mardi, de 14 h à 18 h, le mercredi de 12 h à 18 h. Jusqu'au 5 octobre.

LE MARAIS. Mythe et réalité. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. Tous les jours de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 août.

ÉLÉPHANTILLAGES. Musée en herbe. Jardin d'acclimatation. Bois de Boulogne (47-47-47-66). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 octobre.

ZOLA PHOTOGRAPHE. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 août.

ILS S'EXPOSENT ! Les mécaniciens de l'imaginaire. Jusqu'au 30 août. **LA LUMIÈRE DÉMASQUÉE.** Jusqu'au 2 novembre. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (40-05-72-72). Mardi, jeudi et vendredi, de 10 h à 18 h ; mercredi, de 12 h à 21 h ; Samedi, dimanche et jours fériés, de 12 h à 21 h.

MERMOZ. Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (45-66-13-65). Jusqu'au 5 septembre.

PEINTURES POPULAIRES DU SÉNÉGAL. SOUWERES. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 15 (ouvert le 15 août). Jusqu'au 14 septembre.

PROJETS DE DUFY POUR LA FÉE ÉLECTRICITÉ. Musée de l'Orangerie, place de la Concorde (42-65-99-48). Sauf le mardi, de 9 h 45 à 17 h 15 (ouvert le 15 août). Jusqu'au 28 septembre.

DIEUX ET DÉESSES. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (45-48-67-27). Jusqu'au 27 septembre.

Centres culturels

CORBU VU PAR. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon. Sauf dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 7 novembre.

COUP DE MISTRAL A MARSEILLE. Un été pour les arts plastiques. Centre national des arts plastiques, 27, avenue de l'Opéra (42-61-56-16). Jusqu'au 25 septembre.

KENZO TANGE, 40 ans d'urbanisme et d'architecture. École nationale supérieure des beaux-arts, 17, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 septembre.

MORANDI, peintures et œuvres sur papier. Hôtel de Ville de Paris, salle Saint-Jean. Jusqu'au 20 août.

LABOUREUR. Peintre graveur. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Jusqu'au 6 septembre.

LE MUSÉE D'IXELLES A PARIS. Centre Wallonie-Bruxelles, 127, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Tous les jours de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 30 août.

JEAN MESSAGIER, rétrospective 1937-1987. Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Du mardi au samedi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 5 septembre.

9 SCULPTEURS CANADIENS EN TOSCANE. Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine. Sauf dimanche et lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 31 août.

LE PEINTRE DEVANT SON MIROIR. 222 autoportraits. Collection Gérald Schürr. Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (42-97-27-00). Sauf dimanche et lundi, de 11 h à 19 h. Jusqu'au 6 septembre.

AUDUBON, sa vie, son œuvre. Pavillon des arts du Parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes (43-65-73-92). Jusqu'au 6 septembre.

ÆTHIOPIA, VESTIGES DE GLOIRE. Fondation Dapper, 50, avenue Victor-Hugo (45-00-01-50). Jusqu'au 3 octobre.

En région parisienne

BRETIGNY-SUR-ORGE. Dedans, dehors, propositions VI, Centre culturel Gérard-Philipe, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 3 octobre.

EVRY. Pierre Tual. Jardins du Conseil général d'Evry (64-97-23-34). Jusqu'au 31 août.

FONTAINEBLEAU, Ambroise Dubois. Château de Fontainebleau. Jusqu'au 15 août.

JOUY-EN-JOSAS. « Hommage à Ferrari ». Fondation Cartier pour l'art contemporain. 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Tous les jours, de 11 à 19 h. Les samedi et dimanche jusqu'à 21 h. Jusqu'au 31 août.

PONTOISE. Œuvres sur papier du Musée de Pontoise. Dessins et gravures du XXe siècle. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier. Maximilien Luce, musée Pissarro, 17, rue du Château (30-38-02-40). Jusqu'au 13 septembre.

SÈVRES. Porcelaines de Sèvres au XXe siècle. Musée de céramique, place de la Manufacture (45-34-99-05). Jusqu'au 31 août.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Vieira da Silva et Arpad Szenes. Musée Granet, place St-Jean-de-Malte. Jusqu'au 15 septembre : Mentor. Fondation Vasarely, 1, avenue Marcel-Pagnol. Jusqu'au 6 septembre ; Peter Klasen. Peintures 1960-1987. Présence contemporaine. Jusqu'au 30 août.

ALBI. Rodin. Sculptures et aquarelles. Musée Toulouse-Lautrec (63-54-14-09). Jusqu'au 6 septembre.

ANGERS. Qu'est-ce qu'ils trament ? Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (41-88-64-65). Jusqu'au 30 septembre. Gleb. Peintures, tapisseries. Musée Jean-Lurçat, 4, boulevard Arago (41-87-41-06). Jusqu'au 30 août.

ANGOULEME. Guy Le Meaux. Hôtel Saint-Simon, 15, rue de la Cloche-Verte (45-92-34-10). Jusqu'au 26 septembre.

ANTIBES. Hans Hartung. Musée Picasso. Château Grimaldi (93-33-67-67). Jusqu'au 15 septembre.

AUTUN. Bourgogne médiévale. La Mémoire du sol. 20 ans de recherches archéologiques. Hôtel de ville. Salle de réunions. Jusqu'au 27 septembre.

AVALLON. Biennale de la sculpture : César, les trente dernières années de son œuvre. Salle Saint-Pierre, collégiale St-Lazare. Jusqu'au 14 septembre.

AVIGNON. Gilles Aillaud, Edouard Arroyo et le théâtre. Grande chapelle du Palais des papes. Jusqu'au 30 septembre.

BAYONNE. Quand la religion inspirait les dessins. Musée Bonnat (59-59-08-52). Jusqu'au 1er septembre.

BEAUNE. Denis Jourdin. Peintures et dessins. Musée des beaux-arts. Chapelle de l'Oratoire, 75, rue de Lorraine (80-22-20-80). Jusqu'au 16 août.

BEAUVAIS. Les chasseurs de la préhistoire en Picardie. Musée départemental. Ancien palais épiscopal (64-45-13-60). Jusqu'au 27 août.

BELLAC. Vieira Da Silva. L'estampe. Maison des Vicaires (55-70-39-80). Jusqu'au 31 août.

BELLÊME. La piété populaire dans le Perche, de sainte Apolline à saint Sébastien. Musée départemental des arts et traditions populaires du Perche. Sainte-Gauburge en Saint-Cyr-la-Rosière (33-73-48-06). Jusqu'au 1er novembre.

BERNAY. La Sculpture dans l'Eure. 1820-1914. Salle capitulaire de l'abbaye. Place de la République (32-43-49-11). Jusqu'au 13 septembre.

BIRON. Design au Danemark 1950-1987. Au château (47-42-09-15 ; Maison du Périgord à Paris). Jusqu'au 25 septembre.

BLOIS. Tapisseries de Lorjou. Musée des beaux-arts. Château (54-74-16-06). Jusqu'au 6 septembre.

BORDEAUX. Mario Merz. CAPC, Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 13 septembre ; « Italie, histoire d'une collection ». Musée et galerie des beaux-arts, cours d'Albret (56-90-91-60). Jusqu'au 1er septembre.

BOURG-EN-BRESSE. Georges Noël : New-York/Paris, 1976-1987. Musée de Brou, salle capitulaire, 63, bd de Brou. Jusqu'au 15 septembre.

CAEN. Symbolique et botanique : le sens caché des tableaux de fleurs au dix-septième siècle. Musée des beaux-arts, rue des Fossés-du-Château (31-85-28-63). Jusqu'au 26 octobre.

CALAIS, Auguste Rodin : le monument des bourgeois de Calais et ses photographes. Musée de Calais, 25, rue de Richelieu (21-97-99-00). Jusqu'au 15 septembre.

CARCASSONNE. Chypre, la vie quotidienne sous les rois Lusignan. Musée des beaux-arts, 1, rue de Verdun (68-47-80-90). Jusqu'au 31 août ; Seattle style. 12 peintres du nord-ouest des Etats-Unis. Tours narbonnaises de la Cité. Jusqu'au 31 août ; François Bricq : Séquences-interférences-reflets. Musée des beaux-arts. 1, rue de Verdun (68-47-80-90). Jusqu'au 31 août.

CASE DE PENE. 68-86 : Made in France. Château de Jau, RN 117 (68-64-11-38). Jusqu'au 15 septembre.

CASTRES. Picasso chez Goya. Musée Goya, place de la République (63-59-92-44). Jusqu'au 29 août.

CERET. Ben ; B. Pagès. Musée d'art moderne, rue Joseph-Parayre (68-87-27-76). Jusqu'au 15 septembre.

CHAMBORD. Œuvres de la Collection Maeght. Château (54-20-34-86). Jusqu'au 30 août.

CHARTRES. Vlaminck : Le peintre et la critique. Musée des beaux-arts, 29, Cloître-Notre-Dame. (37-36-41-39) Jusqu'au 28 octobre.

COLMAR. Alberto Magnelli. Musée d'Unterlinden (89-41-89-23). Jusqu'au 27 septembre.

DIEPPE. « Les Eléphants sont parmi nous. » Château-musée de Dieppe. Jusqu'au 30 septembre.

DIJON. L'art du conte dans les majoliques. Musée des beaux-arts. Palais des Etats de Bourgogne. Place de la Sainte-Chapelle (80-30-31-11). Jusqu'au 17 août.

DUNKERQUE. Luciano Castelli. Musée d'art contemporain. Avenue des Bains (28-59-21-65). Jusqu'au 28 septembre.

EVREUX. Jacques Poli. Musée de l'ancien évêché, 6, rue Charles-Corbeau (32-39-34-35). Jusqu'au 25 septembre.

FIGEAC. En 1990, trente ans de peinture derrière soi. Hôtel de Balène. Jusqu'au 20 août.

FONTAINE-DE-VAUCLUSE. L'inclémence lointaine. (Manuscrits, livres, estampes de Braque, Giacometti, etc.) Musée Pétrarque, rive gauche de la Sorgue (90-20-37-20). Jusqu'au 30 septembre.

FONTEVRAULT. Lili Dujourie et Jean Munoz. Sculptures. Abbaye royale. Jusqu'au 30 août.

GINALS. Abbaye de Beaulieu. (63-67-06-84). Nouvelles tapisseries, broderies, sculptures textiles et tentures. Jusqu'au 13 septembre.

GRENOBLE. Cesar Domela. John Armleder. Musée de peinture et de sculpture, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 14 septembre ; Jean-Luc Vilmouth. Local time. Centre national d'art contemporain, 155, cours Berriat (76-21-95-84). Jusqu'au 13 septembre.

GUEBWILLER. Regards, artistes connus et méconnus. Musée du Florival (89-74-22-89). Jusqu'au 31 octobre.

ISSOIRE. Matta : œuvres récentes. Centre culturel N. Pomel. Jusqu'au 13 septembre.

JOIGNY. Le peintre et l'enfant. Atelier Cantoisel, 32, rue Montant-au-Palais (86-62-08-65). Jusqu'au 13 septembre.

LACHASSAGNE. Lyon-Japon. La Cuvée, Centre d'art actuel. Jusqu'au 21 septembre.

LIBOURNE. Jean-Marie Poumeyrol. Centre culturel du Carmel. Allées Robert-Boulin (57-51-15-00). Jusqu'au 31 août.

LIMOGES. René Fourez. Chapelle du grand-séminaire, 15, rue Eugène-Varlin (55-30-39-79). Jusqu'à fin septembre.

LISIEUX. Bon anniversaire, Monsieur Guizot. Musée de l'église Saint-Jacques. Jusqu'au 15 octobre.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE. Otto Dix : Rétrospective. Hôtel Donadeï de Campredon, 20, rue du Dr-Tallet. Jusqu'au 18 octobre.

LILLE. Turin 1965-1987 : Arte povera, l'art pauvre dans les collections publiques. Musée de l'hospice Comtesse. Jusqu'au 30 août.

LOCMINE. Keith Sonnier. Centre d'art contemporain, domaine de Kerguehennec, Bignan (97-60-21-19). Jusqu'au 30 août.

LUNEVILLE. Alfred Renaudin. Musée du château (83-73-18-27). Jusqu'au 30 septembre.

LYON. Alan Charlton ; Rob Scholte. Musée Saint-Pierre, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). Jusqu'au 2 septembre.

MACON. Christine Coblentz. Espaces non identifiés. Musée des Ursulines, 5, rue des Ursulines (85-38-18-84). Jusqu'au 5 septembre.

MARSEILLE. Le Corbusier et la Méditerranée. Centre de la Vieille-Charité. (91-90-81-92) ; Louis Soutter. Musée Cantini, 19, rue Grignan (91-54-77-75) : Jusqu'au 27 septembre. Tissu et vêtement. 5 000 ans de savoir-faire. Jusqu'au 30 août ; Parcours de limites. Photographies de Jacky Halter ; 3 140 mètres carrés sur le Vieux-Port. Jusqu'au 30 septembre. Musée d'histoire. Centre Bourse (91-90-42-22).

MELUN. La ville au XIXe siècle. Musée de la Vicomté. Entrée : 4, quai de la Courtille. Jusqu'au 18 août ; François-Julien Decourbe. La Vicomté, 5, rue du Franc-Mûrier (64-39-17-91). Août.

MEYMAC. Les années 70. Les années Mémoire. Abbaye Saint-André. Centre d'art contemporain (55-95-23-30). Jusqu'au 27 septembre.

MONTAUBAN. Ecrivains-artistes et artistes-écrivains du XXe siècle. Musée Ingres. Jusqu'en septembre.

MONTBELIARD. César : Les championnes. Centre d'Art contemporain (81-91-37-11). Jusqu'au 8 novembre.

MORLAIX. Jean Deyrolle, 1911-1967 ; Peintures Paul Serusier, 1864-1967. Rétrospective. Musée des Jacobins, rue des Vignes (98-88-38-96). Jusqu'au 6 octobre.

MOUILLERON EN PAREDS. Georges Clemenceau. (1841-1929). Maison natale du maréchal de Lattre de Tassigny (51-00-31-49). Jusqu'au 5 octobre.

MULHOUSE. Helmuth Middendorf. Musée des beaux-arts, 4, place Guillaume-Tell (89-32-58-46). Jusqu'au 2 août.

NANCY. L'illustration journal universel : un siècle de vie française. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 31 août.

NANTES. Max Ernst. Histoires de forêt. Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 6 septembre.

NICE. Giambattista Tiepolo. Musée Matisse, 164, avenue des Arènes (93-53-17-70). Jusqu'au 30 septembre ; Marc Chagall. Œuvre gravé. Musée national Message biblique Marc Chagall, avenue du Docteur-Ménard (93-81-75-75). Jusqu'au 5 octobre ; Claudio Parmiggiani. A lume spento. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (93-84-40-04). Jusqu'au 13 septembre ; Karel Appel. Galerie des Ponchettes, 77, quai des Etats-Unis (93-62-31-24) ; galerie d'Art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 30 septembre.

NIMES. Italie hors d'Italie. Musée des beaux-arts, rue Cité-Foule (66-67-38-21). Jusqu'au 30 septembre.

ORLÉANS. Lucien Fleury. Musée des beaux-arts, 1, place de la République (38-87-39-22). Jusqu'au 31 août.

PERPIGNAN. Soulages. Musée Hyacinthe Rigaud, 16, rue de l'Ange (68-61-66-30). Jusqu'au 15 septembre.

POITIERS. Romaine Brooks (1874-1970). Musée Sainte-Croix, 61, rue Saint-Simplicien (49-41-07-53). Jusqu'à fin septembre.

PONT-AVEN. Rétrospective Emile Jourdan. Musée municipal, place de l'Hôtel-de-Ville (98-06-14-43). Jusqu'au 1er octobre.

PONTOISE. Œuvre sur papier (XXe siècle). Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (30-38-02-40). Jusqu'au 13 septembre ; Maximilien Luce. Musée Pissarro, 17, rue du Château (30-38-02-40-17). Jusqu'au 13 septembre.

RENNES. Première idée : œuvres préparatoires/œuvres inachevées, de la Renaissance à nos jours. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (99-28-55-85). Jusqu'au 14 septembre.

ROCHECHOUART. Le regard du dormeur. Château (55-77-42-81). Jusqu'au 20 septembre.

LA ROCHE-SUR-YON. 1960-1970 : 28 œuvres du musée de Saint-Etienne. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (51-05-54-23). Jusqu'au 31 août.

LA ROCHELLE. Io Marchand. Musée du Nouveau Monde, 10, rue Fleuriau (46-41-46-50) ; Salle de l'Oratoire (46-41-46-50). Jusqu'au 6 septembre ; Christian Jaccard : Mille et un objets (1971-1986). Maison de la Culture, 4, rue Saint-Jean-du-Perot (46-50-57-57). Jusqu'au 20 septembre.

ROMANS. Elisabeth Ballet ; Jacqueline Dauriac ; Juan Munoz, Panamarenko. Musée. Jusqu'au 30 août.

LES SABLES-D'OLONNE. Glen Baxter ; Alberto Savinio : Dessins. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (51-32-01-16). Jusqu'au 27 septembre.

SAINT-AMAND-EN-PUISAYE. Vingt-sept artistes exposent. Château. Jusqu'au 30 août.

SAINT-GUILHEM-LE-DÉSERT. L. Aillaud ; A. Mahias ; F. Rieti. Le désert imaginaire. Chapelle des Pénitents blancs (67-57-77-22). Jusqu'au 31 août.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. A la rencontre de Jacques Prévert. Fondation Maeght (93-32-81-63). Jusqu'au 4 octobre.

SAINT-MARTIN-DE-BROMES. Les dames au chapeau. Maison de pays. Jusqu'au 23 août.

SAINT-SAVIN. Hommage à John Craven. Salles de l'ancienne abbaye. Jusqu'au 30 août.

SANCEY-LE-GRAND. Gustave Courbet. Château de Belvoir. Jusqu'au 30 août.

SARREBOURG. Fragments. Inscription du corps. Musée, 13, avenue de France. Jusqu'au 14 août.

SOUILLAC. En 1990, trente ans de peinture derrière soi. A l'abbaye. Jusqu'au 13 septembre.

STRASBOURG. Le Corbusier et l'esprit nouveau. Musée d'art moderne. Ancienne douane, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07). Jusqu'au 13 septembre.

TANLAY. « Formes Rituelles II ». Victor Brauner. Centre d'art contemporain du château de Tanlay. Jusqu'au 27 septembre.

TARASCON. Madeleine Luka. Cloître des Cordeliers (90-91-00-07). Jusqu'au 30 août.

THONON-LES-BAINS. Actu'Art 87. Galerie Petersen, place du Château (50-71-78-97). Jusqu'au 12 septembre.

TOULON. Louis Cane inédit ; Jean Bazaine. Musée, 113, boulevard du Général-Leclerc (94-93-15-54). Jusqu'au 9 septembre.

TOULOUSE. Karel Appel : l'œuvre sur papier. Musée des Augustins, 21, rue de Metz (61-22-21-82). Jusqu'au 31 août.

TOURCOING. Antoine Semeraro 1976-1987. Musée des beaux-arts, 2, rue Paul-Doumer. Jusqu'au 16 novembre.

TOURS. Autour de Brahms : gravures de Max Klinger. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (47-05-68-73). Jusqu'au 31 août.

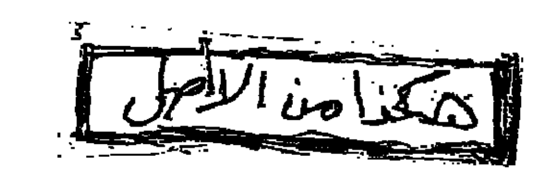
LA TRONCHE. Poésie-peinture autour de Saint-John Perse. Musée Hébert. Jusqu'au 30 août.

VAL-DE-VESLE. Gloria Friedmann. Centre de création contemporaine, 3, rue Rocalot. Jusqu'au 30 août.

VILLENEUVE-LES-AVIGNON. Animal 1 ; Paysage du Sud : la montagne, photographies d'A. Gas ; Peintures récentes de P. Mabille. Centre international de recherche, de création et d'animation. La Chartreuse (90-25-05-46). Jusqu'au 6 août.

VILLEURBANNE. François Perrodin. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (78-84-55-10). Jusqu'au 31 août.





FESTIVALS

Festival estival de Paris

(48-04-98-01)

Mercredi 5, Auditorium des Halles, 19 h : Quatuor Arditi (Ligeti, Nash).

Jeudi 6, Auditorium des Halles, 20 h 30 : Ensemble Ars Nova, dir. : M. di Bonaventura (Ligeti).

Vendredi 7. Église Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : A. Mabit (Couperin, Bach).

Auditorium des Halles, 19 h : Saint E. Satie, compositeur.

Samedi 8, Auditorium des Halles, 20 h 30 : voir le 7 à 19 h.

Église Saint-Merri, 20 h 30 : U.B. Khan (musique traditionnelle indienne).

Dimanche 9, Église Saint-Merri, 16 h : voir le 8 à 20 h 30.

Château de Maisons, 17 h 30 : F. Katz, M.-Talbot (Gounod, Fauré...)

Lundi 10, Église Saint-Séverin, 20 h 30 : Alsfelder vokal ensemble, dir. W. Helbich (Bach, Lassus).

Mardi 11, Auditorium des Halles, 19 h : E. Kotzia (Villa-Lobos).

Salle Pleyel, 20 h 30 : G. Mahler Juhgend Orchestra, dir. Cl. Abbado (Mozart, Mahler).

En région parisienne

SCEAUX, 19e Festival du château de l'Orangerie (46-60-07-79), le 8 à 17 h 30 : Quatuor Viotti (Haydn, Schumann) ; le 9 : Duo Crommelynck (Mozart, Ravel).

Aquitaine

BONAGUIL, Château (53-71-13-70), le 7 à 21 h : Quatuor Amati (Haydn, Brahms), le 12 à 21 h : H. Bentchovala-Golobitch, B. Marq (Mozart, Brahms).

MONTRÉAL, Château, le 8 à 21 h 15 : C.S. Perkins, L. Pearson.

Auvergne

VICHY (70-32-17-64), **salle Berlioz**, le 6 à 16 h : Ballets du Centre.

Bourgogne

SAINT-FARGEAU, Château (86-74-05-67), le 9 à 20 h 30 : N. Lee, Ch. Ivaldi (Ravel, Schubert).

Bretagne

SAINT-MALO, Cathédrale (99-56-51-28) le 6 à 21 h 15 : Ensemble vocal et instrumental (Bach), le 11 à 21 h 15 : Maîtrise d'Aleth de Saint-Malo (Haydn, Mozart).

Champagne-Ardenne

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (26-60-83-51), **Château**, le 8 à 21 h : Sextuor Brahms (Brahms).

Languedoc-Roussillon

ALBI (63-54-76-23), **Cathédrale Sainte-Cécile**, le 6 à 21 h : Orchestre et chœurs de l'Académie d'été, dir. : J.-P. Wallez (Fauré).

BOURG-MADAME, Festival (68-04-55-35), le 7 à 21 h 30 : G. Zamfir, G. Rabol (Bartok, Gounod), le 9 à 21 h 30 : G. Rabol, G. Causse, A. Flammer (Chopin, Mozart) ; le 10 à 21 h 30 : Rabol, Causse, Flammer (Bach, Schumann) : le 11 à 21 h 30 : A. Flammer, G. Rabol (Bach, Franck) : le 12 à 21 h 30 : M. Mesplé ; le 13 à 21 h 30 : J.-L. Beaumadier, G. Rabol (Teleman, Bach).

Midi-Pyrénées

COMMINGES, Festival (61-88-32-00), Basilique Saint-Just de Valcacabrère, le 6 à 20 h 30 : G. Leonhardt (Scarlatti, Bach) ; le 13 à 21 h 30 : J. Bolet (Liszt). Cathédrale St-Bertrand de Comminges, le 8 à 21 h 30 : M. Jean (musique française) ; le 9 à 11 h : J.-P. Brosse (Bach) ; le 11 à 21 h 30 : Quintette Gabrieli (musique à Venise).

DURAS, Château (53-83-70-18), 20 h 45 ; le 11 : F. Maciocchi (Ravel) ; le 12 : J.-L. Soumagnas, A. David (Sauguet, Mozart).

GRAMOND, Festival, Château, le 12 à 21 h 30 : Quatuor vocal W. Byrd.

SAINT-CÉRÉ, Festival (65-36-29-08), Souillac, le 5 : Carissimi ; le 9 : Ensemble Cl. Janequin ; Beaulieu, le 6 : Ensemble baroque de Limoges ; Carennac, le 7 : Chœur d'hommes F. Legrand ; Saint-Céré, le 8 : Nuit sud-américaine ; le 13 (Schumann). **Château de Castelnau-Bretenoux**, les 10, 12 : Carmen.

Provence - Côte d'Azur

AVIGNON (90-82-76-08), **Cour d'honneur**, les 5, 6 à 21 h 30 : M. Graham Dance Company. **Métropole N.-D. des Doms**, 5 à 18 h : L. Antonini. **Cloître de la Collégiale**, le 5 à 20 h : Œdipe à Colone.

LA ROQUE D'ANTHÉRON Le 5 à 19 h 30 : J.-M. Luisada (Chopin), le 6 à 21 h 30 : Orchestre national d'URSS, dir. M. Beroff ; le 7 à 19 h 30 : L. Lortie (Chopin) ; le 8 à 18 h : M.-C. Giraud (Auric, Jolivet) ; le 8 à 21 h 30 : Ch. Zacharias (Beethoven) ; le 9 à 18 h : H. Grimaud (Chopin, Debussy), à 21 h 30 : Orchestre national d'URSS, dir. : M. Beroff (Beethoven), le 10 à 18 h : R. Pontinen (Scriabine), à 21 h 30 : K. Zimmermann, le 12 à 21 h 30 : E. Werba, H. Schwarz, E. Wiens.

SISTERON, Nuits de la Citadelle (92-61-38-72), **cloître Saint-Dominique**, le 5 à 21 h 30 : I Musici. **Théâtre de la Citadelle**, le 8 à 21 h 30 : Giselle.

Rhône-Alpes

FLAINE, Festival (50-90-80-01), le 5 à 19 h 30 : L. Menere (Chopin, Haydn), à 21 h 30 : E. Balmas, G. Torma (Brahms, Ravel) ; le 6 à 19 h 30 : E. Le Vionnois, Th. Paraskivesco (Bach Beethoven), 21 h 30 : Orchestre de la philharmonie classique polonaise, dir. : W. Rajski (Chausson, Beethoven) ; le 7 à 19 h 30 : A. Jodry, J. Ridoret (Brahms, Debussy), 21 h 30 : K. Heitz, D. Hovora (Fauré, Strauss), le 10 à 19 h 30 : B. Trannoy (Villa-Lobos, Schumann), à 21 h 30 : Orchestre de la philharmonie classique polonaise, dir. : L. Petitgérard (Schubert, Brahms) ; le 11 à 19 h 30 : J. Ridoret (Schumann, Beethoven), 21 h 30 : Th. Adamopoulos, G. Torma (Brahms, Schumann) ; le 13 à 19 h 30 : Ensemble de cuivres (Pezel, Philidor), à 21 h 30 : T. Mathias, B. Trannoy (Mozart, Roussel).

MUSIQUE

Les concerts

JEUDI 6 AOÛT

Église Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : A. Lagoya (Albeniz, Granados).

VENDREDI 7

Église Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : voir le 6.

SAMEDI 8

Église Saint-Louis-en-l'Isle, 21 h : voir le 6.

DIMANCHE 9

Notre-Dame, 17 h 45 : B. Hieronymus (Frank, Reger.)

Sainte-Chapelle, 18 h 45 et 21 h : Ars Antica.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : F. Conners, dern. le 10 ; à partir du 11 : M. Saury.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h 30, jeu., vend. : Orchestres tropicaux.

LA CIGALE le 5 : Bad.

EXCALIBUR (48-04-74-92), 23 h, le 7 : Chance Orchestra. Le 9 : Guida da Palma and le Band.

GIBUS (47-00-78-88), 23 h, les 7, 8, 9 : 1789 : Les Préservatifs.

KISS (48-04-56-76), 21 h 30, le 5 : Adlib, Pela.

MANGETIC TERRACE (43-36-26-44), (D., L.), 23 h : A. Grey, L. Blackburn Quintet.

MÉCÈNE (42-77-40-23), 21 h 30 : The Stroll.

LE MERIDIEN (43-45-12-45), 21 h 30 : M. Saury, dern. le 10 ; à partir du 11 : Cl. Tissandier.

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : A. Wilsch ; à partir du 10 : Quartet R. Jackson.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : P. King.

SUNSET (42-61-46-60), (D.), 23 h : De Preissac Jazz Group, dern. le 8, les 11, 12 : G. Righty Fly Conners USA.

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), (D), à 22 h : Cameleon trio.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56) (D.), 21 h 30 : Salut les Sixties.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97) (D.), 21 h : Chansons françaises : 22 h 30 : Chansons à la carte.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D. soir, L.) 18 h 30 : Piaf toujours.

ŒUVRE (48-74-42-52) (Lun. D), 16 h : Schlomo qui chante et qui rit.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30: L'accrochabitation.

La danse

MAIRIE DU 3e ARRONDISSEMENT (42-78-60-56), 21 h : ven. et sam. 21 h : Les ballets historiques du Marais.

THÉATRE

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

ARCANE (43-38-19-70) (J.), 20 h 15 : le Pont.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h 15 : Bien dégagé autour des oreilles ; 22 h, dim. 15 h : Pelouse interdite.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, L.). 20 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : le Misanthrope.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : I do ! I do !

GRAND EDGAR (43-20-90-09) 20 h 15 : Carmen cru ; 22 h : Lâchez les chiens.

GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 20 h : les Trois Jeanne/Arthur, dern. le 8.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) I. 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : R. Pinget. II. 20 h : le Petit Prince ; 21 h 15 : Architruc.

MARAIS (46-66-02-74) (D.) 20 h 30 : Nuits calines.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (L., Mar.), 20 h 30, Sam., 18 h 30 et 21 h 30 : Mais qui est qui ?

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45, sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 20 h 30 : Coup de crayon, dern. le 8.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30 : l'Eprouvette.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20), (D.) 18 h 30, en anglais, 20 h 30, en français : Un jour les mains.

THÉATRE D'EDGAR (43-20-85-11), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 19 h : la Fenêtre - les Pavés de l'ours ; 21 h : Nous, Théo et Vincent Van Gogh.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D., L.) ; 21 h : l'Eté africain.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (sam. soir, D., L.), 20 h 30, sam. 17 h 30 et 21 h : C'est encore mieux l'après-midi.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 5 AOUT

16 h, De l'aube à minuit, de K.-H. Martin ; 19 h, Crépuscule de gloire, de J. von Sternberg ; 21 h, la Loi des montagnes, de E. von Stroheim.

JEUDI 6 AOUT

16 h, l'Etudiant de Prague, de H. Galeen ; 19 h, Safe in Hell, de W. A Wellman (v.o.) ; 21 h, Folies de femmes, de E. von Stroheim.

VENDREDI 7 AOUT

16 h, le Rail, de L. Pick ; 19 h, Hollywood Cavalcade, de I. Cummings ; 21 h, Chevaux de bois, de E. von Stroheim.

SAMEDI 8 AOUT

15 h, Variétés, de E.-A. Dupont ; 17 h, Dorothée cherche l'amour, de E. T. Gréville ; 19 h, Fille de feu, de J. Francis Dillon ; 21 h, les Rapaces, de E. von Stroheim.

DIMANCHE 9 AOUT

15 h, Métropolis, de Fritz Lang ; 17 h 15, le Comte Obligado, de L. Mathot ; 19 h 15, l'Oiseau noir, de Tod Browning ; 21 h 15, la Veuve joyeuse, de E. von Stroheim.

LUNDI 10 AOUT

Relâche.

MARDI 11 AOUT

16 h, le Montreur d'ombres, de A. Robison ; 19 h, Banana Split, de B. Berkeley (v.o. s.t.f.) ; 21 h, la Symphonie nuptiale, de E. von Stroheim.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 5 AOUT

15 h, l'Invasion, de T. H. Ince ; The Law and the Outlaw, de W. Duncan ; 17 h, Rome-Paris-Rome, de L. Zampa ; 19 h, Pavane pour un homme épuisé/ la Jeunesse du Japon, de M. Kobayashi (v.o. s.t.f.).

JEUDI 6 AOUT

15 h, The Primitive man, de D. W. Griffith ; A Fair Rebel, de P. Powel ; 17 h, Les partisans attaquent à l'aube, de N. Loy (v.f.) ; 19 h, le Pornographe, de Sh. Imamura (v.o. s.t. anglais).

VENDREDI 7 AOUT

15 h, Men and women, de J. Kirkwood ; Strongheart, de J. Kirkwood ; 17 h, Ma femme est un violon, de P. Festa-Campanile (v.o. s.t.f.) ; 19 h 15, les Enfants d'Hiroshima, de K. Shindo (v.o. s.t. anglais).

SAMEDI 8 AOUT

15 h, In the days of the thundering herd, de C. Campbell ; Woman against woman, de P. Powell ; 17 h, Une poule dans un train... et quelques monstres, de D. Risi (v.o s.t.f.) ; 19 h 15, Summer soldiers, de H. Teshigawara (v.o. s.t.f.) ; 21 h 30, Moulin rouge, de J. Huston (v.o. s.t.f.).

DIMANCHE 9 AOUT

15 h, la Petite Marchande de journaux, de Lloyd Ingraham ; 17 h, Nous voulons les colonels, de M. Monicelli (v.o s.t.f.) ; 19 h, Nuages flottants, de M. Naruse (v.o. s.t. anglais) ; 21 h 30, Lady Macbeth sibérienne, de A. Wajda (v.o. s.t.f.).

LUNDI 10 AOUT

15 h, le Retour du proscrit, de W. S. Hart ; 17 h, la Leggenda del piave, de R. Freda (v.o.) ; 19 h, le Pauvre Cœur des hommes, de Kon Ichikawa (v.o. s.t. anglais).

MARDI 11 AOUT

Relâche.

LES FILMS NOUVEAUX

L'ARME FATALE (*). Film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CENTRAL PARK DRIVER (*). Film américain de Gérard Ciccoritti, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74 ; George V, 8e (45-62-41-46), v.f. : Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MON AVENTURE AFRICAINE, Film américain de Boaz Davidson, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Enquête

La main-d'œuvre clandestine

Les soutiers de l'économie souterraine

« TOURISTES » africains arrivés par avion ou par bateau, Turcs ou Maghrébins franchissant la frontière à pied, « familles » asiatiques venues par le train avec de faux papiers, saisonniers agricoles marocains analphabètes, confectionneurs yougoslaves installés à leur machine à coudre dans les ateliers du Sentier, vrais ou faux chômeurs, vagues étudiants... les « clandestins » sont multiples par l'origine, l'itinéraire, la situation, le travail.

Malgré l'arrêt officiel de l'immigration et la fermeture légale des frontières, le phénomène subsiste en France comme dans d'autres pays, notamment en Europe. On met l'accent tantôt sur l'immigration, tantôt sur le travail clandestin, comme vient de le faire, à nouveau, la mission de lutte contre le trafic de main-d'œuvre dans son dernier rapport (1). Ce travail n'est qu'une des formes de l'économie souterraine qui paraît se développer dans toute l'Europe, mais on ne voit pas toujours clairement les relations entre les deux.

Combien sont-ils ? Au début des années 80 et avant les dernières législatives, on a parlé, à plusieurs reprises, de 300 000 étrangers clandestins, souvent pour dénoncer le laxisme de la gauche, bien que, après la régularisation de 1981-1982, on n'ait estimé le nombre des clandestins qu'à 126 000. Aujourd'hui, les évaluations se font plus discrètes, la majorité politique actuelle n'ayant évidemment pas intérêt à majorer les flux.

Les spécialistes, chercheurs, policiers ou inspecteurs du travail doutent que le « stock » se soit reconstitué depuis 1982 mais se refusent à tout chiffrage. Les données sont, par définition, fragiles : 15 000 contraventions pour séjour irrégulier, 36 000 procès-verbaux pour infractions concernant l'emploi des étrangers en 1986 comme en 1985. Même s'ils sont sans commune mesure avec les évaluations fantaisistes, ces chiffres ne reflètent sans doute que la partie émergée de l'iceberg. Mais ils reflètent l'assiduité des services, gendarmes, policiers, inspecteurs ou contrôleurs du travail...

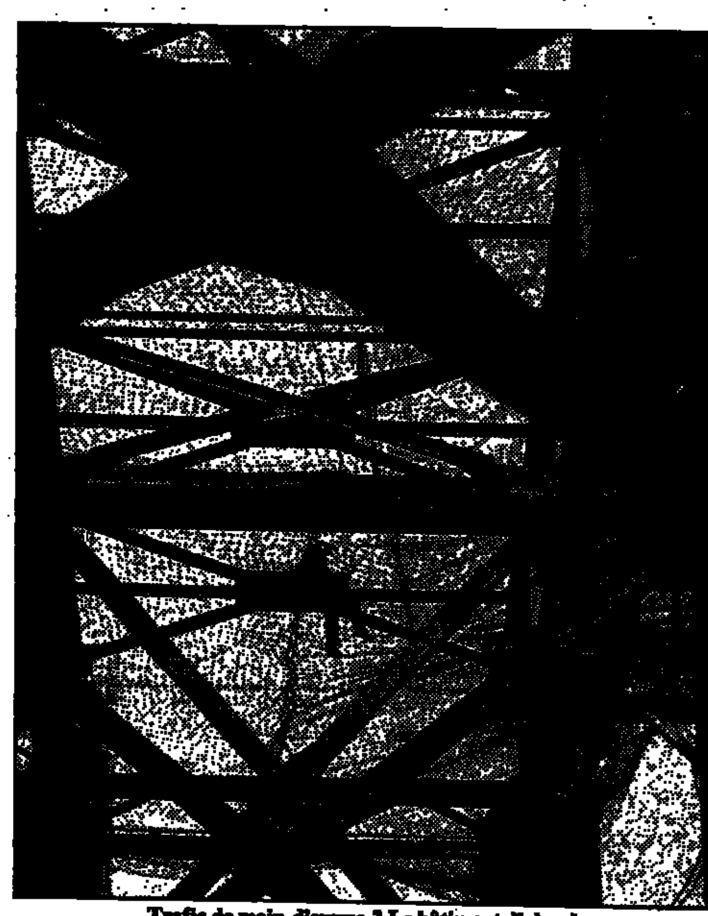
Les infractions relevées par la mission donnent une idée des nationalités, des lieux, des emplois et de l'évolution du problème. La majorité des travailleurs en situation irrégulière repérés continuent de venir des pays africains traditionnellement liés à la France, en particulier du Maroc, de la Tunisie, qui fournissent à eux seuls 40 % des clandestins repérés ; les Portugais en représentent aussi une part non négligeable (10 %).

Mais la composition des migrations clandestines change et tend à se diversifier avec, d'un côté, les difficultés économiques et politiques et les transformations sociales des pays en voie de développement, de l'autre les politiques restrictives adoptées maintenant par la plupart des États industrialisés (2). On voit apparaître des Ghanéens, des Asiatiques — Sri-Lankais, Laotiens, Cambodgiens, Chinois surtout — ou des migrants des Caraïbes, de Haïti ou du Suriname. Les flux ne sont plus uniquement déterminés par l'héritage des empires coloniaux.

Des qualifications « spécifiques »

En même temps changent les conditions d'entrée : si les deux tiers des personnes régularisées en 1981-1982 étaient venues avec un visa de touriste, les nouveaux immigrants tendent à demander l'asile politique, une situation qui permet de tenir deux ou trois ans avec la durée des recours. En 1986, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a reçu 26 000 demandes. Mais il est difficile de distinguer toujours ceux qui cherchent un emploi de ceux qui fuient, comme les Tamouls de Sri-Lanka ou les Libanais.

Si le flux des migrants du tiers-monde en quête de travail ne faiblit pas, c'est aussi que leur demande peut espérer rencontrer une offre. Pour les responsables de la mission de lutte contre les trafics de main-d'œuvre, il y a même un appel : « *Le travail d'étrangers clandestins s'organise dans une large mesure à l'instigation d'employeurs, et derrière le séjour irrégulier se profilent presque toujours des activités économiques clandestines* », lit-on dans leur dernier rapport. Les infractions relevées circonscrivent les secteurs d'emploi : le bâtiment d'abord (34 % des procès-verbaux en 1986), le textile (14,2 %) — essentiellement la confection, — les hôtels, cafés et restaurants (15,8 %), l'agriculture (12,6 %), les services, notamment le nettoyage ou les services domestiques. Chacun fait appel à ses filières ou à ses réseaux spécialisés, souvent par origine nationale : les Marocains et les Portugais dans l'agriculture et le bâtiment — les premiers dans le gros œuvre comme terrassiers ou maçons, les autres dans le second œuvre comme carreleurs, — les Asiatiques, Turcs ou Yougoslaves dans le textile, les Tunisiens dans le commerce ou les cafés-restaurants.


Trafic de main-d'œuvre ? Le bâtiment d'abord.

Mais la main-d'œuvre étrangère clandestine n'est pas seulement moins chère, elle a une « *qualification spécifique* », dit M. Jean-Pierre Garson, enseignant d'économie et chercheur au GRAMI (Groupe de recherche et d'analyse des migrations internationales) : sa disponibilité, sa capacité à accepter des travaux durs, des journées longues. En situation provisoire, le « touriste » ou le saisonnier cherche lui aussi, si mal payé soit-il, à gagner le maximum possible dans le temps disponible. L'irrégularité elle-même permet de rejoindre périodiquement sa famille. Pour beaucoup d'immigrés, d'ailleurs, la situation clandestine, « sans papiers », a été le passage nécessaire vers l'insertion normale (3).

Trafics multiformes

Les secteurs concernés par les trafics de main-d'œuvre sont ceux qui ont fait appel depuis longtemps aux travailleurs étrangers, les irréguliers constituant pour eux un volant sans cesse renouvelé. Mais le travail clandestin change : la crise et la répression entraînent une sophistication croissante. La sous-traitance à étages multiples permet d'amortir les aléas et rend le contrôle plus difficile, dans le bâtiment, mais aussi dans le textile ou les services Aux ateliers clandestins d'autrefois se substituent des réseaux ayant, à chaque étage, des façades officielles. On y trouve mêlés salariés déclarés — faisant eux-mêmes parfois du travail au noir, — ouvriers clandestins et travailleurs à domicile. On fait appel, parfois avec l'aide de conseillers juridiques, à des sociétés-écrans et à des « taxis » — dont certains ont aussi leurs ateliers — pour fragmenter les chèques ou les transformer en liquide.

Face à ce développement, quelle est l'efficacité de la répression ? Au sommet, on affiche la volonté politique symbolisée par la loi du 27 janvier 1987, qui élargit les infractions. Mais au niveau local, la nécessaire coordination des administrations patine parfois. Les services spécialisés de police ou d'inspection du travail n'existent que dans quelques départements, à Paris et sur la Côte d'Azur. La concentration des procès-verbaux à 75 % sur la région parisienne et la façade méditerranéenne correspond sans doute à la concentration des immigrés en France, mais les variations du simple au double entre départements voisins ou régions voisines comme la Provence et le Languedoc-Roussillon paraissent plutôt dues à l'absence ou à la présence de contrôles spécialisés et à l'inégale implication des services.

Autant que de la répression, l'avenir de ces trafics dépend de l'évolution sociale et économique. La crise pousse au développement des multiples formes de sous-traitance, mais elle restreint l'offre de travail et les profits. Surtout, le clandestin n'est pas obligatoirement un étranger : si l'on ne trouve rien dans l'Ouest, le Nord ou même l'Est, ce n'est pas en raison d'une particulière vertu des employeurs ou de l'éloignement des frontières sensibles, mais plutôt parce qu'il existe sur place d'autres solutions. Le travail clandestin ne s'y fond-il pas dans l'océan du travail au noir ?

Le système actuel paraît voué à se maintenir dans des secteurs où il est complètement intégré, comme la confection parisienne, ou dans des activités trop exigeantes, même pour des jeunes ayant «galéré» dans le chômage, par exemple le terrassement ou les travaux agricoles saisonniers si la mécanisation n'y progresse pas. Mais ailleurs ? Ne cite-t-on pas déjà le cas de sociétés d'intérim qui fournissent à des entreprises de RFA l'appoint temporaire de chômeurs français non déclarés qui continuent à percevoir leurs allocations en France ?

GUY HERZLICH.

(1) «La lutte contre les trafics de main-d'œuvre en 1985-1986», Documentation française.

(2) Claude-Valentin Marie, «Les migrants en Europe occidentale», rapport pour le Conseil de l'Europe, mai 1987.

(3) Yann Moulier-Boutang, Jean-Pierre Garson, Roxane Silbermann, *Économie politique des migrations clandestines de main-d'œuvre*, Publisud, 1986.





Enquête

La main-d'œuvre clandestine en France





Hors du Sentier battu...

POURQUOI A... est-il devenu en 1947 pionnier des tricoteurs arméniens de la banlieue sud de Paris ? A vrai dire il ne sait plus très bien. Il avait un CAP de mécanicien lorsqu'il a décidé, juste après la guerre, de fabriquer des pull-overs. *« On a eu la même idée avec deux ou trois copains. On voulait être indépendants. J'avais dix-huit ans, j'ai acheté une machine. Je faisais tout à la main, et ma production était faible. »* Mais il travaille dur, sacrifie ses soirées, ses week-ends. De fil en aiguille, la communauté arménienne se renforce, les nouveaux arrivants rejoignent leur famille, mettent tout naturellement la main à la pâte. Aujourd'hui, A... installé dans un pavillon bourgeois d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ne cache pas sa fierté. Il fait volontiers visiter son garage où, derrière les bobines de fils multicolores et les caisses entassées, trônent deux machines à commandes numériques flambant neuves : *« Je les ai payées 1 million de francs pièce. »* Une dizaine d'employés, en majorité des Arméniens, s'activent, coupent les pièces de maille, plient, mettent en caisse jupes et pull-overs — c'est la collection d'automne qui sera livrée aux chaînes d'hypermarchés avec lesquelles l'entreprise travaille.

La réussite de la communauté arménienne est indéniable. Ils sont aujourd'hui de huit mille à dix mille qui travaillent autour de Paris, à Clamart, Issy-les-Moulineaux ou Evry. Trois cents entreprises sont officiellement recensées. Un atelier moyen, employant dix personnes, réalise un chiffre d'affaires de 7 millions de francs, 30 % du fil à tricoter français sont aujourd'hui traités, dans la banlieue sud de la capitale. Mais on a ici d'autres ambitions. A... réinvestit de 10 % à 20 % de son chiffre d'affaires : *« Il faut être toujours plus compétitif. Nous avons créé un marché en France, nous voulons acquérir une dimension européenne ».*

L'union fait la force, particulièrement dans le domaine du marketing. Aussi quarante-trois entreprises se sont-elles regroupées au sein d'une association. Son nom de baptême, Clamiss (comme Clamart et Issy), servira également de marque qui viendra griffer des pulls jusqu'à présent anonymes.

Pour réaliser leur rêve, les Arméniens ne manquent pas d'atouts : ils disposent d'un réservoir de main-d'œuvre, et leur atomisation leur confère souplesse et créativité... *« Nous pouvons nous engager à fabriquer et à livrer plusieurs milliers de pull-overs en quarante-huit heures »,* affirme un directeur d'entreprise, membre de Clamiss. Les pulls qui sortent coupés de l'atelier sont montés et cousus par des artisans qui, eux aussi, travaillent en famille au rythme des commandes. En outre, la souplesse des PME leur permet de réaliser rapidement de petites séries, performance impossible pour une entreprise française traditionnelle de maille. *« Le prix de revient d'un pull ne dépasse pas 60 à 70 francs, alors que dans une entreprise française il atteint facilement 120 francs »,* reconnaît M. Jean-Claude Lagarrigue, responsable de la fédération du prêt-à-porter. De plus, la multiplicité des entreprises, les possibilités infinies offertes par les machines électroniques permettent de proposer aux acheteurs des modèles variés à l'infini.



« Presque toutes les entreprises de prêt-à-porter françaises ont recours au travail clandestin... »

Le travail clandestin ? A... ne voit pas de quoi son interlocuteur veut parler. *« Comment cacher et financer des machines de 1 million de francs ? »* remarque-t-il. Il a une dizaine de salariés. Quant aux artisans, qui montent et cousent les pièces détachées (opérations longues et onéreuses en raison du temps de manutention nécessaire), ils travaillent à la pièce ou à l'heure.

« Je paye la facture qu'ils me présentent »

« Comment peut-on affirmer qu'ils font des heures supplémentaires ?, interroge un chef d'entreprise d'un air candide. *Je paye la facture qu'ils me présentent et c'est tout. »* Ici et là, on les traite *« d'esclavagistes »* ? Allons donc, *« pourquoi s'obstiner à voir le côté négatif des choses ? »* La communauté a *« créé plusieurs milliers d'emplois »* ; en outre, *« nous conservons à la France des marchés que l'Italie nous aurait raflés, grâce à une organisation de PME semblable à la nôtre ».* Les Arméniens allègent même les charges qui pèsent sur le Sentier, leur principal client, *« en travaillant si rapidement que l'acheteur n'a plus à constituer de stock ».*

Après le Sentier bien connu, les ateliers de Clamart et les arrière-boutiques d'un centre commercial de l'avenue d'Ivry — où la communauté chinoise du treizième arrondissement a son siège — sont la partie visible d'un gigantesque iceberg. Car parler du travail clandestin dans le textile, c'est faire les poubelles d'entreprises qui ont pignon sur rue, façonniers, mais aussi entreprises très officielles du prêt-à-porter.

La mode est éphémère par définition. Les boutiques prennent de moins en moins de risques. Elles testent quelques modèles en début de saison et demandent des réassortiments rapides. Or les confectionneurs français ne brillent pas par la rapidité de leurs réflexes et manquent de souplesse. *« Si les entreprises n'utilisaient pas le travail clandestin, elles crèveraient ou ne seraient plus compétitives, compte tenu de leurs charges sociales et fiscales »,* affirme crûment un professionnel, qui déclare tout net que *« presque toutes les entreprises françaises de prêt-à-porter ont recours au travail clandestin pour une partie de leur production ».*

En conséquence, chez les sous-traitants, la concurrence fait rage. Si la communauté arménienne a conclu un accord tacite avec le Sentier, son principal client pour les vêtements en maille, les Chinois du treizième arrondissement (ils sont dix mille environ) ne manquent pas de répondant. *« Ils vont démarcher les donneurs d'ordre, traitent d'importants marchés et s'engagent à livrer dans un délai très court des quantités importantes et à un prix défiant la concurrence des sous-traitants traditionnels »,* remarque un expert.

Produire toujours plus, toujours plus vite et à un prix de plus en plus bas, telle est la devise du sous-traitant. *« Ainsi, c'est la dernière communauté arrivée en France qui trinque,* affirme M. Louis Moulinet, député (PS) du treizième arrondissement. *Un clandestin qui passe la frontière arrive dans sa famille ou dans sa communauté. Il va se mettre à l'ouvrage pour payer le prix de son voyage, et comme il n'a pas de papiers, il travaille au noir. »* Puis les communautés s'installent officiellement, s'enrichissent.

Le travail clandestin ne connaît pas les frontières de l'Ile-de-France. A Troyes, des instituteurs qui s'étonnaient de voir les petits Laotiens piquer du nez sur leurs pupitres ont fini par savoir qu'en rentrant de l'école ils négligeaient leurs livres de math pour s'atteler durant plusieurs heures à leur machine à coudre...

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

« La faute aux Maghrébins... »

KARIM, Marocain, travaille en France depuis trois ans. Toujours sans papiers. *« J'ai commencé comme plongeur dans un restaurant. Je suis maintenant manœuvre d'un artisan maçon, marocain aussi. »* Le plus souvent, cet artisan, régulièrement immatriculé, pour sa part, au registre des métiers, est un sous-traitant d'une entreprise française... bien heureuse de bénéficier de cette main-d'œuvre au coût défiant toute concurrence. *« Il m'arrive de travailler bien après 19 heures, le samedi et le dimanche. »* Pourquoi l'artisan accepte-t-il de prendre le risque d'employer des sans-papiers ? *« Il est gagnant : il me paie 250 F par jour au lieu de 400 F si j'avais ma carte de résident. »*

Ce sont les artisans maghrébins que stigmatisent les organisations d'artisans : *« Ce sont eux qui nous font le plus de tort, ils prolifèrent »,* lance le président d'un syndicat d'artisans du Var.

Statistiquement, ce sont bien des ouvriers maghrébins qui sont le plus verbalisés dans le Sud-Est (Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Corse ; Languedoc-Roussillon ; Drôme ; Ardèche ; Lozère). En 1986, sur 768 étrangers concernés, près de 70 % sont Maghrébins (286 Marocains, 210 Tunisiens et 31 Algériens) et, parmi ces derniers, 56 % dans le secteur du bâtiment. Cette proportion grimpe à 80 % dans le Var et les Bouches-du-Rhône. Dans la région, le bâtiment bat des records : il représente 50 % des infractions pour emploi d'étrangers sans titre de travail.

La peur du contrôle ? Karim vit avec. *« Même si on m'attrape, ça me fera un mois de prison et on me relâchera »,* dit-il sans trop y croire, comme pour chasser sa peur. De plus, le secteur des Bouches-du-Rhône, où il bâtit des pavillons en rase campagne, ne reçoit presque jamais de visite d'inspecteurs ou de contrôleurs du travail. A moins qu'un accident du travail n'ait pu être camouflé.

« Un de mes camarades marocains est tombé d'un échafaudage, raconte Ali, qui a une carte de résident mais travaille au noir. *L'artisan algérien a payé les ouvriers pour qu'ils se taisent. Aujourd'hui, handicapé, il vient d'être expulsé vers le Maroc. »* Ali se souvient également de cet ami « sans-papiers » qui a eu la main broyée sur un chantier. Pour qu'il puisse se faire soigner à l'hôpital, Ali lui a prêté ses papiers.

Travail clandestin et sécurité sur les chantiers ne font pas très bon ménage : des échafaudages à deux madriers au lieu de trois, pas de garde-corps, pas de signalisation des trous, ni de casques. Salem, un jeune artisan, qui emploie douze ouvriers, dont trois déclarés, affirme, lui, veiller particulièrement à la sécurité... pour éviter d'attirer l'attention des inspecteurs du travail. Connaît-il un artisan qui déclare tous ses ouvriers ? *« Non. Aucun d'entre nous ne pourrait y arriver, compte tenu des prix imposés. »*

En France depuis douze ans, Ali n'a toujours pas résolu ses problèmes : arrivé sans papiers, ce maçon qualifié raconte qu'il a dû construire au noir la maison d'un commissaire de police pour obtenir titres de séjour et de travail après beaucoup d'embûches. Aujourd'hui, il n'arrive pas à trouver d'artisan qui accepte de le déclarer. *« Et je cherche toujours un logement décent... pour éviter les marchands de sommeil qui louent 300 F à 400 F par lit. J'ai visité un deux-pièces avec six fois deux lits superposés ! »*

F. K.

Travailleurs sans papiers

(Suite de la première page.)

« Depuis quand travaillez-vous sur ce chantier ? Pour qui ? D'où viennent les ordres ? A qui appartiennent les matériaux et les outils ? » Ces questions posées par les inspecteurs du travail à chaque ouvrier permettent de savoir à quel type de trafic de main-d'œuvre ils ont affaire. Bien souvent les outils, les matériaux et les ordres ne viennent pas de leur « employeur légal », le dernier sous-traitant, mais de l'entreprise principale plus haut placée dans la chaîne. A Saint-Raphaël les enquêteurs auraient démontré que les outils, matériaux et même les baraques de chantier appartiennent à l'entreprise générale OCE, en « tête de chaîne », ses chefs de chantier et conducteurs de travaux assurant la direction effective sur le terrain.

« Toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main-d'œuvre est interdite », peut-on lire dans le Code du travail. Une loi habilement détournée. Lors des procès, des entreprises frauduleuses sortent des contrats types qui prévoient la fourniture de main-d'œuvre et de matériaux. Or ces derniers sont payés aux fournisseurs directement par l'entreprise principale, même si cette opération est maquillée au niveau comptable. Il est difficile qu'il en soit autrement : le dernier sous-traitant, en général un petit artisan, n'a presque jamais la surface financière suffisante... ni d'ailleurs la compétence pour diriger un chantier.

Solution inefficace

« Dans le petit monde de la construction du littoral varois, nul promoteur ou constructeur ne peut sérieusement prétendre ignorer la réalité de la prestation que tel ou tel artisan ou entrepreneur est susceptible et capable de lui fournir ; tout contractant à une opération visant essentiellement à la fourniture de main-d'œuvre doit donc s'assurer que la prestation dont son entreprise se trouverait bénéficiaire est licite », rappelle un récent jugement du tribunal de grande instance de Toulon.

Poursuivre le dernier sous-traitant est ce qu'il y a de plus facile, explique M. Gérard Demory, inspecteur du travail à Toulon. *« Mais c'est sans doute la solution la plus inefficace ; outre l'insolvabilité constatée le plus souvent du pseudo-artisan, dix autres sont prêts à prendre sa place. »* Il préconise plutôt d'impliquer la responsabilité du donneur d'ouvrage. Une fois analysées sur le terrain les conditions réelles de subordination des ouvriers, il s'agit de requalifier le contrat de sous-traitance en contrat de fourniture ou prêt de main-d'œuvre... qui tombe sous le coup de la loi. C'est une technique qui devrait également permettre aux organismes sociaux — URSSAF, ASSEDIC, caisse de congrès — d'obtenir de l'entrepreneur principal, en fait l'utilisateur de main-d'œuvre, le paiement des diverses cotisations.

L'URSSAF du Var, consciente des pertes énormes que lui fait subir le travail clandestin, s'est décidée à agir en *« franc-tireur »,* explique sa directrice, Mme Jeanne Pages, en ne se contentant plus des contrôles systématiques mais en organisant des passages à l'improviste. C'est ce qui a été fait durant l'été 1986 : pendant huit jours, treize contrôleurs ont visité 458 hôtels, cafés, restaurants, bars et boutiques saisonnières. Résultats significatifs : 18 % d'irrégularités (affaires non immatriculées ou « travailleurs indépendants » avec du personnel) et surtout, après le passage des contrôleurs URSSAF, les versements des cotisations du troisième trimestre furent en moyenne de 26,6 % au-dessus de ceux de l'année précédente, tandis que ceux des affaires non visitées ne progressaient que de 4,1 %. Cela correspondait en moyenne à 10 000 F de versements supplémentaires ce troisième trimestre 1986, souligne le responsable du service contrôle, M. Charles Guerrini.

L'opération a été renouvelée cet été dans le bâtiment. Toujours à l'improviste, ce contrôle a été baptisé *« à la grue »* ou *« à l'échafaudage »* puisque les agents s'arrêtent dès qu'ils voient un chantier : 537 l'ont été dans le secteur Grand-Toulon-Hyères du 1er au 19 juin dernier. Difficulté propre au bâtiment : à leur arrivée, comme à celle des inspecteurs du travail, les agents URSSAF voient des ouvriers détaler *« comme des lapins »,* même sur les toits... ce qui ne facilite pas le décompte. *« Il apparaît clairement que la vraie ou la fausse sous-traitance, qui sert d'écran au donneur d'ouvrage, présente le risque le plus important de non-déclaration de personnel »,* observe M. Guerrini : les 230 sous-traitants rencontrés représentent 73 % de l'ensemble des affaires irrégulières.

Les contrôles sur les chantiers, qu'ils soient le fait d'agents de l'URSSAF ou d'inspecteurs du travail, sont particulièrement ardus. *« Nous devons attraper des papillons avec des pistolets à eau »,* se plaint l'un d'eux. *« Lorsque je demande à un ouvrier depuis quand il travaille sur ce chantier, il me répond invariablement : hier ou aujourd'hui,* raconte M. Jean Sultan, un contrôleur spécialisé dans la main-d'œuvre étrangère du Var, qui parle l'arabe couramment. Tout serait plus simple pour lui si chaque employeur était tenu à une déclaration préalable à l'embauche. Difficulté également pour contrôler les titres de travail : qui sont toujours *« à la maison ».*

C'est là qu'intervient la collaboration avec les services de police ou de gendarmerie. Indispensable car, eux, disposent des pouvoirs d'OJP (officier de police judiciaire), notamment de contrainte (garde à vue, interrogatoire, perquisition et saisie de pièces à conviction). Ils sont donc seuls à pouvoir traiter les affaires en entier. *« Pour cette raison je propose,* confie M. Demory, *que la qualité d'OPJ soit conférée à certains contrôleurs et inspecteurs du travail uniquement pour la sphère potentielle des trafics de main-d'œuvre ».* La motivation des inspecteurs du travail varie selon les départements : les contrôles les plus efficaces doivent nécessairement s'effectuer en dehors des heures habituelles de travail... et certains doutent de l'efficacité de leur action qui, compte tenu de nombreux vides juridiques dans les lois actuelles sur le travail clandestin et de l'inertie de quelques parquets, atteint le plus souvent les travailleurs immigrés et les petits artisans plutôt que les grosses entreprises, les promoteurs et les donneurs d'ouvrage.

« Les sous-traitants de mes sous-traitants »

Policiers ou gendarmes invoquent, quant à eux, à juste titre, beaucoup d'autres priorités : affaires criminelles, maintien de l'ordre, sécurité routière. Et si parfois ils sont peu enclins à enquêter sur le travail clandestin, c'est qu'ils n'y ont pas été formés. *« En plus d'une formation juridique de base, il est indispensable de motiver les inspecteurs de police en leur montrant qu'il s'agit d'un fléau économique »,* explique M. Loïc Rémond, commissaire principal à l'antenne régionale de Marseille (quinze départements du Sud-Est) de la mission de liaison interministérielle pour la lutte contre les trafics de main-d'œuvre. Cet ancien professeur est persuadé que son inlassable action de formation portera ses fruits sur le terrain.

Cette formation permanente lui paraît d'autant plus urgente que les mécanismes de trafic de main-d'œuvre deviennent toujours plus complexes : les mosaïques de sous-traitants sur un chantier sont de plus en plus vastes. Les complicités entre les différents échelons freinent les recherches des enquêteurs. Et beaucoup d'entre eux qualifient d'hypocrite la volonté affichée des syndicats professionnels d'entreprises du bâtiment, grosses et petites, de lutter contre le travail clandestin. Nombre de ces entreprises n'ont-elles pas découvert l'intérêt de pousser leurs salariés à les quitter pour devenir artisans, avec la promesse de garder des liens commerciaux privilégiés... de sous-traitance ? *« Ils ont beau jeu de se comporter en Tartuffe : « Cachez ses sous-traitants que je ne saurais voir ! »,* laisse entendre un inspecteur du travail parisien. Interrogé à ce sujet, un entrepreneur de gros œuvre bout intérieurement : *« Comment voulez-vous que je contrôle tous les sous-traitants de mes sous-traitants ? »*

Un élément de stratégie

Les enquêtes des services de contrôle le démontrent tous les jours : le recours à la sous-traitance va bien au-delà du traditionnel surcroît de commandes ou le besoin de spécialistes (peintres, carreleurs, électriciens, plombiers ou chauffagistes). Il semble bien, comme l'affirment MM. Jean-Pierre Garson et El Mouhoub Mouhoud, membres du GRAMI (Groupe de recherche et d'analyse des migrations internationales), que, dans un contexte de crise et de bipolarisation croissante entre les grandes et les petites entreprises, *« la sous-traitance est devenue un élément privilégié de la stratégie des entreprises du bâtiment où chaque intervenant tend à minimiser les risques et les aléas du processus de production* [la gestion de main-d'œuvre] *et à maximiser ses gains en jouant sur les marges relevant du contrat de sous-traitance ».*

La solution réside-t-elle dans un contrôle plus sévère des opérations de sous-traitance ? Pour M. Rémond : *« Il faudrait une disposition qui limite la sous-traitance à un échelon et nécessite l'accord du donneur d'ouvrage. »* Pour d'autres, le contrôle devrait se faire surtout au niveau de l'inscription au registre des métiers : n'importe qui peut devenir maçon, la chambre des métiers ne demande de brevet qu'aux coiffeurs. Exiger des futurs artisans maçons une compétence professionnelle et de gestion, ainsi qu'un « fonds de commerce », contribuerait sans doute à limiter la proportion d'entre eux qui ont recours au travail clandestin.

Cela suffirait-il à rassurer les artisans honnêtes ? Pas encore tout à fait. La perspective du grand marché européen de 1992 inquiète beaucoup. Les entreprises portugaises du bâtiment, dont les charges de main-d'œuvre seraient quatre fois inférieures aux françaises, sont prêtes à inonder l'Hexagone. Le trafic de maçons portugais à Saint-Raphaël en est-il un avant-goût ?

FRANÇOIS KOCH.

Economie

AFFAIRES

L'histoire d'une diversification ratée

Rhône-Poulenc abandonne l'électronique

Rhône-Siltec, c'est fini. Cette filiale à 65 % de la division « Médias » de Rhône-Poulenc et à 35 % de la firme électronique américaine Siltec, appartenant au groupe japonais Mitsubishi Metal Corp., va arrêter son activité d'ici la mi-septembre. Ses dirigeants lui ont accordé cet ultime sursis le mardi 4 août, en conseil d'administration, afin de ne pas gâcher la dernière chance de trouver un repreneur, et surtout de se donner les moyens de reclasser les cent vingt et une personnes travaillant dans l'usine de Mantes-la-Jolie (Yvelines).

Rhône-Siltec, c'est l'histoire d'une diversification ratée dans l'électronique. Rhône-Poulenc y avait cru pour partie. En 1984, le groupe s'était allié à l'américain Siltec, un des champions des semi conducteurs de la Silicon Valley. Ensemble, ils avaient créé Rhône-Siltec. L'entreprise Rhône-Siltec avait repris les installations de l'ancienne Cellophane à Mantes-la-Jolie pour fabriquer des tranches de silicium pour semi conducteurs. Parallèlement, dans un même souci de développement, Rhône-Poulenc avait racheté Brown Disc aux Etats-Unis, une firme spécialisée dans la fabrication de disques souples pour micro-ordinateurs.

L'opération présentait le double avantage d'engager le groupe chimique dans un secteur promis à un bel avenir, du moins le croyait-on, et de préserver l'emploi sur les sites d'Albi (Tarn) et de Nangis (supports magnétiques), en Seine-et-Marne.

Rapidement au bord du gouffre

Avec l'effondrement du marché des semi conducteurs en 1985, l'arrêt des commandes passées par IBM, la complète démobilisation, enfin, des cadres de Brown Disc, la filiale américaine s'est rapidement trouvée au bord du gouffre. Devant les pertes subies par cette société, Rhône-Poulenc a décidé, l'hiver dernier, d'arrêter les frais. Brown Disc a été fermée, et son activité rapatriée en France, à Albi.

Restait à régler le sort de Rhône-Siltec. Au début du mois de juillet dernier, le président de Rhône-Poulenc, M. Jean-René Fourtou, avait fixé une date-butoir : ou un repreneur était trouvé le 4 août, ou l'on jetait l'éponge. Personne ne s'est présenté.

Pourquoi s'entêter ? Le chiffre d'affaires de Rhône-Siltec s'est élevé en 1986 à 1,46 million de francs (26000 francs l'année précédente), et ses pertes ont atteint une centaine de millions. Rhône-Poulenc avait demandé à son partenaire américain de verser sa part de financement pour essayer de renflouer l'affaire. En vain.

Mis en faillite entretemps, Siltec avait été racheté en décembre 1986 par le groupe japonais Mitsubishi Metal Corp, qui se refuse obstinément à poursuivre l'aventure. Pour une bonne raison : d'après le PDG de Rhône-Siltec, M. Michel-Jean Dupré, il ne restera plus bientôt sur le marché surcapacitaire du silicium que cinq ou six grands fabricants, dont les deux japonais Shin-Etsu et Mitsubishi Metal Corp., l'allemand Wacker et l'américain Monsanto.

Si l'on ajoute les 120 millions de francs investis par Rhône-Poulenc, le groupe français a englouti, au bas mot, 220 millions dans cette aventure, somme à laquelle il faut encore ajouter les 250 millions que la fermeture de Brown Disc a coûté.

Avec la disparition de Rhône-Siltec, la division « Médias » de Rhône-Poulenc (encore 1,26 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1986) ne comporte plus que deux sociétés, RPS (disques souples), que le groupe s'efforce de rendre plus présentable pour mieux la marier, et Multitechniques (plaques offset), également à la recherche d'un associé.

ANDRÉ DESSOT.

Demande intérieure languissante, exportations en baisse

Les industries électriques et électroniques sont en proie à la morosité

La morosité règne dans les industries électriques et électroniques (238 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1986 pour 427 300 salariés), qui ne prévoient pas de réaliser une année brillante ni dans l'Hexagone, ni à l'exportation.

Au cours des quatre premiers mois, le chiffre d'affaires de cette branche a baissé de 4 % en volume par rapport à la période correspondante de 1986, et la balance commerciale s'est dégradée, indique la Fédération des industries électriques et électroniques (FIEE). Le reflux de la demande intérieure s'est confirmé dans les biens de consommation, tandis que les biens d'équipement souffraient à l'exportation. La Fédération ne pavoise pas devant les signes de redressement apparus aux Etats-Unis dans les composants électroniques, redoutant que la « guerre des puces » entre Américains et Japonais stimule la concurrence asiatique en Europe.

La profession craint donc que l'écart, déjà perceptible ces cinq dernières années entre la France et ses principaux concurrents, ne se creuse encore : entre 1980 et 1986, note-t-elle, la croissance des industries électriques et électroniques françaises (+ 16 % en volume) était inférieure à celle de la RFA (+ 27 %), du Royaume-Uni (+ 17 %), des Etats-Unis (+ 28 %) et, évidemment, à celle du Japon (+ 120 %).

L'excédent commercial du secteur, qui dépassait les 9,5 milliards de francs en 1985, s'est sensiblement réduit l'an passé pour se chiffrer à 5,8 milliards de francs après un ralentissement sensible de la croissance des importations (+ 5,8 %) et des exportations (+ 1,6 %). Le taux de couverture tombe donc de 110,3 % en 1985 à 105,9 % l'an passé.

Par grand secteur, on note une stabilité de l'excédent commercial dans les biens d'équipement, tandis que le déficit se creuse dans les biens de consommation (à – 12,3 milliards) et que le surplus se réduit dans les biens intermédiaires (à 915 millions). Une légère amélioration est constatée dans le matériel de traitement de l'information (l'informatique), dont le déficit commercial passe de 8,8 milliards en 1985 à moins de 7,5 milliards un an plus tard. De même, un net redressement apparaît dans les appareils de radiologie et d'électronique médicale, dont le déficit est ramené à 155 millions de francs : ses exportations ont fait un bond de 50,7 %. La Fédération attribue cette performance aux succès de l'imagerie médicale aux Etats-Unis, un domaine dans lequel la CGR – filiale de Thomson spécialiste dans ce secteur, récemment vendue à la General Electric – a particulièrement fait porter ses efforts.

La situation empire continuellement dans les produits dits « bruns » (TV, magnétoscopes, hi-fi) : le déficit commercial enregistré dans les appareils radio et les téléviseurs (2,5 milliards en 1985) s'est encore aggravé (à 3,85 milliards) et le taux de couverture du marché intérieur n'est plus que de 31,5 % ! Le même phénomène, un peu moins accentué, a également été constaté dans les matériels électroniques de reproduction et d'enregistrement (déficit de 5,14 milliards) et dans les appareils frigorifiques domestiques, machines à laver le linge et la vaisselle (– 2,9 milliards). L'accord récent entre Thomson Grand Public et General Electic permettra-t-il d'améliorer ces performances dans les produits bruns ?

Equilibre dans les composants

La situation est plus balancée dans les composants électroniques : si le poste composants passifs et condensateurs fixes vire au rouge avec un déficit de 255 millions de francs, les tubes électroniques et les semi-conducteurs en sortent : ils font apparaître un excédent de 595 millions de francs après un déficit de 397 millions en 1985. Dans ce secteur, en crise et en pleine restructuration (mariage à 50/50 entre Thomson et l'italien SGS), les importations ont baissé de 6,2 % et les exportations de 2,2 %.

La profession a encore perdu des effectifs : ils ont baissé de 4,2 % et ne s'établissaient plus qu'à 427 300 personnes en 1986 contre 488 500 en 1980. Le personnel ouvrier a baissé de 6,1 % et les employés et cadres de 2,5 % en un an.

Parmi les facteurs d'inquiétude, la Fédération s'inquiète de l'insuffisance des efforts de recherche-développement qui, bien que considérables (20 % du chiffre d'affaires dans l'électronique professionnelle), restent inférieurs *« aux moyens gigantesques déployés par le Japon, les Etats-Unis, la RFA, le Royaume-Uni, qui fait preuve d'une agressivité nouvelle, et par l'Italie, dont le niveau technologique progresse rapidement »*. Un avertissement à ne pas négliger dans un secteur où la recherche-développement constitue le nerf de la guerre.

FRANÇOISE VAYSSE.

Une longue et inquiétante érosion

La balance commerciale des industries électriques et électroniques (en millions de francs)

ANNÉES	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS	BALANCE	TAUX couverture %
1977	29 352	24 279	5 073	120,9
1978	32 873	27 065	5 808	121,5
1979	39 020	31 388	7 632	124,3
1980	46 433	38 989	7 444	119,1
1981	55 522	47 575	7 647	116,1
1982	61 602	60 565	1 037	101,7
1983	76 642	68 290	8 352	112,2
1984	92 588	82 250	10 338	112,6
1985	102 619	93 075	9 544	110,3
1986	104 303	98 526	5 777	105,9

Quitte ou double dans le travail temporaire

Le britannique Blue Arrow lance une OPA sur l'américain Manpower

Le groupe britannique Blue Arrow, spécialisé dans les services (travail temporaire, recrutement, services financiers, nettoyage...), vient de lancer une offre publique d'achat (OPA) sur le groupe américain Manpower, au premier rang mondial pour le travail temporaire.

Blue Arrow propose 75 dollars par action, pour toutes les actions disponibles sur le marché, ce qui conduirait, en cas de succès, Blue Arrow à débourser 1,2 milliard de dollars. L'offre est valable jusqu'au 31 août. Pour financer cette acquisition, Blue Arrow procède à une émission d'actions (cinq pour deux) de 837 millions de livres (1,32 milliard de dollars), la plus forte faite à la Bourse de Londres (1). Les deux opérations (OPA et émission d'actions) sont liées. A l'annonce de l'OPA, l'action de Manpower a grimpé à New-York de 62 dollars à plus de 78 dollars, tandis que l'action de Blue Arrow chutait à Londres de 10,81 livres à 9,18 livres.

Blue Arrow, qui était, en 1982, une petite agence de recrutement, a grandi depuis comme un champignon sous la houlette de M. Tony Berry, quarante-neuf ans, à coups d'achats d'entreprises concurrentes, notamment Brook Street Bureau et le cabinet de chasseurs de têtes Hoggett Bowers. En 1985, Blue Arrow était la première agence de travail temporaire du Royaume-Uni, avec un bénéfice avant impôt de 8,72 millions de livres sterling en 1986, sur des rentrées de 97,1 millions de livres (957 millions de francs environ) : de 1985 à 1986, le bénéfice avait quadruplé et le chiffre d'affaires triplé. Pour 1987, les responsables de Blue Arrow escomptent un bénéfice avant impôt de 20 millions de livres, pour un chiffre d'affaires de 300 millions.

Manpower, de son côté, dont le siège social est à Milwaukee (Wisconsin), a réalisé en 1986 un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars et un bénéfice avant impôt de 58,3 millions de dollars. La société américaine exploite plus de 1 300 bureaux dans vingt pays, a plus de 300 000 clients et compte dans ses fichiers plus de 700 000 intérimaires. En France, Manpower se situe au deuxième rang des entreprises de travail temporaire, après le français Ecco (au cinquième rang mondial) et avant Bis (sixième mondial).

Blue Arrow, qui a investi depuis quelques mois aux Etats-Unis en rachetant de petites sociétés (le quart de ses bénéfices cette année devraient en provenir), possède 0,8 % du capital de Manpower (125 700 actions achetées récemment au prix de 60,21 dollars). *« Nous convoitons une compagnie quatre fois plus grosse que nous par le chiffre d'affaires*, a dit M. Berry. *Mais nous gagnons deux fois plus que Manpower pour chaque dollar de chiffre d'affaires. »*

Pour l'instant, le président de Manpower, M. Mitchell Fromstein, que M. Berry a contacté, ne fait aucun commentaire. Les observateurs boursiers américains ou britanniques estiment que Blue Arrow joue à quitte ou double, risquant, en cas d'échec, l'existence même de la société. L'OPA pourrait cependant réussir, bien que Blue Arrow soit sans doute obligé d'améliorer sous peu son offre, si l'action de Manpower conserve son avance. Nul doute que M. Fromstein ne soit en train de fourbir ses armes. On peut aussi imaginer que d'autres appétits se manifestent autour de Manpower, et pourquoi pas son concurrent direct, l'américain Kelly Girl Inc. (au troisième rang mondial, derrière le suisse Adia) ?

JOSÉE DOYÈRE.

(1) National Westminster Bank : 723 millions de livres en mars 1986 ; Midland Bank : 700 millions de livres en juillet dernier.

REPÈRES

Chômage

Augmentation en RFA

Le chômage a augmenté en RFA, au cours du mois de juillet, passant après correction des variations saisonnières, de 2,24 millions en juin à 2,25 millions. Par rapport à juillet 1986 la hausse est de 2,3 %. Le taux de chômage a atteint 8,7 % de la population active contre 8,6 % un an plus tôt.

En données brutes, le nombre des chômeurs a atteint 2 175 000 le mois dernier. Ces mauvais résultats s'expliquent par la faiblesse de la croissance économique et la réticence actuelle des chefs d'entreprise à embaucher.

Commerce extérieur

Dégradation en Italie

La balance commerciale italienne a enregistré en juin dernier un déficit de 2 325 milliards de lires (1,72 milliard de dollars), à comparer avec un excédent de 350 milliards de lires en juin 1986. Au cours des six premiers mois de l'année, le déficit de la balance commerciale a ainsi atteint 9 130 milliards de lires (6,79 milliards de dollars), contre un déficit de 6 744 milliards enregistré pendant la même période de l'année dernière. Les chiffres de juin marquent une aggravation de la situation du commerce extérieur italien : baisse de 3,6 % des exportations par rapport à juin 1986, progression de 18,7 % des importations.

Dette

Le Soudan signe un accord avec le FMI

Le Soudan et le Fonds monétaire international (FMI) ont conclu un accord sur la dette extérieure du pays. Khartoum s'estime *« satisfait »*. Les négociations commencées le 25 juillet dernier portaient sur le programme de réforme économique du gouvernement de M. Sadek El Mahdi et sur les modalités de remboursement de la dette extérieure soudanaise, que les experts occidentaux estiment à 11 milliards de dollars.

Manœuvres dans le groupe métallurgique et minier

Imétal change de profil et d'actionnaires

L'actionnariat d'Imétal a été profondément modifié, le mardi 4 août, avec l'annonce de la vente des titres détenus par la Cogéma (23,6 %) et de la moitié de ceux de l'Erap (6 %), qui ont cédé la main à un groupe d'investisseurs financiers *(nos dernières éditions du 5 août)*.

Les grandes manœuvres autour du capital du groupe métallurgique et minier avaient commencé il y a plusieurs mois déjà : Suez, actionnaire à 11,99 %, s'était retiré au début de l'année et, à la fin du mois de juillet, on avait appris que Parfinance, société financière du groupe Pargesa-Bruxelles-Lambert, avait atteint le seuil de 10 % des actions. En fait, ce groupe devient le principal actionnaire d'Imétal avec près de 20 % des titres.

On trouve également dans le nouveau tour de table la Compagnie européenne d'investissement Euris qui détient 13 % des titres avec d'autres investisseurs réunis autour d'elle. Euris est une société à directoire créée récemment, dont le président est M. Jean-Charles Naouri, ancien directeur de cabinet de M. Pierre Bérégovoy. Euris compte parmi ses actionnaires Dumenil-Leblé, Framatome, L'Oréal, Canal Plus, Carrefour...

Le groupe Rothschild est également actionnaire pour près de 7 % d'Imétal, aux côtés des Assurances générales de France (moins de 5 %) et de l'Erap (6 %).

L'entrée de ces nouveaux actionnaires s'est fait en plein accord avec les dirigeants d'Imétal qui ont entrepris depuis plusieurs mois de désengager l'entreprise du secteur minier et métallurgique : la Cogema a repris Mokta et la participation du groupe dans Penarroya a été réduite de 59,45 % à 34,12 %. C'est d'ailleurs ce motif qui est avancé par la Cogema pour expliquer son retrait. Celui-ci consacre le changement de profil du groupe, qui redresse peu à peu ses résultats et assurait en juin dernier que *« l'assainissement opéré et les actions entreprises ouvrent désormais des perspectives plus favorables »*.

L'exportation de technologies de pointe en URSS

De nouvelles accusations américaines contre les entreprises japonaises

Moins de deux mois après l'« affaire Toshiba », la question des exportations de technologies stratégiques vers les pays communistes rebondit : le gouvernement américain vient de fournir à Tokyo le nom d'au moins deux autres firmes japonaises qui auraient violé les règles du COCOM, l'organisme occidental informel réglementant ces exportations « sensibles ».

Le nom de ces sociétés n'est pas précisé, mais un journal japonais, le Mainichi Shimbum, affirmant tenir ses informations de sources proches du Congrès américain, a cité celui du géant de l'électronique NEC. Selon ce journal, le MITI (ministère japonais du commerce extérieur et de l'industrie) n'aurait encore trouvé aucune preuve évidente sur d'éventuelles violations.

Les responsables du MITI ont nié que NEC soit sur la liste fournie par les Etats-Unis. Le vice-président du groupe, M. Kenzo Nakamura, a également démenti l'information, assurant : *« Nous avons observé les règles du COCOM et n'avons jamais entrepris quoi que ce soit en violation de ces règles. »* Toutefois, ces rumeurs ont fait perdre du terrain à l'entreprise à la Bourse de Tokyo, où elle a clôturé la séance en baisse de 200 yens à 1 840 yens.

Le nom de deux filiales du groupe, Ando Electric Co (équipement de mesures) et Japan Aviation Electronics Industry (appareillage aéronautique), circulait également sur le marché de Tokyo. Selon Reuter, deux autres compagnies japonaises, Sumitomo Heavy Industries et Mitsubishi Heavy Industries, mises en cause dans la presse nippone ont également démenti, le mardi 4 août, avoir exporté illégalement des produits stratégiques vers les pays du bloc communiste.

Ces rumeurs mettent une nouvelle fois les indutriels japonais sur la sellette. Après le scandale de Toshiba, qui avait exporté en URSS des machines-outils ayant permis la construction d'hélices « silencieuses » pour les sous-marins nucléaires soviétiques et qui avait conduit à la démission du président et du directeur du groupe, les Japonais avaient pourtant fait amende honorable : le 31 juillet, le gouvernement nippon avait adopté un projet de loi renforçant le contrôle des exportations de produits stratégiques vers les pays communistes, prévoyant jusqu'à cinq ans de prison pour les responsables de violation (*le Monde* du 1er août).

Le directeur du Trésor, M. Daniel Lebègue va passer à la BNP

Le directeur du Trésor, M. Daniel Lebègue, quittera à la fin du mois d'août ses fonctions pour être nommé directeur général à la Banque nationale de Paris. M. Lebègue sera remplacé au Trésor par l'actuel directeur de cabinet du ministre de l'économie Edouard Balladur, M. Jean-Claude Trichet.

M. Charles de Croisset, directeur général du Crédit commercial de France, remplacera M. Trichet auprès de M. Balladur.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

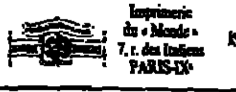
ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, no 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Economie

PRESSE

La crise du « Matin de Paris »

Trois millions manquent à l'appel

Le *Matin de Paris* est dans le brouillard. Toute la journée du 4 août, présentée comme celle de la dernière chance par le groupe des « dix », ces salariés du quotidien auxquels avait été attribuée le 25 juin sa *« cession provisoire »*, *le Matin* a attendu une trouée de ciel miraculeuse. Elle n'est pas apparue. Dans la soirée, les « dix » n'avaient toujours pas réuni les 10 millions de francs qu'ils estiment nécessaires au *Matin*. Parvenus à rassembler un peu plus de 7 millions de francs souscrits par une quinzaine d'entreprises, ils ont tablé jusqu'au début de la nuit sur l'arrivée au journal des télex de deux ou trois gros actionnaires. Ceux-ci auraient ainsi matérialisé leur promesse verbale de les aider à redresser *le Matin*.

L'attente de ces télex salvateurs a eu lieu dans une tension croissante. Les « dix » eux-mêmes étaient déchirés entre l'envie d'en finir et de demander la liquidation judiciaire du titre et le désir de gagner un ultime répit leur permettant à nouveau de battre le rappel des actionnaires potentiels. Le personnel, groupé dans la grande salle de la rédaction, oscillait entre l'espoir et l'anxiété. *« Mieux vaut en finir, la mort est préférable à cette agonie insupportable »*, déclarait une journaliste, tandis qu'un autre préférait *« encore y croire »* et que plusieurs membres de la rédaction se réfugiaient dans la préparation de l'édition du lendemain afin de masquer leur nervosité.

Les télex ne sont pas tombés. Pour trouver l'argent, les « dix » se donnent comme date-butoir une prochaine audience au tribunal de commerce. *« Faute d'avoir réuni les 10 millions de francs à la date de cette audience, le groupe des « dix » renoncerait purement et simplement à la reprise du* Matin de Paris », indiquent-ils dans une lettre adressée au tribunal. Le sort du *Matin* devrait donc être connu dans les tout prochains jours. Selon les « dix », les discussions avec M. Francis Bouygues, PDG de TF1, et M. Pierre Dauzier, PDG de l'Agence Havas, se poursuivent. Deux à trois autres actionnaires se seraient manifestés mais refusent que leur identité soit révélée.

Les « dix » ne cachaient cependant par leur amertume : *« Nous avons réussi la performance de trouver 7 millions de francs*, souligne M. Didier Tourancheau, directeur général adjoint du *Matin*, *mais aujourd'hui, en 1987, il est très dur de trouver 3 millions de francs pour sauver un quotidien alors que cette somme est dérisoire pour un industriel. »*

Plusieurs journalistes s'inquiétaient de la signification des promesses verbales, finalement non tenues, de certains actionnaires pressentis. Cinq d'entre eux – ils sont une cinquantaine sur un total de quatre-vingt-six salariés – décidaient hier soir de tourner définitivement la page du *Matin* en présentant leur démission.

YVES-MARIE LABÉ.

ASSURANCES

Multiplication des fraudes : 9 milliards de francs en 1986

Les incendies factices, les fausses déclarations, les vols et les accidents simulés ont coûté 9 milliards de francs aux assureurs français en 1986, indique le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA). Le CDIA indique que le coût des opérations frauduleuses représente environ 6 % des cotisations versées au titre des contrats-dommages.

Les sociétés d'assurances font généralement appel à des spécialistes et à des détectives privés (parmi lesquels d'anciens fonctionnaires de police ou officiers de gendarmerie) pour enquêter et lutter contre la fraude. Des services et des fichiers antifraudeurs ont ainsi été créés et mis à la disposition des assureurs. En 1986, le service antifraude a mené mille six cent soixante enquêtes ; la moitié de celles-ci ont abouti.

Les faux vols d'automobiles représentent à eux seuls 57 % des recherches, et les faux accidents, 12 %. Portrait type du fraudeur, dans le domaine des vols de voiture : moins de trente ans, sexe masculin, sans profession bien déterminée ou profession peu qualifiée. Le véhicule le plus souvent « volé » est d'une cylindrée supérieure à 7 CV, de plus de cinq ans et acheté d'occasion.

Les incendies factices constituent 12 % des enquêtes. Chaque année, les agriculteurs font appel environ cent quatre-vingt-cinq mille fois à leurs assureurs pour des destructions de récoltes, de bâtiments, ou pour des cultures dévastées par la grêle. Selon le dossier du CDIA, la catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs est l'une des plus suspectées de fraude pour *« sinistre volontaire »*. Le service antifraude a notamment mené, au cours de l'année dernière, des recherches fructueuses dans les départements de la Dordogne, de la Haute-Savoie et du Tarn.

Les fraudes dans le domaine de l'assurance-invalidité sont beaucoup plus rares. Elles font cependant appel à beaucoup d'imagination. Ainsi, un kinésithérapeute avait fait croire qu'il s'était coupé accidentellement un doigt en sciant du bois. Mais les enquêteurs ont découvert que la victime avait auparavant souscrit onze contrats auprès de sociétés d'assurances, couvrant un capital de 5 millions de francs.

ÉTRANGER

Le Fonds fédéral d'assurance américain va être recapitalisé

La Chambre des représentants a adopté à une très large majorité en début de semaine un projet de loi visant à injecter 10,8 milliards de dollars dans le Fonds fédéral d'assurance des dépôts et des prêts des caisses d'épargne, qui ne peut plus faire face à ses obligations depuis le début de 1987. Ce Fonds assure les dépôts jusqu'à 100.000 dollars. Il a été largement mis à contribution ces dernières années.

Le projet prévoit également d'autoriser les « banques non-banques » (institutions financières offrant des services limités à leur clientèle) à acquérir les caisses d'épargne qui ont déposé leur bilan.

Jusqu'au 1er mars 1988, ces caisses devront avoir des actifs d'au moins 500 millions. Ce minimum sera ensuite supprimé.

Sur les 10,8 milliards prévus pour le Federal Savings and Loan Insurance Corp. (FSLIC), environ 800 millions doivent être utilisés pour rembourser plusieurs dizaines de caisses d'épargne qui avaient contribué, en vain, à renflouer le Fonds. Les 10 milliards restants doivent servir à assurer les dépôts dans une centaine de caisses d'épargne. Cette recapitalisation du FSLIC est inférieure de quelque 5 milliards à ce que demandait initialement la Maison Blanche (15 milliards sur cinq ans).

TRANSPORTS

● **Contrôleurs aériens : la CGT ne signera pas l'accord du 31 juillet.** – L'Union syndicale de l'aviation civile CGT ne signera pas l'accord conclu le 31 juillet par les autres syndicats avec M. Jacques Douffiagues, ministre délégué chargé des transports, accord qui a mis fin à la grève de quinze semaines des contrôleurs aériens (*le Monde* daté 2-3 août). La CGT, qui *« a pris cette décision après consultation de ses sections syndicales »*, estime que *« si un certain nombre de propositions répondent »* aux revendications, le ministre *« a par contre refusé d'aborder les problèmes d'effectifs des contrôleurs »*, et *« ne parle d'effort de productivité qu'en termes de diminution d'effectifs »*, ce qui lui fait craindre *« une dégradation rapide de la qualité et de la fluidité de la circulation aérienne »*.

SOCIAL

Le financement de la protection sociale

M. Séguin ne se sent pas « concerné » par les propos du président du CNPF

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a répliqué le mardi 4 août aux propos tenus la veille par M. François Périgot, président du CNPF, sur le financement de la protection sociale (*le Monde* du 5 août). Il a déclaré qu'il ne se sentait pas *« concerné »* par le refus du patronat d'envisager une augmentation de la participation financière des entreprises.

« Pour ce qui concerne l'indemnisation du chômage, il faut laisser les partenaires sociaux discuter entre eux », a rappelé le ministre. *« Quant à l'augmentation de 0,1 % au profit de la formation en alternance, elle n'est certainement pas à même de mettre en péril la compétitivité des entreprises et constitue plutôt un investissement (...). »* S'agissant de la Sécurité sociale, M. Séguin a estimé que les moyens et les réformes interviendront *« un jour »* mais, a-t-il ajouté, cela ne pourra être que *« le fruit d'une action progressive à long terme »*.

6,2 milliards de plus pour M. Séguin

Le coût du traitement social du chômage

Pour répondre aux besoins de financement du traitement social du chômage et pour aider la Sécurité sociale, le gouvernement a décidé l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 6,2 milliards de francs. Ces sommes nécessaires pour l'exercice 1987 correspondent à des annulations de crédits (5,059 milliards de francs) dans d'autres domaines ou sont financées par des recettes supplémentaires telles que la taxe sur les tabacs (100 millions de francs), la taxe sur les avoirs rapatriés (375 millions de francs) et les dividendes (700 millions de francs).

Un décret, publié au *Journal officiel* du mardi 4 août, et signé par MM. Edouard Balladur et Alain Juppé, met à disposition 3,9 milliards de francs destinés aux actions en faveur de la lutte contre le chômage, et notamment des stages de formation pour les chômeurs de longue durée. Une autre partie – 1,6 milliard de francs – est destinée à la Sécurité sociale *« dans le cadre des mesures d'urgence arrêtées par le gouvernement le 29 mai dernier »*, mais ne constitue que la moitié du concours budgétaire prévu, le solde devant être fourni par le collectif de fin d'année.

La politique de traitement social entreprise par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, coûte très cher, même si elle se traduit, depuis trois mois, par une amélioration des chiffres du chômage. Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, prévu initialement pour 9 milliards de francs en année pleine, est particulièrement onéreux. Les exonérations des charges sociales qu'il comporte, entraînent loin et pour longtemps alors qu'on peut légitimement s'interroger sur les résulats de l'opération, pour l'emploi. D'autres mesures d'exonérations de charges sociales se révèlent également dispendieuses. Enfin, les stages de chômeurs de longue durée décidés pour cent vingt mille personnes ont augmenté les dépenses.

Compte tenu de cette « rallonge » devenue indispensable, l'augmentation du budget des affaires sociales pour 1988, de 11 % par rapport au budget initial de 1987, est nécessairement très modeste. L'importance de l'effort annoncé en faveur de l'emploi est donc plus faible qu'on souhaite le faire croire.

Cela vient d'ailleurs confirmer une autre observation : au rythme actuel, les crédits prévus pour 1988 ne permettront pas au budget social de finir l'année prochaine. Un seul semestre, le premier, est assuré, il devrait manquer 5 milliards de francs selon certains. M. Séguin lui-même, dès le mois de juin, avait admis cette hypothèse. Les effets attendus du traitement social aboutissent aussi à des impasses budgétaires.

A. Le.

EN BREF

● **La loi portant sur les diverses mesures d'ordre social est publiée au *Journal officiel*.** – Texte fourre-tout dont l'adoption par le Parlement à la fin de la session de printemps a été émaillée de nombreux incidents, la loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS) a été publiée au *Journal officiel* du 31 juillet. Sont ainsi officialisées les dispositions relatives aux études médicales avec la voie du « résidanat » pour les médecins généralistes et celle de l'internat pour les spécialistes. Sont également supprimées les clauses « couperet » d'âge de départ en retraite dans les conventions collectives et autorisées les dispenses de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés, ainsi radiés des listes de l'ANPE. Le texte précise les conditions d'accès à l'assurance-chômage pour les agents non fonctionnaires de l'État et pour les agents non titulaires des collectivités territoriales. Il instaure l'examen par la médecine du travail des salariés des associations intermédiaires. Enfn, sont confirmées les exonérations de charges sociales, premanentes dans le cas des stages d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), et reconduites pour une année dans le cas des contrats de qualification ; disposition qui s'accompagne du relèvement de la cotisation pour la formation continue, désormais fixée à 1,2 % de la masse salariale.

● **M. Marchelli *« satisfait »* de la baisse d'au minimum 4 % des impôts.** – Reçu par M. Edouard Balladur, ministre de l'économie et des finances, le mardi 4 août, M. Paul Marchelli, président de la CGC, s'est déclaré *« satisfait »* de la *« réduction d'au minimum 4 % d'impôts sur les revenus entre les tranches de 15 % à 45 % »* dont vont bénéficier les catégories moyennes de contribuables. Cette diminution pourrait démarrer à partir de la tranche à 10 % et être étendue jusqu'à celle à 50 %. Ces allégements, a indiqué M. Marchelli, vont représenter 8 milliards de francs et toucher 8 millions de foyers. Le président de la CGC s'est félicité de cette *« décision raisonnable »*.

● **Cinq mille programmes d'insertion locale depuis juin.** – A l'occasion de la signature d'une nouvelle convention, le mardi 4 août à Saverne (Bas-Rhin), M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, a souligné que, depuis la mi-juin, cinq mille personnes avaient bénéficié des programmes d'insertion locale (PIL). Equivalents des TUC pour les chômeurs de longue durée âgés de plus de vingt-cinq ans, les PIL concernent, a rappelé le ministre, *« un potentiel de trois cent quatre-vingt mille personnes »*.

Economie

POINT DE VUE

Réalités et phantasmes de la TVA européenne

Les véritables motivations des eurocrates de Bruxelles

par Dominique de La Martinière
ancien directeur général des impôts (1967-1973) et ancien président de l'IDI (1982-1984)

LA Commission européenne a proposé une harmonisation des taxes sur la valeur ajoutée perçues par les pays de la Communauté.

Pour l'essentiel, ses recommandations sont les suivantes :

– Le nombre des taux serait réduit à deux ;

– Les taux effectivement appliqués dans chaque pays ne pourraient pas diverger de plus de six points ;

– Les frontières fiscales seraient supprimées.

Les citoyens mal informés ou désinformés n'appréciant ni les frontières ni le fisc, cette expression comporte une résonance médiatique très forte. Celle-ci a d'autant plus de chances d'impressionner l'opinion que la Commission présente son projet comme l'une des conditions auxquelles la création d'un marché unique serait subordonnée.

Cette affirmation est malheureusement inexacte, pour ne pas dire mensongère. Pour qu'une concurrence parfaite existe au sein de la Communauté, il faut et il suffit que les produits CONSOMMÉS sur le territoire de chaque pays membre soient soumis à la même charge fiscale, quelle que soit l'origine de ces produits. Pour s'exprimer comme les spécialistes, il faut que la fiscalité indirecte soit neutre. Par exemple, Volkswagen, Fiat et Renault ne bénéficient d'aucun avantage concurrentiel si toutes leurs voitures sont taxées au même taux dans chaque pays.

Cette condition est parfaitement remplie aujourd'hui grâce à ce qu'il est convenu d'appeler les « frontières fiscales », qui ne sont qu'un procédé technique tendant à assurer, d'une part, la neutralité de l'impôt et, d'autre part, l'allocation de la ressource au pays où se situe la consommation finale.

La psychose de « frontière »

La terminologie employée, il est vrai, prête à confusion, car elle évoque l'image de frontières encombrées par des trains ou des camions attendant le bon vouloir de douaniers hostiles et l'accomplissement de formalités coûteuses. Cette image est de moins en moins réaliste. Grâce à la modernisation des procédures applicables en matière de commerce extérieur, la majeure partie des dédouanements est réalisée d'une manière simplifiée à l'intérieur des pays, au lieu d'expédition et au point d'arrivée. En terme de coûts réels, la suppression des « frontières fiscales » ne procurerait donc que des avantages limités et décroissants.

Cette innovation comporterait, en revanche, des inconvénients sérieux.

Le coût des formalités que les changements préconisés par la Commission imposeraient aux entreprises excéderait vraisemblablement celui des procédures actuelles. Pour préserver les ressources budgétaires des Etats membres, en effet, les assujettis devraient faire figurer sur leurs déclarations mensuelles les taxes dues à raison des livraisons faites dans chacun de ces pays.

Prévention et répression

Les fonctionnaires de Bruxelles, planant à des hauteurs éthérées, ont bien entendu négligé les incidents de parcours. Comment les comptables publics feraient-ils parvenir aux pays concernés les sommes leur revenant ? Suivant quelles règles seraient répartis les recouvrements en cas d'insuffisance ? Qui serait redevable de l'impôt en cas de défaut de paiement de la marchandise par le destinataire ? Qui vérifierait une application correcte du système adopté ? Qui garantirait que les comptables grecs poursuivraient avec ardeur le recouvrement des sommes dues à la République française ou au Royaume du Danemark ? Tout donne à penser, en tout cas,que, dans le quotidien, les formalités évolueraient vers des complexités qu'il est facile de soupçonner.

Tout donne à penser aussi que des facilités considérables seraient données à la fraude. Le système de la TVA fait de l'impôt figurant sur chaque facture un chèque tiré sur le Trésor public. Ce système est donc exposé à deux types de manœuvres : d'une part, des sociétés écrans s'interposent sur la filière des facturations et disparaissent lorsque l'intervention des services ne leur permet plus d'éluder le paiement des sommes dont elles sont redevables ; d'autre part, des officines fabriquent tout bonnement des fausses factures. La prévention et la répression de cette fraude sont difficiles. Elles deviendraient pratiquement impossibles si les vérificateurs en résidence à Edimbourg, qui, au demeurant, ne sont pas nécessairement polyglottes, devaient s'assurer de la réalité des facturations établies à Marseille et à Palerme.

Dans l'intervalle, au surplus, les écarts de taux ménagés par la Commission auraient créé, au stade du détail, des détournements de trafics importants, notamment pour les objets mobiles ou de faible encombrement. Pour faire disparaître ces détournements, les Etats membres seraient condamnés à ramener leur taux d'imposition aux niveaux pratiqués chez leurs vosins les moins exigeants. Pour la France, la note à payer serait de l'ordre de 80 à 100 milliards.

Tout gouvernement qui s'engagerait dans cette voie priverait notre pays des marges de manœuvre dont il aura besoin pour adapter notre fiscalité, nos charges sociales et nos dépenses publiques aux exigences de la compétition internationale. Il devrait, en tout cas, annoncer la couleur. Le prix de la « suppression des frontières fiscales » serait élevé. La modération de l'impôt sur le revenu cesserait d'être concevable. Il ne serait plus possible de rapprocher l'imposition des bénéfices de nos entreprises des niveaux pratiqués en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon.

Mais n'est-ce pas là l'objectif visé par ceux qui ont inspiré le nouveau projet de directive à la Commission ?

Les travaux préparatoires qui ont débouché, en 1967, sur le dispositif actuellement en vigueur le donnent à penser. Pendant plusieurs années, les représentants de l'administration allemande et les eurocrates réputés compétents se sont attachés à détourner les experts de solutions pratiques qui étaient de nature à résoudre les problèmes posés au Marché commun par la coexistence de taxes sur le chiffre d'affaires plus ou moins archaïques. Ils privilégiaient – déjà – la suppression des « frontières fiscales ». Pour ce faire, ils s'appuyaient sur un rapport prétendu « scientifique », dû notamment au professeur Neumann. Ce document assimilait la TVA à une imposition des bénéfices bruts. Il déduisait de ce contresens qu'il convenait de taxer les chiffres d'affaire dans les pays d'origine et, par voie de conséquence, de renoncer à tout ajustement lors du franchissement des frontières communautaires.

Des années de palabres ont été nécessaires pour faire admettre par tous les partenaires qu'une taxe sur la valeur ajoutée n'est pas autre chose qu'un mécanisme de retenue à la source sur un impôt frappant à des taux différenciés les consommations finales. Nos interlocuteurs, pourtant, étaient loin d'être bornés. En réalité – et ils n'en faisaient pas mystère en privé – l'objectif visé était d'obtenir une réduction de notre fiscalité indirecte pour affecter notre liberté de décision dans le domaine des interventions économiques et des impôts directs.

A la vérité, le nouveau projet est peut-être dû aussi à une arrière-pensée d'une autre nature. Toute bureaucratie cherche à accroître ses moyens. Tout pouvoir est irrésistiblement porté à étendre son domaine. Il ne faut donc pas exclure qu'en militant pour la suppression des frontières fiscales les autorités de Bruxelles cherchent à récupérer à leur profit le désordre qui serait créé par cette innovation. Cette suppression étant acquise et présentée comme le symbole du marché unique, en effet, tout deviendrait simple si la TVA unifiée était perçue par une administration européenne au profit du budget de la Communauté. Le marché commun se transformerait en fédération au prix d'un détournement des deniers publics nationaux.

Une telle perspective pourra sembler séduisante à beaucoup mais des changements d'une semblable ampleur ne peuvent procéder que d'un vote des citoyens. Sauf à bafouer les principes élémentaires de toute démocratie, ils ne sauraient résulter d'une manœuvre technocratique.

La capacité de nuire

Si les services de Bruxelles voulaient se rendre utiles au lieu d'exercer leur capacité de nuire, ils pourraient avantageusement s'attacher à supprimer les barrières qui continuent de faire obstacle à la création d'un véritable espace économique unifié.

Ils pourraient, notamment, tenter d'harmoniser les législations qui contrarient la libre circulation des capitaux et une gestion rationnelle des groupes européens.

Pour ce faire, il n'est pas nécessaire de créer une « société de droit européen ». Il n'existe pas de « société de droit américain » aux Etats-Unis, où les entreprises sont régies par la loi de l'Etat de leur siège social. Aussi bien la création d'un espace économique n'exige-t-elle pas une législation uniforme. Elle suppose simplement que les systèmes nationaux soient compatibles.

Il est indispensable, en revanche, de remettre en cause les retenues à la source cumulatives qui créent de véritables douanes financières entre les pays membres. Il faut également remettre en cause les textes qui réservent aux résidents locaux les avoirs fiscaux destinés à atténuer la double imposition économique dont les bénéfices sont l'objet.

Il conviendrait, enfin, de mettre un terme aux pénalisations fiscales qui grèvent les restructurations européennes.

Pourquoi donc la Commission, si ambitieuse lorsqu'il s'agit de détruire des équilibres satisfaisants, a-t-elle négligé de traiter ces questions ? Faut-il demander qui a intérêt à ce que ces problèmes ne soient pas posés ?

Marchés financiers

PARIS, 4 août ↓

Net alourdissement

Encore résistante quelques heures auparavant, la Bourse de Paris s'est franchement alourdie mardi. Toutes les grandes valeurs se sont mises en retrait, telles Peugeot, CSF, Michelin, Bouygues, Lafarge, même Saint-Gobain, lundi encore à son plus haut niveau de l'année. La session matinale n'avait pas été brillante. La séance officielle s'est soldée, elle, par une baisse voisine de 1,6 % de l'indicateur instantané.

Les courants d'échanges, relativement modestes la veille, se sont quelque peu étoffés. D'après les professionnels, la province se met à vendre. Il est vrai que la contrepartie faisant assez cruellement défaut, les dégagements n'ont aucun mal à peser sur les cours.

Les événements du Proche-Orient sont bien sûr responsables du phénomène. Mais les investisseurs craignent surtout que la hausse des prix du pétrole ne relance l'inflation et, que, partant, les taux d'intérêt, pourtant assez sages pour l'instant, se remettent à monter.

Paris, en tout cas, ne fait pas cavalier seul. Londres et Francfort sont sur la même pente baissière. Partout aussi, résultat des tensions créés par l'Iran, l'or grimpe à toute allure. A Londres, l'once de métal précieux s'est élevée à 476 dollars, et à Paris l'effet dollar jouant en plus, le lingot atteint à 94 500 F, son niveau le plus élevé depuis deux ans.

Sur le marché obligataire, la tendance est très lourde aussi. Le MATIF, quant à lui, a touché son plus bas niveau historique. Les spécialistes sont très inquiets, car il n'y a apparemment aucun soutien en vue pour l'adjudication de jeudi de la Banque de France, pour un montant compris entre 4 milliards de francs et 6 milliards.

NEW-YORK, 3 août ↓

Nouveau tassement

Les cours ont continué de se replier mardi à Wall Street. Mais une reprise en cours de séance a réduit les pertes du marché. Après être un instant tombé à 2 525,99, l'indice des industrielles s'est finalement établi à 2 546,71, soit à 10,37 points en dessous de son niveau précédent.

Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 985 valeurs traitées, 940 ont baissé, 642 ont monté et 403 n'ont pas varié.

Bref, le marché est apparu plus résistant. Reste que les opérateurs sont très attentifs aux événements du Moyen-Orient et que l'affaiblissement des valeurs à revenu fixe n'a pas été de nature à les encourager.

D'après les professionnels, la Bourse pourrait fort bien, par glissements successifs, revenir à la cote 2 500 du Dow Jones. Mais ce ne sont que supputations. Personne ne s'aventure à faire le moindre pronostic. *« On vit au jour le jour »* assurait un « broker » et *« comme personne ne sait ce qui peut arriver dans le Golfe... »*. L'activité a diminué et porté sur 166,49 millions de titres contre 207,84 millions la veille.

VALEURS	Cours du 3 août	Cours du 4 août
Alcoa	63 1/2	62 1/4
Allegis (ex-UAL)	93 3/4	93 1/2
A.T.T.	31 7/8	32 1/8
Boeing	52 1/2	51 3/8
Chase Manhattan Bank	40 3/4	41 3/8
Du Pont de Nemours	127 1/2	128 1/2
Eastman Kodak	92 7/8	93 1/2
Exxon	97 1/2	97 1/8
Ford	101 7/8	105 1/8
General Electric	58 1/2	57 7/8
General Motors	87 3/4	87 3/4
Goodyear	74 1/2	74 1/8
I.B.M.	159 1/4	159 3/8
I.T.T.	62 7/8	62 5/8
Mobil Oil	54 5/8	53 1/2
Pfizer	73 1/2	72 3/8
Schlumberger	50 7/8	49 5/8
Texaco	48 3/4	46 1/8
Union Carbide	28 1/8	27 5/8
U.S.X.	38 3/8	37 3/4
Westinghouse	67 1/4	67
Xerox Corp.	73 1/8	73

CHANGES

Dollar : 6,24 F =

Sur l'intervention de la Bundesbank, le dollar est revenu mercredi matin à ses niveaux de la veille. Il a coté 6,2450 F (contre 6,2445 F la veille) et 1,8755 DM (contre 1,8767 DM). Les marchés étaient nerveux mais assez calmes.

FRANCFORT	4 août	5 août
Dollar (en DM) ..	1,8767	1,8755

TOKYO	4 août	5 août
Dollar (en yens) ..	151,60	150,85

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (5 août) ...... 7 5/8-7 3/4 %
New-York (3 août) ...... 6 3/4 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	3 août	4 août
Valeurs françaises ..	103,2	101,5
Valeurs étrangères .	136,3	135,6

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	3 août	4 août
Indice général ...	414	408,6

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	3 août	4 août
Industrielles	2 557,08	2 546,71

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	3 août	4 août
Industrielles	1 815,10	1 788,60
Mines d'or	489,60	497,50
Fonds d'Etat	87,32	87,44

TOKYO

	4 août	5 août
Nikkei Dow Jones	24 172,60	24 297,15
Indice général ...	1 997,74	2 006,47

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 août
Nombre de contrats : 56 311

COURS	ÉCHÉANCES			
	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	101,35	101,25	101,10	100,90
Précédent	101,85	101,65	101,60	101,60

LA VIE DE LA COTE

RHONE-POULENC : UN EMPRUNT DE 100 MILLIONS DE FRANCS SUISSES. – Rhône-Poulenc SA a lancé, le 4 août, une émission de 100 millions de francs suisses à huit ans assorties d'un warrant-or. Celui-ci a été fixé à 475 dollars l'once. Cette opération, conduite par Shearson Lehman Brothers International et un groupe de banques internationales, porte un coupon de 2 %.

DIAMANTS TAILLÉS : HAUSSE DES VENTES. – Le Haut Conseil du diamant d'Anvers annonce une progression de 18 % à 4,6 milliards de dollars du chiffre d'affaires de la profession au premier semestre 1987 par rapport à la période correspondante l'an dernier. Anvers, qui cumule les opérations de négoce et de façonnage, revendique la première place mondiale pour le diamant. 1,8 million de carats de diamants taillés ont été importés au premier semestre, dont 525 000 viennent de l'Inde, 313 000 d'Union Soviétique et 180 000 d'Israël.

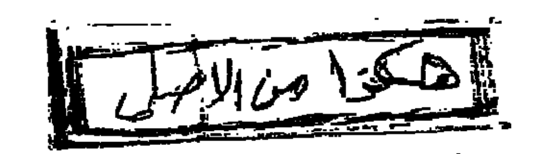
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E-U.	6,2430	6,2440	+ 40	+ 55	+ 70	+ 95	+ 250	+ 340
$ can.	4,7117	4,7160	– 76	– 55	– 135	– 102	– 376	– 274
Yen (100)	4,1344	4,1365	+ 145	+ 163	+ 259	+ 284	+ 819	+ 906
DM	3,3269	3,3284	+ 103	+ 120	+ 201	+ 224	+ 654	+ 721
Florin	2,9581	2,9606	+ 57	+ 67	+ 113	+ 128	+ 391	+ 442
F.B. (100)	16,0488	16,0597	+ 165	+ 245	+ 335	+ 451	+ 1009	+ 1448
F.S.	3,0174	3,0206	+ 145	+ 163	+ 264	+ 291	+ 858	+ 934
L (1 000)	4,5938	4,6013	– 198	– 162	– 351	– 301	– 828	– 701
£	9,8546	9,8624	– 106	– 69	– 240	– 175	– 658	– 461

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 1/2	6 3/4	6 3/4	6 7/8	7	7 1/8	7 1/4	7 3/8
DM	3 1/2	3 3/4	3 13/16	3 15/16	3 13/16	3 15/16	4 1/8	4 1/4
Florin	4 7/8	5 1/8	5 3/16	5 5/16	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	5 7/8	6 3/8	6 1/4	6 1/2	6 5/16	6 9/16	6 11/16	6 15/16
F.S.	2 1/2	2 5/8	3 3/8	3 1/2	3 11/16	3 13/16	3 13/16	3 15/16
L (1 000)	12 1/4	17 1/4	11 7/8	12 1/2	11 7/8	12 1/2	11 5/8	12 1/8
£	8 1/8	8 3/8	8 13/16	8 15/16	9 1/8	9 1/4	9 9/16	9 11/16
F. franç.	7 5/8	7 3/4	7 5/8	7 7/8	7 7/8	8 1/8	8 7/16	8 9/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 4 AOUT

Cours relevés à 17 h 31

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1910	4,5 % 1973	1970	1990	1985	+ 0 76
4250	C.N.E. 3%	4300	4344	4344	+ 1 02
1232	B.N.P. T.P.	1171	1174	1174	+ 0 26
1124	C.C.F. T.P.	1128	1133	1133	+ 0 44
1257	Créd. Lyon. T.P.	1255	1255	1255	....
3000	C.G.E. T.P.	3135	3080	3080	− 1 74
1900	Renault T.P.	1926	1910	1903	− 1 13
2200	Rhone-Poul. T.P.	2200	2216	2216	+ 0 73
1210	St-Gobain T.P.	1228	1221	1221	− 0 56
1322	Thomson T.P.	1256	1259	1259	+ 0 24
465	Accor	471	460	460 50	− 2 23
525	Agence Havas	534	529	529	− 0 94
670	Air Liquide	700	686	685	− 2 14
2460	Alcatel	2441	2435	2435	− 0 25
1950	Als. Superm.	2150	2080	2080	− 3 26
480	A.L.S.P.I.	500	490	488	− 2 40
405	Alsthom ★	385	376	380	− 1 30
2340	Arjom. Prioux	2445	2379	2379	− 2 70
500	Aussedat-Rey	546	521	525	− 3 85
1230	Aux. Entrepr. ★	1191	1190	1199	+ 0 67
1130	Avions Dassault	1125	1121	1126	+ 0 09
580	BAFIP	581	576	573	− 1 38
370	Bail-Equipem. ★	370 20	370	375	+ 1 30
820	Bail Investiss.	818	808	810	− 0 98
525	B.N.P. C.I.	530	520	518	− 2 26
650	Cie Bancaire	660	650	635	− 3 79
460	Bazar H.-V.	484	470	455 50	− 5 89
520	Béghin-Say ★	536	520	520	− 2 80
900	Berger (Ma)	905	942	942	+ 4 09
705	Bic ★	700	695	700	....
1380	B.I.S.	1440	1412	1395	− 3 13
2750	Bongrain S.A.	2870	2840	2840	− 1 05
1150	Bouygues	1215	1156	1167	− 3 96
99	B.P. France	106	105 50	106	....
4840	B.S.N.	4680	4723	4725	+ 0 86
2290	Cap Gem. S. ★	2450	2400	2350	− 4 08
1280	Carnaud	1251	1234	1240	− 0 88
3180	Carrefour ★	3205	3195	3190	− 0 47
179	Casino	169	170	170	+ 0 59
145	Casino A.D.P.	141	140	139	− 1 42
1250	C.C.M.C.	1365	1355	1355	− 0 73
690	Cetelem	811	805	799	− 1 48
810	Cerus	810	800	799	− 1 36
2010	C.F.A.O.	2050	2034	2041	− 0 44
325	C.G.E.	347	344	342	− 1 44
1350	C.G.I.P. ★	1350	1349	1341	− 0 67
1320	Chargeurs S.A.	1331	1271	1275	− 4 21
79 50	Chiers-Châtill.	77 55	75 60	75 60	− 2 51
1050	Ciments franç. ★	1033	1029	1019	− 1 36
630	Club Méditerr.	641	615	621	− 3 12
174	Codetel ★	176 50	174 40	174 40	− 1 19
335	Cofimeg	340 20	340	340 10	− 0 03
2250	Colas	2295	2135	2130	− 7 19
250	Compt. Entrepr.	248	238	239	− 3 63
675	Compt. Mod.	745	702	707	− 5 10
1180	Créd. Foncier	1260	1255	1255	− 0 40
520	Crédit F. Imm.	558	538	536	− 3 94
145	C.C.F.	135 60	133	133	− 1 92

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
790	Créd. Lyon. (CI)	791	781	800	+ 1 14
1110	Crédit Nat. ★	1100	1091	1084	− 1 45
240	Crouzet ★	231	231	231	....
2700	Damart S.A.	2800	2800	2798	− 0 07
420	Darty ★	433 50	433	432 50	− 0 23
355	Darty (DP)	376 50	360 10	361	− 4 12
2130	De Dietrich	2130	2080	2070	− 2 82
340	Dév. P.d.C. (Li)	315	303	303	− 3 81
520	D.M.C.	531	518	508	− 4 33
465	Drouot Assur.	456	448	448	− 1 75
2340	Docks France ★	2393	2350	2380	− 0 54
2200	Dumez ★	1140	1102	1100	− 3 51
1210	Eaux (Gén.)	1201	1175	1185	− 1 33
1210	Ecco ★	1244	1200	1179	− 5 23
1050	Electro-Finan.	1055	1032	1032	− 2 18
380	Elf-Aquitaine	391	395	396	+ 1 28
345	– (certific.)	340	346	345	+ 1 47
815	Epeda-B-Faure	860	856	860	....
3890	Essilor	3620	3749	3720	+ 2 76
2860	Essilor Int. (DP)	2650	2730	2730	+ 3 02
500	Esso S.A.F. ★	495	510	510	+ 3 03
2290	Eurafrance	2300	2300	2250	− 2 17
1430	Eurocom ★	1469	1469	1465	− 0 27
3800	Euromarché	3800	3800	3799	− 0 03
660	Europe nº 1 ★	597	583	583	− 2 35
1240	Exor	1250	1253	1252	+ 0 16
740	Facom	760	758	740	− 2 63
1050	Fichet-bauche	1121	....	....	....
200	Finextel ★	204 50	202	202	− 1 22
178	Fives-Lille	159	157	158	− 0 63
1260	Fromageries Bel	1248	1250	1255	+ 0 56
1220	Gal. Lafayette ★	1252	1260	1260	+ 0 64
400	Gascogne	414 50	414 50	414 50	....
2020	Gaz et Eaux	2000	1960	1970	− 1 50
690	Géophysique ★	689	700	695	+ 0 87
2300	Gerland	2385	2330	2330	− 2 31
695	GTM-Entrepose	684	666	666	− 2 63
695	Guyenne-Gas. ★	683	670	679	− 0 59
2800	Hachette ★	2740	2749	2749	+ 0 33
745	Hénin (La)	770	767	766	− 0 52
1310	Hutchinson	1365	1340	1341	− 1 78
185	Imétal	165 10	162	160 50	− 2 79
390	Imm. Plaine-M.	399	392	391	− 2 01
4750	Inst. Mérieux	5140	5190	5190	+ 0 97
520	Interbail ★	525	520	515	− 1 90
1370	Intertechnique	1450	1440	1440	− 0 69
860	J. Lefebvre	890	884	875	− 1 69
1710	Lab. Bellon	1760	1870	1866	+ 6 02
1620	Lafarge-Coppée	1628	1607	1594	− 2 08
1690	Labon ★	1676	1668	1653	− 1 37
5400	Legrand	2780	2590	2630	− 5 40
5000	Legrand (DP)	2430	2260	2285	− 5 97
760	Leroy-Somm. ★	763	758	760	− 0 39
2000	Lesieur	2000	1950	1950	− 2 50

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Locabail Immob.	750	752	752	+ 0 27
695	Locafrance ★	597	601	597	....
880	Locindus	898	880	880	− 2
1160	L. Vuitton S.A ★	1158	1120	1140	− 1 55
520	Luchaire	517	519	516	− 0 19
1460	Lyonn. Eaux ★	1416	1430	1430	+ 0 99
80	Mais. Phénix	76 95	75	75	− 2 63
670	Majorette (Ly)	693	685	695	+ 0 29
480	Mar. Wendel ★	450	450	450	....
1780	Martell	1870	1874	1874	+ 0 21
2180	Matra	2115	2098	2080	− 1 85
2150	Merlin-Gerin ★	2355	2340	2350	− 0 21
3200	Michelin	331	315	317 80	− 3 99
1310	Midi (Cie)	1310	1280	1273	− 2 81
325	Midland Bk SA ★	321 10	321	321	− 0 03
1040	Min. Salsig. (Ma)	1266	1350	1350	+ 6 64
51	M.M. Penarroya	58 50	58 90	58 90	+ 0 68
2800	Moët-Hennessy	2816	2750	2745	− 2 52
86	Moulinex	75	74	73 10	− 2 53
985	Navig. Mixtes	984	960	960	− 2 44
172	Nord-Est	165	163	164	− 0 61
400	Nordon (Ny)	450	449	449	− 0 22
580	Nouvelles Gal.	581	555	564	− 2 75
1170	Occident. (Gén.)	1125	1120	1122	− 0 27
1680	Omn.F.Paris	1685	1672	1670	+ 0 30
200	Olida-Caby	202	200	200	− 0 89
440	Opfi-Paribas	435 20	435	431	− 0 97
3730	Oréal (L')	3930	3930	3880	− 1 27
465	Paribas	451	450	447	− 0 88
640	Paris-Réesc. ★	623	618	615	− 1 28
1390	Pechelbronn ★	1313	1301	1287	− 1 98
1390	Penhoet	1365	1365	1366	+ 0 07
975	Pernod-Ricard	976	954	954	− 2 25
1370	Peugeot S.A.	1462	1457	1429	− 2 25
13 50	Poclain	14 10	14	14 05	− 0 35
2280	Poliet	2299	2150	2180	− 5 18
740	P.M. Labinal	725	699	699	− 3 59
3450	Presses Cité	3470	3499	3474	+ 0 12
1130	Prétabail Sic.	1137	1126	1110	− 2 37
875	Primagaz	835	825	827	− 0 96
655	Printemps ★	638	635	637	− 0 16
1870	Promodès	1910	1900	1885	− 1 31
265	Prouvost S.A ★	355	350	350	− 1 41
1490	Radiotechn.	1440	1420	1410	− 2 08
100	Raff. Dist. Total	106 20	102 10	102	− 3 95
2990	Redoute (La) ★	2965	2965	2960	+ 0 17
460	Robur financière	459	455	455	− 0 87
1420	Roussel-Uclaf	1450	1450	1450	....
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
5490	R. Impériale (Ly)	5710	5690	5690	− 0 35
236	Sade	230	224	224	− 2 61
1940	Sagem	1941	1941	1941	....
450	Saint-Gobain	480	465	465	− 3 13
1290	St-Louis B.	1305	1306	1310	+ 0 38

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1950	Salomon	2000	1920	1930	− 3 50
1720	Salvepar	1655	1651	1651	− 0 24
710	Sanofi	801	800	800	− 0 12
790	S.A.T.	788	772	775	− 1 65
1290	Saupiquet (Na)	1345	1290	1290	− 4 09
405	Schneider ★	430	425	424 50	− 1 28
115	S.C.O.A.	115 30	110	110	− 4 60
675	S.C.R.E.G.	710	680	695	− 2 11
880	Seb ★	910	909	892	− 1 98
450	Sefimeg	450 10	450	450	− 0 02
1370	S.F.I.M.	1441	1441	1441	....
55	S.G.E.	63 10	62 50	61 25	− 2 93
530	Sign. Ent. El. ★	520	514	507	− 2 50
970	Silic	950	940	941	− 0 95
590	Simco-U.P.H. ★	594	590	582	− 2 02
425	Simnor (Li)	423	423	423	....
1200	Skis Rossignol	1190	1190	1190	....
640	Simnco	604	600	600	− 0 66
430	Société Générale	432	430	430	− 0 46
230	Sodecco	230	225	225	− 2 17
245	Sodero (Na)	243	243	243	....
2740	Sodexho	2830	2827	2827	− 0 11
150	Sogenal (Ny)	140	136	136	− 2 86
455	Sogerap	470	479	473 20	+ 0 68
2520	Somm-Allib. ★	2470	2407	2425	− 1 82
815	Source Perrier	835	805	807	− 3 35
960	Sovac ★	890	880	910	+ 2 25
570	Spie-Batignol.	536	531	535	− 0 19
595	Strafor	613	583	585	− 4 57
300	Synthelabo ★	290	289	290	....
590	Talcs Luzenac	601	600	600	− 0 17
3050	Tél. Elect.	3239	3197	3189	− 1 54
1330	Thomson-C.S.F.	1336	1329	1302	− 2 53
490	Total (CFP) ★	474 50	485	483	+ 1 79
104	– (certific.)	105	104	104	− 0 95
2030	T.R.T.	2045	2001	2040	− 0 24
630	U.F.B.	620	620	620	....
1120	U.I.C.	1188	1150	1150	− 3 20
600	U.I.F.	633	633	633	....
800	U.I.S.	845	820	822	− 2 72
290	U.C.B. ★	270	268	266	− 1 48
670	Unibail	681	677	676	− 0 73
590	Valéo	602	582	582	− 3 32
58	Vallourec	63 50	63	62 80	− 1 10
490	Via Banque	471 70	465	460	− 2 48
1030	Elf-Gabon	1095	1195	1199	+ 9 50
151	Amax Inc.	180 90	178 20	176	− 2 65
215	Amer. Express	222 20	226 50	226 50	+ 1 94
190	Amer. Teleph.	195 70	199 40	198 50	+ 1 43
168	Anglo Amer. C.	181	179	179	− 1 10
720	Amgold	789	794	780	− 1 14
1040	BASF (Akt)	1095	1078	1091	− 0 37
1140	Bayer	1165	1168	1168	+ 0 26

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
142	Buffelsfont.	163	155 80	154 70	− 5 09
255	Chase Manh.	254	254 80	254 80	+ 0 31
90	De Beers	98 80	97 80	96 50	− 2 33
2100	Deutsche Bank	2175	2182	2180	+ 0 23
87	Dome Mines	108 50	107 70	107 50	− 0 92
1090	Dresdner Bank	1128	1139	1111	− 1 51
173	Driefontein Ctd	188 80	182 50	175	− 7 31
770	Du Pont-Nem.	772	792	792	+ 2 59
565	Eastman Kodak	583	585	585	+ 0 34
74	East Rand	92 80	93 90	93 10	+ 0 32
290	Electrolux	286	286 50	286 50	+ 0 17
240	Ericsson	242	243 90	243 90	+ 0 79
575	Exxon Corp.	587	610	610	+ 3 92
655	Ford Motors	625	633	633	+ 1 28
110	Freegold	121	118	116	− 4 13
110	Gencor	129	128	126	− 2 33
350	Gén. Electr.	368 90	368	368	− 0 24
665	Gén. Belgique	628	632	632	+ 0 64
515	Gen. Motors	545	545	544	− 0 18
128	Goldfields	156 50	148 50	141	− 9 90
56	GdMetropolitain	53	53 80	53 80	+ 1 51
94	Harmony	107	108 50	107	....
43	Hitachi	48 15	47 05	47 05	− 2 28
1050	Hoechst Akt.	1127	1127	1127	....
150	Imp. Chemical	155 50	154 40	154 50	− 0 64
1000	IBM	988	999	999	+ 1 11
380	ITT	386	390 50	390 50	+ 1 17
162	Ito-Yokado	169 90	166 50	166 50	− 2
92	Matsushita	101 10	100 30	100 40	− 0 69
1130	Merck	1179	1182	1186	+ 0 59
440	Minnesota M.	462	458	458	− 0 87
320	Mobil Corp.	332 90	344 80	344 80	+ 3 57
300	Morgan J.P.	290	290 50	291	+ 0 34
42700	Nestlé	41900	41990	41990	+ 0 21
215	Norsk Hydro	237	241	238	+ 0 42
280	Olsl	299 90	292 80	292 80	− 2 37
2030	Petrofina	2130	2170	2160	+ 1 41
590	Philip Morris	607	614	614	+ 1 15
160	Philips	161	158	158	− 1 86
550	Quilmès	530	530	540	+ 1 89
845	Randfontein	956	945	945	− 1 15
845	Royal Dutch	870	878	880	+ 1 15
128	Rio Tinto Zinc	144 70	138	138	− 4 63
117	St Helena Co	131	128	127	− 3 05
295	Schlumberger	313	320 90	320 20	+ 2 30
144	Shell transp.	150	152 80	152 80	+ 1 87
2200	Siemens A.G.	2290	2256	2256	− 1 48
164	Sony	197 80	199 10	199 10	+ 0 66
190	T.D.K.	208	207 20	205	− 1 44
24	Toshiba Corp.	28 90	28 45	28 45	− 1 67
415	Unilever	422 50	419 70	421	− 0 36
335	Unit. Techn.	355	353	353	− 0 56
890	Vaal Reefs	975	940	930	− 4 62
330	Volvo	338	348	348	+ 2 96
410	West Deep	460 50	442	445	− 3 37
450	Xerox Corp.	460	453	453	− 1 52
1 38	Zambia Corp.	2 56	2 65	2 56	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	9548	..
Emp. 8,80 % 77	125 95	1 779
9,80 % 78/93	100 30	0 643
10,80 % 79/94	103 40	9 912
13,25 % 80/90	106 40	2 281
13,80 % 80/87	101 06	11 078
13,80 % 81/89	106 90	7 637
16,75 % 81/87	100 78	15 098
16,20 % 82/90	115 60	9 054
16 % juin 82	117 80	2 492
14,60 % fév. 83	115 40	8 600
13,40 % déc. 83	117	8 334
12,20 % oct. 84	109 80	10 081
11 % fév. 85	107 30	4 973
10,26 % mars 86	102 97	4 093
ORT 12,75 % 83	1764	..
OAT 10 % 2000	100 75	1 913
OAT 9,90 % 1997	102 15	6 374
OAT 9,80 % 1996	100 60	5 021
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	101 90	0 836
CNB Paribas	102 05	0 836
CNB Suez	102 05	0 836
CNI janv. 82	101 88	0 836
PTT 11,20% 85	103 80	6 987
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 85	105 95	1 782
CNT 9% 86	92 40	2 656
CRH 10,90% déc. 85	101	5 859

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1150	1085
Agache (Sté. Fin.)	2020	2020
A.G.F. (St Cent.)	789	789
Applic. Hydraul.	834	835
Arbel	243	246
Astorg	395	385
Avenir Publicité	2890	2740
Ban C. Monaco	373	380
Banque Hypoth. Eur.	464	465
Béghin-Say (C.I.)	350	350
B.G.L.	616	612
Biscuit (Géné.)	....	....
Blanzy-Ouest	661	661
B.N.P. Intercontin.	310	305
Bénédictine	5390	5380
Bon-Marché	947	890
B.T.P.	140	140
Cafil	950	950
Cambodge	790	820
C.A.M.E.	378	356
Campenon Bern.	489	....
Carbone-Lorraine	748	732
C.E.G.Frig.	700	675
Centen. Blanzy	2680	2651
Centrest (Ny)	278	247 40
Cerabati	93	90
Chambourcy (M.)	900	985 d

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Champex (Ny)	155	....
C.I.C. (Financ. de)	325	325
C.I. Maritime	680	653 o
Cimes-Sintra	580	580
Citram (B)	690	650 o
Clause	553	....
Cofradel (Ly)	1850	1920
Cogifi	445	445
Comiphos	649	611
Cie Industrielle	3630	3650
Comp. Lyon-Alem.	735	790
Concorde (La)	890	890
C.M.P.	36	39 50 d
Créd. Gén. Ind.	778	800
Cr. Universel (Cie)	690	673 o
Créditel	142	140
Darblay S.A.	581	510
Delalande S.A.	1150	1104 o
Delmas-Vieij. (Fin.)	1494	1421
Didot-Bottin	920	880
Eaux Bass. Vichy	1380	....
Eaux Vittel	2950	2900
Economats Centre	870	843 o
Electro-Banque	390	381
Eli-Antargaz	855	827
E.L.M. Leblanc	940	940
Enafi-Bretagne	278	277
Entrepôts Paris	610	590
Epargne (B)	3300	3168
Europ. Accumul.	75 50	71
Eternit	2640	2525
Finalens	260	264
FIPP	402	402
Fnac	944	1000
Foncière (Cie)	569	570
Fonc. Lyonnaise	5800	5800
Foncina	578	570
Forinter	1145	1150
Fougerolle	368	360
France I.A.R.D.	353 70	353 50
France (La)	7000	7000
From. Paul Renard	560	517
GAN	1300	1320 c
Gaumont	524	515
Géveiot	915	878 o
Gr. Fin. Constr.	470	470
Gds Moul. Paris	395	388
Groupe Victoire	3280	3200
G. Transp. Ind.	840	840
H.E.F.	154	150
Immindo S.A.	496	499
Imminvest	308	....
Immobail	415	415
Immobanque	700	698
Immob. Marseille	10000	10050
Immofice	540	535
Invest. (Sté Cent.)	3200	3200
Jaeger	224 50	224 50
Lafitte-Bail	490	489
Lambert Frères	260	255
Lille-Bonnières	1480	1421 o
Loca-Expansion	298	290
Locafinancière	375 50	378
Locatel	845	....
Louvre (Sté)	1770	1701

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Machines Bull	49 40	48 10
Magasins Uniprix	266	266
Magnant S.A.	139	108
Maritimes Part.	415	401
Métal Déployé	431 20	420
Mors	173	....
Naval Worms	89 50	85
Navig. (Nat. de)	196	....
OPB Paribas	330	325
Optorg	262	265
Oréal (L') C.I.	2610	2501
Origny-Desvroise	1150	1165
Palais Nouveauté	961	970
Paribas-CIP	408	400
Paris France	301	300
Paris-Orléans	365	336
Partenbas	835	810
Patern. Risq. Div.	1360	....
Pathé-Cinéma	671	670
Pechiney (cert. inv.)	340	345
Piles Wonder	980	960
Piper-Heidsieck	900	870
P.L.M.	167	166
Porcher	540	520
Promodès	1480	1400
Providence S.A.	1780	1780
Publicis	2750	2700
Raff. Souf. R.	165	160
Rhône-Poul. (c. inv.)	392	392
Ricqlès-Zan	301	....
Rochefortaise S.A.	438	440
Rochette-Cenpa	88	....
Rosario (Fin.)	890	882
Roudière	265	255
Rougier et Fils	84 50	85 50
Sacer	405	397
SAFAA	1320	1373
Safic-Alcan	905	902
SAFT	2080	2071
Saga	285 10	282
St-Gobain C.I.	400	430
Salins du Midi	567	560
Sanofi	....	....
Santa-Fé	175	175
Satam	188	180
Saulnes	69	65
Savoisienne (M)	275	....
SCAC	775	775
Sellette Maubeuge	600	580
S.E.P. (M)	200	200
Serv. Equip. Véh.	93 50	91
Sicli	279 90	278
Sicotel	356	356
Sinvim	251	252
Siph (Plant. Hévéas)	380	380
Sté Générale-CIP	432	428
Sofal financière	1770	1760
Soffo	450	450
Soficomi	770	765
S.O.F.I.P. (M)	149 80	148
Sofragi	1294	1258
Soudure Autog.	500	507
Sovabail	631	656
Speichim	37	11 90 o
S.P.I.	670	670
Suez (Fin. de)-CIP	1590	1570
Stemi	845	829

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Taittinger	2079	2000
Tessat-Acquitas	535	533
TF 1	....	....
Tour Eiffel	572	572
Ufiner S.M.D.	765	765
U.A.P.	2510	2625
U.T.A.	1650	1580 o
Veuve Clicquot	3800	3800
Vicat	1555	1500
Viniprix	1750	1750
Virax	188	197
Waterman S.A.	700	672 o
Brass. du Maroc	146 60	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1060	....
Akzo	490	....
Alcan Alum	307	220 d
Algemeine Bank	1430	1430
American Brands	307	306
Am. Petrofina	370	....
Arbed	240	....
Asturienne Mines	174	....
Bco Pop Espanol	479	....
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1920	2110
B. Régl. Internat.	60500	61000
Bz. Lambert	660	672
Canadian-Pacific	125 40	130
CIR	33	....
Commerzbank	930	910
Dart. and Kraft	385	380
De Beers (port.)	65 60	80 d
Dow Chemical	579	584
Gén. Belgique	628	632
Gevaert	1133	1133
Glaxo	178	172
Goodyear	465	475
Grace and Co	405	....
Gulf Canada Corp.	132 50	....
Honeywell Inc.	523	530
I. C. Industries	227	226
Johannesburg	1350	....
Kubota	23 50	24 50
Latonia	276	276
Midland Bank Plc	64	59
Mineral-Ressourc.	95	95
Nedlorf	2890	2913
Noranda	172	170 10
Olivetti	38	37
Pakhoed Holding	238	239 50
Pfizer Inc.	465	460
Procter Gamble	575	575
Ricoh Cy Ltd	45	44
Rolinco	309 90	310 50
Robeco	330 80	331 50
Rodamco	425	427 50
Saipem	20	19 50
Shell fr. (port.)	140	....
S.K.F. Aktiebolag	316	340
Steel Cy of Can.	110	....
Tenneco	306	....
Thorn EMI	69 30	67
Toray indust. inc	28 60	28
Vieille Montagne	935	999
Wagons-Lits	900	....
West Rand	32	33

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1080	....
Alain Manoukian	510	530
Asystel	635	630
B.A.C.	425	415
B. Demachy & Assoc.	792	780
B.I.C.M.	985	952
B.I.P.	762	721
Bolloré Technologies	1105	1105
Buitoni	701	730
Câbles de Lyon	1290	1249
Calberson	880	885
Cardif	2295	2300
C.D.M.E.	1000	1000
C. Equip. Elect.	306	310
C.E.G.I.D.	1724	1895
C.E.G.E.P.	223 50	223 50
C.E.P.-Communication	1475	1418 o
C.G.I. Informatique	905	958
Ciments d'Origny	600	600
C.N.I.M.	411	411
Dafsa	386	305
Dauphin O.T.A.	3190	3210
Devanlay	2195	2150

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Deville	944	944
Drouot-Obl. convert.	....	....
Editions Belfond	304	293
Elect. S. Dassault	730	730
Elysées Investiss.	38	38 90
Expand	840	830
Filipacchi	690	690
Gantoil	1044	990
Guy Degrenne	980	990
I.C.C.	280	280
IDIA	245	243
I.G.F.	207	203
IM Informatique	316	314
Int. Métal Serv. (IMS)	220	220
La Commande Electro.	600	600
Le gd livre du mois	376	370
Loca-Investissement	296	292
Locamic	370	370
Manutan	390	402
Marlin Immobilier	396	380
Métallurg. Minière	160	160
Mécalogie Internat.	501	472

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Metro Services	228	228
M.M.B.	740	724
Molex	285	290
Navale-Delmas	700	700
Olivetti-Logabax	420	410
Om. Gest. Fin.	528	....
Petit Bateau	230	230
Petrofigaz	530	520
Pier Import	360	341
Razel	1550	1550
St-Gobain Emballage	1500	1440
St-Honoré Matignon	211	211
S.C.G.P.M.	260	....
Sema-Metra	739	701
S.E.P.	1448	1499
S.E.P.R.	1685	1680
Sligos	1410	1400
S.M.T. Goupil	350	336 o
Sodiaforg	1310	1280
Sofibus	355	350
Supra	1100	....
Valeurs de France	363	363

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	5	....
Calophos	345	349
C.E.M.	....	....
Cochery	165	....
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	410	440
Dubois Inv. (Casto.)	1000	1000
Gachot	230	240
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Hort. (échan.)	....	....
Nicolas	1160	1119
Patemelle-R.D.	3400	....
Révillon	368	....
Rorento N.V.	152 90	154 90
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	490	....
Ufimex	380	....
Union Brasseries	132	....

MINITEL

La gestion en direct de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

SICAV (sélection) — 4/8

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	835 56	815 18
Actions France	486 75	469 18 ◆
Action Invest.	389	371 36
Actions sélectives	619 61	597 21 ◆
Aedificandi	842 22	619 01 ◆
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1306 59	1274 72
A.G.F. 5000	623 61	608 40
A.G.F. ECU	1085 35	1084 50
A.G.F. Interfonds	456 24	445 11
A.G.F. Invest	106 47	103 87
A.G.F. OBLIG.	1085 61	1080 21
A.G.F. Sécurité	10156 05	10156 05
Agfimo	690 63	673 79
Alcali	214 03	206 29 ◆
A.L.T.O.	188 07	179 34 ◆
Amari-Gan	5895 23	5827 90
Amenca-Valor	784 18	748 62
Amplitude	576 20	559 42
Arbitrages court terme	5437 06	5426 20
Argonautes	434 19	414 50 ◆
Associc	1157	1157
Aurecic	1431 76	1390 06
Axa Europe	115 88	110 43
Axa Investissements	125 41	119 72
Bourse-Investiss.	477 35	455 70
Bred Associations	2647 67	2639 76
Bred International	101 47	99 48 ◆
Capital Plus	1646 64	1646 64
CIP (voir AGF Actions)	.....	.....
Convertimmo	404 21	388 68
Conal court terme	1251 42	1251 42 ◆
Cortexa	947 50	904 53
Credinter	516 66	501 61
Croiss. Finance	283 18	270 98
Croiss. Mercure	2589 36	2523 65
Croiss. Immobil.	679 49	648 68
Croiss. Prestige	398 52	380 45
Drouot-France	709 44	677 27
Drouot-Investiss.	1184 72	1131
Drouot-Sécurité	258 29	246 58
Drouot-Sélection	135 79	129 63
Ecucic	1177 44	1160 04
Elicoop Sicav	11143 58	11143 58
Eli-Valeurs	9480 81	9249 57
Energie	303 31	289 56
Eparcic	2778 94	2773 38
Eparcourt Sicav	4054 43	4044 32
Epargne Associations	24178 24	24142 03
Epargne-Capital	7854 69	7776 92
Epargne-Croiss.	1661 57	1617 10
Epargne-Industr.	811 57	774 77
Epargne-Inter	719 72	700 46
Epargne J	52695 45	52695 46
Epargne-Long-Terme	1769 45	1722 09
Epargne-Oblig.	188 67	183 62
Epargne-Unie	1350 15	1288 93
Epargne-Valeur	444 95	433 04
Eparoblig	1261 55	1259 03
Epsilon	1016 03	1005 97
Eurocic	9755 10	9610 94
Euro-Croissance	586 73	569 64
Eurodyn	1126 70	1089 65
Euro-Gan	5382 25	5138 19
Extrême Orient Sicav	584 29	567 27
Finord Placement	59972 91	59793 53
Finord Trimestriel	1097 08	1080 87
Finord Valorisation	13244 24	12984 55
Fonsicav (div. par 10)	10708 30	10708 30
Foncier Investiss.	1152 33	1124 22
Foncival	276 31	263 78
France-Gan	6504 40	6209 45
France-Garantie	282 17	281 61 ◆
France-Investiss.	524 68	500 88
France-Net	120 38	119 19
France-Obligations	442 93	438 54
Francic	419 17	406 96
Francic Pierre	101 26	98 31
Francic Régions	1135 64	1102 47
Fructi-Associations	1326 58	1326 58

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructicapi	302 71	298 24
Fructidor	252 64	248 91
Fructifrance	840 99	820 48
Fructimmo	.....	.....
Fructivar	81651 87	81448 05
Fructi ECU	568 81	560 40
Fructi-Première	11105 04	10940 93
Futuroblig	1056 56	1055 50
Gestilion	57015 87	56873 69
Gestion Amérique	378 56	361 39 ◆
Gestion Orient	187 88	179 36 ◆
Gestion Sécuricourt	10528 05	10421 83
Gestion Sicavimmo	768 17	733 34 ◆
Gestion Uni-Japon	1614 05	1445 39 ◆
Gestion Associations	161 56	158
Gestion Mobilière	770 39	735 48
Gest. Rendement	474 75	453 22 ◆
Gest. Sél. France	755 57	721 31 ◆
Haussmann Associat.	1196 21	1196 21
Haussmann court terme	1183 54	1183 54
Haussmann Epargne	1357 99	1357 99
Haussmann Europe	2314 22	2230 57
Haussmann France	1069 19	1030 54
Haussmann Oblicroiss.	1280 54	1280 54
Haussmann Obligation	1496 05	1441 98
Horizon	1196 43	1161 58
I.M.S.I.	614 56	586 69 ◆
Indo-Suez Valeurs	789 62	753 81 ◆
Ind. française	13410 94	13147 98
Interoblig.	11783 72	11330 50
Intersélect France	481 70	459 88
Intervaleurs indust.	683 48	652 49 ◆
Invest. net	14266 11	14238 64
Invest. Obligataire	17719 20	17683 83
Japacic	183 19	177 85
Jeune épargne	246 56	242 92
Laffitte-Amérique	287 35	274 32
Laffitte-crt-terme	58278 25	58278 25
Laffitte-Expansion	898 05	857 33
Laffitte-France	346 82	331 09
Laffitte-Immobilière	284 73	262 73
Laffitte-Japon	355 87	339 73
Laffitte-Oblig.	148 27	141 55
Laffitte-Placements	63352 98	63352 98
Laffitte-Rend.	217 18	207 34
Laffitte-Tokyo	1351 25	1289 98
Lion-Associations	11322 09	11322 09
Lion-Institutionnels	22843 86	22786 89
Lionplus	71018 64	70315 49
Livret portefeuille	684 21	664 28
Méditerranée	192 17	183 46
Monimex	25412 43	25412 43 ◆
Mondiale Investissem.	478 07	456 38
Monecic	5493 23	5493 23
Moné J.	54419 18	54419 18
Monétaffitte	265209 73	265209 73
Multi-Obligations	429 72	410 23 ◆
Mutuelle Unie Sél.	164 88	157 40
Natio.-Assoc.	6586 04	6552 93
Natio.-Epargne	13432 45	13299 46
Natio.-Immobilier	1041 19	1013 32
Natio.-Inter.	1138 94	1108 46
Natio.-Obligations	538 76	524 34
Natio.-Patrimoine	1539 98	1498 76
Natio.-Placements	63720 94	63720 94
Natio.-Revenu	1047 40	1037 03
Natio.-Sécurité	55923 33	55923 33
Natio.-Valeurs	754 05	733 87
Nippon-Gan	5569 74	5317 17
Nord-Sud Développ.	1181 58	1179 22 ◆
Oblicic Régions	1015 98	1000 97
Oblicoop Sicav	1392 79	1385 48
Obligations Convert.	454 79	434 17
Oblilion	1080 71	1070 01
Optimavalor	666 90	636 66
Options et Rendement	54293 85	53491 48
Paramérique	552 86	527 79

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Pareurope	867 15	827 83
Paribas Croissance	661 78	634 80
Paribas Epargne	15381 03	15350 33
Paribas France	108 34	105 18
Paribas Opportunités	110 15	106 94
Paribas Patrimoine	571 31	548 02
Parnasse-Valor	1076 58	1075 50
Patrimoine-Retraite	1629 06	1597 12
Phenix Placements	250 57	249 32
Pierre Investiss.	766 41	731 66
Placement A	1091 86	1091 86
Placement crt-terme	70011 33	70011 33
Placement J	54821 15	54821 15
Placement Premier	51738 39	51738 39
Placements Rendement	11563 14	11563 14
Placements Sécurité	104323 85	104323 85
Première Obligations	10415 50	10394 71
Priv'Association	21457 29	21457 29
Provence Investiss.	581 59	555 22
Quartz	116 81	113 93
Rentacic	163 11	160 70
Revenus Trimestriels	5690 42	5634 08
Revenu Vert	1138 92	1137 78
Rivoli Plus	1055 88	1007 81
St-Honoré Assoc.	14059 26	13969 31
St-Honoré Bio-aliment.	896 03	855 40
St-Honoré Pacifique	598 37	571 24
St-Honoré P.M.E.	492 08	469 77
St-Honoré Real	11310 27	11285 21
St-Honoré Rendement	11390 39	11323 77
St-Honoré Services	526 21	505 97
St-Honoré Technol.	807 74	771 11
St-Honoré Valor	12181 23	12084 55
Sécuricic	10879 82	10868 95
Sécur. Mobilière	405 84	387 25 ◆
Sécuri Taux	10246 36	10246 36
Sél.court terme	11785 36	11697 66
Sélection Croissance	557 89	541 61
Secedam (Cardan BP)	748 61	737 55
Sicav-Associations	1384 17	1392 08
S.F.I. fr. et étr.	671 80	652 23
Sicav 5000	366 71	356 90
Sivafrance	591 32	575 49
Sivam	451 52	439 44
Siverente	209 91	207 83
Sivinter	458 54	446 27
S.I.—Est	1392 40	1329 26
S.I.G.	926 93	884 49
S.N.I.	1376 04	1336 96
Sogepargne	386 27	372 31
Sogerac	49788 25	49338 11
Sogevar	1164 39	1111 59
Sogimer	1390 61	1327 55
Soleil Investiss.	496 30	473 79
Technocic	1194 71	1159 91
Techno-Gan	6476 54	6182 85
Trilion	5083 42	5033 09
U.A.P. Investiss.	438 77	422 91 ◆
Uni-Associations	110 74	110 74
Unifrance	499 94	477 27
Unifoncier	1306 02	1246 80
Uni-Garantie	1308 22	1282 54
Unigestion	956 74	913 36 ◆
Uni-Régions	3235 72	3088 99
Unirenta	2185 07	2093 88
Univer	178 92	178 92
Univers-Actions	1050 78	1036 89
Univers-Obligations	1553 13	1502 06
Valorem	558 22	544 60
Valoblig	60631 46	59932 14
Valorg	1512 28	1510 77
Valrexsel	79383 11	79343 44

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 4/8	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 189	6 244	6	6 500
ECU	6 906	6 905	....	....
Allemagne (100 DM)	332 740	332 700	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 052	16 054	15 600	16 500
Pays Bas (100 fl.)	295 650	295 630	286 500	304 500
Danemark (100 krd)	87 720	87 710	84	91
Norvège (100 k)	91 150	91 230	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 858	9 846	9 550	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 412	4 414	4 100	5 100
Italie (1 000 lires)	4 593	4 593	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	401 810	401 420	389	409
Suède (100 krs)	95 420	95 455	92 500	98 500
Autriche (100 sch)	47 324	47 319	45 300	48 700
Espagne (100 pes.)	4 901	4 903	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 257	4 257	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 685	4 719	4 530	4 930
Japon (100 yens)	4 126	4 123	3 980	4 180

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 4/8
Or fin (kilo en barre)	93400	94500
Or fin (en lingot)	93550	94500
Pièce française (20 fr)	549	565
Pièce française (10 fr)	378	.....
Pièce suisse (20 fr)	620	617
Pièce latine (20 fr)	548	561
Souverain	670	690
Pièce de 20 dollars	3106	3100
Pièce de 10 dollars	1480	1580
Pièce de 5 dollars	970	.....
Pièce de 50 pesos	3495	3525
Pièce de 10 florins	560	575
Or Londres	473 25	4 76
Or Zurich	473	476 50
Or Hongkong	470 25	478 95
Argent Londres	8 32	8 73



Le Monde

Les accusations du « Canard enchaîné »

Matignon dément que M. Chirac ait promis à Bagdad de reconstruire le centre nucléaire de Tamuz

M. Chirac a-t-il promis au président irakien Saddam Hussein de reconstruire le centre nucléaire de Tamuz, dans la banlieue de Bagdad, qui avait été détruit par la chasse israélienne à l'issue d'un raid aérien extrêmement audacieux, le 7 juin 1981 ? C'est la grave accusation que porte *le Canard enchaîné* dans son numéro du mercredi 5 août. Comme « *preuve* » de l'engagement du premier ministre, l'hebdomadaire satirique publie le fac-similé d'un télégramme envoyé le 24 juin dernier par le Quai d'Orsay à l'ambassadeur de France à Bagdad et reprenant le texte d'une lettre de M. Chirac au président irakien Saddam Hussein.

Si les démentis de Matignon sont pertinents, la rédaction du texte incriminé dont l'authenticité n'est au demeurant pas contestée, est particulièrement maladroite. M. Chirac écrit en effet : « *J'ai demandé à M. Noir* [le ministre du commerce extérieur] *d'être mon émissaire personnel à Bagdad pour la conclusion de la négociation que vous savez.* » Autre passage extrêmement ambigu de cette missive, que M. Noir a remise le 27 juin au président Saddam Hussein : « *La coopération qui s'est engagée il y a plus de douze ans sous notre impulsion personnelle conjointe, dans ce domaine capital pour la souveraineté, l'indépendance et la sécurité de votre pays, est, à mes yeux, un axe fondamental de nos relations.* »

Claude Angeli voit dans ces deux extraits la « *preuve* » des accusations qu'il avance. Selon lui, l'expression « *la négociation que vous savez* » désigne « *presque certainement la reconstruction par la France du centre de Tamuz* ». La référence à la période de douze ans correspond d'autre part à la signature, en novembre 1975, d'un accord franco-irakien de coopération « *pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques* », accord en vertu duquel la France construisit le centre nucléaire de Tamuz.

Les affirmations du *Canard enchaîné* ont entraîné des démentis catégoriques aussi bien de Matignon que du Quai d'Orsay. Au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), sans lequel une reprise de la coopération nucléaire franco-irakienne serait impossible, on se déclare d'autre part « *très surpris* » par les affirmations du *Canard enchaîné* et on affirme qu'aucune mission ne s'est rendue en Irak depuis le début de l'année. A l'Elysée enfin, on affirme officieusement que la piste suivie par l'hebdomadaire est « *une fausse piste* ». Or, il serait très étonnant que M. Chirac ait pris le risque de donner son accord à un projet très controversé, à propos duquel le président de la République avait émis des réserves au lendemain du raid israélien.

Certaines explications données de sources gouvernementales différentes donnent du crédit aux démentis officiels. La première concerne la personnalité de M. Michel Noir : on imagine mal le ministre du commerce extérieur, dont le franc-parler est connu et qui n'a jamais caché sa sympathie pour Israël, négocier avec Bagdad la reconstruction du centre nucléaire de Tamuz qui au demeurant serait en dehors de sa compétence.. En 1975, l'accord nucléaire franco-irakien avait d'ailleurs été « bouclé » par M. d'Ornano, alors ministre de l'industrie.

Pour autant qu'on le sache, d'autre part, M. Noir s'est rendu en juin en Irak pour une renégociation de la dette civile et militaire de Bagdad, indispensable à la poursuite des relations commerciales entre les deux pays. Et s'il est vrai que le président Saddam Hussein a demandé à plusieurs reprises depuis 1981, à la France, de reconstruire Tamuz, jamais, à notre connaissance, Paris malgré une première réaction favorable de Pierre Mauroy, alors premier ministre, ne s'y est engagé formellement.

Jusqu'en mai 1986, en particulier, la France, sans dire non, a cherché et a réussi à gagner du temps, en invoquant la nécessité de multiplier les études, d'envisager en particulier le recours à un combustible peu proliférant, donc peu susceptible d'usage militaire, connu sous le nom de « caramel ». Autre point souligné par tous nos interlocuteurs : il serait tout à fait insensé de se lancer dans une telle opération alors que l'Irak est en guerre et que le chantier constituerait une cible idéale non seulement pour les Israéliens, mais aussi pour les Iraniens.

Reste une dernière question qui préoccupe fortement les milieux gouvernementaux : la fuite qui a permis au *Canard enchaîné* d'entrer en possession de ce document. M. Jean-Bernard Raimond devait annoncer l'ouverture d'une enquête à ce sujet ; pour autant qu'on le sache, moins d'une dizaine de personnes étaient au courant de texte. On ignore pour l'instant si une copie avait été transmise à l'Elysée. Du côté gouvernemental, on souligne l'« *aspect presque criminel* » d'une telle fuite, alors que la crise franco-iranienne n'est pas près de se régler et que risque de s'éterniser la détention des Français pris en otage au Liban.

JACQUES AMALRIC.

Un chèque iranien pour une maison d'édition

Quand Wahid Gordji aidait l'extrême droite

Le Canard enchaîné du 5 août publie le fac similé d'un chèque de Wahid Gordji destiné à une maison d'édition française d'extrême-droite, les éditions Avalon diffusées par la librairie Ogmios à Paris. Ce chèque de 120 000 francs, daté du 11 mai 1987, tiré sur la banque Melli Iran, était destiné à servir de garantie bancaire pour l'impression du catalogue de quarante-huit pages de ce réseau de diffusion d'une littérature nostalgique du III[e] Reich. Ce n'est pas la première fois que les liens entre le « commissaire politique » de la mission diplomatique iranienne en France et des réseaux d'extrême droite sont évoqués (*le Monde* du 18 juillet). Ils prennent tout leur sens quand on sait que la librairie Ogmios est au cœur de la diffusion de la propagande révisionniste sur le génocide : aussi bien les Annales d'Histoire révisionniste, diffusées puis interdites à la vente durant les premiers jours du procès Barbie, que la thèse nantaise de Henri Roques, annulée par le ministre des universités.

M. Bertrand Leforestier, l'un des dirigeants avec M. Trystan Mordrel, des éditions Avalon a « *formellement démenti* » auprès de l'AFP « *avoir reçu des fonds à titre gracieux de M. Gordji ou de quelque personne que ce soit* », estimant qu'il s'agit « *d'accusations mensongères qui cherchent à discréditer notre activité éditoriale* ». Ce démenti est cependant... démenti par la société Techni-Graphic qui a assuré mardi à l'agence voir imprimé le catalogue en encaissant le chèque de Wahid Gordji qui avait été déposé, au préalable, en garantie.

En réalité, les liens étroits tissés par la mission iranienne avec des réseaux militants d'extrême droite sont bien connus des services de police. Wahid Gordji était en relations suivies avec le banquier suisse François Genoud, éditeur d'ouvrages posthumes de dignitaires nazis, nostalgique affiché du IIIe Reich et sympathisant de la cause arabe au nom de la lutte contre Israël. Des rumeurs insistantes ont souvent fait état du rôle actif de M. Genoud dans le secteur des ventes d'armes, de ses liens avec Me Jacques Vergès, tissés au temps de la guerre d'Algérie autour du « trésor de guerre » du FLN, ou encore de sa présence, en arrière-plan, dans la défense de Klaus Barbie.

Le financement par la mission iranienne d'activités éditoriales d'extrême droite a de profondes racines idéologiques : non seulement l'antisémitisme mais aussi le rappel ancien des liens tissés par les puissances de l'Axe avec certains mouvements islamistes durant la dernière guerre. S'y ajoutent parfois, dans la littérature diffusée par la librairie Ogmios, l'éloge d'un certain ésotérisme islamique. Proclamant sa celtitude, Trystan Mordrel est le fils d'Olier Mordrel, fondateur en 1927 du Parti autonomiste breton, condamné à mort deux fois par contumace en 1940 et 1945, réfugié en Allemagne dès le début de la guerre et décédé en France en 1985.

La seule adresse donnée par les *Annales d'histoire révisionniste*, niant l'existence des chambres à gaz et de la solution finale, était celle du réseau de diffusion Ogmios. Cette librairie militante réédite des classiques de l'antisémitisme du dix-neuvième siècle, des discours de dignitaires nazis, ou encore la thèse annulée de M. Roques. Dépositaire des éditions Avalon, Ogmios, diffuse leur production. On y trouve les inédits politiques d'Abel Bonnard, présenté comme « *le meilleur représentant des nationaux-socialistes français Notes sur Hitler : Entretien avec Hitler, Discours aux chefs miliciens, la Question juive*... Enfin, Ogmios diffuse la réédition en fac similé de *Devenir*, journal des combattants français de la Waffen SS, avec ce commentaire : cette publication avait « *reçu pour mission de transformer les combattants français du front de l'Est en soldats politiques défendant l'idée d'une Europe nouvelle, débarrassée de ses préjugés étroitement nationalistes du dix-neuvième siècle* ».

Ogmios diffuse également la revue du GRECE (Groupement d'études et de recherches pour la civilisation européenne), *Eléments*. Trystan Mordrel écrit d'ailleurs dans les publications de ce groupe, animé par Alain de Benoist, collaborateur du *Figaro-Magazine*, et préfacier d'un des livres en vente à la librairie Ogmios, portant sur un chevalier allemand choisi comme « patron » par les SS. M. Mordrel Leforestier et de Benoist ont, enfin, participé, en mars dernier, à un voyage d'études en Iran.

EDWY PLENEL.

Le document

« La négociation que vous savez... »

Voici les extraits du document publiés par *le Canard enchaîné*. Il s'agit d'une dépêche diplomatique adressée par M. Eric Desmaret, directeur de cabinet de M. Jean-Bernard Raimond, à M. Maurice Courage, ambassadeur de France à Bagdad, en date du 24 juin. La mention « *message pour l'ambassadeur, sans diffusion* » témoigne du caractère confidentiel de ce texte dont le but est de transmettre à l'ambassade de France une lettre de M. Chirac au président irakien Saddam Hussein, aux fins de traductions en arabe, la lettre devant être remise à son destinataire par M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur.

« *Vous trouverez ci-après le texte de la lettre que le premier ministre adresse au président Saddam Hussein, et qui sera remise à son haut destinataire par M. Michel Noir.*

» *Je vous serais reconnaissant de faire établir la traduction de ce texte, en vue de sa remise simultanée au chef de l'Etat irakien par l'émissaire du premier ministre.*

DÉBUT DE CITATION

Monsieur le président,
mon cher ami,

» *Je saisis l'occasion de la mission à Bagdad de M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur, qui est un de mes proches et que vous avez bien voulu recevoir en novembre dernier, pour vous transmettre tous mes sentiments de considération et d'amitié, qui s'adressent, au-delà de votre personne, au peuple irakien.*

» *Comme M. Ramadan (1) vous l'aura indiqué, j'ai demandé à M. Noir d'être mon émissaire personnel à Bagdad pour la conclusion de* **la négociation que vous savez.** *Il s'agit d'un chapitre tout a fait* **essentiel** *des relations franco-irakiennes, aussi bien dans les circonstances actuelles que pour l'avenir. Je suis convaincu que les entretiens de M. Noir conduiront à* **l'accord définitif,** *satisfaisant et acceptable pour les deux parties, que j'appelle de mes vœux.* **La coopération** *qui s'est engagée* **il y a plus de douze ans** *sous notre* **impulsion personnelle et conjointe** *dans ce domaine capital pour* **la souveraineté, l'indépendance et la sécurité de votre** *pays est, à mes yeux, un axe fondamental de nos relations, aux côtés des autres entreprises que la Frande et l'Irak ont menées ou doivent mener ensemble dans l'intérêt de nos deux pays.*

» *La visite de M. Noir à Bagdad m'offre également l'occasion de vous redire combien je partage votre sentiment concernant l'urgence et la nécessité d'un règlement juste et global du conflit avec l'Iran. La France sait ce que la poursuite de cette guerre signifie comme épreuves et sacrifices pour le peuple irakien. (...)*

» *La France (...) est d'avis que le Conseil de sécurité doit enfin adopter des mesures efficaces garantissant l'arrêt des hostilités et l'ouverture d'une négociation d'ensemble. La tâche n'est pas aisée, mais la situation actuelle, tout autant que la vocation de mon pays et l'amitié qu'il porte au vôtre, exigent de la mener à bien. (...) Soyez, en tout cas, assuré, monsieur le président, que la France, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour inciter le Conseil de sécurié des Nations unies à agir avec détermination.*

» *Dans le même temps, nous veillons avec une particulière attention à ce que les réflexions menées aux Nations unies ne dérivent pas vers la définition de mesures qui, sous couvert d'égalité de traitement pour les belligérants, aboutiraient à frapper l'Irak injustement et à le priver des moyens indispensables à sa sécurité. Je vous renouvelle, sur ces points essentiels, l'assurance de notre vigilance. (...)*

» *En vous redisant tout le prix que j'attache à la poursuite des liens d'amitié et de coopération qui unissent nos deux pays, je vous prie de croire, monsieur le président, à l'expression de ma très haute considération et de mon fidèle souvenir personnel. Bien cordialement vôtre. Signé : Jacques Chirac.* »

(1) Vice-premier ministre et commandant de la milice du parti, considéré comme le numéro deux du régime.

Dans la presse parisienne

Du silence à la vague

Le pavé que *le Canard enchaîné* a jeté dans la cour de l'hôtel Matignon, mercredi, en interprétant une lettre adressée par M. Jacques Chirac au président irakien comme la promesse de reconstruire la centrale nucléaire de Tamuz a connu des fortunes diverses dans la presse quotidienne nationale datée du 5 août.

Il a coulé à pic dans *le Figaro*, qui n'a donné aucun écho aux propos du journal satirique, imité dans son silence par *France-Soir* et *la Tribune de l'économie*.

Brève également dans *le Parisien*, sous le titre : « Chirac et le centre nucléaire de Tamuz ». Quant au *Quotidien de Paris*, il se garde du moindre commentaire en publiant des extraits de l'article de Claude Angéli, rédacteur en chef du *Canard enchaîné*, qui accompagne la reproduction du télégramme. *Libération* est plus disert, puisque, outre une accroche en première page, il consacre une pleine page à cette « interprétation » de l'hebdomadaire en la replaçant dans le contexte de la crise franco-iranienne.

A B C D E F G

BOURSE DE PARIS

Matinée du 5 août

Plus résistant

La Bourse de Paris semble s'être ressaisi mercredi matin, la tendance, très lourde la veille, a été beaucoup plus résistante. En repli de 0,3 % à l'ouverture, l'indicateur instantané était en équilibre en clôture (+ 0,08 %). Michelin, Pernod-Ricard, Chargeurs, Moët se sont redressés de 1 % à 2 %.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	460 50	458	456
Agence Havas	529	529	529
Air Liquide (L')	685	685	687
Bancaire (Cie)	635	628	630
Bongrain	2840	2840	2841
Bouygues	1167	1178	1179
B.S.N.	4725	4725	4745
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	1275	1285	1291
Club Méditerranée	621	621	627
Eaux (Gén.)	....	....	....
Elf-Aquitaine	....	....	....
Essilor	3720	3720	3700
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1430	1438	1450
Michelin	317 80	317	323 50
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	2745	2771	2780
Navig. Mixtes	960	960	970
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	954	958	967
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	465	481	468
Sanofi	800	799	800
Source Perrier	807	807	815
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
T.R.T.	2040	2040	2060
Valéo	582	581	587

La guerre des charters

Un Boeing bloqué à Bruxelles

Un vol charter entre Bruxelles et la Martinique, organisé par l'agence de voyage Yes, avec 189 passagers à bord (20 Belges et 169 Français, dont 10 fonctionnaires rejoignant leur poste) a été bloqué depuis mardi 4 août, 14 heures, à l'aéroport de Bruxelles-National, les autorités françaises refusant de le laisser atterrir en Martinique.

La direction française de l'aviation civile (DGAC), qui avait passé un accord avec Sabelair (filiale de la compagnie belge Sabena) pour l'organisation de vols Bruxelles-Antilles, avait accepté quatre vols de ce type pour développer le tourisme belge vers les Antilles. Cependant, la DGAC, jugeant que les engagements n'avaient pas été tenus, avait refusé son autorisation pour le vol de mardi. La proposition de faire partir l'appareil (un Boeing 707 de la compagnie zaïroise Scibe) vers l'île indépendante de Sainte-Lucie, Air Martinique assurant le transfert des passagers vers leur destination.

Après des tergiversations, la DGAC, par égard pour les passagers qui ont passé la nuit à l'aéroport, a autorisé ce vol, qui sera le dernier. L'appareil devait décoller mercredi, en milieu de journée.

Le numéro du « Monde » daté 5 août 1987 a été tiré à 452 136 exemplaires

Le référendum en Nouvelle-Calédonie

Le Japon met en garde la France

Le ministre japonais des affaires étrangères, M. Tadashi Kuranari, qui recevait mardi 4 août le secrétaire d'Etat chargé du Pacifique sud, M. Gaston Flosse, a averti la France qu'elle risquait d'être rejetée de cette région si elle s'obstine à organiser un référendum en Nouvelle-Calédonie contre la volonté des Mélanésiens. « *Les démocraties occidentales seront rejetées si elles ne prennent pas en considération les sentiments des habitants des îles* », a déclaré M. Kuranari, avant d'ajouter : « *Même si les procédures légales sont respectées au sens occidental du terme, la situation réelle dans le Pacifique sud est qu'il ne faut pas procéder ainsi.* » Le Japon craint en effet que l'organisation du référendum, en provoquant un regain de tension, affaiblisse la position des Occidentaux dans la région et favorise une percée soviétique.

En réponse, M. Gaston Flosse a affirmé que vingt-deux membres du FLNKS sont actuellement « *formés au terrorisme* » en Libye. M. Flosse a précisé que ces vingt-deux personnes doivent regagner Nouméa le 11 septembre, soit deux jours avant la date du référendum. M. Flosse a précisé qu'il a informé son interlocuteur japonais sur l'action de la France dans la région. « *Si nous devions nous retirer au lendemain du référendum, qui nous remplacerait, la Libye, la Russie ?* », a-t-il demandé.

De son côté, M. Bernard Pons, ministre des DOM-TOM, poursuit sa visite en Nouvelle-Calédonie. Il a incité les élus du territoire à assurer « *par tous les moyens* » le bon déroulement du référendum d'autodétermination.

Il y a vingt-cinq ans disparaissait Marilyn Monroe

Mort d'une comédienne naissance d'un mythe

Les membres du fan club de Marilyn se sont rendus, le mercredi 5 août, sur la tombe en marbre rose du cimetière de Los Angeles où ils ont relu l'éloge funèbre prononcé, il y a vingt-cinq ans, le jour de l'enterrement de leur idole.

Mais le mythe qu'elle incarne est plus vivant que jamais. Les posters à son effigie s'arrachent toujours, et la liste des volumes consacrés à sa biographie continue de s'allonger (plus de la cinquantaine). Aucun d'entre eux, pourtant, n'est entièrement satisfaisant. Presque tous multiplient les témoignages et les anecdotes plus ou moins apocryphes et sans intérêt. Et l'on continue de gloser sur les circonstances réelles de son suicide, jamais élucidées réellement. *Le Monde* consacrera samedi, numéro daté 9-10 août, sa page « Dates » à l'interprète de *Certains l'aiment chaud* et des *Misfits*.